

(A)

(N° 131.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 MARS 1852.

Comptes définitifs des dépenses de la Dette publique et des Départements ministériels, pendant l'exercice 1849 ⁽¹⁾.

NOTE

SUR LES RÉSULTATS DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'EXERCICE 1849.

Le budget de la dette publique voté par la Législature pour l'exercice 1849 monte, en crédits ordinaires et extraordinaires, à la somme de. fr. 29,782,776 85

La loi du 6 juin 1850 (*Moniteur*, n° 160) ayant accordé à l'art. 19, relatif aux intérêts et frais de la dette flottante, un supplément de crédit de 420,184 20

Le total des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du budget de 1849 s'élève donc à. fr. 30,202,961 05

Il résulte du compte définitif arrêté pour le même budget, que les dépenses constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice représentent une somme totale de. 30,113,487 99

Excédant des crédits sur les dépenses. fr. 89,473 06

Au compte définitif du budget de la dette publique pour l'exercice 1849, se trouve joint un état contenant les développements de ce budget et indiquant les motifs des différences existant entre le montant des divers crédits alloués et celui des dépenses constatées, liquidées et ordonnancées à l'époque de la clôture de l'exercice.

Pour régulariser l'exercice dont il s'agit, il y aura lieu d'annuler les diverses portions de crédits non consommées par les dépenses, lesquelles s'élèvent ensemble à la somme de fr. 89,473-06.

(¹) Le compte des dépenses du Département de la Guerre a été déposé dans la séance du 14 janvier 1851 ; les autres l'ont été dans la séance du 27 décembre 1851.

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DE

Articles ou 868677.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget du 30 déc. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1848. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.
		Ordinaires	Extraordinaires	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
CHAPITRE PREMIER.							
SERVICE DE LA DETTE.							
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842...	500,000	»	»	»	500,000	
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	846,560	»	»	»	846,560	
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 ½ p. o/o, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.....	5,502,640 78	»	»	»	5,502,640 78	
4	Frais relatifs à cette dette.	5,000	»	»	»	5,000	
5	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1856... fr. 1.200,000 »	1,300,000	»	»	»	1,500,000	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt..... 500,000 »		»	»	»		
6	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.	5,000	»	»	»	5,000	
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 3 p. o/o, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} août 1849). 1,023,509 »	1,564,412	»	»	»	1,564,412	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt pendant la même période..... 541,103 »		»	»	»		
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dite dette.....	22,750	»	»	»	22,750	
9	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849). fr. 3,622,500 »	4,347,000	»	»	»	4,347,000	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt pendant la même période..... 724,500 »		»	»	»		

LA DETTE PUBLIQUE PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses. à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant (Art 30 de la loi du 15 mai 1846)	TOTAL.		
"	300,000 "	300,000 "	"	"	"	"	
"	846,560 "	846,560 "	"	"	"	"	
"	3,502,640 78	3,502,640 78	"	"	"	"	
"	5,000 "	2,311 37	688 65	"	688 65	"	
"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"	"	
"	5,000 "	1,715 13	1,284 87	"	1,284 87	"	
"	1,564,412 "	1,564,412 "	"	"	"	"	
"	22,750 "	13,685 42	7,066 58	"	7,066 58	"	
"	4,547,000 "	4,547,000 "	"	"	"	"	

DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Intérêts	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 30 déc. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1846. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
10	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.	108,535 55	"	"	"	"	108,535 55
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718-40, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849).....fr. 1,192,571 60						
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, pendant la même période..... 258,514 52	1,451,085 92	"	"	"	"	1,451,085 92
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.....	37,500 "	"	"	"	"	37,500 "
15	Intérêts de la dette de 98,462,852 fr., à 4½ p. o/o, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849)..... 5,579,106 20						
	Dotation de l'amortissement de cette dette pendant la même période..... 795,556 95	4,574,465 15	"	"	"	"	4,574,465 15
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dite dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).....	12,500 "	"	"	"	"	12,500 "
15	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4½ p. o/o, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849).....fr. 5,174,600 "						
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt à ½ p. o/o du capital, pendant la même période..... 582,733 55	5,327,553 55	"	"	"	"	5,327,553 55
16	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).....	10,855 55	"	"	"	"	10,855 55
17	Intérêts des deux emprunts à 5 p. o/o, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, pour la période du 1 ^{er} novembre 1848 au 1 ^{er} novembre 1849, sur un capital approximatif de 57,708,000 fr.	1,888,400 "	"	"	"	"	1,888,400 "
18	Frais relatifs au paiement des intérêts de ces deux emprunts.....	2,500 "	"	"	"	"	2,500 "

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1848.)	TOTAL.		
»	108,535 55	83,499 36	22,855 77	»	22,855 77	»	
»	1,451,085 92	1,451,085 92	»	»	»	»	
»	37,300 »	50,417 36	7,082 44	»	7,082 44	»	
»	4,574,465 15	4,574,465 15	»	»	»	»	
»	12,500 »	12,482 22	17 78	»	17 78	»	
»	5,527,555 55	5,527,355 33	»	»	»	»	
»	10,855 55	10,720 91	112 42	»	112 42	»	
»	1,888,400 »	1,888,400 »	»	»	»	»	
»	2,500 »	1,025 »	1,475 »	»	1,475 »	»	

DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Articles no BUDGET	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 30 déc. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1848. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
19	Intérêts des frais présumés de la dette flottante	330,000 »	»	»	»	»	970,184 20
	Intérêts et frais présumés de la dette flottante	»	»	420,184 20	»	»	
20	Rentes viagères	»	4,975 56	»	»	»	4,975 56
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.....	»	1,765 87	»	»	»	1,765 87
22	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 25 du traité du 3 novembre 1842).....	105,820 10	»	»	»	»	105,820 10
25	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 3 novembre 1842	21,164 02	»	»	»	»	21,164 02
	TOTAUX.....	23,059,295 94	6,741 23	420,184 20	»	»	26,586,221 57
	CHAPITRE II.						
	RÉMUNÉRATIONS.						
		CHARGES					
		ordinaires.	extraordinaires				
	Anciennes pensions ecclésiastiq ^e tiercées.	»	165,000				
	Pensions civiles et autres accordées avant 1830.....	»	106,000				
	Pensions civiques....	»	145,000				
24	Pensions militaires et pensions des Indes.	2,350,000	»	2,378,000 »	959,000 »	»	5,517,000 »
	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.....	»	525,000				
	Pensions de l'Ordre Léopold.....	25,000	»				
	Arriérés de pensions de toute nature....	5,000	»				
		2,578,000	939,000				

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses. à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.		
»	970,184 20	970,184 20	»	»	»	»	
»	4,975 36	4,887 46	117 90	»	117 90	»	
»	1,765 87	647 79	1,118 08	»	1,118 08	»	
»	103,820 10	130,820 10	»	»	»	»	
»	21,164 02	21,164 02	»	»	»	»	
»	26,586,221 57	26,544,425 90	41,797 47	»	41,797 47	»	
»	5,317,000 »	5,302,976 69	14,025 31	»	14,025 31	»	

DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Articles	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 30 déc. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1848. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires	Extraordinaires.		
25	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 ^{er} janvier au 18 avril 1849.....		2,359 68				2,359 68
26	CHARGES						
		ordinaires.	extraordinaires.				
	Traitements d'attente (wachtyelden).....	»	21,700				
	Traitements ou pensions supplémentaires (toelagen).....	»	11,150				
	Secours annuels (jaarlyksche onderstanden).....	»	4,550				
		»	57,200				
	TOTALS.....		2,378,999 »	978,739 68			3,556,759 68
CHAPITRE III.							
FONDS DE DÉPÔTS.							
27	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'Etat, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers-payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement des droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables.....		387,000 »				
	Intérêts arriérés sur des exercices clos.....		3,000 »	590,000 »			590,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exerci- ce suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1849.)	TOTAL.		
"	2,559 68	2,559 68	"	"	"	"	
"	57,200 "	56,771 60	428 40	"	428 40	"	
"	5,586,750 68	5,542,287 97	14,451 71	"	14,451 71	"	
"	590,000 "	566,550 05	23,449 97	"	23,469 97	"	

DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Articles DU BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 30 déc. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1848. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1848.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
28	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'Etat..... (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.) TOTAUX.....	70,000 "	"	"	"	"	70,000 "
	RÉCAPITULATION.						
I	Service de la dette.....	25,959,295 94	6,741 25	420,184 20	"	"	26,586,221 37
II	Rémunérations.....	2,578,000 "	978,759 68	"	"	"	5,356,759 68
III	Fonds de dépôts.....	460,000 "	"	"	"	"	460,000 "
	TOTAUX GÉNÉRAUX ...	28,797,295 94	985,480 91	420,184 20	"	"	30,202,961 08

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.		
»	70,000 »	60,246 09	9,755 91	»	9,755 91	»	
»	460,000 »	426,776 12	35,223 88	»	35,223 88	»	
»	26,586,221 37	26,544,425 90	41,797 47	»	41,797 47	»	
»	5,586,759 68	5,542,287 97	14,431 71	»	14,431 71	»	
»	460,000 »	426,776 12	35,223 88	»	35,223 88	»	
»	50,202,961 05	50,115,487 99	89,475 06	»	89,475 06	»	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, PENDANT L'EXERCICE 1849.

LITTÉRA OU SÉRIÉS des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE PREMIER.		
	SERVICE DE LA DETTE.		
	ARTICLE PREMIER.		
»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.....	500,000 »	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 2.		
»	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842.....	846,560 »	Somme égale au crédit alloué
	ART. 3.		
»	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 ½ p. o/o, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.....	3,502,640 78	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 4.		
»	Frais relatifs à cette dette.....	2,511 57	Crédit fr. 3,000 00 Dépenses 2,311 37 Excédant de crédit . . . fr. 688 63 résultant de ce que les dépenses sont restées en dessous des prévisions.
	ART. 5.		
1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1856 : Sur le capital en circulation.....fr. 972,480 » } 1,200,000 » Id. amorti..... 227,820 » }	1,500,000 »	Somme égale au crédit alloué.
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt..... 500,000 »		
	ART. 6.		
»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt... ..	1,715 15	Crédit alloué fr. 3,000 00 Dépenses 1,715 13 Excédant de crédit . . . fr. 1,284 87 Une grande partie des obligations 4 p. o/o, se trouvant en la possession du trésor, le paiement des intérêts échus de ces obligations n'a occasionné aucune frais.
	ART. 7.		
1	Intérêts de l'emprunt de 30,830,800 francs, à 3 p. o/o, autorisé par la loi du 23 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs à 5 p. o/o, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} août 1849) : Sur le capital en circulation.....fr. 832,500 » } 1,023,309 » Id. amorti..... 171,009 » }	1,504,412 »	Somme égale au crédit alloué.
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt..... 541,103 »		

DETTE PUBLIQUE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTERA ou relatifs des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE PREMIER (suite).			
	ART. 8.		
»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette.....	13,685 42	Crédit fr. 22,750 » Dépenses 15,683 42 Excédant de crédit . . . fr. 7,066 58 provenant de ce qu'il n'y a pas eu de diffé- rence de change pendant l'exercice 1849.
	ART. 9.		
1	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs à 3 p. o/o, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849) :		
	Sur le capital en circulation fr. 5,487,320 40 } 5,622,300 »		
	Id. amorti 154,979 60 } 5,622,300 »		
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt 724,800 »	4,547,000 »	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 10.		
»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt..	83,499 36	Crédit fr. 108,333 33 Dépenses 85,499 56 Excédant de crédit 22,833 77 provenant du peu d'élévation des diffé- rences de change payées par le trésor.
	ART. 11.		
1	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718-40, à 3 p. o/o, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novem- bre 1849) :		
	Sur le capital en circulation fr. 1,167,073 20 } 1,192,571 60		
	Id. amorti 23,498 40 } 1,192,571 60		
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt 258,314 52	1,431,083 92	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 12.		
»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	50,417 56	Crédit fr. 37,500 » Dépenses 30,417 56 Excédant de crédit . . . fr. 7,082 44 provenant du peu d'élévation des différen- ces de change payées par le trésor.
	ART. 13.		
1	Intérêts de la dette de 95,442,852 francs, à 4 ½ p. o/o, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849) :		
	Sur le capital en circulation fr. 5,594,887 18 } 5,579,106 20		
	Id. amorti 184,219 02 } 5,579,106 20		
2	Dotation de l'amortissement de cette dette 793,336 95	4,374,463 13	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 14.		
»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)	12,482 22	Crédit fr. 12,500 » Dépenses 12,482 22 Excédant de crédit . . . fr. 17 78
	ART. 15.		
1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 ½ p. o/o, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849) :		
	Sur le capital en circulation fr. 3,102,813 62 } 3,174,600 00		
	Id. amorti 71,784 58 } 3,174,600 00		
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt 532,733 53	3,327,333 53	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 16.		
»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)	10,720 91	Crédit fr. 10,833 33 Dépenses 10,720 91 Excédant de crédit . . . fr. 112 42

DETTE PUBLIQUE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRAL ou révision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE PREMIER (suite).		
	ART. 17.		
»	Intérêts des deux emprunts à 5 p. o/o, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, pour la période du 1 ^{er} novembre 1848 au 1 ^{er} novembre 1849, sur un capital approximatif de 37,768,000 francs.....	1,888,400 »	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 18.		
»	Frais relatifs au paiement des intérêts de ces deux emprunts.....	1,025 »	Crédit fr. 2,500 » Dépenses 1,025 » Excédant de crédit . . . fr. 1,475 » Aucune donnée n'existait pour la fixation de ce crédit, qui figurait au budget pour la première fois. L'expérience ayant démontré qu'il était trop élevé, on l'a considérablement réduit dans le budget de l'exercice suivant.
	ART. 19.		
»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante.....	970,184 20	Crédit alloué au budget . . fr. 550,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 6 juin 1850 (Monsieur, n° 160) 420,184 20 Somme égale à la dépense fr. 970,184 20
	ART. 20.		
»	Rentes viagères.....	4,857 46	Crédit fr. 4,975 36 Dépenses 4,857 46 Excédant de crédit . . . fr. 117 90 formant la différence entre le montant des rentes viagères éteintes par suite de décès et le montant d'une nouvelle rente admise dans l'année.
	ART. 21.		
»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 33,317-34.....	647 79	Crédit fr. 1,765 87 Dépenses 647 79 Excédant de crédit . . . fr. 1,118 08 provenant de ce qu'un capital de 25,000 fr. a été remboursé, après la formation du budget, aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.
	ART. 22.		
»	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen. (Art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842.....)	103,820 10	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 23.		
»	Rachat des droits de banal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.....	21,164 02	Somme égale au crédit alloué.
	CHAPITRE II.		
	RÉMUNÉRATIONS.		
	ART. 24.		
1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.....	139,046 96	Crédit fr. 3,317,000 »
2	Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.....	94,274 60	Dépenses 3,302,976 69
3	Id. civiles.....	137,054 82	Excédant de crédit . . fr. 14,023 31
4	Id. militaires et pensions des Indes.....	2,582,658 07	provenant de ce que les extinctions de pensions, par suite de décès, sont restées quelque peu en dessous des prévisions.
5	Id. des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.....	820,156 73	
6	Id. de l'Ordre Léopold.....	23,100 19	
7	Arriérés de pensions de toute nature.....	6,725 62	
	TOTAL DE L'ART. 24.....fr.	3,302,976 69	

DETTE PUBLIQUE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEAA ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE II (suite).			
ART. 25.			
»	Remboursement à faire au trésor néerlandais en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 8 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 18 avril 1849.....	2,359 68	Somme égale au crédit alloué.
ART. 26.			
1	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).....	25,210 48	
2	Id. ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).....	9,561 12	Crédit fr. 37,200 » Dépenses 36,771 60
5	Secours annuels (<i>jaarlyksche onderstanden</i>).....	4,000 »	Excédant de crédit . . . fr. 428 40 provenant principalement d'extinction, par suite de décès, d'un traitement d'attente.
	TOTAL DE L'ART. 26.....fr.	36,771 60	
CHAPITRE III.			
FONDS DE DÉPOT.			
ART. 27.			
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'Etat, pour la garantie de leur gestion respective, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement des droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables.....	364,972 70	Crédit fr. 390,000 » Dépenses 366,330 03
2	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos.....	1,357 53	Excédant de crédit . . . fr. 23,469 97 provenant de ce que les versements de cautionnements effectués pendant l'année sont restés en dessous des prévisions.
	TOTAL DE L'ART. 27.....fr.	366,330 03	
ART. 28.			
»	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'Etat..... (Les crédits mentionnés aux deux articles qui précèdent ne sont point limitatifs.)	60,246 09	Crédit fr. 70,000 » Dépenses 60,246 09 Excédant de crédit . . . fr. 9,753 91 provenant de ce qu'en 1849 il n'a pas été opéré autant de remboursements de consignations que les années précédentes, et notamment qu'en 1848.

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES

Articles DU BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés des exercices 1847 et 1848. (Loi du 15 jan- vier 1850.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
CHAPITRE PREMIER.							
Administration centrale.							
1	Traitement du ministre.....	21,000	»	»	»	»	21,000
2	Traitement du personnel des bureaux.....	107,050	»	»	»	»	107,050
3	Pensions des fonctionnaires, employés et gens de service.....	19,535	»	»	»	5,000	24,535
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse.....	1,000	»	»	»	»	1,000
5	Matériel.....	54,600	3,000	»	»	»	57,600
6	Achat de décorations de l'Ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	8,000	»	»	»	»	8,000
	TOTAUX.....	191,005	5,000	»	»	5,000	199,005
CHAPITRE II.							
Traitements des agents politiques.							
7	Missions en Allemagne.....	87,000	»	»	»	»	87,000
8	France.....	53,000	»	»	»	»	53,000
9	Grande-Bretagne.....	52,000	»	»	»	»	52,000
10	Pays-Bas.....	52,000	»	»	»	»	52,000
11	Italie.....	52,000	»	»	»	»	52,000
12	Danemarck, Suède et Hambourg.....	15,000	»	»	»	»	15,000
13	Espagne.....	15,000	»	»	»	»	15,000
14	Portugal.....	15,000	»	»	»	»	15,000
15	Turquie.....	27,000	»	»	»	»	27,000
16	États-Unis.....	18,000	»	»	»	»	18,000
17	Brésil.....	18,000	»	»	»	»	18,000
18	Mexique.....	18,000	»	»	»	»	18,000
	TOTAUX.....	564,000	»	»	»	»	564,000

AFFAIRES ÉTRANGÈRES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE D'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant.	TOTAL.		
»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
»	107,030 »	107,030 »	»	»	»	»	
»	24,353 »	24,353 »	»	»	»	»	
»	1,000 »	1,000 »	»	»	»	»	
»	57,600 »	57,600 »	»	»	»	»	
»	8,000 »	8,000 »	»	»	»	»	
»	199,003 »	199,003 »	»	»	»	»	
»	87,000 »	83,750 »	(a) 1,250 »	»	1,250 »	»	(a) Portion de crédit non employée.
»	53,000 »	53,000 »	»	»	»	»	
»	52,000 »	52,000 »	»	»	»	»	
»	52,000 »	52,000 »	»	»	»	»	
»	13,000 »	13,000 »	»	»	»	»	
»	13,000 »	13,000 »	»	»	»	»	
»	13,000 »	13,000 »	»	»	»	»	
»	27,000 »	27,000 »	»	»	»	»	
»	18,000 »	12,000 »	(b) 6,000 »	»	6,000 »	»	(b) Portion de crédit non employée.
»	18,000 »	18,000 »	»	»	»	»	
»	18,000 »	12,000 »	(c) 6,000 »	»	6,000 »	»	(c) Portion de crédit non employée.
»	564,000 »	550,750 »	13,250 »	»	13,250 »	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — COMPTE

Articles DE BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales		Transférés des exercices 1847 et 1848. (Loi du 15 jan- vier 1850)	
		Ordinaires	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE III. Consulats.						
19	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	49,000 »	»	»	»	»	49,000 »
	TOTAUX.....	49,000 »	»	»	»	»	49,000 »
	CHAPITRE IV. Frais de voyage.						
20	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses.....	70,500 »	»	»	»	»	70,500 »
	TOTAUX.....	70,500 »	»	»	»	»	70,500 »
	CHAPITRE V. Frais à rembourser aux agents du service extérieur.						
21	Indemnité pour un drogman, sept cavasses employés dans les résidences consulaires en Orient, et pour un capou-oglan.....	5,700 »	»	»	»	»	5,700 »
22	Frais divers.....	74,500 »	»	»	»	29,500 »	103,600 »
	TOTAUX.....	80,000 »	»	»	»	29,500 »	109,500 »
	CHAPITRE VI. Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.						
23	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.....	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
24	Dépenses imprévues non libellées au budget.....	4,000 »	»	»	»	11,400 »	15,400 »
	TOTAUX.....	44,000 »	»	»	»	11,400 »	55,400 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	TOTAL.		
»	49,000 »	49,000 »	»	»	»	»	
»	49,000 »	49,000 »	»	»	»	»	
»	70,500 »	70,500 »	»	»	»	»	
»	70,500 »	70,500 »	»	»	»	»	
»	5,700 »	5,700 »	»	»	»	»	
»	105,600 »	105,600 »	»	»	»	»	
»	109,500 »	109,500 »	»	»	»	»	
»	40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	
»	15,400 »	15,598 09	(a) 1 91	»	1 91	»	(a) Portion de crédit non employée
»	35,400 »	35,598 09	1 91	»	1 91	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — COMPTE

Articles ou BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1848		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés des exercices 1847 et 1848. (Loi du 15 jan- vier 1850.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
CHAPITRE VII.							
<i>Commerce, navigation, pêche.</i>							
23	Écoles de navigation	Personnel . .	11,720 »	»	»	»	11,720 »
26		Frais divers.	7,280 »	»	»	»	7,280 »
27	Chambres de commerce		12,000 »	»	»	»	12,000 »
28	Frais divers et encouragements au com- merce		19,900 »	»	»	»	19,900 »
29	Encouragements pour la navigation à vapeur en- tre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagem ^{ts} puissent obli- ger l'Etat au-delà du cré- dit alloué pour l'exercice 1849, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par ser- vice, sauf pour le service au-delà du cap Horn.	Personnel . .	1,450 »	»	»	»	1,450 »
50		Frais divers.	115,550 »	»	»	»	115,550 »
31	Primes pour construction de navires		20,000 »	»	»	»	20,000 »
52	Pêche maritime	Personnel . .	7,750 »	»	»	»	7,750 »
53		Primes	92,250 »	»	»	»	92,250 »
	TOTAUX		285,900 »	»	»	»	285,900 »
CHAPITRE VIII.							
<i>Marine.</i>							
<i>Pilotage.</i>							
54	Personnel		169,410 »	»	»	»	169,410 »
35	Remises à payer aux pilotes (crédit non limitatif)		187,510 »	»	»	»	187,510 »
<i>Passage d'eau.</i>							
36	Personnel		11,850 »	»	»	»	11,850 »
<i>Police maritime.</i>							
37	Personnel		26,000 »	»	»	»	26,000 »
38	Primes d'arrestation aux agents et vaca- tions aux experts chargés de la surveil- lance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)		2,800 »	»	»	»	2,800 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES DRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant.	TOTAL.		
»	11,720 »	11,718 53	(a) 1 67	»	1 67	»	(a) Portion de crédit non employée.
»	7,280 »	5,792 08	(b) 1,487 92	»	1,487 92	»	(b) Portion de crédit non employée.
»	12,000 »	11,711 88	(c) 288 12	»	288 12	»	(c) Portion de crédit non employée.
»	19,900 »	19,675 50	(d) 226 50	»	226 50	»	(d) Portion de crédit non employée.
»	1,450 »	»	(e) 1,450 »	»	1,450 »	»	(e) Les dépenses pour lesquelles la Législature a alloué cette somme de 1,450 fr. ont été, par erreur, liquidées sur l'art. 50.
»	115,530 »	115,507 87	(f) 42 15	»	42 15	»	(f) Portion de crédit non employée.
»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	
»	7,750 »	7,755 55	(g) 16 67	»	16 67	»	(g) Portion de crédit non employée.
»	92,250 »	91,552 25	(h) 717 75	»	717 75	»	(h) Portion de crédit non employée.
»	285,900 »	281,669 24	4,250 76	»	4,250 76	»	
»	169,410 »	158,927 70	10,482 50	»	10,482 50	»	
»	187,510 »	156,005 79	51,504 21	»	51,504 21	»	
»	11,850 »	11,656 10	195 90	»	195 90	»	
»	26,000 »	24,444 10	1,555 90	»	1,555 90	»	
»	2,800 »	2,620 »	180 »	»	180 »	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — COMPTE

Articles de BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transferts des exercices 1847 et 1848. (Loi du 15 jan- vier 1850.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	<i>Sauvetage.</i>						
39	Personnel	14,500	»	»	»	»	14,500
	<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres pour le transport des lettres.</i>						
40	Personnel de la marine de l'État employé à ce service	82,256	»	»	»	»	82,256
41	Traitements des courriers, agents et méca- niciens	14,530	»	»	»	»	14,530
	<i>Bâtiments de l'État.</i>						
	<i>Brick Duc de Brabant (désarmé).</i>						
	<i>Canonnières n° 3 et 11 (désarmées).</i>						
42	Personnel	115,588	54	»	»	»	115,588
43	Vivres	54,585	»	»	»	»	54,585
44	Pensions	40,000	»	»	»	»	40,000
45	Magasin	2,000	»	»	»	»	2,000
46	Matériel des divers services	555,908	»	»	»	»	555,908
	TOTAUX	1,072,537	54	»	»	»	1,072,537
	RÉCAPITULATION.						
Chapitres							
I	Administration centrale	191,005	»	3,000	»	5,000	199,005
II	Traitements des agents politiques	564,000	»	»	»	»	564,000
III	Traitements des agents consulaires et indem- nités à quelques agents non rétribués ..	49,000	»	»	»	»	49,000
IV	Frais de voyage	70,500	»	»	»	»	70,500
V	Frais à rembourser aux agents du service extérieur	80,000	»	»	»	29,500	109,500
VI	Missions extraordinaires, traitements d'in- activité et dépenses imprévues	44,000	»	»	»	11,400	55,400
VII	Commerce	285,900	»	»	»	»	285,900
VIII	Marine	1,072,537	54	»	»	»	1,072,537
	TOTAUX	2,156,742	54	5,000	»	45,700	2,205,442

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant.	TOTAL.		
»	14,500 »	14,211 25	88 73	»	88 73	»	
»	82,256 »	75,578 96	6,637 04	»	6,637 04	»	
»	14,530 »	12,785 02	1,566 98	»	1,566 98	»	
»	115,588 34	108,506 88	5,281 46	»	5,281 46	»	
»	54,585 »	46,402 14	7,982 86	»	7,982 86	»	
»	40,000 »	39,864 47	135 53	»	135 53	»	
»	2,000 »	1,982 50	17 50	»	17 50	»	
»	535,908 »	535,617 79	290 21	»	290 21	»	
»	1,072,537 54	1,006,400 70	65,936 64	»	65,936 64	»	
»	199,005 »	199,005 »	»	»	»	»	
»	564,000 »	530,750 »	15,250 »	»	15,250 »	»	
»	49,000 »	49,000 »	»	»	»	»	
»	70,500 »	70,500 »	»	»	»	»	
»	109,500 »	109,500 »	»	»	»	»	
»	53,400 »	53,598 09	1 91	»	1 91	»	
»	285,900 »	281,669 24	4,230 76	»	4,230 76	»	
»	1,072,537 54	1,006,400 70	65,936 64	»	65,936 64	»	
»	2,205,442 34	2,122,025 03	83,419 31	»	83,419 31	»	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PENDANT L'EXERCICE 1849.

LITTÉRALE OU SÉRIATION DES ARTICLES DU Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
ARTICLE PREMIER.			
»	Traitement du Ministre.....	21,000 »	Crédit fr. 21,000 » Dépenses 21,000 » Excédant de crédit fr. » »
	TOTAL DE L'ART. 1 ^{er}	21,000 »	
ART. 2.			
	Traitement du personnel des bureaux :		
		MONTANT DE LA DÉPENSE.	
		TRAITEMENTS. INDEMNITÉS.	
a.	Secrétariat général.....	13 28,499 98 950 »	107,050 » Les rémunérations de travaux extraordinaires sont confondues dans le chiffre des indemnités de toute nature allouées soit à titre d'encouragements aux employés, soit à titre d'étrennes aux gens de service.
b.	Direction politique.....	5 7,200 » »	
c.	Direction du commerce extérieur et des consulats..	4 13,000 » »	
d.	Direction du commerce intérieur.....	6 14,600 » 200 »	
e.	Direction de la marine.....	6 19,850 » 200 »	
f.	Division de la comptabilité et de la chancellerie....	4 12,000 » »	
g.	Courrier, huissiers, messagers, concierge, etc.....	12 12,920 » 680 02	
h.	Fonds de réserve.....	» » »	
	TOTAL DE L'ART. 2.....	107,050 »	Crédit fr. 107,050 » Dépenses 107,050 » Excédant de crédit fr. » »
ART. 3.			
»	Pensions à des fonctionnaires, employés et gens de service.....	24,355 »	Crédit primitif fr. 19,355 » Transfert (loi du 15 janv. 1850) 5,000 » Total fr. 24,355 » Dépenses 24,355 » Excédant de crédit fr. » »
	TOTAL DE L'ART. 3.....	24,355 »	

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

LITTEA OU sùbdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE PREMIER (suite).		
	ART. 4.		
»	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse.....	1,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 4.....	1,000 »	Crédit fr. 1,000 » Dépenses fr. 1,000 » Excédant de crédit . . . fr. » »
	Matériel.		
	ART. 5.		
a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux journaux belges et autres menus frais.....fr. 11,719 20	37,600 »	
b.	Éclairage et chauffage..... 10,760 57		
c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles, assurances contre incendie, etc..... 10,142 95		
d.	Fonds secrets..... 4,977 50		
	TOTAL DE L'ART. 5.....	37,600 »	Crédit fr. 37,600 » Dépenses fr. 37,600 » Excédant de crédit . . . fr. » »
	ART. 6.		
»	Achat de décorations de l'Ordre Léopold, sans qu'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.....	8,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 6.....	8,000 »	Crédit fr. 8,000 » Dépenses fr. 8,000 » Excédant de crédit . . . fr. » »
	CHAPITRE II.		
	TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.		
	ART. 7.		
»	Missions en Allemagne. — Traitement de trois envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires, deux secrétaires et frais de chancellerie.....	85,750 »	Crédit fr. 87,000 » Dépenses fr. 85,750 » Excédant de crédit . . . fr. 1,250 » Cet excédant est le résultat de la démission donnée par M. le comte Vandenssteen de Jehay de ses fonctions de secrétaire de légation à Francfort-sur-Mein. — Son traitement a cessé le 1 ^{er} octobre 1850.
	TOTAL DE L'ART. 7.....	85,750 »	
	ART. 8.		
»	France. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller et frais de chancellerie.....	35,000 »	Crédit fr. 35,000 » Dépenses fr. 35,000 » Excédant de crédit . . . fr. » »
	TOTAL DE L'ART. 8.....	35,000 »	

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

LITTEA OU subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (suite).		
	ART. 9.		
»	Grande-Bretagne. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller et frais de chancellerie.....	52,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 9.....	52,000 »	Crédit fr. 52,000 » Dépenses 52,000 » Excédant de crédit . . . fr. »
	ART. 10.		
»	Pays-Bas. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et frais de chancellerie.....	52,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 10.....	52,000 »	Crédit fr. 32,000 » Dépenses 32,000 » Excédant de crédit . . . fr. »
	ART. 11.		
»	Italie. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et frais de chancellerie.....	32,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 11.....	32,000 »	Crédit fr. 32,000 » Dépenses 32,000 » Excédant de crédit . . . fr. »
	ART. 12.		
»	Danemark, Suède et Hambourg. — Traitement d'un chargé d'affaires.....	15,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 12.....	15,000 »	Crédit 15,000 » Dépenses 15,000 » Excédant de crédit . . . fr. »
	ART. 13.		
»	Espagne. — Traitement d'un chargé d'affaires.....	15,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 13.....	15,000 »	Crédit fr. 15,000 » Dépenses 15,000 » Excédant de crédit . . . fr. »
	ART. 14.		
»	Portugal. — Traitement d'un chargé d'affaires.....	15,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 14.....	15,000 »	Crédit fr. 15,000 » Dépenses 15,000 » Excédant de crédit . . . fr. »
	ART. 15.		
»	Turquie. — Traitement d'un chargé d'affaires, d'un drogman, d'un chancelier et frais de chancellerie.....	27,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 15.....	27,000 »	Crédit fr. 27,000 » Dépenses 27,000 » Excédant de crédit . . . fr. »

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

LITTEAU ou rubrique des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (suite).		
	ART. 16.		
»	États-Unis. — Traitement d'un chargé d'affaires.....	12,000 »	Crédit fr. 18,000 » Dépenses 12,000 »
	TOTAL DE L'ART. 16.....	12,000 »	Excédant de crédit . . . fr. 6,000 » Cet excédant provient de ce que le traitement de M. Beaulieu a cessé le 1 ^{er} mai et que celui de M. Bosch n'a commencé à courir que le 1 ^{er} septembre.
	ART. 17.		
»	Brésil. — Traitement d'un chargé d'affaires.....	18,000 »	Crédit fr. 18,000 » Dépenses 18,000 »
	TOTAL DE L'ART. 17.....	18,000 »	Excédant de crédit . . . fr. " »
	ART. 18.		
»	Mexique. — Traitement d'un chargé d'affaires.....	12,000 »	Crédit fr. 18,000 » Dépenses 12,000 »
	TOTAL DE L'ART. 18.....	12,000 »	Excédant de crédit . . . fr. 6,000 » Cet excédant provient de ce que le traitement de M. Bosch a cessé le 1 ^{er} septembre et que cet agent n'a pas été remplacé.
	CHAPITRE III.		
	CONSULATS.		
	ART. 19.		
»	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	49,000 »	Crédit fr. 49,000 » Dépenses 49,000 »
	TOTAL DE L'ART. 19.....	49,000 »	Excédant de crédit . . . fr. " »
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE VOYAGE.		
	ART. 20.		
»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.....	70,500 »	Crédit fr. 70,500 » Dépenses 70,500 »
	TOTAL DE L'ART. 20.....	70,500 »	Excédant de crédit . . . fr. " »

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

LITTEAU ou sésénié des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE V.		
	FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE ÉTRANGER.		
	ART. 21.		
»	Indemnité pour un drogman, sept cavasses employés dans diverses résidences en Orient et pour un capou eglan.....	5,700 »	Crédit fr. 5,700 » Dépenses 5,700 »
	TOTAL DE L'ART. 21.....	5,700 »	Excédant de crédit . . . fr. » »
	ART. 22.		
»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien des pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents, abonnements aux journaux et écrits périodiques étrangers, frais extraordinaires et accidentels.....	103,600 »	Crédit primitif fr. 74,300 » Transfert (loi du 15 janv. 1850) 29,300 »
	TOTAL DE L'ART. 22.....	103,600 »	Total fr. 103,600 » Dépenses 103,600 » Excédant de crédit . . . fr. » »
	CHAPITRE VI.		
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	ART. 23.		
»	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en non activité.....	40,000 »	Crédit fr. 40,000 » Dépenses 40,000 »
	TOTAL DE L'ART. 23.....	40,000 »	Excédant de crédit . . . fr. » »
	ART. 24.		
»	Dépenses imprévues non libellées au budget.....	15,398 09	Crédit primitif fr. 4,000 » Transfert (loi du 15 janv. 1850) 11,400 »
	TOTAL DE L'ART. 24.....	15,398 09	Total fr. 15,400 » Dépenses 15,398 09 Excédant de crédit . . . fr. 1 91
	CHAPITRE VII.		
	COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.		
	ART. 25.		
	Écoles de navigation. — Traitements des professeurs, des secrétaires, des conseils d'administration, du gardien de l'école d'Anvers.....	11,718 53	Crédit fr. 11,720 » Dépenses 11,718 33
	TOTAL DE L'ART. 25.....	11,718 33	Excédant de crédit . . . fr. 1 67

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

LITTEBA ou réfinition des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VII (suite).		
	ART. 26.		
»	Écoles de navigation. — Frais divers.....	3,792 08	Crédit fr. 7,280 » Dépenses 5,792 08 Excédant de crédit . . . fr. 1,487 92 Cet excédant provient de ce que le nombre des élèves boursiers était moins grand qu'en 1848.
	TOTAL DE L'ART. 26.....	3,792 08	
	ART. 27.		
»	Chambres de commerce.....	11,711 88	Crédit fr. 12,000 » Dépenses 11,711 88 Excédant de crédit . . . fr. 288 12 Il y a tous les ans à peu près le même excédant; pour l'exercice 1850, il en sera de même, mais pour 1851 tout le crédit sera probablement employé par suite de la création d'une chambre de commerce à Nivelles.
	TOTAL DE L'ART. 27.....	11,711 88	
	ART. 28.		
»	Frais divers et encouragements au commerce.....	19,675 80	Crédit fr. 19,900 » Dépenses 19,675 80 Excédant de crédit . . . fr. 226 50 Les frais divers et encouragements au commerce sont des frais variables; il est par conséquent impossible d'expliquer pourquoi ces fr. 226-50 sont restés sans emploi.
	TOTAL DE L'ART. 28.....	19,675 80	
	ART. 29.		
»	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1849, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn. — Traitement du secrétaire de la commission directrice des services à voiles, et de l'inspecteur des émigrants, ainsi que de l'expert des navires pour les services à voiles.....	»	Crédit fr. 1,450 » Dépenses » » Excédant de crédit . . . fr. 1,450 » Cette allocation est destinée à payer le personnel attaché à l'organisation des services à voiles. Si elle n'a pas été employée en 1849, c'est que le traitement du personnel précité a été imputé, par erreur, sur l'art. 30.
	TOTAL DE L'ART. 29.....	»	
	ART. 30.		
»	Encouragements pour la navigation, etc. — Frais divers.....	113,807 87	
	TOTAL DE L'ART. 30.....	113,807 87	Crédit fr. 113,550 » Dépenses 113,507 87 Excédant de crédit . . . fr. 42 13
	ART. 31.		
»	Primes pour construction de navires.....	20,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 31.....	20,000 »	Crédit fr. 20,000 » Dépenses 20,000 » Excédant de crédit . . . fr. » »
	ART. 32.		
»	Pêche maritime. — Indemnités des commissions spéciales de surveillance de la pêche et des experts.....	7,735 33	
	TOTAL DE L'ART. 32.....	7,735 33	Crédit fr. 7,750 » Dépenses 7,735 33 Excédant de crédit . . . fr. 16 67

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

LIVRE OU SECTION des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VII (suite).		
	ART. 53.		
»	Pêche maritime. — Primes.....	91,532 25	Crédit fr. 92,250 » Dépenses 81,532 25 Excédant de crédit . . . fr. 10,717 75 Cet excédant provient d'une retenue faite sur les primes pour l'exercice de la petite pêche de mer, au profit de la caisse de prévoyance à instituer en faveur des pêcheurs d'Ostende. — La caisse n'ayant été instituée que par arrêté royal du 2 décembre 1850, et le budget étant clos depuis le 31 octobre, il a été impossible de liquider la somme due.
	TOTAL DE L'ART. 53.....	91,532 25	
	CHAPITRE VIII.		
	MARINE.		
	PILOTAGE.		
	Personnel.		
	ART. 34.		
	<i>Anvers et Flessingue.</i>		
»	Un inspecteur, un sous-inspecteur, un receveur, commis, un chef pilote.....	20,699 88	
»	Un conducteur.....	625 »	
»	Agents du pilotage.....	498 51	
»	Indemnités aux sieurs Demeulder et Goubau.....	530 »	
»	Patrons pilotes, pilotes, matelots, mousses, élèves pilotes et rameurs.....	104,897 53	
»	Indemnité aux équipages des bateaux pilotes.....	750 »	
	<i>Ostende.</i>		
»	Un inspecteur, un commis et un chef pilote.....	4,989 96	
»	Patrons pilotes, pilotes, matelots, élèves pilotes, concierge et signaleur.....	14,872 40	
	Personnel des phares et fanaux sur la côte de Flandre.		
»	Garde-feu à Ostende, au mûssoir, aux dunes, à Nieuport, à Blankenberghe et à Heyst.....	5,154 80	
	Feu flottant.		
»	Patron, second et matelots.....	5,940 »	Crédit fr. 169,410 » Dépenses 158,927 70 Excédant de crédit . . . fr. 10,482 30
	TOTAL DE L'ART. 34.....	158,927 70	

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS , ETC.

LITTÉRA OU SUBDIVISION des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VIII (suite).		
	REMISES AUX PILOTES.		
	Art. 53.		
	<i>Arrondissement d'Anvers.</i>		
»	Remises aux pilotes et élèves pilotes d'Anvers, de Terneuzen et de Flessingue...	129,535 13	
	<i>Arrondissement d'Ostende.</i>		
»	Remises aux pilotes.....	15,376 58	
»	Remise de 2 p. % à la caisse des veuves pour les pilotes, leurs veuves et les orphelins.....	8,439 77	
»	Remise de 5 p. % au profit du receveur des droits de pilotage à Ostende.....	1,510 20	
»	Restitution de droits.....	7 40	
»	Versement au trésor (pour ordre).....	3,296 33	
»	Imputation (id.).....	» 66	
	TOTAL DE L'ART. 53.....	156,005 79	Crédit fr. 187,510 Dépenses 136,005 79 Excédant de crédit . . . fr. 31,504 21
	PASSAGE D'EAU.		
	Personnel.		
	Art. 50.		
»	Capitaines, machinistes, chauffeurs, timoniers et nettoyeurs d'embarcadères....	11,457 79	
»	Indemnité au personnel.....	218 31	
	TOTAL DE L'ART. 50.....	11,676 10	Crédit fr. 11,850 Dépenses 11,656 10 Excédant de crédit . . . fr. 193 90
	POLICE MARITIME.		
	Personnel.		
	Art. 37.		
	<i>Anvers.</i>		
»	Un commissaire maritime de 1 ^{re} classe.....	} 10,696 24	
»	Un commissaire maritime de 3 ^e classe.....		
»	Un commissaire maritime de 4 ^e classe.....		
»	Un commis.....		
»	Trois agents.....		

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

LITTÉRA OU RÉFÉRENCE DES ARTICLES DU Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VIII (suite).		
	<i>Ostende.</i>		
»	Un commissaire maritime de 2 ^e classe.....		
»	Un commissaire maritime de 4 ^e classe.....		
»	Un commis.....		
»	Deux agents.....		
»	Un commissaire maritime de 3 ^e classe à Blankenberghe.....	1,999 92	
»	Un commissaire maritime de 5 ^e classe à Nieuport.....	499 92	
»	Un commissaire maritime de 5 ^e classe à Bruges.....	499 92	
»	Un commissaire maritime de 5 ^e classe à Bruxelles.....	555 50	
»	Un commissaire maritime de 5 ^e classe à Louvain.....	499 92	
»	Un commissaire maritime de 5 ^e classe à Gand.....	1,999 92	
	TOTAL DE L'ART. 37.....	24,444 10	
	PRIMES D'ARRESTATION AUX AGENTS.		
	ART. 58.		
»	Remises sur les primes d'arrestation.....	1,844 »	
»	Vacations aux experts.....	776 »	
	TOTAL DE L'ART. 58.....	2,620 »	
	SAUVETAGE.		
	Personnel.		
	ART. 59.		
	<i>Ostende.</i>		
»	Un directeur, un sous-directeur, un patron, un contre-maitre et neuf rameurs... <i>Adinkerke.</i>	5,200 »	
»	Un sous-directeur, un patron, deux contre-maitres, sept rameurs..... <i>Nieuport.</i>	2,100 »	
»	Un sous-directeur, un patron, un contre-maitre, huit rameurs..... <i>Blankenberghe.</i>	2,080 »	
»	Un sous-directeur, un patron, un contre-maitre, onze rameurs..... <i>Knoeke.</i>	2,500 »	
»	Un sous-directeur, un patron, deux contre-maitres, sept rameurs (quatre à 250 francs, trois à 130 francs).....	2,887 50	
			Crédit fr. 25,000 »
			Dépenses 24,444 10
			Excédant de crédit . . . fr. 1,555 90
			Crédit fr. 2,500 »
			Dépenses 2,620 »
			Excédant de crédit . . . fr. 160 »

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

LÉGENDE ou révision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	<i>Observations.</i>
	CHAPITRE VIII (suite).		
»	Vacations pour exercices et pour avoir porté secours aux navires en détresse....	598 73	
	Un conducteur.....	873 »	
	TOTAL DE L'ART. 39.....	14,211 23	Crédit fr. 14,300 » Dépenses 14,211 25 Excédant de crédit . . . fr. 88 75
	PAQUEBOTS A VAPEUR ENTRE OSTENDE ET DOUVRES.		
	Personnel de la marine employé à ce service.		
	ART. 40.		
»	Traitement des officiers.....	29,618 93	
»	Supplément de traitement aux officiers.....	8,528 09	
»	Solde des équipages.....	28,510 58	
»	Machinistes, chauffeurs et chaudronniers.....	14,041 76	
»	Indemnité aux équipages pour travail extraordinaire.....	1,280 »	
	TOTAL DE L'ART. 40.....	75,578 96	Crédit fr. 82,236 » Dépenses 75,578 96 Excédant de crédit . . . fr. 6,657 04
	AGENTS ET COURRIERS.		
	ART. 41.		
»	Agent à Ostende, chef courrier, courriers et commis.....	6,983 06	
»	Transport de dépêches.....	1,479 96	
»	Agent général à Bruxelles.....	5,780 »	
»	Agent à Douvres.....	810 »	
»	Vérificateurs.....	60 »	
	TOTAL DE L'ART. 41.....	12,783 02	Crédit fr. 14,350 » Dépenses 12,783 02 Excédant de crédit . . . fr. 1,566 98
	BÂTIMENTS DE GUERRE.		
	ART. 42.		
»	Louise-Marie. — Personnel.....	59,858 41	
»	Service sédentaire de l'Escaut. — Personnel à terre. — Personnel aux deux tiers de solde et en non activité.....	68,468 77	
	TOTAL DE L'ART. 42.....	108,506 88	Crédit fr. 113,588 34 Dépenses 108,506 88 Excédant de crédit . . . fr. 5,291 46

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS, ETC.

SÉRIE ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VIII (suite).		
	VIVRES.		
	ART. 45.		
»	Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.....	20,319 60	
»	Vivres à la Louise-Marie et au personnel du service sédentaire.....	26,082 54	
	TOTAL DE L'ART. 45.....	46,402 14	Crédit fr. 54,385 » Dépenses 46,402 14 Excédant de crédit fr. 7,982 86
	PENSIONS.		
	ART. 44.		
»	Pensions civiles et militaires.....	24,149 56	
»	Secours.....	5,715 11	
»	Dotation à la caisse de prévoyance et de secours pour les marins du commerce..	10,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 44.....	59,864 47	Crédit fr. 40,000 » Dépenses 59,864 47 Excédant de crédit fr. 135 53
	MAGASIN.		
	ART. 45.		
»	Gardiens du magasin.....	1,882 50	
»	Indemnité.....	100 »	
	TOTAL DE L'ART. 45..... fr.	1,982 50	Crédit fr. 2,000 » Dépenses 1,982 50 Excédant de crédit fr. 17 50
	MATÉRIEL DES DIVERS SERVICES.		
	ART. 46.		
»	Pilotage.....	77,226 65	
»	Passage d'eau.....	54,944 80	
»	Police maritime.....	6,642 46	
»	Sauvetage.....	1,595 75	
»	Paquebots à vapeur.....	187,055 73	
»	Bâtiments de guerre.....	25,712 34	
»	Loyers des magasins.....	2,464 08	
	TOTAL DE L'ART. 46.....	353,617 79	Crédit fr. 353,908 » Dépenses 353,617 79 Excédant de crédit fr. 290 21

NOTE.

Aux termes des art. 44 et 45 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, les Ministres doivent présenter des comptes développant leurs opérations pendant l'année précédente.

Ces dispositions ont été appliquées pour la première fois aux budgets de l'exercice 1848.

Les opérations applicables aux budgets des finances et des non-valeurs et remboursements de l'exercice 1849, sont développées dans les tableaux ci-joints et présentent les résultats généraux ci-après :

Ministère des Finances.

Le budget de l'exercice 1849 a été voté à la somme de fr.	12,655,454 25
et les crédits supplémentaires et autres, alloués en dehors du budget, à	341,271 37
ce qui porte l'ensemble des crédits au chiffre de fr.	<u>12,994,705 62</u>

Mais il y a lieu de retrancher de cette somme le montant des portions de crédits mentionnés ci-après, savoir :

1^o Une somme de fr. 55,550
qui a été transférée au budget de l'intérieur pour le personnel et le matériel des poids et mesures dont le service est passé à ce département ;

2^o Celle de fr. 228,000
qui a été distraite de l'allocation de l'art. 21, chapitre III, du budget des finances de l'exercice 1849, pour couvrir les dépenses du crédit supplémentaire demandé au même budget pour les pensions civiles, crédit qui est compris dans le chiffre de fr. 341,271-37 mentionné plus haut.

Total. fr.	<u>283,550 00</u>
--------------------	-------------------

Le montant des allocations se trouve ainsi réduit à une somme de fr.	<u>12,711,155 62</u>
qui doit toutefois être ramenée à celle de fr.	<u>12,709,571 12</u>

par suite du report à l'exercice 1850 d'une allocation de fr. 1,584-50 grevée de droits en faveur de créanciers de l'État pour travaux adjugés.

Les dépenses constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice, s'élèvent à fr.	<u>12,350,335 05</u>
---	----------------------

Les crédits alloués laissent donc un boni sur les dépenses, de fr.	<u><u>359,236 07</u></u>
--	--------------------------

Ce boni se décompose ainsi qu'il suit :

L'excédant réel des crédits sur les dépenses s'élève à une somme de fr.	444,469 08
qui sera annulée par la loi des comptes.	
Par contre, quelques crédits, qui ne sont pas limitatifs, ont été dépassés de. fr.	88,253 01
dont la régularisation ultérieure aura lieu par l'ouverture d'un crédit supplémentaire.	
Somme égale. fr.	<u>532,722 09</u>

Non valeurs et remboursements.

La somme des crédits votés au budget s'élève à. fr.	1,918,000 00
et celle des dépenses constatées, liquidées et ordonnancées, à fr.	2,006,750 54
de sorte que les dépenses ont excédé les crédits de fr.	88,750 54
qui forment la différence entre le montant des excédants de dépenses sur le crédit. fr.	<u>249,000 63</u>
et la somme des excédants des crédits sur les dépenses.	160,250 29

La première de ces deux sommes (fr. 249,000-63) fera l'objet d'un crédit complémentaire dans la loi des comptes.

(37)

COMPTE DÉFINITIF
DES DÉPENSES DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
PENDANT L'EXERCICE 1849.

COMpte DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DU

Articles ou SOMM.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
CHAPITRE PREMIER.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. — Rémunération de travaux extraordinaires.....	472,050 »	»	»	»	»	472,050 »
5	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.....	7,000 »	»	»	»	»	7,000 »
4	Matériel.....	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
5	Service de la Monnaie.....	17,200 »	»	(a) 16,800 »	»	»	54,000 »
5 bis.	Complément des frais de construction et d'appropriation des bâtiments de l'hôtel des Monnaies	»	»	»	(b) 7,673 77	»	7,673 77
6	Achat des matières et frais de fabrication de pièces de monnaies de cuivre.....	»	100,000 »	»	»	»	100,000 »
7	Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et les provinces.....	155,500 »	»	»	»	»	155,500 »
8	Documents statistiques.....	19,500 »	»	»	»	»	19,500 »
	TOTAUX.....	710,250 »	100,000 »	16,800 »	7,673 77	»	854,723 77
CHAPITRE II.							
ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES.							
9	Traitement des directeurs	69,000 »	»	»	»	»	69,000 »
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs.....	17,580 »	»	»	»	»	17,580 »
11	Service de la caisse générale de l'État.....	250,000 »	»	(c) 26,279 95	»	»	276,279 95
	TOTAUX.....	536,580 »	»	26,279 95	»	»	562,829 95
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.							
12	Surveillance générale.....	551,400 »	»	»	»	»	551,400 »
15	Service de la conservation du cadastre....	504,700 »	»	»	»	»	504,700 »

MINISTÈRE DES FINANCES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcés par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	Observations.
			Crédits non consommés par les dépenses. À annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1836.)	TOTAL.		
»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
»	472,050 »	472,050 »	»	»	»	»	
»	7,000 »	5,259 95	1,760 05	»	1,760 05	»	»
»	40,000 »	59,999 95	» 07	»	» 07	»	»
»	54,000 »	55,725 55	274 67	»	274 67	»	»
»	7,675 77	7,675 77	»	»	»	»	»
»	100,000 »	»	100,000 »	»	100,000 »	»	»
»	155,500 »	115,174 08	20,525 92	»	20,525 92	»	»
»	19,500 »	19,495 02	6 98	»	6 98	»	»
»	854,725 77	712,556 08	122,567 69	»	122,567 69	»	»
»	69,000 »	69,000 »	»	»	»	»	
»	17,550 »	17,550 »	»	»	»	»	
»	276,279 95	276,279 95	»	»	»	»	»
»	562,829 95	562,829 95	»	»	»	»	»
»	551,400 »	556,088 42	»	»	»	»	»
»	504,700 »	510,817 29	»	»	»	»	»

Dépenses restées en dessous des prévisions.

Appoint inutile.

Portion de crédit restée sans emploi.
(a) Loi du 6 juin 1850 (*Moniteur*, n° 160).

(b) Loi du 16 juillet 1845 (*Mon.*, n° 200).

Crédit non employé.

Portion de crédit demeurée sans emploi.

Appoint inutile.

(c) Loi du 6 juin 1850 (*Moniteur*, n° 150).

Les crédits portés aux art. 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20 et 21 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.

MINISTÈRE DES FINANCES. — COMPTE DÉFINITIF

Articles ou BUDGET	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
14	Service des contributions directes, des ac- cises et de comptabilité..... (Voir art. 15 après l'art. 21.)	1,120,700	"	"	"	"	1,120,700
16	Service des douanes.....	5,999,050	"	"	"	"	5,999,050
17	Service des poids et mesures.....	55,400	"	"	"	"	55,400
18	Service de la garantie des matières et ou- vrages d'or et d'argent.....	47,900	"	"	"	"	47,900
19	Honoraires fixes des avocats de l'adminis- tration.....	40,000	"	"	"	"	40,000
20	Suppléments de traitements extraordinaires.	25,000	"	"	"	"	25,000
21	Traitements temporaires.....	"	500,000	"	"	"	500,000
	TOTAUX.....	5,922,150	500,000	"	"	"	6,422,150
15	Remises et indemnités.....	1,585,000	"	"	"	"	1,585,000
22	Frais de bureau et de tournée.....	64,640	"	"	"	"	64,640
25	Indemnités, primes et dépenses diverses...	291,900	"	"	"	"	291,900
24	Mesure de police douanière.....	5,000	"	"	"	"	5,000
25	Matériel.....	142,000	"	"	"	"	142,000
26	Entrepôt d'Anvers (frais généraux d'admini- stration).....	51,000	"	"	"	"	51,000
27	Travaux d'appropriation des nouveaux ma- gasins.....	"	51,784 25	"	"	"	51,784 25
26bis	Statistique des propriétaires fonciers.....	"	"	"	50,000	"	50,000
26ter	Indemnités du chef de travaux exécutés avant la révolution.....	"	"	"	536 90	"	536 90
	TOTAUX.....	7,841,690	551,784 25	"	80,536 90	"	8,443,831 15
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.						
28	Enregistrement. — Traitements.....	525,790	14,210	"	"	"	540,000
29	Timbre. — Traitements.....	52,200	"	"	"	"	52,200
30	Domaines. — Traitements.....	95,560	"	"	"	"	95,560
31	Forêts. — Traitements.....	241,900	"	"	"	"	241,900
32	Remises des receveurs.....	775,000	"	"	"	"	775,000

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exerci- ce suivant. (Art 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.		
»	1,120,700 »	1,163,624 98	»	»	»	»	
»	5,999,080 »	3,910,742 54	»	»	»	»	
(a) 40,030 »	43,530 »	42,899 85	»	»	»	»	(a) Crédit transféré au Département de l'Intérieur, en vertu de l'arrêté royal du 13 mars 1849.
»	47,900 »	44,742 41	»	»	»	»	
»	40,000 »	58,540 »	»	»	»	»	
»	25,000 »	85,667 40	»	»	»	»	
(b) 228,000 »	272,000 »	120,442 57	»	»	»	»	(b) Crédit transféré au chap. V, art. 37. (Loi du 20 avril 1850, <i>Moniteur</i> , n° 116)
268,050 »	6,154,100 »	5,991,368 06	162,754 94	»	162,754 94	»	Économie réalisée par suite de la nouvelle organisation (24 avril 1849) et de vacances d'emplois.
»	1,585,000 »	1,470,255 01	»	»	»	85,255 01	Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.
(c) 15,500 »	51,140 »	49,898 74	1,241 26	»	1,241 26	»	(c) Crédit transféré au Département de l'Intérieur, en vertu de l'arrêté royal du 13 mars 1849.
»	291,900 »	280,939 09	10,960 91	»	10,960 91	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
»	5,000 »	750 »	4,250 »	»	4,250 »	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
(d) 2,000 »	140,000 »	136,232 06	3,747 94	»	3,747 94	»	(d) Crédit transféré au Département de l'Intérieur, en vertu de l'arrêté royal du 13 mars 1849.
»	51,000 »	28,525 53	2,676 63	»	2,676 63	»	Dépenses restées en dessous des prévisions.
»	51,784 25	53,666 04	14,355 71	1,584 50	16,118 21	»	Dépenses restées en dessous des prévisions.
»	50,000 »	48,103 62	1,896 58	»	1,896 58	»	Dépenses restées en dessous des prévisions.
»	536 90	536 90	»	»	»	»	Crédit extraordinaire. (Loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> , n° 220.) Crédit extraordinaire. (Loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> , n° 220.)
285,530 »	8,160,281 15	8,041,887 87	202,041 79	1,584 50	203,626 29	85,255 01	
»	540,000 »	522,680 28	17,519 72	»	17,519 72	»	Somme restée disponible par suite de la nouvelle organisation du 24 avril 1849.
»	52,200 »	51,012 84	1,187 16	»	1,187 16	»	Somme restée disponible par suite de la nouvelle organisation du 24 avril 1849.
»	95,560 »	91,882 96	1,707 04	»	1,707 04	»	Somme restée disponible par suite de la nouvelle organisation du 24 avril 1849.
»	241,000 »	238,591 72	3,508 28	»	3,508 28	»	Somme restée disponible par suite de la nouvelle organisation du 24 avril 1849.
»	778,000 »	753,218 46	41,781 54	»	41,781 54	»	Ce crédit n'est point limitatif; il est resté au-dessous des prévisions.

MINISTÈRE DES FINANCES. — COMPTE DÉFINITIF

Articles ou BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
35	Remises des greffiers.....	46,000 »	»	»	(a) 2,200 »	»	48,200 »
54	Matériel.....	33,000 »	»	»	(b) 3,752 26	»	36,752 26
55	Frais de poursuites et d'instances.....	33,000 »	»	»	»	»	33,000 »
56	Dépenses du domaine.....	83,000 »	»	»	(c) 4,546 41	»	87,546 41
56bis.	Frais de pansement de blessés.....	»	»	»	(d) 1,882 10	»	1,882 10
	TOTAUX.....	1,727,430 »	14,210 »	»	12,160 77	»	1,753,820 77
	CHAPITRE V.						
	PENSIONS ET SECOURS.						
57	Pensions et secours.....	1,537,300 »	»	228,000 »	»	»	1,538,300 »
	TOTAUX.....	1,537,300 »	»	228,000 »	»	»	1,538,300 »
	CHAPITRE VI,						
	DÉPENSES IMPRÉVUES.						
58	Dépenses imprévues non libellées au budget	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »
	TOTAUX.....	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »
	RÉCAPITULATION.						
Chapitres							
I	Administration centrale.....	710,230 »	100,000 »	16,800 »	7,675 77	»	834,723 77
II	Administration du trésor public dans les provinces.....	536,530 »	»	26,279 93	»	»	562,829 93
III	Administration des contributions directes, douanes et accises.....	7,841,690 »	331,784 23	»	30,336 90	»	8,443,831 13
IV	Administration de l'enregistrement et des domaines.....	1,727,430 »	14,210 »	»	12,160 77	»	1,753,820 77
V	Pensions et secours.....	1,537,300 »	»	228,000 »	»	»	1,538,300 »
VI	Dépenses imprévues.....	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »
	TOTAUX GÉNÉRAUX ...	11,987,440 »	663,994 23	271,079 93	70,191 44	»	12,994,703 62

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.		
»	48,200 »	47,461 48	738 52	»	738 52	»	
»	56,732 26	56,584 63	377 63	»	377 63	»	
»	55,000 »	56,615 90	18,586 10	»	18,586 10	»	
»	89,546 41	71,152 17	18,194 24	»	18,194 24	»	
»	1,882 10	1,882 10	»	»	»	»	
»	1,735,820 77	1,650,620 54	103,200 25	»	103,200 25	»	
»	1,585,500 »	1,574,585 51	10,914 49	»	10,914 49	»	
»	1,585,500 »	1,574,585 51	10,914 49	»	10,914 49	»	
»	14,000 »	8,035 12	5,944 88	»	5,944 88	»	
»	14,000 »	8,035 12	5,944 88	»	5,944 88	»	
»	854,725 77	712,536 08	122,567 69	»	122,567 69	»	
»	562,829 95	562,829 95	»	»	»	»	
285,550 »	8,160,281 15	8,041,887 87	202,041 79	1,584 50	203,626 29	85,235 01	
»	1,735,820 77	1,650,620 54	103,200 25	»	103,200 25	»	
»	1,585,500 »	1,574,585 51	10,914 49	»	10,914 49	»	
»	14,000 »	8,035 12	5,944 88	»	5,944 88	»	
235,550 »	12,711,155 62	12,550,555 03	444,469 08	1,584 50	446,053 58	85,235 01	

(a) Crédit extraordinaire. (Loi du 6 juin 1850, *Moniteur*, n° 160.)
Portion de crédit restée sans emploi
(b) *Id.*
Les dépenses sont restées au-dessous des prévisions.
(c) Crédit extraordinaire. (Loi du 6 juin 1850, *Moniteur*, n° 160.)
(d) Crédit extraordinaire. (Loi du 6 juin 1850.)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES, PENDANT L'EXERCICE 1849.

LISTES OU SÉRIÉS des articles du budget	NATURE DES DÉPENSES	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	Observations.			
CHAPITRE PREMIER.						
ADMINISTRATION CENTRALE						
ARTICLE PREMIER.						
*	Traitement du Ministre	21,000 »	Crédit Dépenses fr 21 000 » 21,000			
TOTAL DE L'ART 1^{er}		21,000 »	Difference fr »			
ART 2						
Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service — Remunération de travaux extraordinaires.						
		MOYENNE D'ANNÉE	TRAITEMENT ANNUEL			
		MONTANT DE LA DÉPENSE				
		Traitements	Indemnités			
c	Secrétariat général 25	1	8,400	8,400 »	»	} 30,662 05
		2	5,250 et 5,640	5,870 »	»	
		2	3,100 à 3,500	6 699 86	»	
		20	800 à 2,920	23,517 17	1,175 »	
f	Trésor public 61	1	10 500	10,500 »	»	} 156,718 97
		1	8,000	2,666 64	»	
		3	6,000 à 7,000	17 843 66	»	
		10	3,500 à 4,040	29,234 98	550 »	
		46	800 à 3,000	72,448 69	3,475 »	
l	Contributions direc- tes, douanes et 51 accises.	1	9,000	8,499 99	»	} 135,361 11
		1	8,000	7,999 92	»	
		4	6 530 à 7,500	21,560 36	»	
		6	2,500 à 3,500	23,829 63	600 »	
		39	800 à 2,950	64,506 21	6,275 »	
n	Enregistrement et do- maines 28	1	de 9,000 et 10,500	8,500 »	»	} 68,084 89
		1	8,000	5,833 30	»	
		3	6 220 à 8,500	14,916 60	»	
		8	900 à 4,600	23,433 20	»	
		15	800 à 2,600	13,481 79	1,920 »	

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRE ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.				Observations.
CHAPITRE PREMIER (suite).						
		NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENT ANUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		
				Traitements.	Indemnités.	
c.	Commission des monnaies.	9				
	Commissaire	1	6,000	6,000	»	
	Inspecteur général	1	4,000	3,999 93	»	
	Employés de tout grade	6	1,200 à 3,150	13,499 93	650	27,649 86
	Commissaire général en disponibilité	1	3,500	3,499 97	»	
f.	Caisse d'amortissement, des dépôts et consignations.	3				
	Directeur	1	7,000	6,999 96	»	
	Chefs de bureau	2	3,400 à 3,500	5,891 59	»	16,638 13
	Employés de tout grade	2	600 à 1,740	3,061 58	705	
g.	Huissiers et gens de service	44				
	Concierges	3	900 à 1,100	2,099 88		
	Huissiers de cabinet et huissiers de salle	12	900 à 1,400	12,629 40	4,598 60	58,915 01
	Messagers - emballeurs et nettoyeurs	29	»	18,686 84		
h.	Travail extraordinaire	»	»	»	»	
TOTAL DE L'ART. 2				472,030 »		
ART. 3.						
<i>Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.</i>						
Frais de route et de séjour	de l'inspecteur du trésor public			113 60		
	de l'inspecteur général des contributions directes, etc.			2,821 80		
	id. de l'enregistrement et des domaines			1,698 50		5,239 95
	id. de la garantie des matières d'or et d'argent			606 25		
TOTAL DE L'ART. 3				5,239 95		
Matériel.						
ART. 4.						
a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliures, ports de lettres et autres menus frais			fr. 9,908 79		
b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux			15,542 09		39,999 93
c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurances contre incendie, etc.			16,549 05		
TOTAL DE L'ART. 4				fr. 39,999 93		
Les rémunérations de travaux extraordinaires sont confondues dans le chiffre des indemnités de toute nature allouées soit pour frais de maladie, soit à titre d'encouragements aux employés, soit à titre d'étrénes ou de gratifications aux gens de service.						
				Crédit fr. 472,050 »		
				Dépenses 472,050 »		
				Différence » »		
				Crédit fr. 7,000 »		
				Dépenses 5,239 95		
				Excédant de crédit . . . fr. 1,760 05		
				Crédit fr. 40,000 »		
				Dépenses 39,999 93		
				Excédant de crédit . . . fr. 0 07		

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE PREMIER (suite).		
	<i>Service de la Monnaie.</i>		
	ART. 5.		
a.	Fourniture et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, fr. 1,766 70	} 55,725 53	
b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc..... 4,853 00		
c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage..... 27,125 63		
	TOTAL DE L'ART. 5.....	55,725 53	Crédit fr. 34,000 » Dépenses 33,725 33 Excédant de crédit . . . fr. 274 67
	ART. 5 bis.		
»	Complément des frais de construction et d'appropriation des bâtiments de l'hôtel des Monnaies.....	7,675 77	
	TOTAL DE L'ART. 5 bis.....	7,675 77	Somme égale à l'allocation.
	ART. 6.		
»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre.....	»	
	TOTAL DE L'ART. 6.....	»	Crédit fr. 100,000 » Dépenses " " " Crédit demeuré sans emploi. 100,000 »
	<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et les provinces.</i>		
	ART. 7.		
a.	Papiers à timbrer.....fr. 54,523 44	} 115,174 08	
b.	Autres papiers de toute espèce..... 78,650 64		
	TOTAL DE L'ART. 7.....	115,174 08	Crédit fr. 133,500 » Dépenses 113,174 08 Excédant de crédit 20,325 92
	<i>Documents statistiques.</i>		
	ART. 8.		
a.	Frais de rédaction de la Statistique commerciale.....fr. 11,993 56	} 19,493 02	
b.	Frais de publication..... 7,497 66		
	TOTAL DE L'ART. 8.....	19,493 02	Crédit fr. 19,500 » Dépenses 19,493 02 Excédant de crédit . . . fr. 6 98

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRALE OU SÉRIATION DES ARTICLES DU BUDGET	NATURE DES DÉPENSES	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	Observations.																																											
CHAPITRE II.																																														
ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES																																														
ART 9																																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NOMBRE D'AGENTS</th> <th>CLASSES</th> <th>TRAITEMENT PAR AN</th> <th>MOYENNT DE LA DÉPENSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td>1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> <td style="text-align: right;">48,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td>2^e id.</td> <td style="text-align: right;">7,000</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL DE L'ART 9 . .</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS	CLASSES	TRAITEMENT PAR AN	MOYENNT DE LA DÉPENSE	6	1 ^{re} classe	5,000	48,000	5	2 ^e id.	7,000	21,000	TOTAL DE L'ART 9 . .				69,000 00																											
NOMBRE D'AGENTS	CLASSES	TRAITEMENT PAR AN	MOYENNT DE LA DÉPENSE																																											
6	1 ^{re} classe	5,000	48,000																																											
5	2 ^e id.	7,000	21,000																																											
TOTAL DE L'ART 9 . .																																														
»	Traitement des directeurs			69,000 00																																										
ART 10																																														
»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs.			17,550 00																																										
TOTAL DE L'ART 10				17,550 00																																										
ART 11																																														
»	Service de la caisse générale de l'Etat			276,279 95																																										
TOTAL DE L'ART 11.				276,279 95																																										
CHAPITRE III.																																														
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES																																														
ART 12																																														
	<i>Surveillance générale</i>																																													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NOMBRE D'AGENTS</th> <th rowspan="2">TRAITEMENTS</th> <th colspan="2">MOYENNT DE LA DÉPENSE</th> </tr> <tr> <th>TRAITEMENTS</th> <th>INDÉMNITÉS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td>8,000 à 8,400</td> <td style="text-align: right;">72,799 44</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td>5,400 à 6,000</td> <td style="text-align: right;">50,700 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">21</td> <td>4,000 à 5,000</td> <td style="text-align: right;">105,690 54</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>5,200</td> <td style="text-align: right;">1,355 50</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td style="text-align: right;">28,782 80</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">24</td> <td>1,400 à 2,200</td> <td style="text-align: right;">58,914 99</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">24</td> <td>1,000 à 1,200</td> <td style="text-align: right;">25,459 51</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">21</td> <td>800</td> <td style="text-align: right;">16,428 24</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL DE L'ART 12</td> <td style="text-align: right;">556,088 42</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS	TRAITEMENTS	MOYENNT DE LA DÉPENSE		TRAITEMENTS	INDÉMNITÉS	9	8,000 à 8,400	72,799 44	»	9	5,400 à 6,000	50,700 »	»	21	4,000 à 5,000	105,690 54	»	1	5,200	1,355 50	»	9	2,500 à 3,500	28,782 80	»	24	1,400 à 2,200	58,914 99	»	24	1,000 à 1,200	25,459 51	»	21	800	16,428 24	»	TOTAL DE L'ART 12				556,088 42	556,088 42
NOMBRE D'AGENTS	TRAITEMENTS	MOYENNT DE LA DÉPENSE																																												
		TRAITEMENTS	INDÉMNITÉS																																											
9	8,000 à 8,400	72,799 44	»																																											
9	5,400 à 6,000	50,700 »	»																																											
21	4,000 à 5,000	105,690 54	»																																											
1	5,200	1,355 50	»																																											
9	2,500 à 3,500	28,782 80	»																																											
24	1,400 à 2,200	58,914 99	»																																											
24	1,000 à 1,200	25,459 51	»																																											
21	800	16,428 24	»																																											
TOTAL DE L'ART 12				556,088 42																																										
a	Traitement des directeurs																																													
b	Id. des inspecteurs en chef.																																													
c	Id. des inspecteurs d'arrondissement																																													
»	Id. du contrôleur des jaugeurs de navires																																													
d	Id. des premiers commis de direction																																													
e	Id. des seconds commis de direction																																													
f	Id. des troisièmes commis de direction																																													
g	Id. des commis d'inspection d'arrondissement																																													
TOTAL DE L'ART 12				556,088 42																																										
			<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Somme égale à l'allocation</td> <td style="text-align: right;">17,550 00</td> </tr> <tr> <td>Crédit primitif</td> <td style="text-align: right;">fr 250,000</td> </tr> <tr> <td>Crédit supplémentaire alloué par la loi du 6 juin 1890</td> <td style="text-align: right;">26,279 95</td> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">276,279 95</td> </tr> <tr> <td>Différence</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> </table>	Somme égale à l'allocation	17,550 00	Crédit primitif	fr 250,000	Crédit supplémentaire alloué par la loi du 6 juin 1890	26,279 95	Dépenses	276,279 95	Différence	»																																	
Somme égale à l'allocation	17,550 00																																													
Crédit primitif	fr 250,000																																													
Crédit supplémentaire alloué par la loi du 6 juin 1890	26,279 95																																													
Dépenses	276,279 95																																													
Différence	»																																													
			<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Crédit</td> <td style="text-align: right;">fr 331,400 »</td> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">336,088 42</td> </tr> <tr> <td>Excédant de dépenses</td> <td style="text-align: right;">fr 4,688 42</td> </tr> </table>	Crédit	fr 331,400 »	Dépenses	336,088 42	Excédant de dépenses	fr 4,688 42																																					
Crédit	fr 331,400 »																																													
Dépenses	336,088 42																																													
Excédant de dépenses	fr 4,688 42																																													

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRALE OU SÉRIÉES des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE III (suite).						
ART. 15.						
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
			MONTANT DE LA DÉPENSE.			
	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.	TRAITEMENTS.	INDEMNITÉS.		
a.	Traitement des inspecteurs.....	9 4,500 à 5,000	44,766 12	»	} 310,817 29	
b.	Traitement des contrôleurs.....	9 2,500 à 3,000	25,266 24	»		
c.	Traitement des géomètres.....	156 1,200 à 1,700	222,140 20	»		
d.	Traitement des aspirants-géomètres.	29 700	18,658 75	»		
TOTAL DE L'ART. 15.....					310,817 29	Crédit fr. 304,700 » Dépenses 310,817 29 Excédant de dépenses . . fr. 6,117 29
ART. 14.						
<i>Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.</i>						
a.	Traitement des contrôleurs.....	97 2,700 à 3,500	517,999 18	»	} 1,163,624 98	
b.	Traitement des entrepreneurs.....	5 2,700 à 3,500	15,587 98	»		
c.	Traitement des receveurs à traite- ment fixe.....	109 1,200 à 9,000	210,218 71	»		
d.	Traitement des commis aux écritures	46 1,200 à 1,800	77,682 67	»		
e.	Traitement des aspirants-commis aux écritures.....	55 700 à 1,000	17,043 63	»		
f.	Traitement des commis-chefs ambu- lants.....	24 1,300	58,780 »	»		
g.	Traitement des commis des accises.	486 800 à 1,200	489,370 84	»		
TOTAL DE L'ART. 14.....					1,163,624 98	Crédit fr. 1,120,700 » Dépenses 1,163,624 98 Excédant de dépenses . . fr. 42,924 98
ART. 13.						
	Remises proportionnelles et indem- nités.....	432	»	»	1,470,233 01	Crédit fr. 1,385,000 » Dépenses 1,470,233 01 Excédant de dépenses . fr. 85,233 01 Ce crédit n'est point limitatif. — L'excé- dant des dépenses doit faire l'objet d'un crédit complémentaire.
TOTAL DE L'ART. 13.....					1,470,233 01	

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRE ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	Observations.
CHAPITRE III (suite).			
ART. 16.			
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>			
		MONTEY DE LA DÉPENSE	
	TRAITEMENTS.	TRAITEMENTS.	INDENNITÉS
	SOUS- PAGENTS.		
a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif sur le chemin de fer	1 6,000	5,700 " "
b.	Traitement des inspecteurs.....	9 4,500 à 5,000	40,724 65 " "
c.	Traitement des contrôleurs.....	45 2,700 à 3,500	121,806 66 " "
d.	Traitement des vérificateurs.....	68 1,600 à 2,400	154,526 41 " "
e.	Traitement des aspirants-vérificateurs.	56 800 à 1,200	24,926 51 " "
f.	Traitement des lieutenants.....	45 1,600	66,951 06 " "
g.	Traitement des sous-lieutenants....	79 4,400	115,257 48 " "
h.	Traitement des brigadiers.....	547 1,100	587,889 08 " "
i.	Traitement des sous-brigadiers....	562 900	516,952 95 " "
j.	Traitement des préposés.....	5511 700	2,228,247 18 " "
k.	Traitement des matelots.....	49 850 à 950	48,172 48 " "
l.	Traitement des mousses.....	4 500	1,627 52 " "
	TOTAL DE L'ART. 16.....		5,910,742 54
	ART. 17.		
	<i>Service des poids et mesures.</i>		
a.	Traitement des vérificateurs.....	23 " 12,109 85	" 12,899 85
b.	Traitement des aspirants-vérificateurs.	5 " 700 "	" "
	TOTAL DE L'ART. 17.....		12,899 85
	ART. 18.		
	<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>		
a.	Traitement des contrôleurs.....	12 2,200 à 3,200	29,886 77 " "
b.	Traitement des contrôleurs-adjoints.	5 1,800 à 2,000	8,257 46 " "
c.	Traitement des essayeurs.....	12 500 à 900	6,618 18 " "
	TOTAL DE L'ART. 18.....		44,742 41
			Crédit fr. 3,999,050 "
			Dépenses 3,910,742 54
			Excédant de crédit fr. 88,307 66
			Crédit fr. 53,400 "
			A déduire la portion de ce crédit transférée au Département de l'Intérieur 40,050 "
			Reste 13,350 "
			Dépenses 12,899 85
			Excédant de crédit fr. 450 15
			Crédit fr. 47,900 "
			Dépenses 44,742 41
			Excédant de crédit fr. 3,157 59

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA OU SUBDIVISION DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.																										
	CHAPITRE III (suite). ART. 19. <i>Avocats de l'administration.</i>																												
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th> <th colspan="2">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> <tr> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>INDENNITÉS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td>Honoraires fixes</td> <td style="text-align: center;">54,530 »</td> <td style="text-align: center;">1,750 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL DE L'ART. 19.....</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">36,540 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		TRAITEMENTS.	INDENNITÉS.	»	Honoraires fixes	54,530 »	1,750 »		TOTAL DE L'ART. 19.....	36,540 »		36,540 »	Crédit fr. 40,000 » Dépenses 36,540 » Excédant de crédit fr. 3,660 »												
NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.			MONTANT DE LA DÉPENSE.																									
		TRAITEMENTS.	INDENNITÉS.																										
»	Honoraires fixes	54,530 »	1,750 »																										
	TOTAL DE L'ART. 19.....	36,540 »																											
	ART. 20. <i>Suppléments de traitements extraordinaires.</i>																												
»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique.....	55,667 40																											
	TOTAL DE L'ART. 20.....	55,667 40	Crédit fr. 25,000 » Dépenses 55,667 40 Excédant de dépenses fr. 30,667 40																										
	ART. 21. <i>Traitements temporaires.</i>																												
»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.....	120,442 57																											
	TOTAL DE L'ART. 21.....	120,442 57	Crédit fr. 500,000 » A déduire pour annulation pro- noncée par la loi du 20 avril 1850 228,000 » Reste 272,000 » Dépenses 120,442 57 Excédant de crédit fr. 151,557 63																										
	ART. 22. <i>Frais de bureau et de tournée.</i>																												
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 80%;">a.</td> <td>Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement.....</td> <td style="text-align: center;">20,500 14</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td>Frais de bureau des vérificateurs des poids et mesures (y compris les frais de tournée).....</td> <td style="text-align: center;">4,475 »</td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td>Frais de tournée des inspecteurs en chef.....</td> <td style="text-align: center;">13,552 »</td> </tr> <tr> <td>d.</td> <td>Frais de tournée de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer.....</td> <td style="text-align: center;">1,180 »</td> </tr> <tr> <td>e.</td> <td>Frais de tournée des inspecteurs du cadastre.....</td> <td style="text-align: center;">4,920 »</td> </tr> <tr> <td>f.</td> <td>Frais de tournée des vérificateurs des poids et mesures.....</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>g.</td> <td>Frais de tournée des agents de la garantie.....</td> <td style="text-align: center;">5,401 60</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL DE L'ART. 22.....</td> <td style="text-align: center;">49,898 74</td> </tr> </tbody> </table>	MONTANT DE LA DÉPENSE.		a.	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement.....	20,500 14	b.	Frais de bureau des vérificateurs des poids et mesures (y compris les frais de tournée).....	4,475 »	c.	Frais de tournée des inspecteurs en chef.....	13,552 »	d.	Frais de tournée de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer.....	1,180 »	e.	Frais de tournée des inspecteurs du cadastre.....	4,920 »	f.	Frais de tournée des vérificateurs des poids et mesures.....	»	g.	Frais de tournée des agents de la garantie.....	5,401 60		TOTAL DE L'ART. 22.....	49,898 74	49,898 74	Crédit fr. 63,640 A déduire la portion de crédit transférée au Département de l'Intérieur pour le service des poids et mesures 13,500 » Reste 51,140 » Dépenses 49,898 74 Excédant de crédit fr. 1,241 26
MONTANT DE LA DÉPENSE.																													
a.	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement.....	20,500 14																											
b.	Frais de bureau des vérificateurs des poids et mesures (y compris les frais de tournée).....	4,475 »																											
c.	Frais de tournée des inspecteurs en chef.....	13,552 »																											
d.	Frais de tournée de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer.....	1,180 »																											
e.	Frais de tournée des inspecteurs du cadastre.....	4,920 »																											
f.	Frais de tournée des vérificateurs des poids et mesures.....	»																											
g.	Frais de tournée des agents de la garantie.....	5,401 60																											
	TOTAL DE L'ART. 22.....	49,898 74																											

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTERE OU SÉRIATION DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE III (suite).			
ART. 25.			
<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>			
		MONTANT DE LA DÉPENSE.	
a.	Indemnités pour confection des rôles de la contribution foncière et du droit de patente.....	50,250 89	
b.	Indemnités aux géomètres du cadastre.....	41,673 »	
c.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises.....	24,080 86	
d.	Indemnités pour tenue de chevaux.....	16,701 66	
e.	Indemnités aux experts de la contribution personnelle.....	18,348 70	
f.	Indemnités aux répartiteurs pour les patentes.....	28,386 40	
g.	Indemnités aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables	9,600 »	
h.	Indemnités de déplacement aux porteurs de contraintes et experts de la contribution personnelle.....	328 33	
i.	Indemnités de déplacement aux employés des provinces.....	6,353 75	
j.	Indemnités aux employés pour maladies, accidents, blessures, etc.	21,069 52	280,959 09
k.	Indemnités aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs.....	»	
l.	Indemnités aux receveurs pour copies des rôles des contributions directes, etc.....	25,170 11	
m.	Indemnités pour les transcriptions des mutations cadastrales.....	28,933 25	
n.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découverte de brasseries et de distilleries clandestines.....	2,789 95	
o.	Salaire des expéditionnaires attachés aux directions.....	19,008 96	
p.	Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer...	358 »	
q.	Frais de procédure.....	9,451 71	
	TOTAL DE L'ART. 25.....	280,959 09	
ART. 24.			
<i>Police douanière.</i>			
a.	Mesures de police douanière.....	730 »	
	TOTAL DE L'ART. 24.....	730 »	
			Crédit fr. 291,900 »
			Dépenses 280,939 09
			Excédant de crédit fr. 10,960 91
			Crédit fr. 5,000 »
			Dépenses 750 »
			Excédant de crédit fr. 4,250 »

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVREAU DU SUBLIVRE DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III (suite).		
	ART. 25.		
	<i>Matériel.</i>		
		MONTANT DE LA DÉPENSE.	
a.	Frais d'impressions pour registres, états, bordereaux, etc., achats et réparations d'instruments.....	44,402 50	
b.	Matériel pour les poids et mesures.....	9,200 "	
c.	Fournitures à l'usage des bureaux des directions.....	6,617 42	
d.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux, etc.....	48,018 62	
e.	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration.....	10,725 42	156,252 06
f.	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie.....	5,952 "	
g.	Construction d'ambarcations et d'aubettes.....	8,079 96	
h.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.....	2,556 54	
	TOTAL DE L'ART. 25.....	156,252 06	Crédit fr. 142,000 » A déduire le crédit transféré au Département de l'Intérieur pour le service des poids et mesures. 2,000 » Reste 140,000 » Dépenses 136,252 06 Excédant de crédit fr. 3,747 94
	ART. 26.		
	<i>Entrepôt d'Anvers.</i>		
»	Frais généraux d'administration, entretien des bâtiments, etc.....	28,523 55	
	TOTAL DE L'ART. 26.....	28,523 55	Crédit fr. 31,000 » Dépenses 28,523 55 Excédant de crédit fr. 2,676 65
	ART. 27.		
»	Travaux d'appropriation des nouveaux magasins servant d'entrepôt.....	55,666 04	Crédit fr. 51,784 25 Dépenses 35,666 04 Reste 16,118 21 A déduire le crédit transféré à l'exercice 1850. 1,584 50 Excédant de crédit fr. 14,533 71
	TOTAL DE L'ART. 27.....	55,666 04	
	ART. 26 bis.		
»	Frais de dépouillement et de rédaction de documents sur la propriété foncière..	48,105 62	
	TOTAL DE L'ART. 26 bis.....	48,105 62	Crédit supplémentaire. (Loi du 16 juillet 1849. <i>Moniteur</i> , n° 200.) Crédit fr. 50,000 » Dépenses 48,105 62 Excédant de crédit fr. 1,896 38
	ART. 26 ter.		
»	Complément de créances restant dues à d'anciens fonctionnaires hollandais pour travaux du cadastre dans les provinces belges, avant les événements de 1850..	556 90	Crédit supplémentaire. (Loi du 16 juillet 1849. <i>Moniteur</i> , n° 200.) Crédit fr. 356 90 Dépenses 356 90 Différence » »
	TOTAL DE L'ART. 26 ter.....	556 90	

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRES ou subdivisions des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.		Observations.	
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
ART. 28.					
<i>Enregistrement. — Traitements.</i>					
		NOBRE D'AGENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		
		TRAITEMENTS.	TRAITEMENTS.	INDENNITÉS.	
a.	Directeurs.....	9	8 à 9,000	74,749 99	»
b.	Inspecteurs.....	12	6 à 6,500	79,499 00	»
c.	Vérificateurs.....	52	3,600 à 4,500	108,853 53	»
d.	Premiers commis de direction.....	9	2,000 à 2,400	21,223 74	»
e.	Seconds commis de direction.....	17	1,100 à 1,270	21,206 66	1,200 »
f.	Surveillants aux ventes à Bruxelles et à Anvers.....	2	2,200	4,400 »	»
g.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix-cou- rant des effets publics.....	4	»	»	2,100 »
h.	Traitement des fonctionnaires excé- dant le nombre prévu dans l'arrêté de réorganisation.....	»	»	9,466 66	»
TOTAL DE L'ART. 28.....				522,680 28	
					Crédit fr. 340,000 » Dépenses 322,680 28 Excédant de crédit fr. 17,319 72
ART. 29.					
<i>Timbre. — Traitements.</i>					
a.	Inspecteur-conservateur de l'atelier général.....	1	4,500	4,500 »	»
b.	Gardes-magasins contrôleurs.....	9	1,900 à 2,400	12,600 »	700 »
c.	Timbreurs et compteurs.....	18	900 à 1,500	20,900 »	1,100 »
d.	Tourne-feuilles.....	17	850 à 1,100	10,412 84	800 »
TOTAL DE L'ART. 29.....				31,012 84	
					Crédit fr. 52,200 » Dépenses 31,012 84 Excédant de crédit fr. 1,187 16
ART. 30.					
<i>Domaines. — Traitements.</i>					
<i>Canal de Pommerœul.</i>					
a.	Receveur principal.....	1	3,000	2,666 66	»
b.	Délégués à la recette.....	5	550 à 1,000	3,449 99	»

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRE ou révision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.		Observations.	
CHAPITRE IV (suite).					
		NOMBRE d'AGENTS.	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	
				TRAITEMENTS.	INDÉPENSÉS.
c.	Contrôleur-garde pont.....	1	640	640 »	»
d.	Pontonnier chargé de retirer les bul- letins.....	1	200	200 »	»
	<i>Canal de Charleroy.</i>				
e.	Contrôleur.....	1	4,000	4,000 »	»
f.	Receveurs.....	4	150 à 4,800	15,800 »	»
g.	Éclusiers au service du contrôle... <i>Canal de Maestricht.</i>	9	180	1,580 »	»
h.	Surveillant comptable.....	2	500 à 1,100	1,566 67	»
i.	Délégué à la recette..... <i>Sambre canalisée.</i>	3	500 à 500	1,100 »	»
k.	Contrôleur principal.....	1	4,000	4,000 »	»
l.	Sous-contrôleur.....	1	2,000	166 66	»
m.	Receveurs.....	2	4,200 à 5,000	9,400 »	»
n.	Délégués à la recette.....	12	550 à 800	5,855 55	»
o.	Messagers-gardes canal..... <i>Canal de Mons à Condé.</i>	5	800	2,400 »	»
p.	Contrôleur.....	1	2,800	2,800 »	»
q.	Délégués à la recette..... <i>Meuse.</i>	4	550 à 500	1,500 »	»
r.	Préposés à la recette..... <i>Dendre.</i>	8	400 à 1,000	6,800 »	»
s.	Préposés à la recette..... <i>Escaut.</i>	7	120 à 180	960 »	»
t.	Préposés à la recette..... <i>Demer.</i>	5	200 à 400	1,000 »	»
u.	Préposés à la recette..... <i>Lys.</i>	1	500	500 »	»
v.	Préposés à la recette..... <i>Canal de Gand.</i>	5	500 à 600	2,462 76	»
w.	Préposés à la recette.....	4	400 à 1,000	2,555 12	»

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTERE OU sUBDIVISION des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE IV (suite).						
			MONTANT DE LA DÉPENSE.			
		NOMBRE d'AGENTS.	TRAITEMENTS.	TRAITEMENTS.	INDENNITÉS.	
	<i>Canal de la Campine.</i>					
α.	Sous-contrôleur	1	500	500	»	»
y.	Préposés à la recette	7	200 à 500	1,800	»	»
	<i>Petite Nèthe canalisée.</i>					
z.	Sous-contrôleur	1	400	400	»	»
aa.	Préposés à la recette	5	150	450	»	50
	<i>Bureaux à vapeur.</i>					
bb.	Délégués à la recette et au pilotage.	4	900 à 1,200	4,500	»	»
	<i>Extraction de minerai de fer.</i>					
cc.	Indemnités à quatre agents pour direction et surveillance des travaux.	4	500 à 750	»	5,481	77
	<i>Fabriques d'Andenne et de Seraing.</i>					
dd.	Surveillance (liquidation)	1	600	600	»	»
	<i>Palais de justice de Liège.</i>					
ee.	Concierge	1	640	640	»	»
	<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>					
ff.	Personnel	12	540 à 1,200	9,000	»	»
	TOTAL DE L'ART. 50				91,852 96	
					Crédit fr. 93,560 »	
					Dépenses 91,852 96	
					Excédant de crédit fr. 1,707 04	
	ART. 51.					
	<i>Forêts. — Traitements.</i>					
a.	Inspecteurs	9	5,150 à 5,000	56,049	»	»
b.	Sous-inspecteurs	5	2,400 à 5,000	7,800	»	»
c.	Gardes généraux	21	1,300 à 1,600	33,869	»	»
d.	Brigadiers et gardes	474	60 à 1,000	160,192	»	480
	TOTAL DE L'ART. 51				258,591 72	
					Crédit fr. 241,900 »	
					Dépenses 258,591 72	
					Excédant de crédit fr. 3,508 28	
	ART. 52.					
»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur					755,218 46
	TOTAL DE L'ART. 52				755,218 46	
					Crédit fr. 755,000 »	
					Dépenses 755,218 46	
					Excédant de crédit fr. 41,781 54	
					Ce crédit n'est point limitatif.	

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA OU subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	<i>Observations.</i>
	CHAPITRE IV (suite).		
	ART. 55.		
»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII.....	47,461 48	
	TOTAL DE L'ART. 55.....	47,461 48	
	ART. 54.		
	<i>Matériel.</i>		
		MONTANT DE LA DÉPENSE.	
a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures.....	27,820 88	
b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.....	4,408 21	
c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.....	24,125 54	
	TOTAL DE L'ART. 54.....	56,354 63	
	ART. 53.		
»	Frais de poursuites et d'instances.....	56,615 90	
	TOTAL DE L'ART. 53.....	56,615 90	
	ART. 56.		
	<i>Dépenses du domaine.</i>		
a.	Entretien des bâtiments, digues, poldres, chemins, etc.....	11,980 59	
b.	Entretien du Palais de Bruxelles, de Tervueren et leurs dépen- dances.....	10,684 25	
c.	Charges et contributions sur les domaines.....	17,568 06	
d.	Arpentage de coupes de bois.....	2,855 15	
e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.....	27,108 06	
f.	Remboursement de prix d'engagères et rémérés de biens.....	518 01	
g.	Remboursement, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet.....	»	
h.	Frais de vente et autres actes.....	525 95	
i.	Intérêts moratoires.....	112 52	
	TOTAL DE L'ART. 56.....	71,152 17	
			Crédit fr. 48,200 »
			Dépenses fr. 47,361 48
			Excédant de crédit . . . fr. 738 52
			Crédit fr. 56,732 26
			Dépenses fr. 56,354 63
			Excédant de crédit . . . fr. 377 63
			Crédit fr. 55,000 »
			Dépenses fr. 56,615 90
			Excédant de crédit . . . fr. 18,386 10
			Crédit fr. 89,346 51
			Dépenses fr. 71,152 17
			Excédant de crédit . . . fr. 18,194 24

MINISTÈRE DES FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA OU sUBDIVISION des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IV (suite).		
	Art. 56 bis.		
»	Frais de maladie de gardes forestiers à la suite d'une lutte avec des braconniers..	1,882 10	
	TOTAL DE L'ART. 56 bis.	1,882 10	Crédit fr. 1,882 10 Dépenses <u>1,882 10</u> Différence fr. " »
	CHAPITRE V.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
	Art. 57.		
a.	Pensions civiles et arriéré de pensions civiles.....fr. 1,567,780 81	1,574,588 81	
b.	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. 6,808 00		
	TOTAL DE L'ART. 57.....	1,574,588 81	Crédit primitif fr. 1,357,500 » Crédit supplémentaire (loi du 20 avril 1850) <u>228,000 »</u> Total fr. 1,585,500 » Dépenses <u>1,574,588 81</u> Excédant de crédit. fr. 10,914 49
	CHAPITRE VI.		
	Art. 58.		
»	Dépenses imprévues non libellées au budget.....	8,055 12	
	TOTAL DE L'ART. 58.....	8,055 12	Crédit fr. 14,000 » Dépenses <u>8,055 12</u> Excédant de crédit fr. 5,944 88 Les dépenses imputées sur ce crédit se divisent comme il suit : Frais de route et de séjour, par suite de missions extraordinaires fr. 4,308 77 Frais d'instances dans des matières autres que celles concernant les administrations des contributions et de l'enregistrement 1,191 85 Dépenses diverses <u>2,554 50</u> Somme égale fr. 8,055 12

COMpte DÉFINITIF DU BUDGET DES NON-VALEURS

Articles DU BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE PREMIER.						
	NON-VALEURS.						
1	Non valeurs sur la contribution foncière..	510,000	»	»	»	»	510,000
2	Id. sur la contribution personnelle	570,000	»	»	»	»	370,000
5	Id. sur le droit de patente.....	80,000	»	»	»	»	80,000
4	Id. sur les redevances sur les mines	18,000	»	»	»	»	18,000
5	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux.....	10,000	»	»	»	»	10,000
	CHAPITRE II.						
	REMBOURSEMENTS.						
	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>						
6	Restitution de droits perçus abusivement..	29,000	»	»	»	»	29,000
7	Remboursement de la façon d'ouvrages bri- sés par les agents de la garantie.....	1,000	»	»	»	»	1,000
8	Remboursement du péage sur l'Escaut....	800,000	»	»	»	»	800,000
	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>						
9	Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enre- gistrement, de domaines, etc.—Rembour- sement de fonds reconnus appartenir à des tiers.....	250,000	»	»	»	»	250,000
10	Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.....	40,000	»	»	»	»	40,000
11	Déficit des comptables de l'État.....	10,000	»	»	»	»	10,000
	TOTAUX.....	1,918,000	»	»	»	»	1,918,000

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.				Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement détaillé du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.	
»	310,000 »	286,054 95	25,945 05	»	25,945 05	»
»	570,000 »	427,719 68	»	»	»	37,719 68
»	80,000 »	70,726 51	9,273 69	»	9,273 69	»
»	18,000 »	77 95	17,922 05	»	17,922 05	»
»	10,000 »	5,852 56	4,167 64	»	4,167 64	»
»	29,000 »	50,807 80	»	»	»	21,807 80
»	1,000 »	1,146 54	»	»	»	146 54
»	800,000 »	969,526 81	»	»	»	169,526 81
»	230,000 »	131,499 57	98,500 65	»	98,500 65	»
»	40,000 »	54,976 85	5,023 17	»	5,023 17	»
»	10,000 »	8,381 94	1,418 06	»	1,418 06	»
»	1,918,000 »	2,006,730 54	160,250 29	»	160,250 29	240,000 65

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1849.

LITTERE ou substitution des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	<i>Observations.</i>
	CHAPITRE PREMIER.		
	NON-VALEURS.		
	ARTICLE PREMIER.		
»	Non-valeurs sur la contribution foncière.....	286,054 95	
	TOTAL DE L'ART. 1 ^{er}	286,054 95	Crédit fr. 310,000 » Dépenses 286,054 95 Excédant de crédit . . . fr. 23,945 05
	ART. 2.		
»	Non-valeurs sur la contribution personnelle.....	427,719 68	
	TOTAL DE L'ART. 2.....	427,719 68	Crédit fr. 370,000 » Dépenses 427,719 68 Excédant de dépenses . . fr. 57,719 68
	ART. 3.		
»	Non-valeurs sur le droit de patente.....	70,726 31	
	TOTAL DE L'ART. 3.....	70,726 31	Crédit fr. 80,000 » Dépenses 70,726 31 Excédant de crédit . . . fr. 9,273 69
	ART. 4.		
»	Non-valeurs sur les redevances sur les mines.....	77 95	
	TOTAL DE L'ART. 4.....	77 95	Crédit fr. 18,000 » Dépenses 77 95 Excédant de crédit . . . fr. 17,922 05
	ART. 5.		
»	Décharge ou remise de droit de patente pour inactivité de bateaux.....	5,852 56	
	TOTAL DE L'ART. 5.....	5,852 56	Crédit fr. 10,000 » Dépenses 5,852 56 Excédant de crédit . . . fr. 4,167 64

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE, ETC.

LITTEA OU SUBDIVISION des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	<i>Observations.</i>
	CHAPITRE II.		
	REMBOURSEMENTS.		
	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>		
	ART. 6.		
»	Restitution de droits perçus abusivement.....	50,807 80	
	TOTAL DE L'ART. 6.....	50,807 80	Crédit fr. 29,000 » Dépenses 50,807 80 Excédant de dépenses . . fr. 21,807 80
	ART. 7.		
»	Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.....	1,146 54	
	TOTAL DE L'ART. 7.....	1,146 54	Crédit fr. 1,000 » Dépenses 1,146 54 Excédant de dépenses . . fr. 146 54
	ART. 8.		
»	Remboursement du péage sur l'Escaut.....	969,526 81	
	TOTAL DE L'ART. 8.....	969,526 81	Crédit fr. 800,000 » Dépenses 969,526 81 Excédant de dépenses . . fr. 169,526 81
	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>		
	ART. 9.		
»	Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.....	151,499 57	
	TOTAL DE L'ART. 9.....	151,499 57	Crédit fr. 250,000 » Dépenses 151,499 57 Excédant de crédit . . . fr. 98,500 43
	ART. 10.		
»	Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.....	54,976 85	
	TOTAL DE L'ART. 10.....	54,976 85	Crédit fr. 40,000 » Dépenses 54,976 85 Excédant de crédit . . . fr. 5,023 17
	ART. 11.		
»	Déficit des comptables de l'État.....	8,581 94	
	TOTAL DE L'ART. 11.....	8,581 94	Crédit fr. 10,000 » Dépenses 8,581 94 Excédant de crédit . . . fr. 1,418 06

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte définitif des crédits, dépenses et paiements du Département de la Guerre, pour l'exercice 1849, est établi conformément aux prescriptions de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité générale de l'État; c'est-à-dire qu'il présente, dans l'ordre des articles et des lettres du budget, tous les renseignements et explications propres à apprécier la nature des dépenses afférentes à chaque service.

Résultat financier de l'exercice 1849.

Les crédits ouverts au Département de la Guerre, par la loi du 22 mars 1849 (<i>Moniteur</i> , n° 49), est de 27,085,000 francs,	
dont pour les charges ordinaires et permanentes fr.	26,700,275 00
et pour les charges extraordinaires et temporaires.	584,727 00
Total fr.	27,085,000 00

Les dépenses de toute nature, dûment constatées et liquidées, étant de fr.	26,507,165 37
Reste disponible, sans emploi, à annuler fr.	577,834 65

Cet excédant de crédit, que le compte présente en détail, et qui est supérieur de fr. 253,207-95 à celui que fait ressortir le compte de l'exercice 1848 (budget ordinaire), est une nouvelle preuve de la volonté hautement manifestée de mon prédécesseur, de réaliser dans les dépenses du budget, toutes les économies compatibles avec les intérêts de l'armée, sans porter atteinte à son organisation.

Indépendamment de ce restant libre, il est à remarquer que l'administration de la guerre a procuré au trésor les recettes ci-après dont il est juste de tenir compte, en atténuation des dépenses portées au budget, savoir :

1° Frais de voyage des officiers par les chemins de fer de l'État, calculés au <i>minimum</i> , soit fr.	15,000 00
2° Frais de voyage des sous-officiers et soldats, par la même voie.	31,825 37
3° Frais de transport des corps de troupe et de leurs bagages, par la même voie	72,728 64
4° Payé à l'administration des chemins de fer, par l'entrepreneur	

général des transports militaires, pour frais de transport du matériel d'artillerie, etc., environ	8,500 00
5° Produit de la vente des chevaux de réforme, de ceux qui se trouvaient au-dessus du complet et des poulains.	15,552 50
6° Vente d'objets hors d'usage provenant du matériel de l'artillerie.	42,016 25
7° Vente d'objets hors d'usage provenant du matériel du génie	12,021 00
8° Id. d'objets divers hors de service.	5,665 60
9° Versé au trésor le montant des rations de vivres et de fourrages perçues en trop	2,351 80
10° Versé au trésor la valeur des armes perdues ou détériorées	645 03
11° Pension des élèves de l'école militaire	46,617 17
12° Remboursement d'une partie des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries	25,951 22
13° Loyer des herbages des fortifications et pêche des fossés.	112,590 58
14° Bénéfices réalisés par les établissements d'artillerie	46,678 18
15° Droits proportionnels d'enregistrement sur toutes les fournitures d'habillement, de pain, de fourrages, de chevaux de remonte, de chauffage, etc.; droits de timbres pour contrats, factures, requêtes, cahiers des charges, etc.	95,000 00
Total fr.	<u>528,917 54</u>

Outre les recettes ci-dessus, dont il a été possible d'indiquer le montant, l'administration de la Guerre a encore donné lieu à d'autres produits, qui, en raison de leur nature, ne sont pas susceptibles d'évaluation : c'est ainsi que le trésor a perçu les droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère, tels que certains matériaux pour les travaux de l'artillerie et du génie ; ouvrages scientifiques pour les bibliothèques du dépôt de la guerre, des corps de troupe et des écoles militaire et régimentaires ; instruments de précision, médicaments, etc. ; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

Les explications que l'on a cru devoir donner dans l'état des développements du compte définitif, à l'effet de faire apprécier d'une manière satisfaisante toutes les dépenses inhérentes à chaque service, ayant paru assez complètes, on a jugé inutile de les reproduire dans cette note.

On ajoutera seulement que les droits constatés au profit des créanciers de l'État, ainsi que les ordonnances de paiement émises en leur nom, ont été vérifiés et approuvés par la Cour des comptes qui en a sanctionné les résultats par des arrêts portés successivement sur chaque service spécial, et que c'est enfin à cette source que l'on a puisé les principaux éléments du compte que l'on soumet à l'examen de la Législature.

Effectif de l'armée.

Les prévisions du budget reposaient sur un effectif de . . .	52,378 hommes
dont il y a à déduire pour les hommes aux hôpitaux, les incomplets et congés prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent.	1,917
	<hr/>
ce qui réduisait l'effectif à entretenir pendant l'année, à . . .	50,461
l'effectif moyen, d'après le nombre de journées, étant de . . .	30,104
	<hr/>
il a donc été inférieur aux prévisions du budget, de . . .	360 hommes.
	<hr/>

Bruxelles, le 8 janvier 1851.

Le Ministre de la Guerre,

BRIALMONT.

COMPTE DÉFINITIF ET SOMMAIRE

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

DE L'EXERCICE 1849.

NOS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			DÉPENSES résultant de SERVICES FAITS	Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	CRÉDITS non consommés par les paiements et à annuler.	PAYEMENTS effectués.
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.				
CHAPITRE PREMIER.								
Administration centrale.								
1	Traitement du Ministre.....	21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	21,000 "
2	Traitement des employés civils..	140,000 "	6,500 "	146,500 "	146,246 55	"	55 67	146,246 55
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dé- partement de la Guerre.....	4,000 "	10,000 "	14,000 "	15,025 95	"	974 05	15,025 95
4	Matériel.....	40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	40,000 "
5	Dépôt de la Guerre.....	16,000 "	10,000 "	26,000 "	26,000 "	"	"	26,000 "
CHAPITRE II.								
États-majors.								
6	Traitement de l'état-major gé- néral.....	639,539 59	"	639,539 59	640,798 54	"	18,561 05	640,797 25
7	Traitement de l'état-major des provinces et des places.....	271,629 70	"	271,629 70	259,584 80	"	12,044 90	259,554 80
8	Traitement du service de l'inten- dance.....	140,900 "	"	140,900 "	157,058 32	"	5,844 48	157,058 52
CHAPITRE III.								
Service de santé et administra- tion des hôpitaux.								
9	Traitement du service de santé et administration des hôpitaux..	516,014 73	"	516,014 73	515,229 50	"	785 45	515,211 70
10	Entretien des malades.....	495,323 "	"	495,323 "	490,500 50	"	5,024 70	490,500 50
11	Matériel des hôpitaux.....	87,000 "	"	87,000 "	85,782 40	"	5,247 60	85,752 40
CHAPITRE IV.								
Solde des troupes.								
12	Traitement et solde de l'infanterie	9,522,000 "	"	9,522,000 "	9,456,539 59	"	85,640 41	9,456,524 50
13	Traitement et solde de la cavalerie	5,121,000 "	"	5,121,000 "	5,022,215 66	"	98,786 54	5,022,215 66
14	Traitement et solde de l'artillerie	2,668,000 "	"	2,668,000 "	2,651,990 65	"	16,009 57	2,651,841 25
15	Traitement et solde du génie...	755,400 "	"	755,400 "	722,078 59	"	11,521 61	722,017 02

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — COMPTE DÉFINITIF DES CRÉDITS, DÉPENSES, ETC.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			DÉPENSES résultant de SERVICES FAITS.	Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	CRÉDITS non consommés par les paiements et à annuler.	PAYEMENTS effectués.
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.				
	CHAPITRE V.							
	École militaire.							
16	État-major, corps enseignant et solde des élèves.....	154,170 »	»	154,170 »	142,086 18	»	12,083 82	142,086 18
17	Dépenses d'administration.....	23,650 »	»	23,650 »	23,560 38	»	89 42	23,560 38
	CHAPITRE VI.							
	Établissements et matériel de l'artillerie.							
18	Traitement du personnel des éta- blissements.....	37,205 »	»	37,205 »	31,061 16	»	5,241 84	31,061 16
19	Matériel de l'artillerie.....	440,370 »	38,427 »	498,797 »	492,558 53	»	6,238 07	492,558 53
	CHAPITRE VII.							
	Matériel du génie.							
20	Matériel du génie.....	730,000 »	300,000 »	1,030,000 »	1,044,422 87	»	5,377 13	1,044,369 87
	CHAPITRE VIII.							
	Pain, fourrages et autres allo- cations.							
21	Pain.....	1,425,925 44	»	1,425,925 44	1,425,659 06	»	286 38	1,425,659 06
22	Fourrages en nature.....	2,403,000 »	»	2,403,000 »	2,528,690 91	»	76,509 09	2,528,690 91
23	Casernement des hommes.....	586,580 »	»	586,580 »	581,559 52	»	5,040 48	581,559 52
24	Renouvellement de la buffleter- ie et du harnachement.....	150,000 »	»	150,000 »	142,627 79	»	7,372 21	142,627 79
25	Frais de route et de séjour des officiers.....	91,000 »	»	91,000 »	86,246 »	»	4,754 »	86,240 94
26	Transports généraux.....	50,000 »	»	50,000 »	43,076 97	»	6,923 03	43,076 97
27	Chauffage et éclairage des corps- de-garde.....	58,000 »	»	58,000 »	54,075 81	»	3,924 19	54,075 81
28	Remonte.....	86,790 »	»	86,790 »	86,717 09	»	72 91	86,717 09
	CHAPITRE IX.							
	Traitements divers, honoraires et pensions temporaires.							
29	Traitements divers, honoraires et pensions temporaires.....	260,000 »	»	260,000 »	258,271 29	»	50,728 71	258,247 11
50	Frais de représentation.....	22,000 »	»	22,000 »	22,000 »	»	»	22,000 »

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — COMPTE DÉFINITIF DES CRÉDITS, DÉPENSES, ETC.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			DÉPENSES résultant de SERVICES FAITS.	Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	CRÉDITS non consommés par les paiements et à annuler.	PAYEMENTS effectués.
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.				
	CHAPITRE X.							
	Pensions civiles et secours.							
31	Pensions civiles et secours.....	55,670 »	»	55,670 »	52,301 83	»	1,368 47	52,258 75
	CHAPITRE XI.							
	Dépenses imprévues.							
32	Dépenses imprévues non libellées au budget.....	16,645 11	»	16,645 11	4,948 69	»	11,696 42	4,948 69
	CHAPITRE XII.							
	Gendarmerie.							
33	Traitement et solde de la gendar- merie.....	1,851,000 »	»	1,851,000 »	1,683,182 77	»	145,817 25	1,683 182 77
	CHAPITRE XIII.							
	Créances arriérées.							
34	Créances arriérées restant à liqui- der sur les exercices clos....	15,640 61	»	15,640 61	15,640 61	»	»	15,640 61
	TOTAUX.....	26,700,273 »	384,727 »	27,085,000 »	26,507,163 57	»	877,854 63	26,506,743 80

Arrêté à Bruxelles, le 8 janvier 1851.

Le Ministre de la Guerre,
BRIALMONT.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES CRÉDITS, DÉPENSES ET

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
ARTICLE PREMIER.			
Traitement du Ministre	21,000 »	»	21,000 »
Crédit alloué			21,000 »
ART. 2.			
<i>Traitement des employés civils.</i>			
Charges ordinaires :			
4 chef, sous-chefs de division et juristes.....	17,700 »		
14 chefs et sous-chefs de bureau.....	41,775 »		
55 employés de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 5 ^e classe.....	88,816 66		
25 huissiers, messagers et gens de service.....	21,954 67		
	140,246 33	»	140,246 33
Charges extraordinaires :			
7 employés et messagers en non-activité.....	»	6,000 »	6,000 »
TOTAL DE L'ART. 2.....			146,246 33
Crédit alloué.....			146,500 »
Excédant de crédit			253 67
ART. 3.			
<i>Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre.</i>			
Charges ordinaires :			
Supplément payé à 14 sous-officiers.....	5,899 98	»	5,899 98
Charges extraordinaires :			
Supplément payé à 10 officiers.....	»	9,128 97	9,128 97
TOTAL DE L'ART. 3.....			15,028 95
Crédit alloué.....			14,000 »
Excédant de crédit.....			974, 08

PAYEMENTS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.
»	21,000 »	
»	146,246 33	
»	13,023 93	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER (suite).			
ART. 4.			
<i>Matériel.</i>			
Fournitures de bureau (papiers, plumes, registres, encre, cire, etc.).....	6,694	20	
Frais d'impressions et de lithographies.....	7,003	74	
Achat de livres, ouvrages périodiques, etc.....	699	83	
Frais de reliure.....	1,518	12	
Chauffage et éclairage.....	8,742	06	
Entretien et renouvellement du mobilier, du linge, etc.....	7,420	55	
Id. des locaux, peinture, blanchiment et autres réparations.....	5,917	87	
Abonnement aux journaux.....	1,085	01	
Assurances contre l'incendie et prises d'eau.....	555	29	
Blanchissage de linge.....	889	85	
Dépenses diverses et menus achats.....	1,896	50	
	40,000	"	40,000 "
Crédit alloué.....			40,000 "
ART. 5.			
<i>Dépôt de la Guerre.</i>			
Charges ordinaires :			
Indemnité aux officiers chargés des reconnaissances militaires.....	7,455	45	
Achat de cartes et de plans.....	1,050	04	
Id. de livres et impressions.....	4,280	07	
Travaux de menuiserie.....	688	55	
Reliure de livres et retoiilage de cartes.....	1,050	27	
Achat d'instruments de précision.....	1,537	25	
Dépenses diverses et menus achats.....	180	41	
	16,000	"	16,000 "
Charges extraordinaires :			
Indemnité accordée aux officiers et sous-officiers employés aux travaux de réduction des plans parcellaires du cadastre.....	6,882	76	
Traitement d'un dessinateur civil, du 1 ^{er} septemb. au 31 décemb. 1849 inclus.	555	55	
Loyer d'un local pour la tenue des bureaux affectés au personnel de la section de réduction dans la place de Mons.....	525	"	
Fourniture de bureau; achat d'instruments, etc., chauffage et éclairage et autres menus frais relatifs à la susdite section.....	2,558	91	
	"	10,000	10,000 "
TOTAL DE L'ART. 5.....			26,000 "
Crédit alloué.....			26,000 "

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.
»	40,000 »	
»	26,000 »	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS (a).			
ART. 6.			
<i>État-major général.</i>			
Litt. A. Traitement des officiers-généraux des sections d'activité et de réserve.....	580,525 55	»	580,525 55
B. Id. du corps d'état-major	176,922 51	»	176,922 51
C. Supplément aux officiers d'infanterie, d'artillerie, de siège et du génie employés comme aides-de-camp et officiers d'ordonnance.....	14,474 27	»	14,474 27
D. Indemnité de fourrages.....	77,595 25	»	77,595 25
E. Frais de bureau	21,683 18	»	21,683 18
TOTAL DE L'ART. 6.....			640,798 54
Crédit alloué.....			659,539 59
Excédant de crédit.....			18,561 05
ART. 7.			
<i>État-major des provinces et des places (c).</i>			
Litt. A. Etat-major des provinces	15,022 67	»	15,022 67
B. Id. des places	185,805 80	»	185,805 80
C. Portiers-consignes.....	15,198 53	»	15,198 53
D. Aumôniers et desservants	51,506 96	»	51,506 96
E. Indemnité de fourrages	5,961 25	»	5,961 25
F. Frais de bureau.....	14,289 77	»	14,289 77
TOTAL DE L'ART. 7.....			239,584 80
Crédit alloué.....			271,629 70
Excédant de crédit.....			12,044 90

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																															
		<p>(a) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849 :</p> <table border="1" data-bbox="1021 548 1484 1198"> <thead> <tr> <th colspan="4">Officiers généraux.</th> <th colspan="5">Corps d'état-major.</th> </tr> <tr> <th colspan="2">SECTION d'activité.</th> <th colspan="2">SECTION de réserve.</th> <th rowspan="2">Colonels</th> <th rowspan="2">Lieutenants-colonels.</th> <th rowspan="2">Majors</th> <th rowspan="2">Officiers subalternes.</th> <th rowspan="2">AIDES-DE-CAMP et officiers d'ordonnance (*)</th> </tr> <tr> <th>Lieutenants-généraux.</th> <th>Généraux-majors.</th> <th>Lieutenants-généraux.</th> <th>Généraux-majors.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9</td> <td>18</td> <td>2</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>56</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>18</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>56</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>17</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>8</td> <td>54</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'effectif organique porté au budget est de.....</p> <p>D'où il a été déduit deux lieutenants-généraux de la section d'activité (dont un Ministre de la Guerre payé sur l'art. 1er du chap. 1er), et un lieutenant-général de la section de réserve, emplois auxquels il n'a pas été pourvu pendant l'année.....</p> <p>Cet effectif se trouve donc réduit, au budget, à...</p> <p>L'effectif moyen en solde, d'après les revues, est de.....</p> <p>Différence par rapport aux prévisions du budget { en plus.. en moins</p> <p>(*) Ces officiers ne sont portés ici que pour justifier le supplément de traitement qu'ils reçoivent dans cette position. Ils sont compris dans l'effectif des corps auxquels ils appartiennent et où ils perçoivent leur traitement.</p> <p>(b) Reste à payer fr. 1-11.</p> <p>(c) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849.</p> <table border="1" data-bbox="1069 1388 1484 1915"> <thead> <tr> <th colspan="2">ÉTAT-MAJOR DES PROVISÉS</th> <th colspan="6">ÉTAT-MAJOR DES PLACES.</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Commandants</th> <th rowspan="2">Aides de camp (*).</th> <th colspan="3">Commandants de</th> <th rowspan="2">Adjudants de place.</th> <th rowspan="2">Portiers-consignes</th> <th rowspan="2">Aumôniers et desservants</th> </tr> <tr> <th>1re classe</th> <th>2e classe</th> <th>3e classe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>15</td> <td>6</td> <td>54</td> <td>60</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>9</td> <td>8</td> <td>15</td> <td>4</td> <td>55</td> <td>60</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>9</td> <td>6</td> <td>12</td> <td>8</td> <td>52</td> <td>60</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'effectif organique, porté au budget, est de.....</p> <p>Dont il a été déduit pour vacances d'emplois, auxquels il n'a pas été pourvu pendant l'année.....</p> <p>Cet effectif se trouve donc réduit au budget, à.....</p> <p>L'effectif moyen en solde, d'après les revues, est de.....</p> <p>Différence par rapport aux prévisions du budget { en moins... en plus....</p> <p>(*) Ces officiers ne sont portés ici que pour justifier le supplément de traitement qui leur est alloué dans cette position. Ils sont compris dans l'effectif des corps d'infanterie auxquels ils appartiennent et où ils reçoivent leur traitement.</p> <p>(d) Reste à payer 50 francs.</p>	Officiers généraux.				Corps d'état-major.					SECTION d'activité.		SECTION de réserve.		Colonels	Lieutenants-colonels.	Majors	Officiers subalternes.	AIDES-DE-CAMP et officiers d'ordonnance (*)	Lieutenants-généraux.	Généraux-majors.	Lieutenants-généraux.	Généraux-majors.	9	18	2	4	5	5	5	56	15	2	»	1	»	»	»	»	»	»	7	18	1	4	5	5	5	56	15	7	17	1	4	2	1	8	54	18	»	»	»	»	»	»	5	»	5	»	1	»	»	1	2	»	2	»	ÉTAT-MAJOR DES PROVISÉS		ÉTAT-MAJOR DES PLACES.						Commandants	Aides de camp (*).	Commandants de			Adjudants de place.	Portiers-consignes	Aumôniers et desservants	1re classe	2e classe	3e classe	5	9	9	15	6	54	60	55	4	»	1	2	2	1	»	»	1	9	8	15	4	55	60	55	1	9	6	12	8	52	60	50	»	»	2	1	»	1	»	5	»	»	»	»	4	»	»	»
Officiers généraux.				Corps d'état-major.																																																																																																																																													
SECTION d'activité.		SECTION de réserve.		Colonels	Lieutenants-colonels.	Majors	Officiers subalternes.	AIDES-DE-CAMP et officiers d'ordonnance (*)																																																																																																																																									
Lieutenants-généraux.	Généraux-majors.	Lieutenants-généraux.	Généraux-majors.																																																																																																																																														
9	18	2	4	5	5	5	56	15																																																																																																																																									
2	»	1	»	»	»	»	»	»																																																																																																																																									
7	18	1	4	5	5	5	56	15																																																																																																																																									
7	17	1	4	2	1	8	54	18																																																																																																																																									
»	»	»	»	»	»	5	»	5																																																																																																																																									
»	1	»	»	1	2	»	2	»																																																																																																																																									
ÉTAT-MAJOR DES PROVISÉS		ÉTAT-MAJOR DES PLACES.																																																																																																																																															
Commandants	Aides de camp (*).	Commandants de			Adjudants de place.	Portiers-consignes	Aumôniers et desservants																																																																																																																																										
		1re classe	2e classe	3e classe																																																																																																																																													
5	9	9	15	6	54	60	55																																																																																																																																										
4	»	1	2	2	1	»	»																																																																																																																																										
1	9	8	15	4	55	60	55																																																																																																																																										
1	9	6	12	8	52	60	50																																																																																																																																										
»	»	2	1	»	1	»	5																																																																																																																																										
»	»	»	»	4	»	»	»																																																																																																																																										
	(b) 640,797 25																																																																																																																																																
	(d) 259,554 80																																																																																																																																																

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE II (suite).			
ART. 8.			
<i>Intendance militaire (a).</i>			
Lit. A. Traitement d'activité.....	111,528 52	»	111,528 52
B. Indemnité de fourrages	5,850 »	»	5,850 »
C. Frais de bureau.....	21,700 »	»	21,700 »
TOTAL DE L'ART. 8.....			157,088 52
Crédit alloué.....			140,900 »
Excédant de crédit.....			5,841 48
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HOPITAUX.			
ART. 9.			
<i>Service de santé des hôpitaux (b).</i>			
Lit. A. Traitement du personnel du service de santé.....	175,779 04	»	175,779 04
B. Id. id. administratif.....	158,994 01	»	158,994 01
C. Indemnité de fourrages	456 23	»	456 23
D. Frais de bureau.....	2,000 »	»	2,000 »
TOTAL DE L'ART. 9.....			315,229 50
Crédit alloué.....			316,014 78
Excédant de crédit.....			785 48
ART. 10.			
Entretien des malades.....	490,500 50	»	(d) 490,500 50
Crédit alloué.....			493,523 »
Excédant de crédit.....			3,024 70

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																					
»	157,038 52	<table border="1" data-bbox="1129 477 1489 824"> <thead> <tr> <th colspan="3">INTENDANTS</th> <th colspan="2">SOCS-INTENDANTS</th> </tr> <tr> <th>en chef.</th> <th>de 1^{re} classe</th> <th>de 2^e classe.</th> <th>de 1^{re} classe</th> <th>de 2^e classe et adjoints.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>2</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table> <p>(a) L'effectif organique, porté au budget, est de.....</p> <p>D'après les revues, l'effectif moyen en solde a été de.....</p> <p>Différence par rapport aux prévisions du budget } en plus.....</p> <p>(en moins.....</p> <p>1</p> <p>Nota. Bien que, dans le résultat de la comparaison qui précède, l'on porte 1 intendant en chef en moins, cet emploi a néanmoins été occupé pendant 101 jours. Par contre, l'intendant de 1^{re} classe figurant en plus, n'a exercé ses fonctions que pendant 264 jours.</p> <p>Les officiers comptables des corps sont renseignés aux divers articles du chapitre IV (Solde des troupes).</p>	INTENDANTS			SOCS-INTENDANTS		en chef.	de 1 ^{re} classe	de 2 ^e classe.	de 1 ^{re} classe	de 2 ^e classe et adjoints.	1	1	4	8	8	»	2	4	8	8	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»																																																																							
INTENDANTS			SOCS-INTENDANTS																																																																																																				
en chef.	de 1 ^{re} classe	de 2 ^e classe.	de 1 ^{re} classe	de 2 ^e classe et adjoints.																																																																																																			
1	1	4	8	8																																																																																																			
»	2	4	8	8																																																																																																			
»	1	»	»	»																																																																																																			
1	»	»	»	»																																																																																																			
»	515,211 70 ^(c)	<table border="1" data-bbox="879 965 1489 1556"> <thead> <tr> <th colspan="7">SERVICE DE SANTÉ.</th> <th colspan="5">SERVICE ADMINISTRATIF.</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Inspecteur général.</th> <th colspan="3">Médecins</th> <th colspan="2">Pharmaciens</th> <th rowspan="2">Inspecteur vétérinaire.</th> <th rowspan="2">Directeurs et sous-directeurs.</th> <th rowspan="2">Commis aux écritures.</th> <th rowspan="2">Employés.</th> <th rowspan="2">Infirmiers.</th> <th rowspan="2">Sœurs hospitalières.</th> </tr> <tr> <th>principaux.</th> <th>de garnison.</th> <th>de bataillon et adjoints.</th> <th>principal.</th> <th>de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>4</td> <td>7</td> <td>21</td> <td>1</td> <td>50</td> <td>1</td> <td>26</td> <td>10</td> <td>81</td> <td>141</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>9</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4</td> <td>6</td> <td>21</td> <td>1</td> <td>50</td> <td>1</td> <td>22</td> <td>10</td> <td>73</td> <td>152</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4</td> <td>6</td> <td>19</td> <td>1</td> <td>29</td> <td>1</td> <td>20</td> <td>11</td> <td>67</td> <td>124</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table> <p>(b) L'effectif organique, porté au budget, est de.....</p> <p>dont il a été déduit pour vacances d'emplois auxquels il n'a pas été pourvu pendant l'année.....</p> <p>Cet effectif se trouve donc réduit au budget, à.....</p> <p>D'après les revues, l'effectif moyen en solde a été de.....</p> <p>Différence par rapport aux prévisions du budget } en moins.....</p> <p>(en plus.....</p> <p>1</p> <p>Nota. Les officiers de santé des corps sont portés aux divers articles du chapitre IV (Solde des troupes).</p>	SERVICE DE SANTÉ.							SERVICE ADMINISTRATIF.					Inspecteur général.	Médecins			Pharmaciens		Inspecteur vétérinaire.	Directeurs et sous-directeurs.	Commis aux écritures.	Employés.	Infirmiers.	Sœurs hospitalières.	principaux.	de garnison.	de bataillon et adjoints.	principal.	de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes.	1	4	7	21	1	50	1	26	10	81	141	55	»	»	1	»	»	»	»	4	»	6	9	»	1	4	6	21	1	50	1	22	10	73	152	55	1	4	6	19	1	29	1	20	11	67	124	55	»	»	»	2	»	1	»	2	»	8	8	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
SERVICE DE SANTÉ.							SERVICE ADMINISTRATIF.																																																																																																
Inspecteur général.	Médecins			Pharmaciens		Inspecteur vétérinaire.	Directeurs et sous-directeurs.	Commis aux écritures.	Employés.	Infirmiers.	Sœurs hospitalières.																																																																																												
	principaux.	de garnison.	de bataillon et adjoints.	principal.	de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes.																																																																																																		
1	4	7	21	1	50	1	26	10	81	141	55																																																																																												
»	»	1	»	»	»	»	4	»	6	9	»																																																																																												
1	4	6	21	1	50	1	22	10	73	152	55																																																																																												
1	4	6	19	1	29	1	20	11	67	124	55																																																																																												
»	»	»	2	»	1	»	2	»	8	8	»																																																																																												
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»																																																																																												
»	400,500 50	<p>(c) Reste à payer fr. 17-60.</p> <p>(d) Décomposition de cette dépense :</p> <p>586,465 (*) journées de traitement de sous-officiers et soldats de toutes armes, dans les hôpitaux et infirmeries militaires, à raison de 80 centimes; ci.....fr. 469,172 »</p> <p>Soins médicaux donnés par des médecins civils dans les localités où il n'existe pas d'officiers de santé militaire..... 4,023 14</p> <p>Frais de traitement de militaires dans les hospices civils..... 745 56</p> <p>Id. d'entretien de militaires atteints d'aliénation mentale..... 1,888 50</p> <p>Achats d'étoffes et d'effets d'habillement..... 3,196 15</p> <p>Id. d'objets de couchage..... 5,473 08</p> <p>Id. d'imprimés pour le service administratif..... 4,036 45</p> <p>Dépenses diverses et menus achats..... 1,741 86</p> <p>TOTAL ÉGAL.....fr. 490,500 50</p> <p>(*) La journée de traitement est portée au budget de 1849 à 95 centimes; mais elle n'est mandatée au profit des hôpitaux qu'à raison de 80 centimes. La différence de 15 centimes par journée est destinée à pourvoir les hôpitaux des objets de couchage, de linge, d'habillement, mobilier, etc., nécessaires à ces établissements.</p>																																																																																																					

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires	TOTAL.
CHAPITRE III (suite).			
Art. 11.			
Matériel des hôpitaux.....	85,752 40	»	(a) 85,752 40
Crédit alloué.....	87,000 »
Excédant de crédit.....			3,247 60
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
Art. 12.			
<i>Traitement et solde de l'infanterie (b).</i>			
Litt. A. Traitement des officiers de tous grades, y compris l'indemnité représentative des rations de vivres de campagne allouée à ceux qui ont campé à Beverloo.....	3,546,928 27		
Solde et habillement des sous-officiers et soldats, y compris la haute-paie pour chevrons d'ancienneté.....	3,653,076 64		
Première mise de petit équipement allouée à 9,130 miliciens et volontaires admis au service, soit à 10 francs.....	91,300 »		
Indemnité de premier équipement à 45 sous-officiers promus officiers, à raison de 400 francs.....	17,200 »		
	9,088,504 91	»	9,088,504 91

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																									
»	85,732 40	<p>(a) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :</p> <table border="0"> <tr> <td>Achats de médicaments.....</td> <td>fr.</td> <td>72,532 43</td> </tr> <tr> <td>Id. d'objets de pansement.....</td> <td></td> <td>8,434 20</td> </tr> <tr> <td>Id. d'instruments de chirurgie.....</td> <td></td> <td>568 "</td> </tr> <tr> <td>Frais d'impressions pour le service administratif.....</td> <td></td> <td>2,547 75</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....</td> <td>fr. 85,732 40</td> </tr> </table> <p>(b) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF organique d'après le budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Officiers.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels.....</td> <td>16</td> <td>11</td> <td>"</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels.....</td> <td>16</td> <td>20</td> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Majors.....</td> <td>66</td> <td>63</td> <td>"</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Officiers comptables.....</td> <td>65</td> <td>64</td> <td>"</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Médecins.....</td> <td>65</td> <td>64</td> <td>"</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes.....</td> <td>1,098</td> <td>1,092</td> <td>"</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Id. de la section de réserve.....</td> <td>64</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le budget porte en déduction $\frac{1}{3}$ de cet effectif pour vacances, soit.....</td> <td>21</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>43</td> <td>43</td> <td>2</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Troupe.</i></td> </tr> <tr> <td>Adjudants sous-officiers.....</td> <td>65</td> <td>63</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents-majors.....</td> <td>564</td> <td>544</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents et fourriers.....</td> <td>2,041</td> <td>1,901</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Caporaux.....</td> <td>2,170</td> <td>1,868</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tambours et cornets.....</td> <td>660</td> <td>586</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soldats.....</td> <td>15,202</td> <td>12,190</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Enfants de troupe.....</td> <td>250</td> <td>309</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>18,732</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A déduire : pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent.....</td> <td>1,506</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>RESTE.....</td> <td>17,446</td> <td>17,263</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Différence par rapport aux prévisions du budget...</td> <td></td> <td></td> <td>En moins</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table>	Achats de médicaments.....	fr.	72,532 43	Id. d'objets de pansement.....		8,434 20	Id. d'instruments de chirurgie.....		568 "	Frais d'impressions pour le service administratif.....		2,547 75	TOTAL ÉGAL.....		fr. 85,732 40		EFFECTIF organique d'après le budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.		En plus.	En moins.	<i>Officiers.</i>					Colonels.....	16	11	"	5	Lieutenants-colonels.....	16	20	4	"	Majors.....	66	63	"	1	Officiers comptables.....	65	64	"	1	Médecins.....	65	64	"	1	Officiers subalternes.....	1,098	1,092	"	6	Id. de la section de réserve.....	64				Le budget porte en déduction $\frac{1}{3}$ de cet effectif pour vacances, soit.....	21					43	43	2	"				6	14	<i>Troupe.</i>					Adjudants sous-officiers.....	65	63			Sergents-majors.....	564	544			Sergents et fourriers.....	2,041	1,901			Caporaux.....	2,170	1,868			Tambours et cornets.....	660	586			Soldats.....	15,202	12,190			Enfants de troupe.....	250	309				18,732				A déduire : pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent.....	1,506				RESTE.....	17,446	17,263			Différence par rapport aux prévisions du budget...			En moins	185
Achats de médicaments.....	fr.	72,532 43																																																																																																																																									
Id. d'objets de pansement.....		8,434 20																																																																																																																																									
Id. d'instruments de chirurgie.....		568 "																																																																																																																																									
Frais d'impressions pour le service administratif.....		2,547 75																																																																																																																																									
TOTAL ÉGAL.....		fr. 85,732 40																																																																																																																																									
	EFFECTIF organique d'après le budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.																																																																																																																																								
			En plus.	En moins.																																																																																																																																							
<i>Officiers.</i>																																																																																																																																											
Colonels.....	16	11	"	5																																																																																																																																							
Lieutenants-colonels.....	16	20	4	"																																																																																																																																							
Majors.....	66	63	"	1																																																																																																																																							
Officiers comptables.....	65	64	"	1																																																																																																																																							
Médecins.....	65	64	"	1																																																																																																																																							
Officiers subalternes.....	1,098	1,092	"	6																																																																																																																																							
Id. de la section de réserve.....	64																																																																																																																																										
Le budget porte en déduction $\frac{1}{3}$ de cet effectif pour vacances, soit.....	21																																																																																																																																										
	43	43	2	"																																																																																																																																							
			6	14																																																																																																																																							
<i>Troupe.</i>																																																																																																																																											
Adjudants sous-officiers.....	65	63																																																																																																																																									
Sergents-majors.....	564	544																																																																																																																																									
Sergents et fourriers.....	2,041	1,901																																																																																																																																									
Caporaux.....	2,170	1,868																																																																																																																																									
Tambours et cornets.....	660	586																																																																																																																																									
Soldats.....	15,202	12,190																																																																																																																																									
Enfants de troupe.....	250	309																																																																																																																																									
	18,732																																																																																																																																										
A déduire : pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent.....	1,506																																																																																																																																										
RESTE.....	17,446	17,263																																																																																																																																									
Différence par rapport aux prévisions du budget...			En moins	185																																																																																																																																							

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE IV (suite).			
<i>B. Indemnité de fourrages (a).....</i>	66,081 25	»	66,981 25
<i>C. Moyens de transport fournis aux troupes en marche (b).....</i>	76,580 24	»	76,580 24
<i>D. Logement avec et sans nourriture chez l'habitant.....</i>	49,015 88	»	49,015 88
<i>E. Frais d'administration.....</i>	153,279 31	»	153,279 51
TOTAL DE L'ART. 12.....			9,456,539 89
Crédit alloué.....			9,522,000 »
Excédant de crédit.....			85,640 41
ART. 15.			
<i>Traitement et solde de la cavalerie (d).</i>			
<i>Litt. A. Traitement des officiers de tous grades y compris l'indemnité représentative des vivres de campagne allouée à ceux qui ont campé à Beverloo.....</i>	1,204,146 67		
<i>Solde et habillement des sous-officiers et soldats, y compris la haute-paie pour chevrons d'ancienneté.....</i>	1,672,180 98		
<i>Première mise de petit équipement allouée à 669 miliciens et volontaires admis au service, soit à 10 francs.....</i>	6,690 »		
<i>Indemnité de premier équipement à 6 sous-officiers promus officiers, soit à 500 francs.....</i>	3,000 »		
	2,886,017 65	»	2,886,017 65
<i>B. Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe...</i>	40,686 89	»	40,686 89
<i>C. Casernement des chevaux de troupe.....</i>	48,028 02	»	48,028 02
<i>D. Moyens de transport aux troupes en marche.....</i>	2,515 47	»	2,515 47
<i>E. Logement avec nourriture chez l'habitant.....</i>	7,541 23	»	7,541 23
<i>F. Frais d'administration.....</i>	37,824 40	»	37,824 40
TOTAL DE L'ART. 15.....			3,022,215 66
Crédit alloué.....			3,121,000 »
Excédant de crédit.....			98,786 34

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																						
*	(c) 9,456,524 50	<p>(a) Bien qu'au budget de 1849 on ait retranché une ration de fourrages aux lieutenants-colonels et majors des bataillons actifs, l'économie qui devait résulter de cette mesure n'a pu être réalisée à partir du 1^{er} janvier de cette année, parce qu'il a paru équitable d'accorder à ces officiers supérieurs le temps nécessaire pour se défaire le plus avantageusement possible de leur monture, d'où il suit que les prévisions du budget, en ce qui concerne le <i>tit. B</i>, ont été dépassées de fr. 7,668-75.</p> <p>(b) Dans le but de soustraire, autant que possible, les habitants aux charges des logements militaires, on a cru devoir faire effectuer la majeure partie des mouvements de troupe par le chemin de fer de l'État. Cette mesure a occasionné, il est vrai, un surcroît de dépense à charge du <i>tit. C</i>; mais il est à remarquer qu'il a été payé de ce chef, à l'administration du chemin de fer, une somme de fr. 68,070-21. Par contre, la dépense pour logement et nourriture a été inférieure de fr. 28,590 12 aux prévisions du budget.</p> <p>(c) Reste à payer fr. 53-00.</p> <p>(d) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849.</p>																																																																																																						
»	3,022,215 66	<table border="1" data-bbox="1029 884 1468 1998"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF organique d'après le budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align:center"><i>Officiers.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels.....</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Majors.....</td> <td>19</td> <td>19</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers comptables.....</td> <td>21</td> <td>21</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins.....</td> <td>19</td> <td>19</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires.....</td> <td>19</td> <td>18</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes.....</td> <td>236</td> <td>233</td> <td>»</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align:center"><i>Troupe.</i></td> </tr> <tr> <td>Adjutants sous-officiers.....</td> <td>19</td> <td>21</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maréchaux des logis chefs.....</td> <td>52</td> <td>56</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. et fourriers.....</td> <td>508</td> <td>287</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Brigadiers.....</td> <td>484</td> <td>456</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Trompettes.....</td> <td>114</td> <td>96</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soldats.....</td> <td>5,496</td> <td>5,248</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,475</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent...</td> <td>284</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,191</td> <td>4,144</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align:center">Différence par rapport aux prévisions du budget... en moins 45</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF organique d'après le budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.		En plus.	En moins.	<i>Officiers.</i>					Colonels	7	7	»	»	Lieutenants-colonels.....	7	7	»	»	Majors.....	19	19	»	»	Officiers comptables.....	21	21	»	»	Médecins.....	19	19	»	»	Vétérinaires.....	19	18	»	1	Officiers subalternes.....	236	233	»	3	<i>Troupe.</i>					Adjutants sous-officiers.....	19	21			Maréchaux des logis chefs.....	52	56			Id. et fourriers.....	508	287			Brigadiers.....	484	456			Trompettes.....	114	96			Soldats.....	5,496	5,248				4,475				A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent...	284					4,191	4,144						Différence par rapport aux prévisions du budget... en moins 45	
	EFFECTIF organique d'après le budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.				DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.																																																																																																		
			En plus.	En moins.																																																																																																				
<i>Officiers.</i>																																																																																																								
Colonels	7	7	»	»																																																																																																				
Lieutenants-colonels.....	7	7	»	»																																																																																																				
Majors.....	19	19	»	»																																																																																																				
Officiers comptables.....	21	21	»	»																																																																																																				
Médecins.....	19	19	»	»																																																																																																				
Vétérinaires.....	19	18	»	1																																																																																																				
Officiers subalternes.....	236	233	»	3																																																																																																				
<i>Troupe.</i>																																																																																																								
Adjutants sous-officiers.....	19	21																																																																																																						
Maréchaux des logis chefs.....	52	56																																																																																																						
Id. et fourriers.....	508	287																																																																																																						
Brigadiers.....	484	456																																																																																																						
Trompettes.....	114	96																																																																																																						
Soldats.....	5,496	5,248																																																																																																						
	4,475																																																																																																							
A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent...	284																																																																																																							
	4,191	4,144																																																																																																						
			Différence par rapport aux prévisions du budget... en moins 45																																																																																																					

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE IV (suite).			
ART. 14.			
<i>Traitement et solde de l'artillerie (a).</i>			
Litt. A. Traitement des officiers de tous grades de l'état-major particulier et des troupes de l'arme, y compris l'indemnité représentative des rations de vivres de campagne allouée à ceux qui ont campé à Brasschaet et à Beverloo.....	1,068,657 24		
Traitement des sous-officiers et employés de l'état-major particulier de l'arme; solde et habillement des sous-officiers et soldats des corps, y compris la haute-paie pour chevrons d'ancienneté.....	1,474,757 58		
Première mise de petit équipement allouée à 880 miliciens et volontaires admis au service, soit à 10 francs.....	8,800 »		
Indemnité de premier équipement à 2 sous-officiers promus officiers, soit à 500 francs	1,000 »		
	2,550,194 82	»	2,550,194 82
B. Indemnité de fourrages aux officiers de l'état-major particulier de l'arme.....	11,110 »	»	11,110 »

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																												
			(a) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849.																																																																																																																																																																											
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF organique d'après le budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Officiers de l'état major particulier.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Majors</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commandants d'artillerie en résidence</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Gardes d'artillerie</td> <td>24</td> <td>25</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Officiers des corps.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Majors</td> <td>12</td> <td>11</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Officiers comptables</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins</td> <td>8</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes</td> <td>209</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont il faut déduire le cadre de la compagnie sédentaire d'artificiers, supprimée</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>205</td> <td>209</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td></td> <td>314</td> <td>315</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">en plus 1 (*)</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Sous-officiers et employés de l'état-major particulier.</i></td> </tr> <tr> <td>Conducteurs d'artillerie</td> <td>34</td> <td>55</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maîtres-artificiers, contrôleurs et réviseurs</td> <td>14</td> <td>12</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Sous-officiers et soldats des corps.</i></td> </tr> <tr> <td>Adjudants sous-officiers</td> <td>8</td> <td>8</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maréchaux-des-logis-chefs</td> <td>65</td> <td>69</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. et fourriers</td> <td>402</td> <td>579</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>410</td> <td>570</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Trompettes</td> <td>100</td> <td>88</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soldats</td> <td>2,872</td> <td>2,640</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>5,905</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent</td> <td>253</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>5,652</td> <td>5,599</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Différence par rapport aux prévisions du budget</td> <td></td> <td>en moins 53</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF organique d'après le budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.		En plus.	En moins.	<i>Officiers de l'état major particulier.</i>					Colonels	4	5	»	1	Lieutenants-colonels	5	6	1	»	Majors	5	4	»	1	Officiers subalternes	14	15	»	1	Commandants d'artillerie en résidence	9	9	»	»	Gardes d'artillerie	24	25	»	1	<i>Officiers des corps.</i>					Colonels	4	4	»	»	Lieutenants-colonels	4	4	»	»	Majors	12	11	»	1	Officiers comptables	12	12	»	»	Médecins	8	8	»	»	Vétérinaires	8	9	1	»	Officiers subalternes	209				dont il faut déduire le cadre de la compagnie sédentaire d'artificiers, supprimée	4					205	209	4	»				6	5		314	315	en plus 1 (*)		<i>Sous-officiers et employés de l'état-major particulier.</i>					Conducteurs d'artillerie	34	55			Maîtres-artificiers, contrôleurs et réviseurs	14	12			<i>Sous-officiers et soldats des corps.</i>					Adjudants sous-officiers	8	8			Maréchaux-des-logis-chefs	65	69			Id. et fourriers	402	579			Brigadiers	410	570			Trompettes	100	88			Soldats	2,872	2,640				5,905				A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent	253					5,652	5,599			Différence par rapport aux prévisions du budget		en moins 53		
	EFFECTIF organique d'après le budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.				DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.																																																																																																																																																																								
			En plus.	En moins.																																																																																																																																																																										
<i>Officiers de l'état major particulier.</i>																																																																																																																																																																														
Colonels	4	5	»	1																																																																																																																																																																										
Lieutenants-colonels	5	6	1	»																																																																																																																																																																										
Majors	5	4	»	1																																																																																																																																																																										
Officiers subalternes	14	15	»	1																																																																																																																																																																										
Commandants d'artillerie en résidence	9	9	»	»																																																																																																																																																																										
Gardes d'artillerie	24	25	»	1																																																																																																																																																																										
<i>Officiers des corps.</i>																																																																																																																																																																														
Colonels	4	4	»	»																																																																																																																																																																										
Lieutenants-colonels	4	4	»	»																																																																																																																																																																										
Majors	12	11	»	1																																																																																																																																																																										
Officiers comptables	12	12	»	»																																																																																																																																																																										
Médecins	8	8	»	»																																																																																																																																																																										
Vétérinaires	8	9	1	»																																																																																																																																																																										
Officiers subalternes	209																																																																																																																																																																													
dont il faut déduire le cadre de la compagnie sédentaire d'artificiers, supprimée	4																																																																																																																																																																													
	205	209	4	»																																																																																																																																																																										
			6	5																																																																																																																																																																										
	314	315	en plus 1 (*)																																																																																																																																																																											
<i>Sous-officiers et employés de l'état-major particulier.</i>																																																																																																																																																																														
Conducteurs d'artillerie	34	55																																																																																																																																																																												
Maîtres-artificiers, contrôleurs et réviseurs	14	12																																																																																																																																																																												
<i>Sous-officiers et soldats des corps.</i>																																																																																																																																																																														
Adjudants sous-officiers	8	8																																																																																																																																																																												
Maréchaux-des-logis-chefs	65	69																																																																																																																																																																												
Id. et fourriers	402	579																																																																																																																																																																												
Brigadiers	410	570																																																																																																																																																																												
Trompettes	100	88																																																																																																																																																																												
Soldats	2,872	2,640																																																																																																																																																																												
	5,905																																																																																																																																																																													
A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent	253																																																																																																																																																																													
	5,652	5,599																																																																																																																																																																												
Différence par rapport aux prévisions du budget		en moins 53																																																																																																																																																																												
		(*) Cet officier en plus est un vétérinaire, que les nécessités du service ont forcé d'emprunter à la cavalerie, où il figure en moins.																																																																																																																																																																												

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE IV (suite).			
<i>C. Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.....</i>	15,886 50	"	(a) 15,886 50
<i>D. Casernement des chevaux de troupe.....</i>	16,244 06	"	(b) 16,244 06
<i>E. Moyens de transport aux troupes en marche (c).....</i>	6,162 93	"	6,162 93
<i>F. Logement avec nourriture chez l'habitant.....</i>	16,197 50	"	16,197 50
<i>G. Frais de bureau et d'administration.....</i>	56,223 "	"	56,223 "
TOTAL DE L'ART. 14.....			2,631,990 65
Crédit alloué.....			2,668,000 "
Excédant de crédit.....			16,158 75
ART. 15.			
<i>Traitement et solde du génie (e).</i>			
<i>Litt. A. Traitement des officiers de tous grades de l'état-major particulier et du régiment, y compris l'indemnité représentative des rations de vivres de campagne, allouée à ceux qui ont campé à Beverloo.....</i>	395,153 05		
<i>Traitement des sous-officiers de l'état-major particulier de l'arme; solde et habillement des sous-officiers et soldats du régiment, y compris la haute-paie pour chevrons d'ancienneté.....</i>	292,613 82		
<i>Première mise de petit équipement allouée à 159 miliciens et volontaires admis au service, soit 10 francs.....</i>	1,300 "		
<i>Indemnité de premier équipement à un sous-officier promu officier.....</i>	400 "		
	689,740 85	"	689,740 85

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																														
		<p>(c) Ce chiffre représente 328,345 journées de présence de chevaux de troupe à l'écurie, au taux moyen de 3 centimes : donc 116,825 journées en plus que le nombre porté au budget, ce qui représente un excédant de dépense de fr. 3,836-50. Ce résultat provient de ce que, par suite de l'achat de 930 chevaux de trait, effectué en 1848, au moyen du crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, l'effectif présent au 1^{er} janvier 1849, quoique supérieur à celui du budget, a été maintenu afin de tenir lieu de la remonte à faire dans le courant de l'année.</p> <p>(d) Cette somme représente 406,102 journées de casernement à 4 centimes l'une (non comprises celles provenant des chevaux en route, aux camps et au vert à la prairie), soit 56,704 journées en plus que les prévisions du budget. L'excédant de dépense de fr. 1,468-12, qui en résulte, provient des mêmes causes que celles développées dans l'observation précédente.</p> <p>(e) Dans le but de soustraire, autant que possible, les habitants aux charges des logements militaires, on a cru devoir faire exécuter la majeure partie des mouvements de troupes par le chemin de fer de l'Etat. Cette mesure a occasionné, il est vrai, un surcroît de dépense à charge du <i>lit. E</i> ; mais il est à remarquer qu'il a été payé, de ce chef, à l'administration du chemin de fer, une somme de fr. 2,704-37. Par contre, la dépense pour logement et nourriture est inférieure de fr. 6,188-98 aux prévisions du budget.</p> <p>(f) Reste à payer 149-58.</p> <p>(a) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849 :</p>																																																																																																																																														
	(d) 2,651,841 25	<table border="1" data-bbox="1045 913 1492 2016"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF organique d'après le budget</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align:center"><i>Officiers de l'état-major particulier.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels.....</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Majors.....</td> <td>3</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes.....</td> <td>47</td> <td>41</td> <td>»</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align:center"><i>Officiers du régiment.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonel.....</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenant-colonel.....</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Majors.....</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers-comptables.....</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins.....</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes.....</td> <td>42</td> <td>46</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td></td> <td>111</td> <td>109</td> <td colspan="2" style="text-align:center">en moins 2</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align:center"><i>Sous-officiers de l'état-major particulier.</i></td> </tr> <tr> <td>Gardes du génie.....</td> <td>30</td> <td>30</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align:center"><i>Sous-officiers et soldats du régiment.</i></td> </tr> <tr> <td>Adjudants sous-officiers.....</td> <td>2</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents-majors.....</td> <td>11</td> <td>11</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents et fourriers.....</td> <td>61</td> <td>58</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Caporaux.....</td> <td>63</td> <td>56</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tambours.....</td> <td>20</td> <td>18</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soldats.....</td> <td>310</td> <td>465</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>717</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent..</td> <td>55</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>662</td> <td>638</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align:center">en moins 4</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF organique d'après le budget	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget		En plus.	En moins.	<i>Officiers de l'état-major particulier.</i>					Colonels	5	5	»	»	Lieutenants-colonels.....	5	4	»	1	Majors.....	3	6	1	»	Officiers subalternes.....	47	41	»	6	<i>Officiers du régiment.</i>					Colonel.....	1	1	»	»	Lieutenant-colonel.....	1	1	»	»	Majors.....	2	2	»	»	Officiers-comptables.....	5	5	»	»	Médecins.....	2	2	»	»	Officiers subalternes.....	42	46	4	»				5	7		111	109	en moins 2		<i>Sous-officiers de l'état-major particulier.</i>					Gardes du génie.....	30	30			<i>Sous-officiers et soldats du régiment.</i>					Adjudants sous-officiers.....	2	2			Sergents-majors.....	11	11			Sergents et fourriers.....	61	58			Caporaux.....	63	56			Tambours.....	20	18			Soldats.....	310	465				717				A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent..	55					662	638						en moins 4	
	EFFECTIF organique d'après le budget	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.				DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget																																																																																																																																										
			En plus.	En moins.																																																																																																																																												
<i>Officiers de l'état-major particulier.</i>																																																																																																																																																
Colonels	5	5	»	»																																																																																																																																												
Lieutenants-colonels.....	5	4	»	1																																																																																																																																												
Majors.....	3	6	1	»																																																																																																																																												
Officiers subalternes.....	47	41	»	6																																																																																																																																												
<i>Officiers du régiment.</i>																																																																																																																																																
Colonel.....	1	1	»	»																																																																																																																																												
Lieutenant-colonel.....	1	1	»	»																																																																																																																																												
Majors.....	2	2	»	»																																																																																																																																												
Officiers-comptables.....	5	5	»	»																																																																																																																																												
Médecins.....	2	2	»	»																																																																																																																																												
Officiers subalternes.....	42	46	4	»																																																																																																																																												
			5	7																																																																																																																																												
	111	109	en moins 2																																																																																																																																													
<i>Sous-officiers de l'état-major particulier.</i>																																																																																																																																																
Gardes du génie.....	30	30																																																																																																																																														
<i>Sous-officiers et soldats du régiment.</i>																																																																																																																																																
Adjudants sous-officiers.....	2	2																																																																																																																																														
Sergents-majors.....	11	11																																																																																																																																														
Sergents et fourriers.....	61	58																																																																																																																																														
Caporaux.....	63	56																																																																																																																																														
Tambours.....	20	18																																																																																																																																														
Soldats.....	310	465																																																																																																																																														
	717																																																																																																																																															
A déduire pour les sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent..	55																																																																																																																																															
	662	638																																																																																																																																														
			en moins 4																																																																																																																																													

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE IV (suite).			
B. Indemnité de fourrages (a)	17,045 »	»	17,045 »
C. Moyens de transport aux troupes en marche (b)	1,759 99	»	1,759 99
D. Logement avec nourriture chez l'habitant	1,854 »	»	1,854 »
E. Frais de bureau et d'administration	12,000 58	»	12,000 58
TOTAL DE L'ART. 15			722,078 59
Crédit alloué			755,400 »
Excédant de crédit			11,521 61

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																			
		<p>(a) Bien qu'au budget de 1849 on ait retranché une ration de fourrages à chaque colonel, lieutenant-colonel et major de l'état-major particulier de l'arme, ainsi qu'au lieutenant-colonel et à chaque major du régiment, plus 39 rations aux officiers subalternes de l'état-major particulier, l'économie qui devait résulter de cette mesure n'a pu être réalisée à partir du 1^{er} janvier de cette année, parce qu'il a paru équitable d'accorder à ces officiers le temps nécessaire pour se défaire de leurs chevaux le plus avantageusement possible, d'où il suit que les prévisions du budget, en ce qui concerne le <i>tit. B</i>, ont été dépassées de fr. 4,724-25.</p> <p>(b) Dans le but de soustraire, autant que possible, les habitants aux charges des logements militaires, on a cru devoir faire exécuter la majeure partie des mouvements de troupe par le chemin de fer de l'État. Cette mesure a occasionné, il est vrai, un surcroît de dépense à charge du <i>tit. C</i>; mais il est à remarquer qu'il a été payé, de ce chef, à l'administration du chemin de fer, une somme de fr. 1,793-32. Par contre, la dépense pour logement et nourriture a été inférieure de fr. 1,228-40 aux prévisions du budget.</p> <p>(c) Reste à payer fr. 61-57.</p> <p style="text-align: center;">Récapitulation de l'effectif des corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie.</p> <table border="1" data-bbox="893 1008 1468 2004"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF organique d'après le budget</th> <th colspan="5">EFFECTIF MOYEN D'APRÈS LES REVUES.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget</th> </tr> <tr> <th>Infanterie.</th> <th>Cavalerie.</th> <th>Artillerie.</th> <th>Génie.</th> <th>TOTAL.</th> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="9"><i>Officiers.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels</td> <td>28</td> <td>35</td> <td>11</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>4</td> <td>29</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td> { Corps</td> <td>28</td> <td rowspan="2">35</td> <td rowspan="2">11</td> <td rowspan="2">7</td> <td rowspan="2">7</td> <td rowspan="2">4</td> <td rowspan="2">29</td> <td rowspan="2">6</td> </tr> <tr> <td> { États-majors particuliers de l'artillerie et du génie</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels</td> <td>28</td> <td>38</td> <td>20</td> <td>7</td> <td>10</td> <td>5</td> <td>42</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td> { Corps</td> <td>28</td> <td rowspan="2">38</td> <td rowspan="2">20</td> <td rowspan="2">7</td> <td rowspan="2">10</td> <td rowspan="2">5</td> <td rowspan="2">42</td> <td rowspan="2">4</td> </tr> <tr> <td> { États-majors particuliers de l'artillerie et du génie</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Majors</td> <td>99</td> <td>109</td> <td>65</td> <td>19</td> <td>15</td> <td>8</td> <td>107</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td> { Corps</td> <td>99</td> <td rowspan="2">109</td> <td rowspan="2">65</td> <td rowspan="2">19</td> <td rowspan="2">15</td> <td rowspan="2">8</td> <td rowspan="2">107</td> <td rowspan="2">2</td> </tr> <tr> <td> { États-majors particuliers de l'artillerie et du génie</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Officiers comptables</td> <td></td> <td>101</td> <td>64</td> <td>21</td> <td>12</td> <td>3</td> <td>100</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Médecins</td> <td></td> <td>94</td> <td>64</td> <td>19</td> <td>8</td> <td>2</td> <td>93</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires</td> <td></td> <td>27</td> <td>"</td> <td>18</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>27</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes</td> <td>1,601</td> <td>1,662</td> <td>1,092</td> <td>253</td> <td>222</td> <td>87</td> <td>1,654</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td> { Corps</td> <td>1,601</td> <td rowspan="2">1,662</td> <td rowspan="2">1,092</td> <td rowspan="2">253</td> <td rowspan="2">222</td> <td rowspan="2">87</td> <td rowspan="2">1,654</td> <td rowspan="2">8</td> </tr> <tr> <td> { États-majors particuliers de l'artillerie et du génie</td> <td>61</td> </tr> <tr> <td>Gardes d'artillerie</td> <td></td> <td>24</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>23</td> <td>"</td> <td>23</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commandants d'artillerie en résidence</td> <td></td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Cadre de réserve</td> <td></td> <td>43</td> <td>45</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>45</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>6</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>19</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2,142</td> <td>1,361</td> <td>344</td> <td>315</td> <td>109</td> <td>2,129</td> <td>en moins 13</td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers et soldats</td> <td></td> <td>25,949</td> <td>17,263</td> <td>4,144</td> <td>3,599</td> <td>658</td> <td>25,664</td> <td>285</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF organique d'après le budget	EFFECTIF MOYEN D'APRÈS LES REVUES.					DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget		Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	TOTAL.	En plus.	En moins.	<i>Officiers.</i>									Colonels	28	35	11	7	7	4	29	6	{ Corps	28	35	11	7	7	4	29	6	{ États-majors particuliers de l'artillerie et du génie	7	Lieutenants-colonels	28	38	20	7	10	5	42	4	{ Corps	28	38	20	7	10	5	42	4	{ États-majors particuliers de l'artillerie et du génie	10	Majors	99	109	65	19	15	8	107	2	{ Corps	99	109	65	19	15	8	107	2	{ États-majors particuliers de l'artillerie et du génie	10	Officiers comptables		101	64	21	12	3	100	1	Médecins		94	64	19	8	2	93	1	Vétérinaires		27	"	18	9	"	27	"	Officiers subalternes	1,601	1,662	1,092	253	222	87	1,654	8	{ Corps	1,601	1,662	1,092	253	222	87	1,654	8	{ États-majors particuliers de l'artillerie et du génie	61	Gardes d'artillerie		24	"	"	23	"	23	1	Commandants d'artillerie en résidence		9	"	"	9	"	9	"	Cadre de réserve		43	45	"	"	"	45	2									6									19			2,142	1,361	344	315	109	2,129	en moins 13	Sous-officiers et soldats		25,949	17,263	4,144	3,599	658	25,664	285
	EFFECTIF organique d'après le budget	EFFECTIF MOYEN D'APRÈS LES REVUES.					DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget																																																																																																																																																																																														
		Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	TOTAL.	En plus.	En moins.																																																																																																																																																																																													
<i>Officiers.</i>																																																																																																																																																																																																					
Colonels	28	35	11	7	7	4	29	6																																																																																																																																																																																													
{ Corps	28	35	11	7	7	4	29	6																																																																																																																																																																																													
{ États-majors particuliers de l'artillerie et du génie	7																																																																																																																																																																																																				
Lieutenants-colonels	28	38	20	7	10	5	42	4																																																																																																																																																																																													
{ Corps	28	38	20	7	10	5	42	4																																																																																																																																																																																													
{ États-majors particuliers de l'artillerie et du génie	10																																																																																																																																																																																																				
Majors	99	109	65	19	15	8	107	2																																																																																																																																																																																													
{ Corps	99	109	65	19	15	8	107	2																																																																																																																																																																																													
{ États-majors particuliers de l'artillerie et du génie	10																																																																																																																																																																																																				
Officiers comptables		101	64	21	12	3	100	1																																																																																																																																																																																													
Médecins		94	64	19	8	2	93	1																																																																																																																																																																																													
Vétérinaires		27	"	18	9	"	27	"																																																																																																																																																																																													
Officiers subalternes	1,601	1,662	1,092	253	222	87	1,654	8																																																																																																																																																																																													
{ Corps	1,601	1,662	1,092	253	222	87	1,654	8																																																																																																																																																																																													
{ États-majors particuliers de l'artillerie et du génie	61																																																																																																																																																																																																				
Gardes d'artillerie		24	"	"	23	"	23	1																																																																																																																																																																																													
Commandants d'artillerie en résidence		9	"	"	9	"	9	"																																																																																																																																																																																													
Cadre de réserve		43	45	"	"	"	45	2																																																																																																																																																																																													
								6																																																																																																																																																																																													
								19																																																																																																																																																																																													
		2,142	1,361	344	315	109	2,129	en moins 13																																																																																																																																																																																													
Sous-officiers et soldats		25,949	17,263	4,144	3,599	658	25,664	285																																																																																																																																																																																													

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE V.			
ÉCOLE MILITAIRE.			
ART. 16.			
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>			
Litt. A. Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur (a).....	55,257 07	»	55,257 07
B. Id. du corps enseignant (b).....	64,585 52	»	64,585 52
C. Solde des élèves (c).....	44,245 70	»	44,245 70
TOTAL DE L'ART. 16.....			142,086 18
Crédit alloué.....			154,170 »
Excédant de crédit.....			12,083 82
ART. 17.			
Frais d'administration.....	25,560 58	»	(d) 25,560 58
Crédit alloué.....			25,650 »
Excédant de crédit.....			80 42
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
ART. 18.			
<i>Personnel des établissements d'artillerie.</i>			
Litt. A. Traitement des employés de la manufacture d'armes, soit 7 employés.....	8,200 »	»	8,200 »
B. Id. id. de la fonderie de canons, soit 10 id.....	16,844 69	»	16,844 69
C. Id. id. de l'arsenal de construction; soit 7 id.....	6,916 47	»	6,916 47
TOTAL DE L'ART. 18.....			51,961 16
Crédit alloué.....			57,203 »
Excédant de crédit.....			5,241 84

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																		
»	142,086 18	<p style="text-align: center;"><i>Effectif en solde pendant l'année.</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 33%;"> <p>(a) État-major et employés du service intérieur .</p> <p>1 commandant directeur des études. 2 examinateurs permanents. 1 capitaine instructeur. 1 instructeur-adjoint. 1 officier comptable. 4 inspecteurs des études. 1 secrétaire. 1 dessinateur civil. 1 aumônier. 1 médecin. 12 employés subalternes.</p> </td> <td style="vertical-align: top; width: 33%;"> <p>(b) Corps enseignant :</p> <p>4 professeurs militaires. 10 id. civils 7 répétiteurs militaires. 5 id. civils. 1 maître militaire. 5 id. civils.</p> </td> <td style="vertical-align: top; width: 33%;"> <p>(c) Élèves :</p> <p>5 sergents-majors. 4 sergents. 68 élèves.</p> </td> </tr> </table>	<p>(a) État-major et employés du service intérieur .</p> <p>1 commandant directeur des études. 2 examinateurs permanents. 1 capitaine instructeur. 1 instructeur-adjoint. 1 officier comptable. 4 inspecteurs des études. 1 secrétaire. 1 dessinateur civil. 1 aumônier. 1 médecin. 12 employés subalternes.</p>	<p>(b) Corps enseignant :</p> <p>4 professeurs militaires. 10 id. civils 7 répétiteurs militaires. 5 id. civils. 1 maître militaire. 5 id. civils.</p>	<p>(c) Élèves :</p> <p>5 sergents-majors. 4 sergents. 68 élèves.</p>															
<p>(a) État-major et employés du service intérieur .</p> <p>1 commandant directeur des études. 2 examinateurs permanents. 1 capitaine instructeur. 1 instructeur-adjoint. 1 officier comptable. 4 inspecteurs des études. 1 secrétaire. 1 dessinateur civil. 1 aumônier. 1 médecin. 12 employés subalternes.</p>	<p>(b) Corps enseignant :</p> <p>4 professeurs militaires. 10 id. civils 7 répétiteurs militaires. 5 id. civils. 1 maître militaire. 5 id. civils.</p>	<p>(c) Élèves :</p> <p>5 sergents-majors. 4 sergents. 68 élèves.</p>																		
»	25,560 58	<p>(d) Décomposition de cette dépense</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;">Frais de bureau du commandant de l'école</td> <td style="text-align: right;">fr. 3,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chauffage et éclairage.....</td> <td style="text-align: right;">5,834 07</td> </tr> <tr> <td>Manipulation des élèves au laboratoire.....</td> <td style="text-align: right;">837 89</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux travailleurs.....</td> <td style="text-align: right;">1,080 »</td> </tr> <tr> <td>Ménage des domestiques.....</td> <td style="text-align: right;">1,277 50</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie.....</td> <td style="text-align: right;">1,478 25</td> </tr> <tr> <td>Frais de transport des élèves et des instruments.....</td> <td style="text-align: right;">158 46</td> </tr> <tr> <td>Achat d'objets mobiliers, livres et instruments de précision, dépenses générales d'entretien et menus achats.....</td> <td style="text-align: right;">9,884 41</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....</td> <td style="text-align: right;">fr. 25,560 58</td> </tr> </table>	Frais de bureau du commandant de l'école	fr. 3,000 »	Chauffage et éclairage.....	5,834 07	Manipulation des élèves au laboratoire.....	837 89	Indemnités aux travailleurs.....	1,080 »	Ménage des domestiques.....	1,277 50	Indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie.....	1,478 25	Frais de transport des élèves et des instruments.....	158 46	Achat d'objets mobiliers, livres et instruments de précision, dépenses générales d'entretien et menus achats.....	9,884 41	TOTAL ÉGAL.....	fr. 25,560 58
Frais de bureau du commandant de l'école	fr. 3,000 »																			
Chauffage et éclairage.....	5,834 07																			
Manipulation des élèves au laboratoire.....	837 89																			
Indemnités aux travailleurs.....	1,080 »																			
Ménage des domestiques.....	1,277 50																			
Indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie.....	1,478 25																			
Frais de transport des élèves et des instruments.....	158 46																			
Achat d'objets mobiliers, livres et instruments de précision, dépenses générales d'entretien et menus achats.....	9,884 41																			
TOTAL ÉGAL.....	fr. 25,560 58																			
	31,961 16																			

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE VI (suite).			
ART. 19.			
<i>Matériel de l'artillerie.</i>			
Litt. A. Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales.....	80,915 67	»	(a) 80,915 67
B. Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion.....	12,548 02	»	(b) 12,548 02
C. Id. de poudres de guerre.....	54,400 »	»	(c) 54,400 »
D. Achat de cuirasses pour cuirassiers (d).....	»	»	»
E. Manufacture d'armes de guerre :			
Fabrication d'armes de guerre; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation, d'après le système percuteur, d'armes à feu avec platines à silex qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie, savoir :			
Charges ordinaires et permanentes :			
Achat de matériaux, tels que fer, acier, tôle, cuivre, bois pour armes à feu, houille, charbon de forge, graisse, outils et ingrédients divers.....	27,949 60		
Salaire des ouvriers (non compris la solde des ouvriers militaires).....	114,597 80		
Menues dépenses.....	1,950 14		
	144,277 54	»	
Charges extraordinaires et temporaires :			
Salaire des ouvriers (non compris la solde des ouvriers militaires).....	57,861 29		
	»	57,861 29	(e) 182,138 83
F. Fonderie de canons :			
Fabrication de bouches à feu en bronze et en fer, projectiles, râteliers d'armes, ferrures pour l'arsenal d'Anvers; construction et réparation à l'équipage de ponts et travaux divers, savoir (f) :			
Achat de matériaux, tels que fontes de fer, cuivre, étain, fers forgés, acier, tôle, combustible, bois de construction, cordages, huile, graisse et ingrédients divers.....	46,227 64		
Salaire des ouvriers.....	5,228 40		
Menues dépenses.....	1,762 20		
	51,218 24	»	51,218 24
G. Arsenal de construction :			
Construction d'affûts et voitures avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage, savoir :			
Achat de matériaux, tels que bois de construction, fers forgés, acier, tôle, combustible, huile, graisse, outils et ingrédients divers.....	14,768 60		
Salaire des ouvriers.....	76,718 64		
Menues dépenses.....	2,751 56		
	94,218 60	»	(g) 94,218 60
H. Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie.....	10,000 »	»	(h) 10,000 »

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.
		<p>(a) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit, savoir :</p> <p>Achat d'objets d'approvisionnement et frais relatifs à la confection de munitions de guerre... fr. 26,525 48</p> <p>Frais d'entretien du matériel, des armes portatives, des outils, des poudres et munitions. 46,511 77</p> <p>Dépenses relatives aux exercices du polygone..... 2,235 48</p> <p>Frais de bureau des comptables d'artillerie..... 5,631 75</p> <p>Versé au trésor..... 2,569 24</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 80,915 67</p> <p>(b) On a fabriqué 5 millions de capsules fulminantes. Les capsules vides, faites à la manufacture d'armes, ont coûté, y compris l'achat du cuivre laminé..... fr. 8,511 95</p> <p>Les frais de chargement à l'école de pyrotechnie s'élèvent à..... 4,056 07</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 12,568 02</p> <p>(c) Cette somme a été employée à l'achat de 52,000 kilogrammes de poudre d'artillerie.</p> <p>(d) Aucune dépense n'a été faite pour achat de cuirasses, parce que l'on a été obligé de disposer des fonds destinés à cette fin, pour couvrir les dépenses extraordinaires auxquelles ont donné lieu les nombreuses réparations de matériel effectuées à l'arsenal de construction à Anvers.</p> <p>(e) Fabrication de 1,935 fusils d'infanterie, modèle 1841..... } Id. de 725 carabines de chasseur, montées aux ³/₄..... } fr. 142,640 61 Id. de 441 id. achevées complètement. } Réparation et transformation, d'après le système percuteur, de 6,225 armes diverses..... 59,498 22</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 182,158 85</p> <p>(f) Fabrication de 680 projectiles de divers calibres.</p> <p>Id. de 4 canons à bombes de 80 livres (non achevés). Id. de ferrures pour le matériel commandé à l'arsenal de construction. Id. id. pour l'équipage de ponts. Id. de 15 haquets id. (non achevés). Id. d'objets divers.</p> <p>(g) Construction de 41 affûts et voitures de campagne, de siège et de place..... fr. 82,809 38</p> <p>Réparation de 789 id. 41,409 22</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 94,218 60</p> <p>(h) Décomposition de cette dépense :</p> <p>Achat d'instruments et d'ustensiles..... fr. 569 60</p> <p>Id. de livres pour la bibliothèque..... 200 80</p> <p>Indemnités aux officiers et employés..... 4,848 02</p> <p>Salaires des ouvriers employés aux travaux pyrotechniques..... 1,063 88</p> <p>Fournitures de bureau..... 485 14</p> <p>Menues dépenses..... 2,830 89</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 10,000 »</p>

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE VI (suite).			
<i>I.</i> Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers.....	4,000 »	»	4,000 »
<i>K.</i> Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie.....	1,064 98	»	1,064 98
<i>L.</i> Dépenses diverses et menus achats.....	2,238 99	»	2,238 99
TOTAL DE L'ART. 19.....			492,538 55
Crédit alloué.....			498,797 »
Excédant de crédit.....			6,258 67
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
ART. 20.			
<i>Matériel du génie.</i>			
<i>Litt. A.</i> Entretien ordinaire, savoir :			
Bâtiments militaires.....	74,656 80		
Fortifications.....	12,289 11		
Ouvrages mixtes.....	55,044 91		
	119,970 82	»	119,970 82
<i>B.</i> Constructions, réparations et renouvellements, savoir :			
Bâtiments militaires.....	523,588 65		
Fortifications.....	78,537 66		
Ouvrages mixtes.....	92,971 28		
	495,117 49	»	495,117 49
<i>C.</i> Frais de surveillance générale.....	20,372 25	»	20,372 25
<i>D.</i> Achat d'immeubles.....	17,278 57	»	(n) 17,278 57
<i>E.</i> Location de bâtiments militaires dans diverses places et des champs de manœuvre de Bruxelles et des camps de Brasschaet et de Beverloo.....	57,748 55	»	57,748 55
<i>F.</i> Frais de bureau ordinaires des commandants du génie. Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau.....	25,976 »	»	25,976 »
<i>G.</i> Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie.....	5,900 »	»	5,900 »

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.								
		Les dépenses faites à charge des litt. A et B se décomposent ainsi qu'il suit, savoir :								
		DÉSIGNATION DES PLACES.	LITT. A. EXTRAITIEN ORDINAIRE.				LITT. B. CONSTRUCTIONS, RÉPARATIONS ET RENOUVELLEMENTS.			
			Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	TOTAL.	Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	TOTAL.
		Ostende	2,020 »	55 »	2,235 »	4,310 »	3,220 06	3,470 »	10,950 35	17,649 41
		Menin	1,674 37	»	2,216 08	3,890 45	2,708 54	»	15,101 01	17,809 55
	492,558 53	Audenaerde	315 27	10 29	782 08	1,107 64	70 10	86 43	4,360 81	4,517 36
		Gand	912 59	101 28	570 19	1,584 06	4,413 00	6,073 32	477 66	10,964 94
		Ypres	2,551 64	»	2,015 35	5,166 99	2,947 32	»	785 69	3,733 01
		Termonde	545 76	»	902 46	1,448 22	244 20	4,087 74	1,319 84	5,651 73
		Nieuport	2,124 99	446 69	1,053 32	4,525 »	15,215 »	»	14,220 »	29,435 »
		Anvers (place)	4,726 94	1,756 37	6,878 15	13,361 46	13,223 77	5,029 10	12,215 82	30,468 69
		Id. (citadelle)	1,676 77	670 83	1,572 46	3,920 06	5,294 39	»	7,585 55	12,879 94
		Fort Sainte-Marie	598 50	131 73	220 09	950 32	402 59	»	247 09	649 68
		Id. Lillo	1,526 94	168 15	2,641 68	4,336 77	1,136 38	2,850 »	126 85	4,113 23
		Id. Liefkenshoek	1,307 68	249 23	791 56	2,348 49	333 66	»	1,817 85	2,151 51
		Camp de Brasschaet	826 85	»	»	826 85	»	»	»	»
		Lierre	685 13	156 84	624 04	1,466 01	3,472 53	»	306 26	3,778 79
		Malines	973 36	»	»	973 36	3,626 64	»	»	3,626 64
		Bruxelles	3,270 20	»	14 80	3,285 »	(*)43,645 »	»	(**)	45,195 »
		Louvain	1,190 »	»	»	1,190 »	1,060 »	»	»	1,060 »
		Vilvorde	1,100 »	»	»	1,100 »	1,400 »	»	»	1,400 »
		Diest (place)	520 »	750 »	1,220 »	2,490 »	1,810 »	2,280 »	150 »	4,240 »
		Liège (ville)	1,817 27	»	574 31	2,391 58	11,114 65	»	»	11,114 65
		Id. (citadelle)	1,013 12	2,467 80	860 20	4,341 12	10,814 84	6,400 »	181 59	17,396 43
		Id. (fort de la Chartreuse)	1,317 »	1,196 62	411 75	2,925 37	2,995 49	6,112 »	98 69	9,206 18
		Huy	818 »	35 »	55 63	908 63	5,054 31	»	87 40	5,141 71
		Hasselt	1,142 25	»	»	1,142 25	1,657 75	»	»	1,657 75
		Arlon	937 »	»	36 »	973 »	4,472 »	»	»	4,472 »
		Bouillon	437 »	72 »	30 »	539 »	373 »	168 »	72 »	611 »
		Camp de Beverloo	26,913 »	»	»	26,913 »	124,246 33	»	7,978 42	132,224 75
		Tournay	346 »	1,851 »	1,329 »	3,526 »	5,016 »	19,807 »	1,251 »	26,074 »
		Namur	3,435 »	482 »	1,340 »	5,257 »	10,868 04	6,215 »	1,411 »	18,524 04
		Charleroy	567 60	1,401 59	562 35	2,531 54	11,116 22	8,502 50	2,719 74	22,338 46
		Dinant	468 40	190 70	34 04	693 14	3,194 80	677 06	107 »	3,978 86
		Mons	1,517 84	»	751 55	2,269 39	16,583 45	4,241 49	5,476 63	26,301 57
		Ath	2,181 07	95 97	810 76	3,087 80	9,719 55	»	1,967 65	11,687 20
		Philippeville	2,628 96	»	492 06	3,121 02	2,128 98	(***)	375 38	2,504 36
		Mariembourg	550 »	»	520 »	1,070 »	»	2,560 »	»	2,560 »
		Totaux	74,636 50	12,289 11	33,044 91	119,970 52	323,588 55	78,557 66	92,971 28	495,117 49

(*) Dans cette somme est comprise celle de 36,000 fr., appliquée aux premiers travaux de construction d'une caserne à Lacken.
(**) Cette dépense s'applique aux travaux exécutés au Camp de Linthout, Jez-Bruxelles.
(***) Frais de démolition d'une partie des ouvrages de fortification.

(a) Emploi de cette somme :
Achat de 191 hectares 86 ares 20 centiares de bruyère servant de champ de manœuvre au camp de Beverloo fr. 10,652 57
Achat d'une parcelle de terrain au fort Lillo 901 58
Id. à Diest 1,119 62
Paiement en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, en date du 7 juillet 1849, du prix d'achat d'une parcelle de terrain expropriée à Mons en 1818 4,605 »
TOTAL ÉGAL fr. 17,278 57

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE VII (suite).			
<i>H.</i> Levé des plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires. Frais de dessinateurs et de bornage légal des terrains militaires dans les places...	12,925 40	»	(a) 12,925 40
<i>I.</i> 1° Continuation des travaux de construction de la forteresse de Diest..... 253,200 »
2° Restauration des dégats causés par l'explosion d'un magasin à poudre, aux fortifications et aux bâtiments militaires de la citadelle de Gand..... 55,754 29	508,934 29	308,934 29
TOTAL DE L'ART. 20.....			1,044,422 87
Crédit alloué.....			1,030,000 »
Excédant de crédit.....			5,877 15
CHAPITRE VIII.			
PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
ART. 21			
Pain.....	1,428,659 06	»	1,428,659 06 ^(c)
Crédit alloué.....			1,428,925 44
Excédant de crédit.....			286 58
ART. 22.			
Fourrages en nature.....	2,528,690 91	»	2,528,690 91 ^(d)
Crédit alloué.....			2,403,000 »
Excédant de crédit.....			76,309 09
ART. 23.			
<i>Casernement des hommes.</i>			
<i>Litt. A.</i> Loyer des fournitures appartenant à la Société Félix Le Grand, y compris les frais d'inventaires annuels, le démontage et le remontage des couchettes en fer.....	434,266 20	»	434,266 20
<i>B.</i> 2,535,295 journées d'occupation des fournitures appartenant aux communes, à 5 centimes.....	117,664 65	»	117,664 65
<i>C.</i> Achat de paille de couchage; lavage et entretien des fournitures de l'État....	24,115 06	»	24,115 06
<i>D.</i> Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations.....	5,495 61	»	5,495 61
TOTAL DE L'ART. 23.....			581,559 52
Crédit alloué.....			586,580 »
Excédant de crédit.....			5,040 48

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																															
		<p>(a) Les frais de bornage légal des terrains militaires situés à l'intérieur et à l'extérieur de quelques places fortes, sont compris dans cette somme pour fr. 6,382-12.</p> <p>(b) Reste à payer 33 francs.</p> <p>(c) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit, savoir :</p> <p style="text-align: center;"><i>Boulangeries militaires.</i></p> <table border="0"> <tr> <td>Achat de 63,015 hectolitres de froment, au prix moyen de fr. 17-03.....</td> <td>fr.</td> <td>1,408,581 63</td> </tr> <tr> <td>Frais de mouture des grains.....</td> <td></td> <td>53,340 23</td> </tr> <tr> <td>Droits d'octroi.....</td> <td></td> <td>22,276 22</td> </tr> <tr> <td>Traitement des directeurs.....</td> <td></td> <td>24,821 44</td> </tr> <tr> <td>Frais de bureau.....</td> <td></td> <td>4,560 »</td> </tr> <tr> <td>Salaire des ouvriers civils et indemnité aux ouvriers militaires.....</td> <td></td> <td>27,442 53</td> </tr> <tr> <td>Achat de combustibles.....</td> <td></td> <td>28,172 66</td> </tr> <tr> <td>Id. de sel, balais, huile, réparations et menues dépenses.....</td> <td></td> <td>26,103 85</td> </tr> <tr> <td>Loyer de locaux, contributions et assurances contre l'incendie.....</td> <td></td> <td>16,536 59</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fr.</td> <td>1,295,856 99</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Entrepreneurs particuliers.</i></p> <p>Pain fourni dans les différentes places de garnison où il n'existe pas de manutentions militaires, soit 370,423 rations au prix de fr. $14 \frac{8419}{100000}$; ci.....</p>	Achat de 63,015 hectolitres de froment, au prix moyen de fr. 17-03.....	fr.	1,408,581 63	Frais de mouture des grains.....		53,340 23	Droits d'octroi.....		22,276 22	Traitement des directeurs.....		24,821 44	Frais de bureau.....		4,560 »	Salaire des ouvriers civils et indemnité aux ouvriers militaires.....		27,442 53	Achat de combustibles.....		28,172 66	Id. de sel, balais, huile, réparations et menues dépenses.....		26,103 85	Loyer de locaux, contributions et assurances contre l'incendie.....		16,536 59		Fr.	1,295,856 99	129,188 47
Achat de 63,015 hectolitres de froment, au prix moyen de fr. 17-03.....	fr.	1,408,581 63																															
Frais de mouture des grains.....		53,340 23																															
Droits d'octroi.....		22,276 22																															
Traitement des directeurs.....		24,821 44																															
Frais de bureau.....		4,560 »																															
Salaire des ouvriers civils et indemnité aux ouvriers militaires.....		27,442 53																															
Achat de combustibles.....		28,172 66																															
Id. de sel, balais, huile, réparations et menues dépenses.....		26,103 85																															
Loyer de locaux, contributions et assurances contre l'incendie.....		16,536 59																															
	Fr.	1,295,856 99																															
	(b) 1,044,569 87	<p>(d) Décomposition de cette dépense :</p> <p>Il a été consommé.....</p>	1,165,685 rations fortes, 972,984 id. légères, 23,302 id. de vert à l'écurie, 2,359 id. id. à la prairie.																														
		2,164,528 rations en nature, au prix moyen de fr. $1-06 \frac{5563}{100000}$; ci.....	fr. 2,306,445 91																														
		Plus pour.....	17,796 journées d'indemnité représentative de fourrages, payée aux officiers des troupes à cheval employés à des services spéciaux et en congé, soit à fr. 1-23.....	22,245 »																													
		2,182,524 qui ont coûté en moyenne fr. $1-06 \frac{7065}{100000}$.																															
		Les prévisions du budget étant de 2,154,520 au prix moyen de.....	1-12 $\frac{6717}{100000}$.																														
		Il a donc été consommé en plus... 47,804 rations.	Fr. 2,328,690 91																														
		Ce résultat s'explique au moyen du tableau ci-après, représentant la comparaison de l'effectif moyen des chevaux d'après les feuilles de revue vérifiées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849.																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF porté au budget</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen d'après les revues.*</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie.....</td> <td>4,593</td> <td>4,246</td> <td>»</td> <td>147</td> </tr> <tr> <td>Artillerie.....</td> <td>1,453</td> <td>1,753</td> <td>278 (*)</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>278</td> <td>147</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5,848</td> <td>5,979</td> <td colspan="2">En plus 131</td> </tr> </tbody> </table>			EFFECTIF porté au budget	EFFECTIF moyen d'après les revues.*	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget		En plus.	En moins.	Cavalerie.....	4,593	4,246	»	147	Artillerie.....	1,453	1,753	278 (*)	»				278	147		5,848	5,979	En plus 131				
	EFFECTIF porté au budget	EFFECTIF moyen d'après les revues.*	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget																														
			En plus.	En moins.																													
Cavalerie.....	4,593	4,246	»	147																													
Artillerie.....	1,453	1,753	278 (*)	»																													
			278	147																													
	5,848	5,979	En plus 131																														
	581,559 32																																

(*) Par suite de l'achat de 950 chevaux de trait, effectué en 1849 au moyen du crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, l'effectif existant au 1^{er} janvier 1849, quoique supérieur à celui porté au budget, a été maintenu afin de tenir lieu de la remonte à faire dans le courant de l'année.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE VIII (suite).			
ART. 24.			
<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement</i>			
Infanterie.....	49,596 97		
Cavalerie.....	89,070 77		
Artillerie.....	2,471 24		
Génie.....	1,688 81		
	142,627 79	»	(a) 142,627 79
Crédit alloué.....			150,000 »
Excédant de crédit.....			7,372 21
ART. 25.			
<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>			
Litt. A. Voyages, missions et déplacements ordinaires.....	77,156 45	»	77,156 45
B. Frais de route et de séjour du Ministre.....	9,109 57	»	9,109 57
TOTAL DE L'ART. 25.....			(b) 86,246 »
Crédit alloué.....			91,000 »
Excédant de crédit.....			4,754 »
ART. 26.			
Transports généraux.....	43,070 97	»	(d) 43,076 97
Crédit alloué.....			50,000 »
Excédant de crédit.....			6,925 03
ART. 27.			
Chauffage et éclairage des corps de garde (e).....	54,075 81	»	54,075 81
Crédit alloué.....			58,000 »
Excédant de crédit.....			3,924 19

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.
»	142,627 79	<p>(a) Emploi de cette somme :</p> <p>Achat de 3,934 baudriers de sabre et de baïonnette, en buffle ; Id. 25 id. id. en cuir noir ; Id. 3,841 id. de giberne, en buffle ; Id. 23 id. id. en cuir noir ; Id. 24 id. id. d'artillerie à cheval ; Id. 4,475 coffrets de giberne pour infanterie ; Id. 12 id. artillerie ; Id. 3,537 pochettes à capsules ; Id. 522 ceinturons de sabre pour cavalerie ; Id. 16 id. canonniers à pied ; Id. 200 id. carabiniers ; Id. 400 cartouchières ; Id. 4,000 bretelles de fusil ; Id. 59 id. de tambour ; Id. 23 colliers id. ; Id. 28 caisses id. ; Id. 101 cordons de trompette et de cornet ; Id. 816 couvertures pour chevaux de selle ; Id. 34 id. de trait ; Id. 80 chaînes doubles ; Id. 80 id. simples ;</p> <p>qui ont coûté.....fr. 88,429 60</p> <p>Réparation du harnachement en usage dans les régiments de cavalerie, afin d'en prolonger le temps de durée.....fr. 54,198 15</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 142,627 79</p>
»	(c) 86,240 94	<p>(b) Cette dépense se décompose ainsi qu'il suit, savoir :</p> <p>Voyages en poste dans les localités non desservies par le chemin de fer.....fr. 2,463 21</p> <p>Missions spéciales.....fr. 58,820 84</p> <p>Déplacements ordinaires, tels que changements de corps ou de garnison, etc.....fr. 58,830 58</p> <p>Frais de route et de séjour du Ministre.....fr. 9,109 37</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 86,246 »</p>
»	34,075 81	<p>(c) Reste à payer fr. 8-06.</p> <p>(d) Détail de cette dépense :</p> <p>Transports par voie d'entreprise. { Par terre (routes et chemins).....fr. 6,241 20 { Par eau.....fr. 21,023 37 { Par chemin de fer.....fr. 9,520 »</p> <p>Fourniture de voitures aux militaires malades ou blessés.....fr. 5,800 20</p> <p>Puisage d'eau potable nécessaire aux troupes casernées à la citadelle de Liège.....fr. 2,190 »</p> <p>Loyer de moyens de transport pour assurer le service entre Anvers et les rives de l'Escaut... fr. 500 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 43,076 97</p>
		<p>(e) Les corps-de-garde qui ont participé aux distributions de combustibles se subdivisent comme suit :</p> <p>savoir :</p> <p>1^{re} classe.....fr. 13 } 2^e id.....fr. 44 } 216. 3^e id.....fr. 152 } 4^e id.....fr. 28 }</p>

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE VIII (suite).			
ART. 28.			
<i>Remonte.</i>			
Litt. A. Achat de 146 chevaux, y compris les fers à marquer (a).....	79,317 09	»	79,317 09
B. Sommes payées à titre de primes pour l'achat des chevaux indigènes.....	7,400 »	»	7,400 »
TOTAL DE L'ART. 28.....			86,717 09
Crédit alloué.....			86,790 »
Excédant de crédit.....			72 91
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS, HONORAIRES ET PENSIONS TEMPORAIRES.			
ART. 29.			
<i>Traitements divers, honoraires et pensions temporaires.</i>			
Litt. A. Traitement de disponibilité, de non activité et de réforme (b).....	192,906 57	»	192,906 57
B. Indemnité de fourrages aux officiers en disponibilité.....	302 50	»	302 50
C. Honoraires d'avocats et frais de procédure.....	5,719 82	»	5,719 82
D. Pensions temporaires et arriérés (c).....	51,508 72	»	51,508 72
E. Id. de militaires décorés sous l'ancien gouvernement (d).....	»	7,856 68	7,856 68
TOTAL DE L'ART. 29.....			258,271 29
Crédit alloué.....			269,000 »
Excédant de crédit.....			50,728 71

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																	
	36,717 09	<p>(c) Chevaux de selle achetés en 1849 :</p> <p>Cavalerie légère.... 79, dont 43 indigènes et 36 étrangers. Grosse cavalerie.... 67, dont 31 id. 36 id.</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: right;">74</td> <td style="text-align: right;">72</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">146 au prix moyen de...fr. 805 93.</td> </tr> </table> <p>Les prévisions du budget étaient basées sur l'achat de 120 id..... 725 23.</p> <p>(d) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849 :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF porté au budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Disponibilité.</i></td> </tr> <tr> <td>Général major</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Colonel</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Major.....</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Non-activité.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels.....</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels.....</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">(*) 5</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Majors.....</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">(**) 6</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes</td> <td style="text-align: center;">142</td> <td style="text-align: center;">121</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">21</td> </tr> <tr> <td>Employés militaires</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Réforme.</i></td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes.....</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">24</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">162</td> <td style="text-align: center;">140</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">En moins 22</td> </tr> </tbody> </table>	74	72	146 au prix moyen de...fr. 805 93.			EFFECTIF porté au budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.		En plus.	En moins.	<i>Disponibilité.</i>					Général major	1	1	»	»	Colonel	1	1	»	»	Major.....	5	1	»	2	<i>Non-activité.</i>					Colonels.....	2	5	1	»	Lieutenants-colonels.....	5	(*) 5	»	»	Majors.....	5	(**) 6	1	»	Officiers subalternes	142	121	»	21	Employés militaires	1	1	»	»	<i>Réforme.</i>					Officiers subalternes.....	4	5	»	1				2	24		162	140	En moins 22	
74	72																																																																																		
146 au prix moyen de...fr. 805 93.																																																																																			
	EFFECTIF porté au budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.																																																																																
			En plus.	En moins.																																																																															
<i>Disponibilité.</i>																																																																																			
Général major	1	1	»	»																																																																															
Colonel	1	1	»	»																																																																															
Major.....	5	1	»	2																																																																															
<i>Non-activité.</i>																																																																																			
Colonels.....	2	5	1	»																																																																															
Lieutenants-colonels.....	5	(*) 5	»	»																																																																															
Majors.....	5	(**) 6	1	»																																																																															
Officiers subalternes	142	121	»	21																																																																															
Employés militaires	1	1	»	»																																																																															
<i>Réforme.</i>																																																																																			
Officiers subalternes.....	4	5	»	1																																																																															
			2	24																																																																															
	162	140	En moins 22																																																																																
	(e) 258,247 11	<p>(*) Dont 1 pendant 201 jours seulement. (**) Id. 1 id. 236 id.</p> <p>(e) Ces pensions ont été servies à 105 militaires qui ont touché en moyenne fr. 288-28, non compris la somme de fr. 1,749-80, payée à titre de premiers termes et d'arriérés.</p> <p>(f) Ces pensions ont été servies à 53 décorés.</p> <p>(g) Reste à payer fr. 24-18.</p>																																																																																	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE IX (suite).			
ART. 30.			
Frais de représentation	22,000 »	»	(a) 22,000 »
Crédit alloué.....			22,000 »
CHAPITRE X.			
PENSIONS CIVILES ET SECOURS.			
ART. 31.			
<i>Pensions civiles et secours.</i>			
Litt. A. Pensions civiles accordées depuis 1850.....	21,135 40	»	(b) 21,135 40
B. Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre (c).....	14,996 »	»	14,996 »
C. Secours sur le fonds de Waterloo (d)	»	11,022 13	11,022 13
D. Id. aux réfugiés politiques (e).....	»	3,150 »	3,150 »
TOTAL DE L'ART. 31.....			32,301 53
Crédit alloué.....			33,670 »
Excédant de crédit.....			1,368 47

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.
		(a) Emploi de cette somme :
		Lieutenants-généraux et généraux-majors, inspecteurs-généraux d'infanterie, soit pour 16 régiments à 500 francs..... fr. 4,800 "
		Lieutenants-généraux et généraux-majors, inspecteurs-généraux de cavalerie, soit pour 7 régiments à 500 francs..... 2,100 "
		Lieutenant-général, inspecteur-général de l'artillerie, soit pour 4 régiments à 500 francs..... 1,200 "
		Id. du génie, id. 1..... 500 "
	22,000 "	Lieutenant-général commandant le camp de Beverloo..... 2,000 "
		Général-major id. pendant la période d'instruction des jeunes soldats..... 600 "
		Colonel, chef d'état-major de la division campée à Beverloo..... 500 "
		5 généraux-majors commandants de brigade id. à 1,000 francs..... 5,000 "
		Sous-intendant militaire id..... 500 "
		Commandant de place id..... 1,000 "
		Id. de l'artillerie id..... 500 "
		Id. du génie id..... 500 "
		Id. des 5 ^e , 5 ^e , 7 ^e et 11 ^e régiments de ligne campés à Beverloo, plus 2 officiers supérieurs de la même arme qui ont été chargés de l'instruction des jeunes soldats, soit à 300 francs... 5,000 "
		Commandant du 2 ^e régiment de cuirassiers et du régiment de guides qui ont également campé à Beverloo, à 500 fr..... 1,000 "
		Major commandant l'artillerie campée à Brasschaet..... 1,000 "
		TOTAL ÉGAL..... fr. 22,000 "
		(b) Cette somme a été payée aux titulaires ci-après, savoir :
		Letoret, veuve de M. le Ministre de la Guerre Buzen. fr. 5,000 "
		Mestrude, F., ouvrier à l'arsenal de construction..... 978 "
		Poupe, J.-P.-J., portier..... 529 "
		Meulders, H.-J.-J., ouvrier à l'arsenal de construction..... 460 " pour le 1 ^{er} semestre 1849.
		Roger, G.-J.-B., id..... 757 "
		Dollein, J.-M.-J., contrôleur d'armes..... 740 "
		Waucomont, H.-J., employé à l'administration centrale..... 218 75 décédé le 4 mai 1849.
		Vanderhaegen, P., messenger id..... 505 "
		Vingeroet, A., portier..... 152 "
		Vandenbavière, id..... 150 "
		Léonard, id..... 252 "
		Deporre, J.-A., employé à l'administration centrale..... 585 "
		Tassener, J., portier..... 154 "
		Vanderhasselt, messenger à l'administration centrale..... 242 "
		Deudon, A.-J., sous-chef de bureau id..... 1,090 "
		Nicaise, J.-B.-II., secrétaire général id..... 4,595 "
		Doyen, P., portier..... 175 "
		Van Aïsse, J.-C., garde-magasin..... 1,255 " pensionné le 1 ^{er} janvier 1849.
		Beauvois, L.-J., chef de bureau à l'administration centrale... 2,501 " id.
		Étienne, F., id..... 2,020 " id.
		Ruyten, portier..... 173 " id.
		Libotte, J., contrôleur d'armes..... 921 55 pensionné le 1 ^{er} mai 1849.
		De Lannois, H., portier..... 62 " id. le 1 ^{er} sept. 1849.
		Bertrand, A.-B., id..... 29 16 id. le 1 ^{er} nov. 1849.
		Reyer, A., id..... 21 16 id. id.
		SOMME ÉGALE..... fr. 21,155 40
		(c) Nombre d'anciens militaires, etc., qui ont reçu des secours pendant l'année 1849 :
		En janvier..... 54
		En février..... 29
		En mars..... 49
		En avril..... 54
		En mai..... 45
		En juin..... 40
		En juillet..... 60
		En août..... 27
		En septembre..... 51
		En octobre..... 30
		En novembre..... 51
		En décembre..... 210
		(d) Ce secours a été payé à 150 anciens militaires.
		(e) Id. 9 réfugiés politiques.
		(f) Reste à payer fr. 42-78.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
ART. 52.			
Dépenses imprévues non libellées au budget.....	4,948 09	»	(a) 4,948 09
Crédit alloué.....			16,643 11
Excédant de crédit.....			11,696 42
CHAPITRE XII.			
GENDARMERIE.			
ART. 55.			
<i>Traitement et solde de la gendarmerie (e).</i>			
Litt. A. Traitement des officiers de tous grades.....	158,055 88		
Solde et habillement des sous-officiers et gendarmes, y compris la haute paie pour chevrons d'ancienneté.....	1,130,716 15		
	1,288,772 05	»	1,288,772 05
B. Indemnité de fourrages.....	343,414 21	»	343,414 21
C. Entretien de la buffleterie et du harnachement.....	1,770 »	»	1,770 »
D. Indemnité de casernement pour les sous-officiers et gendarmes.....	25,909 80	»	25,909 80
E. Id. des chevaux id.....	12,023 40	»	12,023 40
F. Frais de bureau et d'administration.....	12,593 33	»	12,593 33
TOTAL DE L'ART. 55.....			1,683,182 77
Crédit alloué.....			1,851,000 »
Excédant de crédit.....			143,817 23
CHAPITRE XIII.			
CRÉANCES ARRÉRÉES.			
ART. 54.			
<i>Créances arriérées restant à liquider sur des exercices clos, savoir :</i>			
Dubois, V ^e J.-J. et consors.. — Dégâts causés par les inondations autour de la place de Mons, en 1818.....	4,388 08		
Auquier, V ^e P.-J. et consors. — Id. — Frais d'instance et intérêts.....	2,888 87		
Vanhove, L.-F., avoué..... — Débours et honoraires du procès intenté à l'Etat par le sieur Vermeersch, au sujet de la défense du pont de paille.....	55 23		

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																																
»	4,948 67	<p>(a) Emploi de cette somme :</p> <p>Montant de la souscription pour la construction de la grille du Parc.....fr. 1,000 » Récompense accordée à deux gendarmes pour acte de fermeté lors des troubles provoqués par les ouvriers du canal de Zelzaete..... 100 » Dommages causés à des propriétés par suite de l'explosion d'une poudrière à Gand..... 1,377 » Frais judiciaires, exploits d'huissiers, etc..... 215 58 Prix décernés aux élèves des écoles régimentaires..... 1,999 42 Contribution personnelle mise à charge des officiers logés au fort Lillo, dans les bâtiments-casernes de l'État..... 38 89</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL.....fr. 4,948 69</p> <p>(b) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du budget de 1849 :</p> <table border="1" data-bbox="1037 929 1484 1971"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF d'après le budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Officiers.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonel.....</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Majors.....</td> <td>5</td> <td>3</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers comptables.....</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines.....</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants.....</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-lieutenants.....</td> <td>19</td> <td>19</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>44</td> <td>44</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Troupe.</i></td> </tr> <tr> <td>Adjudants sous-officiers.....</td> <td>5</td> <td>5</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maréchaux-des-logis-chef.....</td> <td>9</td> <td>9</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maréchaux-des-logis... { à cheval.....</td> <td>60</td> <td>61</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> { à pied.....</td> <td>12</td> <td>15</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Brigadiers..... { à cheval.....</td> <td>127</td> <td>150</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> { à pied.....</td> <td>52</td> <td>53</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gendarmes..... { à cheval.....</td> <td>809</td> <td>775</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> { à pied.....</td> <td>356</td> <td>348</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,408</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent.....</td> <td>19</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,589</td> <td>1,574</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">En moins 15</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF d'après le budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.		En plus	En moins.	<i>Officiers.</i>					Colonel.....	1	1	»	»	Majors.....	5	3	»	»	Officiers comptables.....	2	2	»	»	Capitaines.....	10	9	»	1	Lieutenants.....	9	10	1	»	Sous-lieutenants.....	19	19	»	»		44	44	1	1	<i>Troupe.</i>					Adjudants sous-officiers.....	5	5			Maréchaux-des-logis-chef.....	9	9			Maréchaux-des-logis... { à cheval.....	60	61			{ à pied.....	12	15			Brigadiers..... { à cheval.....	127	150			{ à pied.....	52	53			Gendarmes..... { à cheval.....	809	775			{ à pied.....	356	348				1,408				A déduire pour les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent.....	19					1,589	1,574						En moins 15	
	EFFECTIF d'après le budget.	EFFECTIF moyen en solde d'après les revues.				DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du budget.																																																																																																												
			En plus	En moins.																																																																																																														
<i>Officiers.</i>																																																																																																																		
Colonel.....	1	1	»	»																																																																																																														
Majors.....	5	3	»	»																																																																																																														
Officiers comptables.....	2	2	»	»																																																																																																														
Capitaines.....	10	9	»	1																																																																																																														
Lieutenants.....	9	10	1	»																																																																																																														
Sous-lieutenants.....	19	19	»	»																																																																																																														
	44	44	1	1																																																																																																														
<i>Troupe.</i>																																																																																																																		
Adjudants sous-officiers.....	5	5																																																																																																																
Maréchaux-des-logis-chef.....	9	9																																																																																																																
Maréchaux-des-logis... { à cheval.....	60	61																																																																																																																
{ à pied.....	12	15																																																																																																																
Brigadiers..... { à cheval.....	127	150																																																																																																																
{ à pied.....	52	53																																																																																																																
Gendarmes..... { à cheval.....	809	775																																																																																																																
{ à pied.....	356	348																																																																																																																
	1,408																																																																																																																	
A déduire pour les incomplets et congés, prévus au budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent.....	19																																																																																																																	
	1,589	1,574																																																																																																																
			En moins 15																																																																																																															
»	1,683,182 77.																																																																																																																	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.		
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
CHAPITRE XIII (suite).			
Nottebohm, frères, concessionnaires de P.-J. Smets. — Fourniture de matériaux à l'arsenal d'Anvers, en septembre 1850.....	5,870 41		
Willems, A.-J. (les héritiers).. — Fourniture de médicaments à l'hôpital militaire d'Anvers, pendant les mois d'avril à octobre 1850.....	418 26		
Commune d'Edeghem..... — Moyens de transport fournis à l'armée hollandaise, en 1850.....	17 02		
Id. de Wilmarsdonck.. — Logement et nourriture id.....	528 04		
Id. de Reth..... — Prestations diverses id.....	1,013 61		
Id. de Westwezel..... — Id. id.....	1,118 87		
Id. de Hove..... — Fourniture de foin et de paille id.....	40 04		
Dieusart, J.-T.-J..... — Renouvellement d'un mandat pour pension.....	23 74		
La veuve Beelen..... — Renouvellement de cinq mandats pour retenue opérée à son profit sur le traitement d'un officier.....	69 26		
Detige-Cnaeps..... — Fourniture de moyens de transport en 1846	44 20		
Ville de Bruxelles..... — Id. à des militaires malades en 1846	89 26		
Id. de Ciney..... — Id. id.....	39 51		
Gillis, Désiré, fondé de pouvoirs de son fils Alexandre. — Arriéré d'une gratification accordée aux anciens employés des ambulances....	200 »		
Breyne, J.-N.-J..... — Arriéré d'une gratification sur le fonds de Waterloo, du 22 juillet 1850 au 31 décembre 1846.....	1,467 21		
	15,640 61	»	15,640 61
Crédit alloué.....	15,640 61

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1849.

Reste à payer imputable sur les budgets des exercices postérieurs à 1849.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.
»	13,640 61	

Bruxelles, le 8 janvier 1851.

Le Ministre de la Guerre,
BRIALMONT.

COMPTE DÉFINITIF
DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
PENDANT L'EXERCICE 1849.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués par la loi du budget, ainsi que les crédits extraordinaires et supplémentaires votés pour l'exercice 1849, s'élèvent ensemble à fr. 7,199,299 18

Les dépenses imputées montent à 6,889,866 04

Sommes disponibles annulées au 31 décembre 1850. 309,433 14

Détail des sommes annulées.

CHAP. I^{er}. — *Administration centrale.*

ART. 2. Personnel.	fr.	8 88
ART. 3. Matériel		9 93
ART. 4. Frais de route et de séjour.		18 58
Total.		<u>37 21</u>

CHAP. II. — *Pensions et secours.*

ART. 5. Pensions.	20 41	
ART. 6. Secours à d'anciens Belges aux Indes ou à leurs veuves.	92 66	
Total.		<u>113 07</u>

CHAP. III. — *Statistique générale.*

ART. 8. Personnel. Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales ; jetons de présence et frais de bureau.	985 86	
ART. 9. Matériel. Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales	7,954 00	
Total.		<u>8,949 86</u>

Il est à remarquer qu'une demande de crédits supplémentaires est soumise à la législature pour obtenir l'allocation nécessaire pour la rédaction et la publication d'un rapport décennal administratif. La somme de fr. 8,919-86 y figure au titre de transfert.

CHAP. IV. — *Frais de l'administration dans les provinces.*

Les allocations portées au budget économique des provinces présentent un excédant de crédit de fr. 3,770-73. Cet excédant provient en majeure partie des vacatures survenues dans le personnel des députations permanentes.

CHAP. V. — *Construction et restauration d'hôtels provinciaux.*

Crédit absorbé.

CHAP. VI. — *Frais de l'administration dans les arrondissements.*

ART. 39. Traitement des commissaires d'arrondissement.	fr.	1,400 00
ART. 40. Émoluments pour frais de bureau	»	51
ART. 41. Frais de tournée		176 22
ART. 42. Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office en matières électorales		299 70
Total.	fr.	<u>1,876 45</u>

Il est à remarquer que la somme de fr. 176-22 non employée ne forme pas un excédant de crédit; un crédit supplémentaire pour pourvoir au paiement des créances restant dues. La somme de fr. 176-22 est restée disponible parce qu'elle n'est pas assez élevée pour payer un des états de frais de route non liquidés.

CHAP. VI bis. — *Poids et mesures.*

ART. 42 a. Traitement des vérificateurs.	fr.	915 08
ART. 42 b. Frais de tournées.		27 50
ART. 42 c. Matériel		997 20
Total.	fr.	<u>1,939 78</u>

CHAP. VII. — *Voirie vicinale.*

ART. 43. Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	fr.	91 52
---	-----	-------

CHAP. VIII. — *Milice.*

ART. 44. Indemnités des membres des conseils de milice, frais d'impression et de voyage, vacations des officiers de santé; l'allocation portée de ce chef au budget présente un excédant de	10,867 51
ART. 45. Frais d'impression des listes alphabétiques	7 30
Total. fr.	<u>10,874 81</u>

CHAP. IX. — *Garde civique.*

ART. 46. Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournées. fr.	2,985 00
ART. 47. Achat, entretien, et réparation des armes et objets d'équipement, etc	184,979 98
Total. fr.	<u>187,964 98</u>

L'excédant disponible sur l'art. 47 provient de ce que l'on n'a pu procéder à l'armement de la garde civique que successivement; pourtant des adjudications ayant été passées pour l'intégralité du crédit voté; la somme de fr. 184,979-98 est comprise dans une demande de crédits supplémentaires.

CHAP. X. — *Frais de célébration des fêtes nationales.*

Appoint non employé fr.	2 12
-----------------------------------	------

CHAP. XI. — *Récompenses honorifiques et pécuniaires.*

Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage. fr.	2 54
--	------

CHAP. XII. — *Légion d'Honneur et croix de fer.*

ART. 50. Dotation en faveur de légionnaires, veuves de légionnaires décorés de la croix de fer. fr.	<u>199 50</u>
---	---------------

CHAP. XIII. — *Agriculture.*

ART. 52. Indemnités pour bestiaux abattus.	8,536 04
ART. 53. Service vétérinaire. Conseil supérieur d'agriculture.	14,711 62
ART. 54. Traitement et indemnité du personnel du haras.	5,433 45
ART. 55. Matériel du haras et achat d'étalons, inspection agricole et encouragements à l'agriculture.	356 39
Total. fr.	<u>29,037 50</u>

Les économies réalisées sur les crédits des articles 52 et 53 proviennent des réductions opérées sur le taux des indemnités et dans le tarif des frais de route et de séjour des vétérinaires du Gouvernement, par les arrêtés royaux des 27 et 29 août 1847. Une réduction a été introduite de ces chefs au budget de 1851.

CHAP. XIV. — *École de médecine vétérinaire.*

ART. 56. Ecole de médecine vétérinaire. Personnel.	1,072 62
ART. 57. Matériel	9 90
ART. 58. Jury d'examen pour la médecine vétérinaire.	943 50
Total. fr.	<u>2,026 02</u>

CHAP. XV. — *Industrie.*

ART. 60. Personnel	» 04
ART. 61. Encouragement à l'industrie.	3 42
ART. 62. Subsidés en faveur de l'industrie linière, etc.	732 51
ART. 63. Brevets d'inventions	163 29
ART. 64. Musée de l'industrie. Personnel.	6 90
ART. 65. Id. Matériel	» 01
Total. fr.	<u>906 17</u>

CHAP. XVI. — *Instruction publique. Enseignement supérieur.*

ART. 66. Universités de l'État. Personnel ; économies réalisées par suite de décès.	11,004 43
ART. 67. Id. Matériel. Bourses.	3,364 10
ART. 68. Frais des jurys d'examen.	19,737 39
ART. 69. Concours universitaire.	5,751 25
Total. fr.	<u>39,877 17</u>

Les économies réalisées sur les crédits portés aux art. 68 et 69 proviennent :

1° De ce que les indemnités des membres des jurys n'ont pas été imputées sur les fonds du trésor, pour la 2^e session de 1849 ;

2° Du peu de concurrents qui se sont présentés au concours universitaire.

Enseignement moyen.

Les allocations de l'enseignement moyen ne présentent qu'un excédant de fr. 76-08, réparti sur les articles 70 et 71.

Enseignement primaire.

ART. 75. Service ordinaire de l'enseignement primaire.	fr.	7,712 75
ART. 76. Enseignement aux sourds-muets et aveugles.		1,487 00
ART. 77. Écoles normales de l'État. Personnel		1,554 17
ART. 78. Id. Matériel et écoles primaires supérieures		3,446 36
Total. fr.		<u>14,200 28</u>

CAAP. XIX. *Lettres et sciences.*

ART. 79. Encouragements, souscriptions, achats, etc., etc.		16 77
ART. 82. Observatoire royal. Personnel.		16 67
ART. 83. Id. Matériel		2 57
ART. 84. Bibliothèque royale. Personnel.		33 64
ART. 85. Id. Matériel		» 16
ART. 86. Musée d'histoire naturelle		1,066 44
ART. 89. Archives du royaume. Personnel.		100 00
ART. 90. Id. Matériel		1 15
ART. 91. Frais de publication des inventaires des archives.		5 00
ART. 93. Archives de l'État dans les provinces		256 95
Total. fr.		<u>1,499 75</u>

CHAP. XX. — *Beaux-arts.*

ART. 95. Encouragements, souscriptions, achats.		1 90
ARR. 99. Musée royal de peinture et de sculpture. Personnel.		» 08
ART. 101. Musée royal d'armures et d'antiquités. Personnel.		» 08
ART. 103. Entretien du monument de la place des Martyrs		1 00
ART. 104. Monuments à élever aux hommes illustres, etc.		4,200 00
ART. 107. Commission royale des monuments. Matériel et frais de déplacement		» 35
Total. fr.		<u>4,205 41</u>

La somme de 4,200 francs est comprise dans une demande de crédits supplémentaires, afin de pouvoir en faire usage.

CHAP. XXI — *Service de santé.*

ART. 108. Frais des commissions médicales		19 92
ART. 109. Encouragements à la vaccine, service sanitaire, etc.		10 72
Total. fr.		<u>30 64</u>

CHAP. XXII. — *Eaux de Spa.*

Crédit absorbé.

CHAP. XXIII. — *Traitements de disponibilité* fr. 1,607 33

CHAP. XXIV.

ART. 113. Dépenses imprévues.	fr.	16 06
ART. 115. Rédaction et impression d'un rapport triennal de l'enseignement moyen et primaire.		126 80
ART. 116. Courses de chevaux.		35 58
		<hr/>
	Total. fr.	176 24
		<hr/> <hr/>



COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Articles DE RECET.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1848.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires	Extraordinaires.		
CHAPITRE PREMIER.							
Administration centrale.							
<i>Personnel.</i>							
1	Traitement du Ministre.....	21,000	»	»	»	21,000	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.....	192,030	»	»	»	192,030	
<i>Matériel.</i>							
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.....	30,000	»	»	»	30,000	
<i>Frais de déplacement.</i>							
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires : Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1830.	3,500	»	756 40	»	4,256 40	
TOTALS.....		246,350	»	756 40	»	247,286 40	
CHAPITRE II.							
Pensions et secours.							
<i>Pensions :</i>							
5	Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1830.	195,000	»	5,867 22	»	200,867 22	
6	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.....	5,000	»	»	»	5,000	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.....	7,000	»	»	»	7,000	
TOTALS.....		207,000	»	5,867 22	»	212,867 22	

DE L'INTÉRIEUR PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.		
»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	192,030 »	192,041 12	8 88	»	8 88	»	Appoint disponible.
»	50,000 »	29,990 08	9 98	»	9 98	»	Id.
»	4,236 40	4,218 02	18 58	»	18 58	»	Id.
»	247,286 40	247,249 19	57 21	»	57 21	»	
»	200,867 22	200,846 81	20 41	»	20 41	»	Id.
»	8,000 »	4,907 54	92 66	»	92 66	»	Id.
»	7,000 »	7,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	212,867 22	212,754 13	115 07	»	115 07	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles ou SÉRIE.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE III. Statistique générale.						
	<i>Personnel.</i>						
8	Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales. Jetons de présence et frais de bureau...	7,000 »	»	»	»	»	7,000 »
	<i>Matériel.</i>						
9	Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.....	8,000 »	»	»	»	»	8,000 »
10	Complément définitif des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population de l'agriculture et de l'industrie.....	»	22,000 »	»	»	»	22,000 »
	TOTAUX.....	15,000 »	22,000 »	»	»	»	57,000 »
	CHAPITRE IV. Frais de l'administration dans les provinces.						
	<i>Province d'Anvers.</i>						
11	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700 »	»	»	»	»	37,700 »
12	Traitement des employés et gens de service.	41,000 »	»	»	»	»	41,000 »
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.....	18,500 »	»	»	»	»	18,500 »
	<i>Province de Brabant.</i>						
14	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	57,700 »	»	»	»	»	57,700 »
15	Traitement des employés et gens de service.	49,575 »	»	»	»	»	49,575 »
16	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.....	18,700 »	»	»	»	»	18,700 »
	<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
17	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	57,700 »	»	»	»	»	57,700 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	Observations.
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.		
"	7,000 "	6,014 14	985 86	"	985 86	"	Cette somme, quoique dépensée, n'a pu être absorbée avant la clôture du budget ; elle doit faire partie d'une demande de crédits supplémentaires.
"	8,000 "	66 "	7,954 "	"	7,954 "	"	Même observation.
"	22,000 "	22,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé
"	57,000 "	28,080 14	8,919 86	"	8,919 86	"	
"	57,700 "	57,700 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	41,000 "	41,000 "	"	"	"	"	Id.
"	18,500 "	18,299 91	" 09	"	" 09	"	Appoint disponible
"	37,700 "	37,700 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	49,575 "	49,575 "	"	"	"	"	Id
"	18,700 "	18,679 75	20 27	"	20 27	"	Portion de crédit non absorbée.
"	37,700 "	35,480 "	2,280 "	"	2,280 "	"	Somme restée disponible par suite des vacances survenues dans le personnel de la députation permanente.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles DE RECET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
18	Traitement des employés et gens de service.	41,500	"	"	"	"	41,500
19	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.....	19,250	"	"	"	"	19,250
	<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
20	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700	"	"	"	"	37,700
21	Traitement des employés et gens de service.	45,000	"	"	"	"	45,000
22	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.....	17,500	"	"	"	"	17,500
	<i>Province du Hainaut.</i>						
23	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700	"	"	"	"	37,700
24	Traitement des employés et gens de service.	52,840	"	"	"	"	52,840
25	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.....	18,950	"	"	"	"	18,950
	<i>Province de Liège.</i>						
26	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700	"	"	"	"	37,700
27	Traitement des employés et gens de service.	45,800	"	"	"	"	45,800
28	Frais de route, frais de loyer, matériel et dépenses imprévues.....	18,690	4,500	"	"	"	23,190
	<i>Province de Limbourg.</i>						
29	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700	"	"	"	"	37,700
30	Traitement des employés et gens de service.	55,000	"	"	"	"	55,000
31	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.....	14,997	"	"	"	"	14,997
	<i>Province de Luxembourg.</i>						
32	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700	"	"	"	"	37,700
33	Traitement des employés et gens de service.	51,800	"	"	"	"	51,800
34	Frais de route, frais de loyer, matériel et dépenses imprévues.....	20,200	"	"	"	"	20,200

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	Observations.
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1848.)	TOTAL.		
»	41,300 »	41,299 04	» 96	»	» 96	»	Appoint disponible
»	19,250 »	19,248 12	4 88	»	4 88	»	Id.
»	37,700 »	36,700 »	1,000 »	»	1,000 »	»	Somme restée disponible par suite des va- cances survenues dans le personnel de la députation permanente Appoint disponible
»	48,000 »	44,990 07	9 93	»	9 93	»	
»	17,300 »	17,499 94	» 06	»	» 06	»	Id.
»	37,700 »	37,700 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	82,840 »	82,840 »	»	»	»	»	Id.
»	18,950 »	18,950 »	»	»	»	»	Id.
»	37,700 »	37,700 »	»	»	»	»	Id.
»	43,800 »	43,800 »	»	»	»	»	Id.
»	25,190 »	23,014 64	173 36	»	173 36	»	Partie d'allocation non employée.
»	37,700 »	37,700 »	»	»	»	»	Dépenses égales à l'allocation
»	33,000 »	32,794 40	208 60	»	208 60	»	Somme restée disponible.
»	14,997 »	14,941 96	58 04	»	58 04	»	Id.
»	37,700 »	37,700 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	31,800 »	31,779 14	20 86	»	20 86	»	Restant disponible.
»	20,200 »	20,186 »	14 »	»	14 »	»	Id.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles ou REGIST.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1840)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	<i>Province de Namur.</i>						
55	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700	»	»	»	»	37,700
56	Traitement des employés et gens de service.	56,000	»	»	»	»	56,000
57	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1850.	14,700	»	5,000	»	»	19,700
	TOTAUX.....	874,882	4,500	5,000	»	»	884,582
	CHAPITRE V.						
	Construction et restauration d'hôtels provinciaux.						
58	Moitié du dernier tiers d'une somme de 400,000 francs pour la restauration du Palais de Liège.....	»	67,000	»	»	»	67,000
	TOTAUX.....	»	67,000	»	»	»	67,000
	CHAPITRE VI.						
	Frais de l'administration dans les arrondissements.						
39	Traitement des commissaires d'arrondissements. Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1850.....	166,800	»	8,100	»	»	174,900
40	Émoluments pour frais de bureau. Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1850.....	81,200	»	10,524	»	»	91,724
41	Frais de route et de tournées.....	22,800	»	»	»	»	22,800
42	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843.....	500	»	»	»	»	500
	TOTAUX.....	271,000	»	18,624	»	»	289,624
	CHAPITRE VI bis.						
	Poids et mesures.						
42	A. Traitement des vérificateurs et aspirants vérificateurs des poids et mesures.....	55,400	»	»	»	»	55,400
	B. Frais de bureau de vérificateurs. Frais de tournées.....	18,000	»	»	»	»	18,000
	C. Matériel.....	2,000	»	»	»	»	2,000
	TOTAUX.....	75,400	»	»	»	»	75,400

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exerci- ce suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1843.)	TOTAL.		
»	57,700 »	57,700 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	56,000 »	56,000 »	»	»	»	»	Id.
»	19,700 »	19,686 52	15 68	»	15 68	»	Restant disponible
»	884,582 »	880,611 27	3,770 75	»	3,770 75	»	
»	67,000 »	67,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	67,000 »	67,000 »	»	»	»	»	
»	174,900 »	175,500 »	1,400 »	»	1,400 »	»	Cette somme est restée disponible par le motif qu'il n'a pas été payé de traitement au commissaire de l'arrondissement de Thiers qui a desservi celui de Roulers.
»	91,724 »	91,725 49	» 51	»	» 51	»	Somme restée disponible.
»	22,500 »	22,525 78	176 22	»	176 22	»	Cette somme est restée disponible par le motif qu'elle était insuffisante pour payer les créances restant à liquider. Un crédit supplémentaire de 2,381 fr. est demandé.
»	500 »	200 50	200 70	»	200 70	»	Cette somme est restée disponible.
»	289,624 »	287,747 57	1,876 45	»	1,876 45	»	
»	55,400 »	(a) 52,484 92	915 08	»	915 08	»	(a) La somme de fr. 52,484-92 se décompose comme suit : Liquidé par le Département des Finances, la somme de . . . fr. 13,350 » Liquidé par le Département de l'Intérieur, la somme de . . . 39,134 92 Total . . . fr. 52,484 92
»	18,000 »	(b) 17,972 50	27 50	»	27 50	»	(b) La somme de fr. 17,972-50 se décompose également : Liquidé par le Département des Finances, la somme de . . . fr. 4,500 » Et par celui de l'Intérieur . . . 13,472 50 Total . . . fr. 17,972 50
»	2,000 »	1,002 50	997 20	»	(c) 997 20	»	(c) Appoint disponible.
»	75,400 »	71,460 22	1,939 78	»	1,939 78	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles ou BENEF.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE VII. Voirie vicinale.						
45	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.....	500,000	»	»	»	»	500,000
	TOTAUX.....	500,000	»	»	»	»	500,000
	CHAPITRE VIII. Milice.						
44	Indemnité des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires..	65,000	»	»	»	»	65,000
45	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription.....	1,600	»	»	»	»	1,600
	TOTAUX.....	64,600	»	»	»	»	64,600
	CHAPITRE IX. Garde civique.						
46	Inspecteur général et commandants supé- rieurs de la garde civique. Frais de tournées.....	6,885	»	»	»	»	6,885
47	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipements, etc. Crédit supplé- mentaire, loi du 21 juin 1849.....	15,115	»	500,000	»	»	515,115
	TOTAUX.....	20,000	»	500,000	»	»	520,000
	CHAPITRE X. Fêtes nationales.						
48	Frais de célébration des fêtes nationales...	50,000	»	»	»	»	50,000
	TOTAUX.....	50,000	»	»	»	»	50,000
	CHAPITRE XI. Récompenses honorifiques et pécuniaires.						
49	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.....	7,000	»	»	»	»	7,000
	TOTAUX.....	7,000	»	»	»	»	7,000

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1840.)	TOTAL.		
»	500,000 »	299,908 48	91 82	»	91 82	»	Appoint disponible.
»	500,000 »	299,908 48	91 82	»	91 82	»	
»	65,000 »	82,152 69	10,867 51	»	10,867 51	»	Portion de crédit non absorbée.
»	1,600 »	1,592 50	7 30	»	7 30	»	Appoint disponible.
»	64,600 »	53,725 19	10,874 81	»	10,874 81	»	
»	6,885 »	5,900 »	2,985 »	»	2,985 »	»	Partie d'allocation restée sans emploi.
»	813,118 »	528,155 02	184,979 98	»	184,979 98	»	Cet excédant disponible étant nécessaire pour continuer l'armement et l'équipement de la garde civique, le transfert a été demandé dans un projet de loi de crédits supplémentaires.
»	520,000 »	532,055 02	187,964 98	»	187,964 98	»	
»	50,000 »	29,997 88	2 12	»	2 12	»	Appoint non employé.
»	50,000 »	29,997 88	2 12	»	2 12	»	
»	7,000 »	6,997 66	2 34	»	2 34	»	Appoint disponible.
»	7,000 »	6,997 66	2 34	»	2 34	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles n° BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires	Extraordinaires.		
	CHAPITRE XII.						
	Légion d'honneur et croix de fer.						
30	Dotation en faveur de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne, aux décorés de la croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins. Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1880.....	93,000 "	"	1,094 50	"	96,094 50	
31	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.....	"	22,000 "	"	"	22,000 "	
	TOTAUX.....	93,000 "	22,000 "	1,094 50	"	118,094 50	
	CHAPITRE XIII.						
	Agriculture.						
32	Indemnités pour bestiaux abattus.....	157,000 "	"	"	"	157,000 "	
33	Service vétérinaire. — Conseil supérieur d'agriculture et commissions provinciales d'agriculture.....	96,500 "	"	"	"	96,500 "	
34	Traitement et indemnité du personnel du haras.....	49,000 "	"	"	"	49,000 "	
35	Matériel et achat d'étalons. Inspecteur agricole et encouragements à l'agriculture....	288,500 "	"	"	"	288,500 "	
	TOTAUX.....	590,800 "	"	"	"	590,800 "	
	CHAPITRE XIV.						
	École de médecine vétérinaire, etc.						
36	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat. Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service.....	55,800 "	"	"	"	55,800 "	
37	Matériel de l'école vétérinaire.....	68,700 "	"	"	"	68,700 "	
38	Jury d'examen pour la médecine vétérinaire.....	4,000 "	"	"	"	4,000 "	
39	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles.....	24,000 "	"	"	"	24,000 "	
	TOTAUX.....	152,500 "	"	"	"	152,500 "	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1849)	TOTAL.		
»	96,094 50	95,895 »	199 50	»	199 50	»	Appoint disponible.
»	22,000 »	22,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	118,094 50	117,895 »	199 50	»	199 50	»	
»	137,000 »	148,465 96	8,556 04	»	8,556 04	»	Les sommes disponibles aux art 52 et 53 du chap. XIII, proviennent des économies réalisées par suite des arrêtés royaux des 27 et 29 avril 1847. On a proposé une réduction sur ces deux articles au budget de 1851.
»	96,500 »	81,788 58	14,711 62	»	14,711 62	»	
»	49,000 »	45,566 55	5,455 45	»	5,455 45	»	Portion de crédit non absorbée.
»	288,500 »	287,943 61	556 59	»	556 59	»	Appoint disponible.
»	590,800 »	561,762 30	29,057 50	»	29,057 50	»	
»	55,800 »	54,727 58	1,072 62	»	1,072 62	»	Partie d'allocation non employée.
»	68,700 »	68,690 10	9 90	»	9 90	»	Appoint disponible.
»	4,000 »	3,086 50	945 50	»	945 50	»	Excédant de crédit disponible.
»	24,000 »	24,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	152,500 »	150,475 98	2,026 02	»	2,026 02	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE XV.						
	Industrie.						
60	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et des membres du comité consultatif pour les mêmes affaires.....	7,600 »	»	»	»	7,600 »	
61	Encouragements à l'industrie.....	55,000 »	»	»	»	55,000 »	
62	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution des métiers, etc.....	»	150,000 »	»	»	150,000 »	
63	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais de bureau.....	12,700 »	»	»	»	12,700 »	
	<i>Musée de l'industrie.</i>						
64	Traitement du personnel.....	14,048 »	»	»	»	14,048 »	
65	Matériel et frais divers.....	15,032 »	»	»	»	15,032 »	
	TOTAUX.....	81,500 »	150,000 »	»	»	251,500 »	
	CHAPITRE XVI.						
	Instruction publique. — Enseignement supérieur.						
66	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat.....	505,000 »	»	»	»	505,000 »	
67	Bourses. — Matériel des universités. Frais de l'enseignement normal près la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège et près la faculté des sciences de l'université de Gand.....	106,800 »	»	»	»	106,800 »	
68	Frais du jury d'examen pour les grades académiques.....	62,000 »	»	»	»	62,000 »	
69	Dépenses du concours universitaire.....	10,000 »	»	»	»	10,000 »	
	TOTAUX.....	685,800 »	»	»	»	685,800 »	
	CHAPITRE XVII.						
	Enseignement moyen.						
70	Traitement de l'inspecteur des athénées et collèges.....	5,000 »	»	»	»	5,000 »	
71	Frais de tournée et autres dépenses de l'inspection des athénées et collèges; partie des dépenses du concours de l'enseignement moyen.....	5,000 »	»	»	»	5,000 »	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1816.)	TOTAL.		
»	7,600 »	7,399 96	» 04	»	» 04	»	Appoint disponible.
»	35,000 »	52,996 58	5 42	»	5 42	»	Id.
»	150,000 »	149,267 49	752 51	»	752 51	»	Id.
»	12,700 »	12,556 71	165 29	»	165 29	»	Id.
»	14,948 »	14,941 10	6 90	»	6 90	»	Id.
»	15,052 »	15,051 99	» 01	»	» 01	»	Id.
»	251,500 »	250,595 85	906 17	»	906 17	»	
»	505,000 »	495,995 57	11,004 45	»	11,004 45	»	Économie réalisée par suite de décès.
»	106,800 »	105,455 90	5,364 10	»	5,364 10	»	Économie provenant de ce qu'une bourse de voyage a été annulée et de ce que deux autres bourses n'ont pas dû être conférées.
»	62,000 »	42,242 61	19,757 59	»	19,757 59	»	Pour la 2 ^e session de 1849, on n'a pas imputé sur le trésor, les indemnités des membres des jurys, c'est ce qui explique l'excédant sur l'art. 68.
»	10,000 »	4,248 75	5,751 25	»	5,751 25	»	Les dépenses n'ont pas été fort considérables en égard au peu de concurrents qui se sont présentés.
»	685,800 »	615,922 85	59,877 17	»	59,877 17	»	
»	5,000 »	4,999 92	» 08	»	» 08	»	Appoint disponible
»	5,000 »	4,924 »	76 »	»	76 »	»	Appoint non absorbé.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles ou BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.						
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.			
72	Subsides aux établissements d'enseignement moyen et aux écoles industrielles et commerciales autres que les écoles de manufacture, ateliers d'apprentissage, etc....	266,000	»	»	»	»	266,000	»
73	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.....	5,000	»	»	»	»	5,000	»
	TOTAUX.....	281,000	»	»	»	»	281,000	»
	CHAPITRE XVIII. Enseignement primaire.							
74	Traitement des neuf inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire, de l'inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures, de l'inspectrice des salles d'asile, des écoles primaires des filles et des établissements destinés à la formation des institutrices.....	54,000	»	»	»	»	54,000	»
75	Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; matériel, construction, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisse de prévoyance; souscription à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures et d'autres institutions dépendant de l'Etat; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole; subsides à des établissements spéciaux, écoles d'adultes, etc.....	980,751	53	»	»	»	980,751	53
76	Subsides pour donner l'enseignement aux sourds-muets et aux aveugles..... <i>Écoles normales primaires et supérieures.</i>	16,000	»	»	»	»	16,000	»
77	Traitement du personnel.....	60,000	»	»	»	»	60,000	»
78	Matériel et autres dépenses des écoles normales de l'Etat. Ecoles normales adoptées; écoles primaires supérieures et cours normaux annexés aux écoles primaires supérieures.....	140,000	»	»	»	»	140,000	»
	TOTAUX.....	1,230,751	53	»	»	»	1,230,751	53

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base ou règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	TOTAL.		
»	266,000 »	266,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	Id.
»	281,000 »	280,925 92	76 08	»	76 08	»	
»	54,000 »	54,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	980,751 55	975,018 58	7,712 75	»	7,712 75	»	Crédit en partie éventuel.
»	16,000 »	14,515 »	1,487 »	»	1,487 »	»	Crédit non absorbé.
»	60,000 »	58,448 85	1,554 17	»	1,554 17	»	Économie réalisée par suite de démissions et de décès.
»	140,000 »	136,553 64	3,446 36	»	3,446 36	»	Crédit en partie éventuel.
»	1,230,751 55	1,216,551 05	14,200 28	»	14,200 28	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE XIX. Lettres et sciences.						
79	Encouragements ; souscriptions ; achats ; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; publication des documents rapportés d'Espagne ; exécution et publication de la carte géologique.....	50,000 »	10,000 »	»	»	»	60,000 »
80	Bureau de paléographie annexé à la commission royale d'histoire ; personnel....	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
81	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.....	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
82	Observatoire royal. Personnel.....	14,840 »	»	»	»	»	14,840 »
83	Observatoire royal. Matériel et acquisitions.	7,160 »	»	»	»	»	7,160 »
84	Bibliothèque royale. Personnel.....	26,680 »	»	»	»	»	26,680 »
85	Bibliothèque royale. Matériel et acquisitions.....	55,520 »	»	»	»	»	55,520 »
86	Musée royal d'histoire naturelle. Personnel.	9,600 »	»	»	»	»	9,600 »
87	Musée royal d'histoire naturelle. Matériel et acquisitions.....	6,000 »	»	»	»	»	6,000 »
88	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	»	4,000 »	»	»	»	4,000 »
89	Archives du royaume. Personnel.....	25,750 »	»	»	»	»	25,750 »
90	Archives du royaume. Matériel.....	2,600 »	»	»	»	»	2,600 »
91	Frais de publication des <i>Inventaires des Archives</i>	4,000 »	»	»	»	»	4,000 »
92	Archives de l'État dans les provinces. Personnel.....	8,950 »	»	»	»	»	8,950 »
93	Archives de l'État dans les provinces. Frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées ; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale.....	4,500 »	»	»	»	»	4,500 »
94	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.....	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
	TOTAUX.....	237,400 »	14,000 »	»	»	»	251,400 »
	CHAPITRE XX. Beaux-arts.						
95	Encouragements, souscriptions, achats. — Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats. — Académie et école des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. Pensions des lauréats.....	104,500 »	12,000 »	»	»	»	116,500 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.		
"	60,000 "	59,985 25	16 77	"	16 77	"	Appoint disponible.
"	5,000 "	5,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	40,000 "	40,000 "	"	"	"	"	Id.
"	14,840 "	14,825 55	16 67	"	16 67	"	Appoint disponible.
"	7,160 "	7,157 45	2 57	"	2 57	"	Id.
"	26,680 "	26,646 56	55 64	"	55 64	"	Id.
"	33,320 "	33,319 84	" 16	"	" 16	"	Id.
"	9,000 "	8,855 16	1,066 84	"	1,066 84	"	Portion de crédit restée libre.
"	6,000 "	6,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	4,000 "	4,000 "	"	"	"	"	Id.
"	25,750 "	25,650 "	100 "	"	100 "	"	Restant disponible.
"	2,600 "	2,598 83	1 15	"	1 15	"	Id.
"	4,000 "	3,995 "	5 "	"	5 "	"	Id.
"	8,950 "	8,950 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	4,500 "	4,245 08	256 93	"	256 93	"	Portion de crédit non absorbée.
"	5,000 "	5,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	251,400 "	249,900 23	1,499 75	"	1,499 75	"	
"	116,800 "	116,498 10	1 90	"	1 90	"	Appoint disponible.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles n. BENEF.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.	
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.			
96	Académie royale d'Anvers.....	23,000	"	"	"	"	23,000	"
97	Conservatoire royal de musique de Bruxelles.....	43,000	"	"	"	"	43,000	"
98	Conservatoire royal de musique de Liège..	19,000	"	"	"	"	19,000	"
99	Musée royal de peinture et de sculpture. Personnel.....	4,100	"	"	"	"	4,100	"
100	Musée royal de peinture et de sculpture. Matériel et acquisitions.....	14,900	"	"	"	"	14,900	"
101	Musée royal d'armures et d'antiquités. Personnel.....	3,800	"	"	"	"	3,800	"
102	Musée royal d'armures et d'antiquités. Matériel et acquisitions.....	7,200	"	"	"	"	7,200	"
105	Entretien du monument de la Place des Martyrs, des jardins et des arbustes. Salaires des gardiens.....	2,000	"	"	"	"	2,000	"
104	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. Médailles à con- sacrer aux événements mémorables.....	10,000	"	"	"	"	10,000	"
103	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont in- suffisantes pour la restauration des mo- numents.....	50,000	"	"	"	"	50,000	"
106	Commission royale des monuments. Per- sonnel.....	1,400	"	"	"	"	1,400	"
107	Commission royale des monuments. Maté- riel, frais de déplacement.....	4,600	"	"	"	"	4,600	"
	TOTAUX.....	271,500	"	12,000	"	"	283,500	"
	CHAPITRE XXI.							
	Service de santé.							
108	Frais de commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies.	39,300	"	"	"	"	39,300	"
109	Encouragements à la vaccine; service sani- taire des ports de mer et des côtes; sub- sides aux élèves sages-femmes; subsides aux communes en cas d'épidémies; im- pressions et dépenses imprévues.....	25,500	"	"	"	"	25,500	"
110	Académie royale de médecine.....	20,000	"	"	"	"	20,000	"
	TOTAUX.....	82,800	"	"	"	"	82,800	"

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, A régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à rans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1840.)	TOTAL.		
"	25,000 "	25,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	45,000 "	45,000 "	"	"	"	"	Id.
"	19,000 "	19,000 "	"	"	"	"	Id.
"	4,400 "	4,099 92	" 08	"	" 08	"	Appoint disponible.
"	14,900 "	14,900 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	5,800 "	5,799 92	" 08	"	" 08	"	Appoint disponible.
"	7,200 "	7,200 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	2,000 "	1,999 "	1 "	"	1 "	"	Appoint dispon ble.
"	10,000 "	5,800 "	4,200 "	"	4,200 "	"	Crédit non absorbé par suite de non liqui- dation.
"	50,000 "	50,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	1,400 "	1,400 "	"	"	"	"	Id
"	4,600 "	4,599 65	" 55	"	" 55	"	Appoint disponible.
"	285,500 "	279,296 50	4,205 41	"	4,205 41	"	
"	59,500 "	59,480 08	19 92	"	19 92	"	Appoint non employé.
"	25,500 "	25,289 28	10 72	"	10 72	"	Id.
"	20,000 "	20,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	82,800 "	82,769 56	50 64	"	50 64	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Articles du BUDGET	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE XXII.						
	Eaux de Spa.						
111	Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa.....	20,000	»	»	»	»	20,000
	TOTAUX.....	20,000	»	»	»	»	20,000
	CHAPITRE XXIII.						
	Traitements de disponibilité.						
112	Traitements temporaires de disponibilité..	»	10,000	»	»	»	10,000
	TOTAUX.....	»	10,000	»	»	»	10,000
	CHAPITRE XXIV.						
	Dépenses imprévues non libellées au budget.						
115	Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1849) de..... fr. 825 14						
	Crédit supplémentaire (loi du 4 juin 1850) 4,090 59	9,900	»	4,615 75	»	»	14,515 75
	TOTAUX.....	9,900	»	4,615 75	»	»	14,515 75
115	Rapport triennal sur l'instruction primaire et rapport sur l'enseignement moyen. (loi du 4 juin 1850).....	»	10,000	»	»	»	10,000
116	Courses de chevaux. Loi du 4 juin 1850...	»	3,700	»	»	»	3,700
	TOTAUX.....	»	13,700	»	»	»	13,700
114	Maintien du travail agricole et industriel. Crédit supplémentaire.....	»	300,000	»	»	»	300,000
	TOTAUX.....	»	300,000	»	»	»	300,000

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.		
»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	
»	10,000 »	8,392 47	1,607 53	»	1,607 53	»	Excédant de crédit.
»	10,000 »	8,392 47	1,607 53	»	1,607 53	»	
»	14,513 75	14,497 67	16 06	»	16 06	»	Appoint disponible.
»	14,513 75	14,497 67	16 06	»	16 06	»	
»	10,000 »	9,873 20	126 80	»	126 80	»	Id.
»	3,700 »	3,666 62	33 38	»	33 38	»	Id.
»	13,700 »	13,559 82	140 18	»	140 18	»	
»	300,000 »	300,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	300,000 »	300,000 »	»	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PENDANT L'EXERCICE 1849.

LIVRES ou subdivisions des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE PREMIER.		
	ADMINISTRATION CENTRALE.		
	Personnel.		
	ARTICLE PREMIER.		
»	Traitement du Ministre.....	21,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	21,000 »	
	ART. 2.		
»	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.....	192,041 12	
	TOTAL.....	192,041 12	Crédit fr. 192,050 » Dépenses 192,041 12 Excédant fr. 8 88
	ART. 5.		
	Matériel.		
»	Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.....	29,990 05	
	TOTAL.....	29,990 05	Crédit fr. 30,000 » Dépenses 29,990 05 Excédant fr. 9 95
	ART. 4.		
	Frais de déplacement.		
»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.		
	Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1830, de fr. 736-40.....	4,218 02	Crédit fr. 3,500 » Crédit supplémentaire 736 40
	TOTAL.....	4,218 02	Dépenses 4,236 40 Excédant fr. 18 38

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITÈRE ou révision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
	ART. 5.		
»	Pensions.		
	Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1830, fr. 5,867-22.....	200,846 81	
	TOTAL.....	200,846 81	
	ART. 6.		
»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.....	4,907 34	
	TOTAL.....	4,907 34	
	ART. 7.		
»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.....	7,000 »	
	TOTAL.....	7,000 »	
	CHAPITRE III.		
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
	ART. 8.		
A.	Jetons de présence des membres de la commission centrale..... fr. 2,472 »	} 6,014 14	
B.	Indemnité du secrétaire..... 1,000 »		
C.	Frais des bureaux de la commission centrale et des commissions provinciales..... 2,542 14		
	TOTAL.....	6,014 14	
	ART. 9.		
»	Matériel. Frais de publication des travaux du bureau de Statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.....	66 »	
	TOTAL.....	66 »	
	ART. 10.		
»	Complément définitif des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie....	22,000 »	
	TOTAL.....	- 22,000 »	

Crédit fr. 195,000 »
Crédit supplémentaire 5,867 22
200,867 22
Dépenses 200,846 81
Excédant fr. 20 41

Crédit fr. 5,000 »
Dépenses 4,907 34
Excédant fr. 92 66

Crédit absorbé.

Crédit fr. 7,000 »
Dépenses 6,014 14
Excédant fr. 985 86

Crédit fr. 8,000 »
Dépenses 66 »
Excédant fr. 7,934 »

Crédit absorbé.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LETTERS ou réédition des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
<i>Province d'Anvers.</i>			
ART. 11.			
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	57,700 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	57,700 »	
ART. 12.			
»	Traitement des employés et gens de service.....	41,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	41,000 »	
ART. 15.			
A.	Frais de route et de séjour..... fr. 1,105 30	18,299 91	Crédit fr. 18,300 » Dépenses 18,299 91 Excédant fr. » 09
B.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux..... »		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses..... 17,196 41		
D.	Dépenses imprévues..... »		
	TOTAL.....	18,299 91	
<i>Province de Brabant.</i>			
ART. 14.			
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	57,700 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	57,700 »	
ART. 15.			
»	Traitement des employés et gens de service.....	49,575 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	49,575 »	
ART. 16.			
A.	Frais de route et de séjour..... fr. 118 30	18,679 73	Crédit fr. 18,700 » Dépenses 18,679 73 Excédant fr. 20 27
B.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux..... »		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses..... 18,511 23		
D.	Dépenses imprévues..... 50 »		
	TOTAL.....	18,679 73	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA OU subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE IV (suite).			
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
ART. 17.			
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	33,430 »	Crédit fr. 37,700 » Dépenses 33,430 » Excédant fr. 4,270 »
	TOTAL.....	33,430 »	
ART. 18.			
»	Traitement des employés et gens de service.....	41,299 04	Crédit fr. 41,300 » Dépenses 41,299 04 Excédant fr. 1 96
	TOTAL.....	41,299 04	
ART. 19.			
A.	Frais de route et de séjour.....fr. 1,168 77	19,243 12	Crédit fr. 19,250 » Dépenses 19,243 12 Excédant fr. 4 88
B.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux..... »		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses..... 18,076 33		
D.	Dépenses imprévues..... »		
	TOTAL.....	19,243 12	
<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
ART. 20.			
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	36,700 »	Crédit fr. 37,700 » Dépenses 36,700 » Excédant fr. 1,000 »
	TOTAL.....	36,700 »	
ART. 21.			
»	Traitement des employés et gens de service.....	44,990 07	Crédit fr. 45,000 » Dépenses 44,990 07 Excédant fr. 9 93
	TOTAL.....	44,990 07	
ART. 22.			
A.	Frais de route et de séjour.....fr. 364 »	17,499 94	Crédit fr. 17,500 » Dépenses 17,499 94 Excédant fr. 6
B.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux..... »		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses..... 16,055 94		
D.	Dépenses imprévues..... »		
	TOTAL.....	17,499 94	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEAA ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	Observations.
CHAPITRE IV (suite).			
<i>Province de Hainaut.</i>			
ART. 23.			
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	57,700 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	57,700 »	
ART. 24.			
»	Traitement des employés et gens de service.....	52,840 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	52,840 »	
ART. 25.			
A.	Frais de route et de séjour.....fr. 537 62	18,950 »	Crédit absorbé
B.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux.....»		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses..... 18,572 58		
D.	Dépenses imprévues.....»		
	TOTAL.....	18,950 »	
<i>Province de Liège.</i>			
ART. 26.			
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	37,700 »	
ART. 27.			
»	Traitement des employés et gens de service.....	43,800 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	43,800 »	
ART. 28.			
A.	Frais de route et de séjour.....fr. 773 »	23,014 64	Crédit fr. 23,190 »
B.	Loyer de l'hôtel occupé par le gouverneur et les bâtiments où sont provisoirement placés les bureaux du gouvernement provincial...»		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses..... 18,664 64		
D.	Dépenses imprévues.....»		
	TOTAL.....	23,014 64	Dépenses fr. 23,014 64
			Excédant fr. 175 36

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRES ou subdivisions des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IV (suite).		
	<i>Province de Limbourg.</i>		
	ART. 49.		
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	57,700 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	57,700 »	
	ART. 50.		
»	Traitement des employés et gens de service.....	32,794 40	Crédit fr. 33,000 » Dépenses 32,794 40 Excédant fr. 205 60
	TOTAL.....	52,794 40	
	ART. 51.		
A.	Frais de route et de séjour.....fr. 1,650 60	14,941 96	Crédit fr. 14,997 » Dépenses 14,941 96 Excédant fr. 55 04
B.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux..... »		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses..... 10,012 36		
D.	Dépenses imprévues..... 3,516 »		
	TOTAL.....	14,941 96	
	<i>Province de Luxembourg.</i>		
	ART. 52.		
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	37,700 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	37,700 »	
	ART. 53.		
»	Traitement des employés et gens de service.....	51,779 14	Crédit fr. 31,800 » Dépenses 31,779 14 Excédant fr. 20 86
	TOTAL.....	51,779 14	
	ART. 54.		
A.	Frais de route et de séjour.....fr. 1,644 90	20,186 »	Crédit fr. 20,260 » Dépenses 20,186 » Excédant fr. 74 »
B.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux..... 3,000 »		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses..... 15,391 10		
D.	Dépenses imprévues..... 150 »		
	TOTAL.....	20,186 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LISTERA ou rédigées des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IV (suite).		
	<i>Province de Namur.</i>		
	ART. 55.		
»	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.....	57,700 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	57,700 »	
	ART. 56.		
»	Traitement des employés et gens de service.....	56,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	56,000 »	
	ART. 57.		
A.	Frais de route et de séjour.....fr. 1,292 »	19,686 52	Créditfr. 19,700 » Dépenses19,686 52 Excédantfr. 13 68
B.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux..... »		
C.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses..... 18,159 07		
D.	Dépenses imprévues..... 233 23		
	TOTAL.....	19,686 52	
	CHAPITRE V.		
	CONSTRUCTION ET RESTAURATIONS D'HOTELS PROVINCIAUX.		
	ART. 58.		
»	Moitié du dernier tiers d'une somme de 400,000 francs, pour la restauration du Palais de Liège.....	67,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	67,000 »	
	CHAPITRE VI.		
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.		
	ART. 59.		
»	Traitement des commissaires d'arrondissement.....	173,500 »	Créditfr 166,800 » Crédit supplémentaire8,100 » 174,900 » Dépenses173,500 » Excédantfr. 1,400 »
	Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1880, 8,100 francs.		
	TOTAL.....	173,500 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA OU sablises des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VI (suite).		
	ART. 40.		
»	Émoluments pour frais de bureau.....	91,723 49	Crédit fr. 81,290 »
	Crédit supplémentaire, (loi du 4 juin 1850), 10,524 francs.		Crédit supplémentaire 10,524 »
	TOTAL.....	91,723 49	Dépenses 91,723 49
			Excédant fr. 51
	ART. 41.		
»	Frais de route et de tournées.....	22,525 78	Crédit fr. 22,500 »
	TOTAL.....	22,525 78	Dépenses 22,525 78
			Excédant fr. 176 22
	ART. 42.		
»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845.....	200 50	Crédit fr. 500 »
	TOTAL.....	200 50	Dépenses 200 50
			Excédant fr. 299 50
	CHAPITRE VI bis.		
	POIDS ET MESURES.		
	ART. 42 a.		
»	Traitement des vérificateurs et aspirants vérificateurs des poids et mesures....	52,484 92	Crédit fr. 53,400 »
	TOTAL.....	52,484 92	Dépenses 52,484 92
			Excédant fr. 915 08
	ART. 42 b.		
»	Frais de bureau de vérificateurs.....	17,972 50	Crédit fr. 18,000 »
	Id. tournées.....		
	TOTAL.....	17,972 50	Dépenses 17,972 50
			Excédant fr. 27 50
	ART. 42 c.		
»	Matériel.....	1,002 80	Crédit fr. 2,000 »
	TOTAL.....	1,002 80	Dépenses 1,002 80
			Excédant fr. 997 20
	CHAPITRE VII.		
	VOIRIE VICINALE.		
	ART. 45.		
»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.....	299,908 48	Crédit fr. 300,000 »
	TOTAL.....	299,908 48	Dépenses 299,908 48
			Excédant fr. 91 52

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA OU SUBDIVISION DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VIII.		
	MILICE.		
	ART. 44.		
»	Indemnité des membres du conseil de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.....	82,152 69	Crédit fr. 63,000 » Dépenses 52,132 69
	TOTAL.....	82,152 69	Excédant fr. 10,867 31
	ART. 45.		
»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription.....	1,392 50	Crédit fr. 1,600 » Dépenses 1,592 50
	TOTAL.....	1,392 50	Excédant fr. 7 50
	CHAPITRE IX.		
	GARDE CIVIQUE.		
	ART. 46.		
»	Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique. Frais de tournées.....	5,900 »	Crédit fr. 6,885 » Dépenses 3,900 »
	TOTAL.....	5,900 »	Excédant fr. 2,985 »
	ART. 47.		
»	Achat, entretien et réparations des armes et objets d'équipement, etc.....	328,153 02	Crédit fr. 13,115 » Crédit supplémentaire. 500,000 »
	Crédit supplémentaire, (loi du 21 juin 1849), 500,000 francs.		513,115 »
	TOTAL.....	328,153 02	Dépenses 328,153 02 Excédant fr. 184,979 98
	CHAPITRE X.		
	FÊTES NATIONALES.		
	ART. 48.		
»	Frais de célébration des fêtes nationales.....	29,997 88	Crédit fr. 30,000 » Dépenses 29,997 88
	TOTAL.....	29,997 88	Excédant fr. 2 12
	CHAPITRE XI.		
	RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
	ART. 49.		
»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	6,997 66	Crédit fr. 7,000 » Dépenses 6,997 66
	TOTAL.....	6,997 66	Excédant fr. 2 34

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTELLA OU SUBLISIES DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE XII.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
ART. 30.			
»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves ou orphelins.....	95,898 »	Crédit fr. 95,000 » Crédit supplémentaire 1,094 50 96,094 50
	Crédit supplémentaire (loi du 4 juin 1830), fr. 1,094-50.		Dépenses fr. 95,695 »
	TOTAL.....	95,898 »	Excédant fr. 199 50
ART. 31.			
»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.....	22,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	22,000 »	
CHAPITRE XIII.			
AGRICULTURE.			
ART. 52.			
»	Indemnités pour bestiaux abattus.....	148,465 96	Crédit fr. 157,000 » Dépenses 148,463 96
	TOTAL.....	148,465 96	Excédant fr. 8,536 04
ART. 53.			
»	Service vétérinaire.—Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture.	81,788 58	Crédit fr. 96,500 » Dépenses 81,788 38
	TOTAL.....	81,788 58	Excédant fr. 14,711 62
<i>Haras de l'État et encouragements à l'agriculture.</i>			
ART. 54.			
»	Traitement et indemnités du personnel du haras et de l'administration supérieure.	43,566 53	Crédit fr. 49,000 » Dépenses 43,566 53
	TOTAL.....	43,566 53	Excédant fr. 5,433 45
ART. 55.			
A.	Matériel et achat d'étalons.....	116,846 19	
B.	Exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race chevaline.....	13,439 15	
C.	Subsidés et encouragements aux sociétés d'agriculture, comices agricoles.....	43,862 43	
D.	Amélioration de l'espèce bovine. — Achat d'animaux de race perfectionnée; exécution des règlements provinciaux sur la matière....	51,182 52	
E.	Culture de la garance.....	5,337 42	
F.	Industrie séricicole.....	7,759 15	
G.	Bibliothèques rurales. — Achat et distribution de graines, d'instruments aratoires nouveaux.....	26,804 64	
H.	Enseignement professionnel de l'agriculture.....	44,712 09	
	TOTAL.....	287,945 61	Crédit fr. 288,300 » Dépenses 287,943 61 Excédant fr. 356 39

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTERA OU SÉRIATION DES ARTICLES DU Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE XIV.			
ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE BRUXELLES.			
<i>École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État.</i>			
ART. 56.			
A.	Personnel. — Traitement du personnel administratif et gens de service. 19,033 »	54,727 58	Crédit fr. 55,800 » Dépenses 54,727 38 Excédant fr. 1,072 62
B.	Traitement des professeurs..... 36,672 58		
	TOTAL.....	54,727 58	
ART. 57.			
»	Matériel.....	68,690 10	Crédit fr. 68,700 » Dépenses 68,690 10 Excédant fr. 9 90
	TOTAL.....	68,690 10	
ART. 58.			
»	Jury vétérinaire.....	5,056 50	Crédit fr. 4,000 » Dépenses 5,056 50 Excédant fr. 943 50
	TOTAL.....	5,056 50	
ART. 59.			
»	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.....	24,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	24,000 »	
CHAPITRE XV.			
INDUSTRIE.			
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>			
ART. 60.			
»	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et des membres du comité consultatif pour les mêmes affaires.....	7,599 96	Crédit fr. 7,600 » Dépenses 7,599 96 Excédant fr. » 04
	TOTAL.....	7,599 96	
ART. 61.			
»	Achat de modèles et de métiers perfectionnés ; frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres ; frais d'expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée ; voyages et missions ; publications utiles ; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle ; subsides en faveur d'industries nouvelles ; frais d'organisation de caisses de prévoyance, etc.....	32,996 88	Crédit fr. 33,000 » Dépenses 32,996 88 Excédant fr. 3 42
	TOTAL.....	32,996 88	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA ou numéro des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE XV (suite).			
ART. 62.			
»	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc.....	149,267 49	Crédit fr. 150,000 » Dépenses 149,267 49
	TOTAL.....	149,267 49	Excédant fr. 732 51
ART. 63.			
»	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publication de brevets; frais de bureau.....	12,536 71	Crédit fr. 12,700 » Dépenses 12,536 71
	TOTAL.....	12,536 71	Excédant fr. 163 29
<i>Musée de l'industrie.</i>			
ART. 64.			
»	Traitement du personnel.....	14,941 10	Crédit fr. 14,948 » Dépenses 14,941 10
	TOTAL.....	14,941 10	Excédant fr. 6 90
ART. 65.			
A.	Frais de bureau de la commission administrative.....	1,647 03	
B.	Achat d'instruments et machines, collection d'échantillons; achat de livres et reliures.....	5,658 17	
C.	Frais de publication et d'impression du <i>Bulletin du Musée</i>	5,529 52	Crédit fr. 13,052 » Dépenses 13,051 99
D.	Laboratoire de chimie, ateliers du mécanicien et du dessinateur; frais de l'exposition permanente.....	271 05	Excédant fr. 9 01
E.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage, menues dépenses.....	1,946 42	
	TOTAL.....	15,051 99	
CHAPITRE XVI.			
INSTRUCTION PUBLIQUE. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
ART. 66.			
»	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.....	495,995 57	Crédit fr. 505,000 » Dépenses 493,995 57
	TOTAL.....	495,995 57	Excédant fr. 11,004 43
ART. 67.			
A.	Bourses.....	50,800 00	
B.	Matériel des universités.....	68,153 90	
C.	Enseignement normal, organisé près la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, et près la faculté des sciences de l'université de Gand (bourses).....	4,800 00	Crédit fr. 106,800 » Dépenses 103,435 90
	TOTAL.....	103,435 90	Excédant fr. 3,364 10

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRALE OU SÉRIATION DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE XVI (suite).		
	ART. 68.		
»	Frais du jury d'examen pour les grades académiques.....	42,242 61	Crédit fr. 62,000 » Dépenses 42,242 61
	TOTAL.....	42,242 61	Excédant fr. 19,757 39
	ART. 69.		
»	Dépenses du concours universitaire.....	4,248 75	Crédit fr. 10,000 » Dépenses 4,248 75
	TOTAL.....	4,248 75	Excédant fr. 5,751 25
	CHAPITRE XVII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
	ART. 70.		
»	Traitement de l'inspecteur des athénées et des collèges.....	4,999 92	Crédit fr. 5,000 » Dépenses 4,999 92
	TOTAL.....	4,999 92	Excédant fr. » 08
	ART. 71.		
»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des athénées et des collèges ; partie des dépenses du concours de l'enseignement moyen.....	4,924 »	Crédit fr. 5,000 » Dépenses 4,924 »
	TOTAL.....	4,924 »	Excédant fr. 76 »
	ART. 72.		
A.	Subsides annuels aux athénées et aux collèges et partie des frais du concours de l'enseignement moyen..... 196,500 »	} 266,000 »	Crédit absorbé.
B.	Subsides annuels aux écoles industrielles et commerciales, autres que les écoles de manufactures et ateliers d'apprentissage..... 69,500 »		
	TOTAL.....	266,000 »	
	ART. 73.		
»	Indemnité aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges.....	5,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	5,000 »	
	CHAPITRE XVIII.		
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
	ART. 74.		
»	Traitement de neuf inspecteurs provinciaux civils de l'enseignement primaire, de l'inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures et de l'in- specteur des salles d'asile, des écoles primaires des filles et des établissements destinés à la formation des institutrices.....	54,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	54,000 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÈRE OU SUBDIVISION DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE XVIII (suite).			
ART. 75.			
A.	Autres dépenses de l'inspection civile et ecclésiastique ; commission centrale.....	64,458 90	
B.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale ; subsides aux communes.....	662,475 46	
C.	Matériel. — Construction, réparation et ameublement de maisons d'école.....	112,590 70	
D.	Encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des institutions dans les neuf provinces). Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions ; caisses de prévoyance ; souscription à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures et d'autres institutions dépendant de l'Etat ; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire ; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole, etc., etc.....	117,465 44	
E.	Subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes).....	18,127 "	
	TOTAL.....	975,018 58	Crédit fr. 980,731 35 Dépenses 973,018 58 Excédant fr. 7,712 75
ART. 76.			
"	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles.....	14,513 "	Crédit fr. 16,000 " Dépenses 14,513 " Excédant fr. 1,487 "
	TOTAL.....	14,513 "	
<i>Écoles normales et écoles primaires supérieures.</i>			
ART. 77.			
"	Personnel (Lierre et Nivelles).....	58,443 83	Crédit fr. 60,000 " Dépenses 58,443 83 Excédant fr. 1,556 17
	TOTAL.....	58,443 83	
ART. 78.			
"	Matériel et autres dépenses des écoles normales de l'Etat. Écoles normales adoptées. Ecoles primaires supérieures et cours normaux annexés aux écoles primaires supérieures.....	156,555 64	Crédit fr. 150,000 " Dépenses 156,555 64 Excédant fr. 3,446 36
	TOTAL.....	156,555 64	
CHAPITRE XIX.			
LETTRES ET SCIENCES.			
ART. 79.			
A.	Encouragements, souscriptions, achats.....	43,167 98	
B.	Publication de <i>Chroniques belges inédites</i>	5,000 82	
C.	Id. de documents rapportés d'Espagne.....	4,398 82	
D.	Exécution et publication de la carte géologique.....	6,416 61	
	TOTAL.....	59,983 23	Crédit fr. 60,000 " Dépenses 59,983 23 Excédant fr. 16 77

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE XIX (suite).		
	ART. 80.		
»	Bureau de paléographie, annexé à la commission royale d'histoire. Personnel...	5,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	5,000 »	
	ART. 81.		
»	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.....	40,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	40,000 »	
	ART. 82.		
»	Observatoire royal. Personnel.....	14,823 53	Crédit fr. 14,840 » Dépenses 14,623 33 Excédant fr. 16 67
	TOTAL.....	14,823 53	
	ART. 85.		
»	Observatoire royal. Matériel et acquisitions.....	7,137 43	Crédit fr. 7,160 » Dépenses 7,137 43 Excédant fr. 2 57
	TOTAL.....	7,137 43	
	ART. 84.		
»	Bibliothèque royale. Personnel.....	26,646 56	Crédit fr. 26,680 » Dépenses 26,646 36 Excédant fr. 33 64
	TOTAL.....	26,646 56	
	ART. 83.		
»	Bibliothèque royale. Matériel et acquisitions.....	53,519 84	Crédit fr. 33,320 » Dépenses 33,319 84 Excédant fr. » 16
	TOTAL.....	53,519 84	
	ART. 86.		
»	Musée royal d'histoire naturelle. Personnel.....	8,533 16	Crédit fr. 9,600 » Dépenses 8,533 16 Excédant fr. 1,066 84
	TOTAL.....	8,533 16	
	ART. 87.		
»	Musée royal d'histoire naturelle. Matériel et acquisitions.....	6,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	6,000 »	
	ART. 88.		
»	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i> ..	4,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	4,000 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA ou révision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE XIX (suite).		
	<i>Archives du royaume.</i>		
	ART. 89.		
»	Frais d'administration. Personnel.....	23,650 »	Crédit fr. 23,750 » Dépenses 23,650 »
	TOTAL.....	23,650 »	Excédant fr. 100 »
	ART. 90.		
»	Frais d'administration. Matériel.....	2,598 85	Crédit fr. 2,600 » Dépenses 2,598 85
	TOTAL.....	2,598 85	Excédant fr. 1 15
	ART. 91.		
»	Frais de publication des inventaires des archives.....	5,995 »	Crédit fr. 4,000 » Dépenses 3,995 »
	TOTAL.....	5,995 »	Excédant fr. 5 »
	<i>Archives dans les provinces.</i>		
	ART. 92.		
»	Personnel.....	8,980 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	8,980 »	
	ART. 95.		
»	Frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale..	4,245 05	Crédit fr. 4,500 » Dépenses 4,243 05
	TOTAL.....	4,245 05	Excédant fr. 256 95
	ART. 94.		
»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.....	5,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	5,000 »	
	CHAPITRE XX.		
	BEAUX-ARTS.		
	ART. 95.		
A.	Encouragements, souscriptions, achats.....	61,241 72	Crédit fr. 116,500 » Dépenses 116,498 10 Excédant fr. 1 90
B.	Concours de composition musicale. Pensions des lauréats.....	7,176 49	
C.	Académie et école des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers..	59,698 40	
D.	Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. Pension des lauréats.....	8,581 49	
	TOTAL.....	116,498 10	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEAU OU SÉRIATION DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE XX (suite).		
	ART. 96.		
»	Académie royale d'Anvers	25,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	25,000 »	
	ART. 97.		
»	Conservatoire royal de musique à Bruxelles	45,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	45,000 »	
	ART. 98.		
»	Id. Liège.....	19,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	19,000 »	
	ART. 99.		
»	Musée royal de peinture et de sculpture. Personnel.....	4,099 92	Crédit fr. 4,100 Dépenses 4,099 92 Excédant fr. » 08
	TOTAL.....	4,099 92	
	ART. 100.		
»	Id. Matériel et acquisitions.....	14,900 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	14,900 »	
	ART. 101.		
»	Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités. Personnel.....	5,799 92	Crédit fr. 3,800 » Dépenses 3,799 92 Excédant fr. » 08
	TOTAL.....	5,799 92	
	ART. 102.		
»	Id. Matériel et acquisitions.....	7,200 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	7,200 »	
	ART. 105.		
»	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens.....	1,999 »	Crédit fr. 2,000 » Dépenses 1,999 » Excédant fr. 1 »
	TOTAL.....	1,999 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA ou sélection des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE XX (suite).		
	ART. 104.		
»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. Médailles à consacrer aux événements mémorables....	5,800 »	Crédit fr. 10,000 » Dépenses 5,800 » Excédant 4,200 »
	TOTAL.....	5,800 »	
	ART. 105.		
»	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.....	50,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	50,000 »	
	ART. 106.		
»	Commission royale des monuments. Personnel.....	1,400 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	1,400 »	
	ART. 107.		
»	Commission royale des monuments. Matériel, frais de déplacement.....	4,599 65	Crédit fr. 4,600 » Dépenses 4,599 65 Excédant fr. » 35
	TOTAL.....	4,599 65	
	CHAPITRE XXI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
	ART. 108.		
»	Frais de commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies.....	59,480 08	Crédit fr. 39,500 » Dépenses 39,480 08 Excédant fr. 19 92
	TOTAL.....	59,480 08	
	ART. 109.		
»	Encouragements à la vaccine. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsides aux élèves sages-femmes. Subsides aux communes en cas d'épidémies. Impressions et dépenses imprévues.....	23,289 28	Crédit fr. 23,300 » Dépenses 23,289 28 Excédant fr. 10 72
	TOTAL.....	23,289 28	
	ART. 110.		
»	Académie royale de médecine.....	20,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	20,000 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTERA ou abréviés des articles du Budget	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE XXII.		
	EAUX DE SPA.		
	ART. 111.		
»	Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa.....	20,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	20,000 »	
	CHAPITRE XXIII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
	ART. 112.		
»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés dont les emplois sont supprimés.....	8,392 47	Crédit fr. 10,000 » Dépenses fr. 8,392 47 Excédant fr. 1,607 53
	TOTAL.....	8,392 47	
	CHAPITRE XXIV.		
	ART. 115.		
»	Dépenses imprévues non libellées au budget.....	14,497 67	Crédit fr. 9,000 » Crédits supplémentaires fr. 4,613 73 Dépenses fr. 14,513 73 Excédant fr. 16 06
	Crédit supplémentaire. Loi du 21 juin 1849..... 523 14		
	Id. Loi du 4 juin 1850..... 4,090 59		
	TOTAL.....	14,497 67	
	ART. 115.		
»	Rapport triennal de l'instruction primaire et rapport sur l'enseignement moyen. Loi du 4 juin 1850.....	9,873 20	Crédit fr. 10,000 » Dépenses fr. 9,873 20 Excédant fr. 126 80
	TOTAL.....	9,873 20	
	ART. 116.		
»	Courses de chevaux. Loi du 4 juin 1850.....	5,666 62	Crédit fr. 5,700 » Dépenses fr. 5,666 62 Excédant fr. 33 38
	TOTAL.....	5,666 62	
	ART. 114.		
»	Maintien du travail agricole et industriel. Crédit supplémentaire.....	800,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL.....	800,000 »	

(151)

COMPTE DÉFINITIF
DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
PENDANT L'EXERCICE 1849.

COMpte DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Articles N° BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.
		OUVERTS par la loi du Budget du 17 févr. 1849 (<i>Moniteur</i> , n° 49.)		OUVERTS par des lois spéciales.		TOTAL.	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
CHAPITRE PREMIER.							
Administration centrale.							
1	Traitement du Ministre.....	21,000 »	»	»	»	21,000 »	21,000 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.....	172,130 »	12,400 »	»	»	184,530 »	184,530 »
3	Matériel.....	25,000 »	»	»	»	25,000 »	25,000 »
4	Frais d'impression de recueils statisti- ques.....	6,000 »	4,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »
5	Frais de route et de séjour.....	6,000 »	»	»	»	6,000 »	6,000 »
	TOTAL DU CHAP. Ier.....	228,150 »	16,400 »	»	»	244,550 »	244,550 »
CHAPITRE II.							
Ordre judiciaire.							
6	Cour de cassation. Personnel.....	199,000 »	30,500 »	»	»	229,500 »	229,500 »
7	Id. Matériel.....	5,230 »	1,500 »	»	»	6,730 »	6,730 »
8	Cour d'appel. Personnel.....	483,100 »	125,500 »	»	»	608,600 »	608,600 »
9	Id. Matériel.....	18,000 »	»	»	»	18,000 »	18,000 »
10	Tribunaux de 1 ^{re} instance et de com- merce.....	1,015,541 »	62,784 »	»	»	1,078,325 »	1,078,325 »
11	Justices de paix et tribunaux de police...	530,800 »	5,140 »	»	»	535,940 »	535,940 »
	TOTAL DU CHAP. II.....	2,269,491 »	225,424 »	»	»	2,492,915 »	2,492,915 »
CHAPITRE III.							
Justice militaire.							
12	Cour militaire. Personnel.....	15,500 »	15,611 84	»	»	27,111 84	27,111 84
13	Id. Matériel.....	2,500 »	»	»	»	2,500 »	2,500 »
14	Auditeurs militaires et prévôts.....	29,819 »	2,478 46	»	»	32,297 46	32,297 46
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.....	3,540 »	»	»	»	3,540 »	3,540 »
	TOTAL DU CHAP. III.....	49,359 »	16,090 50	»	»	65,449 50	65,449 50

DE LA JUSTICE PENDANT L'EXERCICE 1849.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						Observations.
DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits supplémentaires.	DÉPENSES constatées qui n'ont pu être liquidées dans le cours de l'exercice, à régulariser par l'allocation de crédits spéciaux.	
	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.			
21,000 »	»	»	»	»	»	
184,546 40	5 60	»	5 60	»	»	Appoint inutile.
22,985 08	16 92	»	16 92	»	»	Portion de crédit non employée.
6,682 94	5,517 06	»	5,517 06	»	»	Id.
4,065 67	1,954 55	»	1,954 55	»	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
259,278 09	5,271 91	»	5,271 91	»	»	
220,500 »	9,000 »	»	9,000 »	»	»	Crédit restant disponible par suite de décès.
5,730 »	1,000 »	»	1,000 »	»	»	Portion de crédit non employée.
395,985 55	12,616 67	»	12,616 67	»	»	Crédit restant disponible par suite de vacance et décès.
17,600 »	400 »	»	400 »	»	»	Portion de crédit non employée
1,033,582 12	22,542 38	»	22,542 38	»	»	Crédit restant disponible par suite de vacance et décès.
535,820 »	120 »	»	120 »	»	»	Id.
2,447,235 43	43,679 35	»	43,679 35	»	»	
27,111 84	»	»	»	»	»	
2,300 »	»	»	»	»	»	
52,244 15	55 51	»	55 51	»	»	Portion de crédit non employée.
3,540 »	»	»	»	»	»	
63,595 99	55 51	»	55 51	»	»	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Articles DU BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.
		OUVERTS par la loi du Budget du 17 fevr. 1849. (Moniteur, n° 49.)		OUVERTS par des lois spéciales.		TOTAL.	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires	Extraordinaires.		
	CHAPITRE IV.						
	Frais de justice.						
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.....	646,585 »	»	»	»	646,585 »	646,585 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.....	52,615 »	»	»	»	52,615 »	52,615 »
	TOTAL DU CHAP. IV....	679,000 »	»	»	»	679,000 »	679,000 »
	CHAPITRE V.						
	Palais de justice.						
18	Constructions, réparations et loyers de locaux.....	55,000 »	10,000 »	»	»	65,000 »	64,414 02
	CHAPITRE VI.						
	Publications officielles.						
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> ...	96,000 »	»	20,000 »	»	116,000 »	116,000 »
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000 »	»	»	»	5,000 »	5,000 »
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.....	9,000 »	»	»	»	9,000 »	9,000 »
	TOTAL DU CHAP. VI....	108,000 »	»	20,000 »	»	128,000 »	128,000 »
	CHAPITRE VII.						
	Pensions et secours.						
22	Pensions civiles.....	160,000 »	»	»	»	160,000 »	160,000 »
23	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.....	12,000 »	»	»	»	12,000 »	12,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						Observations.
DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits supplémenaires.	DÉPENSES constatées qui n'ont pu être liquidées dans le cours de l'exercice, à régulariser par l'allocation de crédits spéciaux.	
	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.			
536,109 40	110,273 60	»	110,273 60	»	5,758 87	Dépenses restées néanmoins au-dessous des prévisions.
52,614 60	» 40	»	» 40	»	»	Appoint inutile.
568,724 »	110,276 »	»	110,276 »	»	5,758 87	
34,958 64	9,475 58	385 98	10,061 56	»	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
113,865 34	134 46	»	134 46	»	»	Portion de crédit non employé.
2,782 80	217 80	»	217 80	»	»	Id.
8,974 46	25 84	»	25 84	840 80	»	Dépenses dépassant les prévisions
127,622 80	377 80	»	377 80	840 80	»	
142,346 03	17,635 95	»	17,635 95	»	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions
12,000 »	»	»	»	»	»	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Articles BUDGET	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget et du 17 févr. 1840 (Mouton, n° 49)		OUVERTS par des lois spéciales		TOTAL	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget
		Ordinaires	Extraordinaires	Supplémentaires	Extraordinaires		
24	Secours à des employés ou veuves et en fants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci dessus	5 000 »	»	»	»	5,000 »	5,000 »
	TOTAL DU CHAP. VII	175 000 »	»	»	»	175,000 »	175,000 »
	CHAPITRE VIII Cultes						
25	Clergé supérieur du culte catholique, per- sonnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi- bourses affectés à ces établissements	575,710 50	»	»	»	575,710 50	575 710 50
26	Clergé inférieur du culte catholique, de- duction faite de 8,068 francs pour reve- nus de cures.	5,508,275 51	»	»	»	5 508,275 51	5,508,275 51
27	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifi- ces servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte du camp de Beverloo	594,000 »	50,000 »	»	»	444,000 »	444,000 »
28	Culte protestant et anglican — Personnel	47,871 »	»	»	»	47,871 »	47,871 »
29	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,029 »	»	»	»	10,029 »	10,029 »
50	Culte israélite — Personnel.	8,600 »	»	»	»	8,600 »	8,600 »
51	Frais de bureaux du consistoire central et dépenses imprévues	900 »	»	»	»	900 »	900 »
52	Pensions et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens reli- gieux et religieuses	159,000 »	»	»	»	159,000 »	159,000 »
	TOTAL DU CHAP. VIII	4,292,585 86	50 000 »	»	»	4,352,585 86	4,352,585 86
	CHAPITRE IX Établissements de bienfaisance						
55	Frais d'entretien et de transport de men- diants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	50,000	»	50,000 »	»	60,000 »	60 000 »
34	Subsides 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés, 2 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	85,000 »	»	»	»	85,000 »	85,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						Observations.
DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits supplémentaires.	DÉPENSES constatées qui n'ont pu être liquidées dans le cours de l'exercice, à régulariser par l'allocation de crédits spéciaux.	
	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1836.)	TOTAL.			
5,000 »	»	»	»	»	»	
157,546 05	17,635 95	»	17,635 95	»	»	
370,055 46	5,675 09	»	5,675 09	»	»	Portion de crédit non employée.
3,285,570 30	24,705 01	»	24,705 01	»	»	Id.
444,000 »	»	»	»	»	»	
46,792 66	1,078 54	»	1,078 54	»	»	Portion de crédit non employée.
6,645 80	3,585 20	»	3,585 20	»	»	Id.
8,600 »	»	»	»	»	»	
500 »	600 »	»	600 »	»	»	Id.
152,150 22	6,849 78	»	6,849 78	»	»	Id.
4,292,092 44	40,295 42	»	40,295 42	»	»	
59,914 15	85 87	»	85 87	»	»	Portion de crédit non employée
75,175 64	11,824 56	»	11,824 56	»	»	Id.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Articles ou BENEF.	SERVICES.	CRÉDITS.					MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.
		OUVERTS par la loi du Budget du 17 févr. 1849. (Moniteur, n° 49.)		OUVERTS par des lois spéciales		TOTAL.	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
55	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.....	1,000	"	"	"	1,000	1,000
56	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.....	145,000	"	"	"	145,000	145,000
57	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.....	50,000	"	"	"	50,000	50,000
57 ^{bis}	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.....	"	"	"	195,000	195,000	195,000
	TOTAL DU CHAP. IX....	511,000	"	50,000	195,000	556,000	556,000
	CHAPITRE X. Prisons. SECTION 1 ^{re} . — Service domestique.						
58	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus...	1,100,000	500,000	"	"	1,600,000	1,600,000
59	Gratifications aux détenus employés au service domestique.....	34,000	"	"	"	34,000	34,000
40	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et surveillants.	24,000	"	"	"	24,000	24,000
41	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.....	7,500	"	"	"	7,500	7,500
42	Traitement des employés attachés au service domestique.....	420,000	"	"	"	420,000	420,000
45	Frais d'impressions et de bureau.....	10,000	"	"	"	10,000	10,000
44	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments.....	160,000	470,000	"	"	650,000	548,509 77
43	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	15,500	"	"	"	15,500	15,500
46	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.	5,500	"	"	"	5,500	5,500
47	Achat et entretien du mobilier dans les prisons.....	40,000	"	"	"	40,000	40,000
	TOTAL DE LA SECT. 1 ^{re} ...	1,814,500	970,000	"	"	2,784,500	2,702,809 77

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						Observations.
DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits supplémentaires.	DÉPENSES constatées qui n'ont pu être liquidées dans le cours de l'exercice, à régulariser par l'allocation de crédits spéciaux.	
	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1816.)	TOTAL.			
"	1,000 "	"	1,000 "	"	"	
141,691 64	5,508 56	"	5,508 56	"	"	Portion de crédit non employée.
22,702 70	27,297 30	"	27,297 30	"	"	Id.
194,886 66	115 54	"	115 54	"	"	Id.
492,570 77	45,629 25	"	45,629 25	"	"	
1,188,569 04	414,450 96	"	414,450 96	"	108,286 66	Dépense restée néanmoins au-dessous des prévisions.
2,511 83	51,488 13	"	51,488 13	"	22,875 55	Id.
5,559 10	20,460 90	"	20,460 90	"	5,004 10	Id.
7,269 76	250 24	"	250 24	"	51 "	Id.
417,657 64	2,542 56	"	2,542 56	"	"	Portion de crédit restée sans emploi.
6,163 57	5,854 43	"	5,854 43	"	575 81	Dépenses restées néanmoins au-dessous des prévisions.
461,652 71	86,637 06	81,690 25	168,547 29	"	1,856 16	Id.
13,500 "	"	"	"	"	"	
5,262 60	257 40	"	257 40	"	"	Portion de crédit non employée.
14,180 94	25,849 06	"	25,849 06	"	21,547 98	Dépenses restées néanmoins au-dessous des prévisions.
2,117,279 21	588,550 56	81,690 25	667,220 79	"	157,993 04	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Articles	SERVICES.	CRÉDITS.					MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.
		OUVERTS par la loi du Budget du 17 févr. 1849. (<i>Moniteur</i> , n° 49.)		OUVERTS par des lois spéciales		TOTAL.	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>						
48	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.....	570,000	»	1,500,000	»	1,870,000	1,870,000
49	Gratifications aux détenus.....	190,000	»	»	»	190,000	190,000
50	Frais d'impression et de bureau.....	5,000	»	»	»	5,000	5,000
51	Traitement et tantièmes des employés..	87,400	»	»	»	87,400	87,400
	TOTAL DE LA SECT. 2....	852,400	»	1,500,000	»	2,152,400	2,152,400
	TOTAL DU CHAP. X.....	2,666,900	970,000	1,500,000	»	4,956,900	4,835,209 77
	CHAPITRE XI. Frais de police.						
52	Mesures de sûreté publique.....	58,000	»	»	»	58,000	58,000
	CHAPITRE XII.						
53	Dépenses imprévues non libellées au budget.....	5,000	»	»	»	5,000	5,000
	CHAPITRE XIII.						
54	Solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les budgets sont clos.	45,000	»	»	»	45,000	45,000
55	Solde des frais d'entretien de mendiants, etc., antérieurs au 1 ^{er} janvier 1848...	»	»	»	25,000	25,000	25,000
	TOTAL DU CHAP. XIII ..	45,000	»	»	25,000	70,000	70,000

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						Observations.
DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits supplémentaires.	DÉPENSES constatées qui n'ont pu être liquidées dans le cours de l'exercice, à régulariser par l'allocation de crédits spéciaux.	
	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1816)	TOTAL.			
1,787,510 56	82,489 64	»	82,489 64	»	»	Portion de crédit non employée.
151,589 82	58,610 18	»	58,610 18	»	»	Id.
2,545 37	2,636 45	»	2,636 45	»	»	Id.
75,180 03	12,219 93	»	12,219 93	»	4,340 46	Dépenses restées néanmoins au-dessous des prévisions.
2,016,425 80	153,976 20	»	153,976 20	»	4,540 46	
4,153,705 01	721,806 76	81,690 25	803,496 99	»	162,353 80	
58,000 »	»	»	»	»	»	
4,765 85	256 17	»	256 17	»	»	Portion de crédit restée sans emploi.
23,229 95	21,770 07	»	21,770 07	»	»	Id.
7,820 14	17,179 86	»	17,179 86	»	»	Id.
31,050 07	58,949 95	»	58,949 95	»	»	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Chapitres » BENEF.	SERVICES.	CRÉDITS.					MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.
		OUVERTS par la loi du Budget du 17 févr. 1849. (Moniteur, n° 49.)		OUVERTS par des lois spéciales.		TOTAL.	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires	Extraordinaires.		
RÉCAPITULATION.							
I.	Administration centrale.....	228,150 »	16,400 »	»	»	244,550 »	244,550 »
II.	Ordre judiciaire.....	2,269,491 »	225,424 »	»	»	2,492,915 »	2,492,915 »
III.	Justice militaire.....	49,539 »	16,090 50	»	»	65,449 50	65,449 50
IV.	Frais de justice.....	679,000 »	»	»	»	679,000 »	679,000 »
V.	Palais de justice.....	55,000 »	10,000 »	»	»	45,000 »	44,414 02
VI.	Publications officielles.....	108,000 »	»	20,000 »	»	128,000 »	128,000 »
VII.	Pensions et secours.....	175,000 »	»	»	»	175,000 »	175,000 »
VIII.	Cultes.....	4,282,585 86	50,000 »	»	»	4,552,585 86	4,552,585 86
IX.	Etablissements de bienfaisance.....	511,000 »	»	50,000 »	195,000 »	556,000 »	556,000 »
X.	Prisons.....	2,666,900 »	970,000 »	1,500,000 »	»	4,936,900 »	4,835,209 77
XI.	Frais de police générale.....	58,000 »	»	»	»	58,000 »	58,000 »
XII.	Dépenses imprévues.....	5,000 »	»	»	»	5,000 »	5,000 »
XIII.	Dépenses concernant les exercices clos ..	45,000 »	»	»	25,000 »	70,000 »	70,000 »
	TOTAUX..... fr.	10,912,285 86	1,285,914 50	1,550,000 »	220,000 »	13,768,200 16	13,685,925 95

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						<i>Observations.</i>
DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits supplémentaires	DÉPENSES constatées qui n'ont pu être liquidées dans le cours de l'exercice, à régulariser par l'allocation de crédits spéciaux.	
	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	TOTAL.			
259,278 09	5,271 91	•	5,271 91	•	•	
2,447,255 45	45,679 55	•	45,679 55	•	•	
65,505 09	35 51	•	35 51	•	•	
588,724 •	110,276 •	•	110,276 •	•	5,758 57	
54,958 64	9,475 58	585 98	10,061 56	•	•	
127,622 50	577 50	•	577 50	840 80	•	
157,546 03	17,655 95	•	17,655 95	•	•	
4,292,092 44	40,293 42	•	40,293 42	•	•	
492,570 77	45,629 25	•	45,629 25	•	•	
4,155,705 01	721,506 76	81,690 25	805,196 99	•	162,555 50	
58,000 •	•	•	•	•	•	
4,765 85	256 17	•	256 17	•	•	
51,050 07	58,949 95	•	58,949 95	•	•	
12,632,820 84	1,035,405 11	82,276 21	1,118,679 52	840 80	168,074 37	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

PENDANT L'EXERCICE 1849.

LITTEA ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.																																												
	<p>CHAPITRE PREMIER.</p> <p>ADMINISTRATION CENTRALE.</p> <p>ARTICLE PREMIER.</p> <p>Traitement du Ministre.....fr.</p> <p style="text-align: center;">ART. 2.</p> <p style="text-align: center;"><i>Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.</i></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;">NOMBRE d'actes.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENT ANNUEL.</th> <th style="width: 20%;">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> <th style="width: 45%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,400</td> <td>8,400</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>8,000 et 8,400</td> <td>16,400</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>6,000</td> <td>6,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>5,000 à 6,000</td> <td>17,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>3,800 à 5,000</td> <td>12,600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>55,400</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>52</td> <td>600 à 2,500</td> <td>75,400</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>430 à 1,200</td> <td>12,962 50</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">180,162 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">4,385 90</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Travail extraordinaire et indemnité.....</p> <p style="text-align: center;">ART. 5.</p> <p style="text-align: center;"><i>Matériel.</i></p> <p>Fournitures de bureau..... 5,846 10</p> <p>Achats de livres..... 587 26</p> <p>Achats et entretien de meubles..... 8,622 42</p> <p>Chauffage et éclairage..... 8,127 50</p>	NOMBRE d'actes.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		1	8,400	8,400	"	2	8,000 et 8,400	16,400	"	1	6,000	6,000	"	5	5,000 à 6,000	17,000	"	3	3,800 à 5,000	12,600	"	11	3,000 à 4,000	55,400	"	52	600 à 2,500	75,400	"	16	430 à 1,200	12,962 50	"			180,162 50				4,385 90		<p>21,000 *</p> <p style="text-align: center;">184,546 40</p> <p style="text-align: center;">22,985 08</p>	<p>Somme égale à l'allocation.</p> <p>L'allocation est defr. 184,550 "</p> <p>La dépense 184,546 40</p> <p>Excédant de créditfr. 3 60</p> <p>L'allocation est defr. 23,000 "</p> <p>La dépense 22,985 08</p> <p>Excédant de créditfr. 18 92</p>
NOMBRE d'actes.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																													
1	8,400	8,400	"																																												
2	8,000 et 8,400	16,400	"																																												
1	6,000	6,000	"																																												
5	5,000 à 6,000	17,000	"																																												
3	3,800 à 5,000	12,600	"																																												
11	3,000 à 4,000	55,400	"																																												
52	600 à 2,500	75,400	"																																												
16	430 à 1,200	12,962 50	"																																												
		180,162 50																																													
		4,385 90																																													

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA OU SUBLITTÉRA des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE PREMIER (suite).			
ART. 4.			
<i>Frais d'impression de recueils statistiques.</i>			
	Frais d'impression.....	5,801 07	
"	Fournitures de papier.....	2,881 87	
		6,682 94	L'allocation est de fr. 10,000 » La dépense 6,682 94 Excédant de crédit fr. 3,317 06
ART. 5.			
<i>Frais de route et de séjour.</i>			
	Frais de route et de séjour du Ministre.....	408 70	
	Id. de l'inspecteur général des prisons....	2,088 80	
"	Id. de l'administrateur des prisons.....	94 12	
	Id. du contrôleur des prisons.....	1,210 »	
	Id. de divers employés.....	264 05	
		4,065 67	L'allocation est de fr. 6,000 » La dépense 4,065 67 Excédant de crédit fr. 1,934 33
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
ART. 6.			
<i>Cour de cassation. — Personnel.</i>			
"	Traitement des membres de la Cour, etc.....	220,500 »	L'allocation est de fr. 229,500 » La dépense 220,500 » Excédant de crédit fr. 9,000 »
ART. 7.			
<i>Cour de cassation. — Matériel.</i>			
	Menues dépenses de la Cour.....	5,000 »	
"	Id. du parquet.....	1,250 »	
	Achats de livres.....	1,500 »	
		8,750 »	L'allocation est de fr. 6,750 » La dépense 5,750 » Excédant de crédit fr. 1,000 »
ART. 8.			
<i>Cour d'appel. — Personnel.</i>			
	Traitement des membres de la Cour, etc., de Bruxelles.....	258,966 66	
	Id. de Gand.....	171,150 »	
"	Id. de Liège.....	185,366 67	
	Pour travail extraordinaire à un employé de la Cour d'appel de Bruxelles.....	500 »	
		595,985 55	L'allocation est de fr. 608,000 » La dépense 595,985 55 Excédant de crédit fr. 12,616 67
ART. 9.			
<i>Cour d'appel. — Matériel.</i>			
	Menues dépenses des Cours d'appel.....	10,100 »	
"	Id. des parquets des Cours d'appel.....	7,500 »	
		17,600 »	L'allocation est de fr. 18,000 » La dépense 17,600 » Excédant de crédit fr. 400 »

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA OU RÉFÉRENCE DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (suite).		
	ART. 10.		
	<i>Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce.</i>		
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers et du greffier du tribunal de commerce.....	57,479 99	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Malines.....	28,710 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Turnhout.....	21,960 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles et du greffier du tribunal de commerce.....	100,316 67	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Louvain et du greffier du tribunal de commerce.....	29,670 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Nivelles.....	26,560 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruges et du greffier du tribunal de commerce.....	59,841 66	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Courtray et du greffier du tribunal de commerce.....	29,065 52	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Furnes.....	20,795 52	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance d'Ypres.....	28,980 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Gand et du greffier du tribunal de commerce.....	64,940 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance d'Audenarde.....	28,195 35	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Termonde et du greffier du tribunal de commerce.....	51,155 33	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Mons et du greffier du tribunal de commerce.....	60,715 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Charleroy.....	44,009 98	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Tournay et du greffier du tribunal de commerce.....	50,265 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Liège et du greffier du tribunal de commerce.....	67,975 35	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Huy.....	26,560 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Verviers et du greffier du tribunal de commerce.....	51,751 67	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Hasselt.....	27,110 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Tongres.....	47,899 45	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance d'Arlon.....	46,207 77	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Marche.....	21,960 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Neufchâteau.....	25,926 66	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Namur et du greffier du tribunal de commerce.....	49,865 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant.....	26,126 66	
		1.055,582 12	
			L'allocation est de . . . fr. 1,076,125 » La dépense 1,033,582 12 Excédant de crédit . . . fr. 22,542 89

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRES OU SÉRIÉS DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (suite).		
	ART. 11.		
	<i>Justices de paix.</i>		
	Traitement des juges de paix, etc., de l'arrondissement d'Anvers.....	18,900 »	
	Id. de Malines.....	17,025 »	
	Id. de Turnhout....	16,200 »	
	Id. de Bruxelles....	27,000 »	
	Id. de Louvain.....	19,725 »	
	Id. de Nivelles.....	13,350 »	
	Id. de Bruges.....	27,900 »	
	Id. de Courtray....	29,700 »	
	Id. de Furnes.....	10,800 »	
	Id. d'Ypres.....	18,900 »	
	Id. de Gand.....	57,800 »	
	Id. d'Audenaerde...	22,500 »	
	Id. de Termonde...	27,000 »	
	Id. de Mons.....	24,450 »	
	Id. de Charleroy....	24,150 »	
	Id. de Tournay....	29,700 »	
	Id. de Liège.....	23,580 »	
	Id. de Huy.....	18,900 »	
	Id. de Verviers....	16,200 »	
	Id. de Hasselt.....	16,200 »	
	Id. de Tongres.....	18,900 »	
	Id. d'Arlon.....	18,790 »	
	Id. de Marche.....	18,900 »	
	Id. de Neufchâteau.	16,950 »	
	Id. de Namur.....	16,200 »	
	Id. de Dinant.....	24,500 »	
		535,820 »	L'allocation est de fr. 535,930 » La dépense 535,820 » Excédant de crédit fr. 120 »
	CHAPITRE III.		
	JUSTICE MILITAIRE.		
	ART. 12.		
	Cour militaire. — Personnel.....	27,114 84	Somme égale à l'allocation.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LISTIERA OU SUBSIDIOS DES ARTICLES DU Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III (suite).		
	ART. 15.		
»	Cour militaire. — Matériel.....	2,300 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 14.		
	<i>Auditeurs militaires et prévôts.</i>		
»	Traitement des auditeurs militaires et prévôts.....	32,244 15	L'allocation est de . . . fr. 32,297 46 La dépense 32,244 15 Excédant de crédit . . . fr. 53 31
	ART. 15.		
»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.....	5,540 »	Somme égale à l'allocation.
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE JUSTICE.		
	ART. 16.		
	<i>Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.</i>		
	Frais de justice avancés par l'administration de l'enregistrement. 531,849 88		
	Actes et diligences..... 66,115 90		
	Droits et indemnités..... 22,608 68		
	Transport de condamnés, etc..... 68,435 04		
	Droits de capture..... 2,719 »		
»	Indemnités de déplacement des magistrats, etc..... 10,020 »		
	Exécution des arrêts criminels..... 2,864 75		
	Frais de justice militaire..... 1,126 90		
	Id. garde civique..... 8,938 10		
	Frais divers..... 3,245 15		
	Secours à des veuves d'exécuteurs..... 1,190 »		
		556,109 40	L'allocation est de . . . fr. 646,385 » La dépense 556,109 40 Excédant de crédit . . . fr. 110,275 60
	ART. 17.		
	<i>Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.</i>		
»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels..... 27,814 60		
	Id. des conducteurs des voitures cellulaires..... 4,800 »		
		32,614 60	L'allocation est de . . . fr. 32,615 » La dépense 32,614 60 Excédant de crédit . . . fr. » 49

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRE ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
	ART. 18.		
	<i>Constructions, réparations et loyer de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.</i>		
	Subsidés pour construction et ameublement de palais de justice 25,980 »		
	Subsidés pour construction et ameublement de palais de justices de paix 922 »		
	Réparations des palais de justice, etc. 7,893 74		
	Part de l'État dans la prime d'assurance du palais de justice de Liège 142 90		
		34,938 64	L'allocation est de fr. 45,000 » La dépense 34,938 64 Excédant de crédit fr. 10,061 36 Transféré à l'exercice suivant 385 98 Excédant net fr. 9,475 38
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
	ART. 19.		
	<i>Impression du Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.</i>		
	Impression du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> 99,968 90		
	Id. du <i>Recueil des lois</i> 6,977 78		
	Affranchissement 5,622 18		
	Abonnements aux journaux 651 80		
	Chauffage et éclairage 1,752 11		
	Frais divers 912 77		
		115,865 54	L'allocation est de fr. 116,000 » La dépense 115,865 54 Excédant de crédit fr. 134 46
	ART. 20.		
	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	2,782 80	L'allocation est de fr. 3,000 » La dépense 2,782 80 Excédant de crédit fr. 217 51
	ART. 21.		
	<i>Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique. — Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793. — Impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.</i>		
	Frais d'impression 4,289 92		
	Salaire d'employés et achat de matériel 4,552 94		
	Frais de voyage des membres de la commission 131 60		
		8,974 46	L'allocation est de fr. 9,000 » La dépense 8,974 46 Excédant de crédit fr. 25 54
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONNÉS ET SECOURS.		
	ART. 22.		
	Pensions civiles	142,346 03	L'allocation est de fr. 160,000 » La dépense 142,346 03 Excédant de crédit fr. 17,653 95
	ART. 25.		
	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	Somme égale à l'allocation.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA ou répartition des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.																																								
	<p>CHAPITRE VII (suite).</p> <p>ART. 78.</p> <p>Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.....</p>	5,000 »	Somme égale à l'allocation.																																								
	<p>CHAPITRE VIII.</p> <p>CULTES.</p> <p>ART. 25.</p> <p>Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi-bourses affectées à ces établissements.</p>																																										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DÉNOMINATION DES TITULAIRES.</th> <th>NOMBRE des titulaires.</th> <th>TRAITEMENT ANNUEL.</th> <th>MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cardinal-archevêque.....</td> <td>1</td> <td>21,000</td> <td>21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques.....</td> <td>5</td> <td>14,700</td> <td>69,825 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux.....</td> <td>13</td> <td>3,200 à 5,600</td> <td>42,800 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines.....</td> <td>52</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>108,800 »</td> </tr> <tr> <td>Professeurs de séminaires.....</td> <td>55</td> <td>800 à 2,000</td> <td>40,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et de secrétariat des archevêques et évêques.....</td> <td>6</td> <td>4,200 à 4,600</td> <td>25,600 »</td> </tr> <tr> <td>Bourses de séminaire.....</td> <td>241</td> <td>214 64 à 425 28</td> <td>62,010 46</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>570,055 46</td> </tr> </tbody> </table>	DÉNOMINATION DES TITULAIRES.	NOMBRE des titulaires.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	Cardinal-archevêque.....	1	21,000	21,000 »	Évêques.....	5	14,700	69,825 »	Vicaires généraux.....	13	3,200 à 5,600	42,800 »	Chanoines.....	52	2,000 à 2,400	108,800 »	Professeurs de séminaires.....	55	800 à 2,000	40,000 »	Frais de tournées et de secrétariat des archevêques et évêques.....	6	4,200 à 4,600	25,600 »	Bourses de séminaire.....	241	214 64 à 425 28	62,010 46				570,055 46		<p>L'allocation est de . . . fr. 373,710 53</p> <p>La dépense 370,035 46</p> <p>Excédant de crédit . . . fr. 3,675 09</p>				
DÉNOMINATION DES TITULAIRES.	NOMBRE des titulaires.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																								
Cardinal-archevêque.....	1	21,000	21,000 »																																								
Évêques.....	5	14,700	69,825 »																																								
Vicaires généraux.....	13	3,200 à 5,600	42,800 »																																								
Chanoines.....	52	2,000 à 2,400	108,800 »																																								
Professeurs de séminaires.....	55	800 à 2,000	40,000 »																																								
Frais de tournées et de secrétariat des archevêques et évêques.....	6	4,200 à 4,600	25,600 »																																								
Bourses de séminaire.....	241	214 64 à 425 28	62,010 46																																								
			570,055 46																																								
	<p>ART. 26.</p> <p>Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 francs pour revenus de cures.</p>																																										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DÉNOMINATION DES TITULAIRES.</th> <th>NOMBRE des titulaires.</th> <th>TRAITEMENT ANNUEL.</th> <th>MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Curés de 1^{re} classe.....</td> <td>86</td> <td>2,047 50</td> <td>175,531 80</td> </tr> <tr> <td>Curés de 2^e classe.....</td> <td>142</td> <td>1,565 à 2,047 50</td> <td>198,189 25</td> </tr> <tr> <td>Desservants.....</td> <td>2,659</td> <td>787 80 à 1,565</td> <td>2,005,831 55</td> </tr> <tr> <td>Chapelains.....</td> <td>199</td> <td>500</td> <td>75,070 05</td> </tr> <tr> <td>Vicaires.....</td> <td>1,855</td> <td>600</td> <td>750,046 22</td> </tr> <tr> <td>Prêtres auxiliaires.....</td> <td>2</td> <td>210</td> <td>420 »</td> </tr> <tr> <td>Coadjuteurs.....</td> <td>77</td> <td>500.</td> <td>56,291 65</td> </tr> <tr> <td>Indemnités accordés à 8 ecclésiastiques.....</td> <td></td> <td></td> <td>2,150 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3,285,870 50</td> </tr> </tbody> </table>	DÉNOMINATION DES TITULAIRES.	NOMBRE des titulaires.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	Curés de 1 ^{re} classe.....	86	2,047 50	175,531 80	Curés de 2 ^e classe.....	142	1,565 à 2,047 50	198,189 25	Desservants.....	2,659	787 80 à 1,565	2,005,831 55	Chapelains.....	199	500	75,070 05	Vicaires.....	1,855	600	750,046 22	Prêtres auxiliaires.....	2	210	420 »	Coadjuteurs.....	77	500.	56,291 65	Indemnités accordés à 8 ecclésiastiques.....			2,150 »				3,285,870 50		<p>L'allocation est de . . . fr. 3,308,275 31</p> <p>La dépense 3,283,570 30</p> <p>Excédant de crédit . . . fr. 24,705 01</p>
DÉNOMINATION DES TITULAIRES.	NOMBRE des titulaires.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																								
Curés de 1 ^{re} classe.....	86	2,047 50	175,531 80																																								
Curés de 2 ^e classe.....	142	1,565 à 2,047 50	198,189 25																																								
Desservants.....	2,659	787 80 à 1,565	2,005,831 55																																								
Chapelains.....	199	500	75,070 05																																								
Vicaires.....	1,855	600	750,046 22																																								
Prêtres auxiliaires.....	2	210	420 »																																								
Coadjuteurs.....	77	500.	56,291 65																																								
Indemnités accordés à 8 ecclésiastiques.....			2,150 »																																								
			3,285,870 50																																								

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRES ou rubriques des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VIII (suite).		
	ART. 27.		
	<i>Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.</i>		
	Subsides alloués dans la province d'Anvers	89,154 99	
	Id. du Brabant	90,525 50	
	Id. de la Flandre occidentale	52,859 »	
	Id. de la Flandre orientale	25,200 »	
	Id. du Hainaut	76,486 52	
	Id. de Liège	65,249 »	
	Id. du Limbourg	53,250 »	
	Id. du Luxembourg	12,621 65	
	Id. de Namur	18,873 56	
		444,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 28.		
	Culte protestant et anglican. Personnel	46,792 66	L'allocation est de fr. 47,871 » La dépense 46,792 66 Excédant de crédit fr. 1,078 34
	ART. 29.		
	<i>Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.</i>		
	Subsides pour frais du culte	5,096 19	
	Bourses accordées aux enfants des ministres du culte	1,547 61	
		6,643 80	L'allocation est de fr. 10,029 » La dépense 6,643 80 Excédant de crédit fr. 3,385 20
	ART. 30.		
	Culte israélite. Personnel	8,600 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 31.		
	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	500 »	L'allocation est de fr. 500 » La dépense 500 » Excédant de crédit fr. 500 »
	ART. 32.		
	<i>Pensions et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses.</i>		
	Pensions	115,874 22	
	Secours	18,276 »	
		132,150 22	L'allocation est de fr. 139,000 » La dépense 132,150 22 Excédant de crédit fr. 6,849 78

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

NATURE ou désignation des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IX.		
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
	ART. 33.		
	<i>Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.</i>		
	Frais d'entretien de mendiants, etc.....	51,601 67	
	Secours.....	8,236 72	
	Transport.....	55 74	
		59,914 15	L'allocation est de fr. 60,000 » La dépense 59,914 13 Excédant de crédit fr. 85 87
	ART. 34.		
	<i>Subsides 1^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.</i>		
	Subsides accordés à des établissements de bienfaisance.....	15,470 »	
	Id. pour l'entretien et l'instruction des sourds-muets.....	58,924 88	
	Secours accordés aux victimes de l'ophthalmie militaire.....	18,785 76	
		75,175 64	L'allocation est de fr. 85,000 » La dépense 73,175 64 Excédant de crédit fr. 11,824 36
	ART. 35.		
	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.....	2,000 »	Crédit resté sans emploi.
	ART. 36.		
	<i>Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.</i>		
	Subsides alloués à la province d'Anvers.....	15,000 »	
	Id. du Brabant.....	71,619 74	
	Id. de la Flandre orientale.....	560 »	
	Id. de la Flandre occidentale.....	17,365 »	
	Id. du Hainaut.....	14,200 »	
	Id. de Liège.....	1,075 50	
	Id. de Limbourg.....	1,600 »	
	Id. de Namur.....	20,275 60	
		141,691 64	L'allocation est de fr. 145,000 » La dépense 141,691 64 Excédant de crédit fr. 3,308 36
	ART. 37.		
	<i>Subsides pour le patronage des condamnés libérés.</i>		
	Subsides alloués pour le patronage des condamnés libérés.....	18,445 68	
	Frais d'impression concernant le patronage des condamnés libérés.....	4,259 02	
		22,702 70	L'allocation est de fr. 50,000 » La dépense 22,702 70 Excédant de crédit fr. 27,297 30

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTELL OU SÉRIÉS des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IX (suite).		
	ART. 37bis.		
	<i>Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.</i>		
	Frais d'appropriation et d'ameublement	99,000 »	
	Traitement du personnel de l'administration	4,995 71	
	Frais de route du directeur	1,232 74	
	Id. du comité d'inspection et de surveillance	521 »	
	Id. de l'inspecteur général du service de santé de l'armée	38 60	
	Fournitures de médicaments et honoraires du médecin	78 14	
	Frais du culte	190 »	
	Construction d'une route pavée	15,500 »	
	Droits de barrière	41 80	
	Honoraires de l'architecte	5,000 »	
	Travaux d'appropriation, d'ameublement et d'exploitation	68,468 67	
		104,886 66	L'allocation est de fr. 195,000 » La dépense 104,886 66 Excédant de crédit fr. 113 34
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
	SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
	ART. 58.		
	<i>Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.</i>		
	Frais de nourriture des détenus	1,022,249 91	
	Id. de couchage et d'habillement	17,552 55	
	Id. de médicaments	18,289 47	
	Id. de chauffage et d'éclairage	102,005 24	
	Id. divers	25,494 09	
		1,185,589 04	L'allocation est de fr. 1,600,000 » La dépense 1,185,589 04 Excédant de crédit fr. 414,430 96
	ART. 59.		
	Gratifications aux détenus employés au service domestique	2,511 85	L'allocation est de fr. 34,000 » La dépense 2,511 85 Excédant de crédit fr. 31,488 15
	ART. 40.		
	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et surveillants	5,559 10	L'allocation est de fr. 24,000 » La dépense 5,559 10 Excédant de crédit fr. 20,460 90
	ART. 41.		
	<i>Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.</i>		
	Frais de voyage des membres des commissions administratives	5,919 20	
	Id. des fonctionnaires et employés	5,330 36	
		7,269 76	L'allocation est de fr. 7,500 » La dépense 7,269 76 Excédant de crédit fr. 230 24

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRES ou séché des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VI (suite).		
	Art. 42.		
	<i>Traitement des employés attachés au service domestique.</i>		
	Maisons centrales.		
	Maison de correc- tion de St-Ber- nard. { 1 directeur..... à fr. 4,500 1 sous-directeur..... à 2,000 53 employés de..... 300 à 2,300	54,151 69	
	Maison de réclusion de Vilvorde. { 1 directeur..... à 4,500 1 sous-directeur..... à 2,200 38 employés de..... 200 à 2,000	51,542 30	
	Maison de force de Gand. { 1 directeur..... à 4,500 1 sous-directeur..... à 2,200 1 secrétaire..... à 1,500 63 employés de..... 400 à 2,000	60,152 47	
	Maison de déten ^{on} militaire d'Alost. { 1 directeur..... à 4,500 1 secrétaire..... à 1,600 56 employés de..... 300 à 2,000	58,724 99	
	Succursale de ré- clusion de Huy. { 1 sous-directeur..... à 2,000 5 employés de..... 750 à 900	5,591 66	
	Maison pénitentiari- re de St-Hubert. { 1 directeur..... à 5,200 1 secrétaire..... à 600 24 employés de..... 200 à 2,000	21,150 »	
	Maison pénitentiari- re de Namur. { 1 directeur..... à 5,500 1 secrétaire..... à 1,200 35 employés de..... 600 à 2,000	29,601 68	
	Maisons de sûreté.		
	Anvers..... { 1 directeur..... à 1,700 1 secrétaire..... à 1,900 10 employés.....	9,250 82	
	Bruxelles..... { 1 directeur..... à 3,500 1 sous-directeur..... à 1,600 1 secrétaire..... à 1,600 54 employés de..... 400 à 2,000	32,266 60	
	Bruges..... { 1 directeur..... à 2,200 11 employés de..... 300 à 900	8,828 30	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENT DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE XIX (suite).			
Gand	{ 1 directeur à fr. 2,000 } { 8 employés de..... 600 à 1,200 }	8,497 50	
Mons	{ 1 directeur..... à 1,600 } { 10 employés de..... 240 à 800 }	7,800 »	
Liège	{ 1 directeur à 2,500 } { 15 employés de..... 600 à 1,200 }	12,510 »	
Arlon.....	{ 1 gardien en chef..... à 900 } { 2 employés de..... 300 à 900 }	2,100 »	
Namur.....	{ 1 directeur..... à 2,200 } { 7 employés de..... 212 à 900 }	5,562 »	
Maisons d'arrêt.			
Province d'Anvers	{ 2 gardiens en chef, 1 à 1,500, 1 à 1,200 } { 9 employés de..... 100 à 750 }	7,720 »	
Province de Bra- bant.	{ 2 gardiens en chef, 1 à 1,000, 1 à 1,200 } { 9 employés de..... 100 à 850 }	6,968 55	
Province de la Flan- dre occidentale.	{ 3 gardiens en chef, 2 à 1,400, 1 à 1,000 } { 15 employés de..... 150 à 750 }	9,510 »	
Province de la Flan- dre orientale.	{ 2 gardiens en chef, 1 à 1,600, 1 à 1,500 } { 15 employés de..... 50 à 750 }	10,205 »	
Province du Hai- naut.	{ 2 gardiens en chef, 1 à 1,400, 1 à 1,200 } { 6 employés de..... 120 à 750 }	5,474 »	
Province de Liège.	{ 2 gardiens en chef, 1 à 1,200, 1 à 900 } { 7 employés de..... 120 à 750 }	4,820 »	
Province de Lim- bourg.	{ 2 gardiens en chef, 1 à 1,400, 1 à 1,200 } { 8 employés de..... 150 à 750 }	6,457 50	
Province de Luxem- bourg.	{ 2 gardiens en chef, 1 à 900, 1 à 300 } { 2 employés..... à 150 }	2,000 »	
Province de Namur	{ 1 gardien en chef..... à 900 } { 2 employés de..... 750 à 750 }	2,585 »	
	Abonnements des ministres des cultes et médecins, indemnités...	15,051 58	
		417,687 64	
ART. 45.			
<i>Frais d'impression et de bureau.</i>			
	Fournitures d'imprimés	1,126 62	
	Id. de bureau.....	5,038 95	
		6,165 57	
			L'allocation est de . . . fr. 420,000 » La dépense 417,657 64 Excédant de crédit . . . fr. 2,342 36
			L'allocation est de . . . fr. 10,000 » La dépense 6,165 57 Excédant de crédit . . . fr. 3,834 43

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEBA ou numéros des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE XIX (suite).			
ART. 44.			
<i>Constructions nouvelles, réparations, entretien de bâtiments.</i>			
	Constructions nouvelles.....	376,205 01	
	Réparations et entretien de locaux.....	52,673 79	
	Loyers de locaux servant de prisons, etc.....	50,504 67	
	Frais divers.....	2,460 24	
		461,632 71	L'allocation est de fr. 630,000 » La dépense 461,632 71 Excédant de crédit fr. 168,347 29 Transféré à l'exercice suivant . 81,690 23 Excédant net fr. 88,657 06
ART. 45.			
	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.....	15,500 »	Somme égale à l'allocation
ART. 46.			
<i>Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.</i>			
	Traitement.....	4,000 »	
	Frais de route et de séjour.....	1,262 60	
		5,262 60	L'allocation est de fr. 5,500 » La dépense 5,262 60 Excédant de crédit fr. 237 40
ART. 47.			
<i>Achat et entretien du mobilier dans les prisons.</i>			
	Achat de mobilier.....	5,873 97	
	Entretien id.....	8,274 97	
		14,150 94	L'allocation est de fr. 40,000 » La dépense 14,150 94 Excédant de crédit fr. 25,849 06
SECTION II. — Service des travaux.			
ART. 48.			
<i>Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.</i>			
	Fournitures de fil de lin.....	1,546,446 24	
	Id. de fer.....	13,235 04	
	Id. de cuir.....	12,842 36	
	Id. de coton.....	9,791 19	
	Id. de bois.....	54,672 05	
	Id. de teinture d'étoffes, blanchiment et calandrage de toiles.....	42,650 08	
	Id. de chanvre.....	5,085 08	
	Id. de laine.....	9,138 54	
	Id. diverses.....	115,635 00	
		1,787,810 56	L'allocation est de fr. 1,870,000 » La dépense 1,787,810 56 Excédant de crédit fr. 82,489 64

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LETTERA ou rubriques des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE X (suite).		
	ART. 49.		
	<i>Gratifications aux détenus.</i>		
	Gratification aux détenus de la maison de correction de St-Bernard..	58,621 98	
	Id. de réclusion de Vilvorde.....	28,000 "	
	Id. de force de Gand.....	28,267 84	
	Id. de détention militaire d'Alost.	24,500 "	
	Id. pénitencier des femmes, à Namur.....	10,000 "	
	Id. de sûreté de Bruxelles.....	2,000 "	
		131,589 82	L'allocation est de fr. 190,000 "
			La dépense 151,389 82
			Excédant de crédit fr. 38,610 18
	ART. 50.		
	<i>Frais d'impressions et de bureau.</i>		
	Fournitures d'imprimés.....	84 "	
	Id. de bureau.....	2,250 37	
		2,334 37	L'allocation est de fr. 5,000 "
			La dépense 2,334 37
			Excédant de crédit fr. 2,665 43
	ART. 51.		
	<i>Traitements et tantièmes des employés.</i>		
	Maison de correc- (1 sous-directeur à 2,700)	18,088 58	
	tion de St-Ber- (14 employés de 700 à 2,020)		
	nard.		
	Maison de réclusion (1 sous-directeur à 2,500)	12,716 70	
	de Vilvorde. (10 employés de 500 à 1,600)		
	Maison de force de (1 sous-directeur à 2,500)	14,285 27	
	Gand. (12 employés de 800 à 1,600)		
	Maison de détention (1 sous-directeur à 2,500)	13,485 53	
	militaire d'Alost. (15 employés de 400 à 1,600)		
	Maison pénitencier des jeunes délinquants à Saint-Hubert, 6 em- ployés de 700 à 1,600 francs.....	5,050 "	
	Maison pénitencier des femmes à Namur, 6 employés de 400 à 1,200 francs.....	4,538 53	
	Maison de sûreté civile et militaire de Bruxelles, 1 employé à 1,200 francs.....	1,200 "	
	Tantièmes.....	750 "	
	Travail extraordinaire.....	5,030 "	
		75,180 05	L'allocation est de fr. 87,400 "
			La dépense 75,180 05
			Excédant de crédit fr. 12,219 95
	CHAPITRE XI.		
	ART. 52.		
	Mesures de sûreté publique.....	88,000 "	Somme égale à l'allocation.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA ou numérisation des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE XII.		
	ART. 53.		
»	Dépenses imprévues non libellées au budget.....	4,765 85	L'allocation est de fr. 5,000 » La dépense 4,765 85 Excédant de crédit fr. 236 17
	CHAPITRE XIII.		
	ART. 54.		
	<i>Solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos.</i>		
»	Dépenses concernant l'exercice 1845..... 17,442 26		L'allocation est de fr. 45,000 »
»	Id. 1846..... 5,787 67	25,229 93	La dépense 23,229 93 Excédant de crédit fr. 21,770 07
	ART. 55.		
»	Solde des frais d'entretien de mendiants, etc., antérieurs au 1 ^{er} janvier 1848.....	7,820 14	L'allocation est de fr. 25,000 » La dépense 7,820 14 Excédant de crédit fr. 17,179 86

(179)

COMPTE DÉFINITIF
DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
PENDANT L'EXERCICE 1849.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — COMPTE

Articles du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 22 avril 1849.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1848. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE PREMIER.						
	Administration centrale.						
1	Traitement du Ministre.....	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
2	Traitement des fonctionnaires et employés, etc.....	241,000 »	8,000 »	»	»	»	249,000 »
3	Frais de route et de séjour du Ministre, etc.	8,000 »	»	»	»	»	8,000 »
4	Matériel, fournitures de bureau, impres- sions, etc.....	42,500 »	»	»	»	»	42,500 »
5	Commission des <i>Annales des Travaux Pu- blics</i> . Frais de route, etc.....	1,100 »	»	»	»	»	1,100 »
6	Commission des <i>Annales des Travaux Pu- blics</i> . Publications.....	5,900 »	»	»	»	»	5,900 »
7	Commission des procédés nouveaux. Frais de route, etc.....	600 »	»	»	»	»	600 »
8	Commission des procédés nouveaux. Maté- riel.....	1,400 »	»	»	»	»	1,400 »
	TOTAUX.....	519,500 »	8,000 »	»	»	»	527,500 »
	CHAPITRE II.						
	Ponts et chaussées, bâtiments civils, canaux, etc.						
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.						
9	Entretien et amélioration des routes, con- structions, etc.....	2,618,600 »	»	»	»	»	2,618,600 »
10	Plantation des routes.....	41,200 »	»	»	»	»	41,200 »
	SECTION 2. — Bâtiments civils.						
11	Entretien et réparation des palais, hô- tels, etc.....	52,000 »	25,000 »	»	»	»	77,000 »
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, etc.						
12	Service du canal de Gand au Sas de Gand.	29,548 »	»	»	»	»	29,548 »
13	Service du canal de Maestricht à Bois-le- Duc.....	26,000 »	47,000 »	»	»	»	73,000 »
14	Service du canal de Pommerœul à An- toing.....	96,489 »	»	»	»	»	96,489 »
15	Service du canal de la Sambre.....	106,412 »	»	»	»	»	106,412 »
16	Id. de Charleroy à Bruxelles.	65,000 »	18,000 »	(b) 4,000 »	»	»	83,000 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1845)	TOTAL.		
»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
(a) 65,789 85	185,210 13	184,561 47	648 68	»	648 68	»	(a) Loi du 4 juin 1850, art. 5.
»	8,000 »	4,958 59	5,061 61	»	5,061 61	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	42,500 »	42,500 »	»	»	»	»	
»	1,100 »	797 »	503 »	»	503 »	»	Portion de crédit non employée.
»	5,900 »	1,060 76	2,839 24	»	2,839 24	»	Id.
»	600 »	112 »	488 »	»	488 »	»	Id.
»	1,400 »	150 »	1,250 »	»	1,250 »	»	Id.
65,789 85	265,710 13	253,119 62	8,590 55	»	8,590 55	»	
»	2,618,600 »	2,593,259 40	957 84	22,582 76	23,540 60	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	41,200 »	56,521 53	2,892 93	1,783 52	4,678 47	»	Id.
»	77,000 »	75,257 10	7 90	1,733 »	1,762 90	»	Id.
»	20,548 »	24,980 90	4,567 10	»	4,567 10	»	Id.
»	75,000 »	51,713 16	19,886 31	1,598 53	21,284 84	»	Id.
»	96,489 »	93,252 87	5,236 15	»	5,236 15	»	Id.
»	106,412 »	97,753 02	»	8,676 98	8,676 98	»	Id.
»	83,000 »	85,601 58	203 62	»	203 62	»	(b) Loi du 4 juin 1850, art. 4.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — COMPTE

Articles ou BENEF.	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget du 22 avril 1849.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1848. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
17	Service de l'Escaut.....	16,548	2,500	»	»	»	18,648
18	Id. de la Lys.....	27,700	20,500	»	»	»	48,200
19	Id. de la Meuse (Liège et Namur)....	20,000	200,000	»	»	»	220,000
20	Id. id. (Limbourg).....	40,000	10,000	»	»	»	50,000
21	Id. de la Dendre.....	10,554 36	15,425 28	»	»	»	25,957 84
22	Id. du Rupel.....	»	50,000	(a) 4,572 63	»	»	54,572 63
25	Id. de la Dyle et du Demer.....	15,000	100,000	»	»	»	115,000
24	Id. de la Senne.....	250	»	»	»	»	250
25	Id. des canaux de Gand à Ostende....	27,279	41,000	»	»	»	68,279
26	Id. id. de Mons à Condé.....	10,000	18,284	(b) 187 22	»	»	28,471 22
27	Id. id. de la Campine.....	50,550	15,000	»	»	»	65,550
28	Id. id. d'embranchement vers Turnhout.....	9,000	7,500	»	»	»	16,500
29	Id. de la Petite-Nèthe canalisée.....	10,000	59,000	(c) 7,111 44	»	»	76,111 44
30	Id. du canal de Moervaert.....	1,849	»	»	»	»	1,849
31	Id. id. du Sud de Bruges.....	9,860	»	(d) 1,852 51	»	»	11,692 51
31 ^a	Id. id. du Sud de Bruges (travaux supplémentaires).....	»	»	(e) 80,000	»	»	80,000
32	Id. id. de Deynze à Schipdonck.	2,000	»	»	»	»	2,000
33	Frais d'études et de levée de plans, etc....	7,000	»	»	»	»	7,000
34	Entretien des bacs et de bateaux de passage.	20,000	»	»	»	»	20,000
35	Subside à allouer à la direction du polder de Lillo.....	»	1,500	»	»	»	1,500
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>						
36	Service du port d'Ostende.....	47,150	84,000	»	»	»	151,150
37	Id. id. de Nieuport.....	15,955 55	19,000	»	»	»	54,955 55
38	Id. de la côte de Blankenberghe.....	79,900	7,785 96	»	»	»	87,685 96
39	Id. des phares et fanaux.....	1,000	»	»	»	»	1,000
	<i>SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.</i>						
40	Traitement des ingénieurs et conducteurs.	531,600	56,267	»	»	»	587,867
41	Traitement, etc., du personnel subalterne.	502,512	26,421	(g) 35,594 15	»	»	538,527 15
42	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves.....	12,000	»	»	»	»	12,000
	TOTAUX.....	4,299,594 89	801,979 24	152,897 75	»	»	5,254,271 88

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	TOTAL.		
"	18,648 "	18,648 "	"	"	"	51 55	
"	48,200 "	50,505 61	8,402 26	9,204 15	17,606 59	"	Portion de crédit non employée
"	220,000 "	145,610 75	21,920 74	54,468 51	76,589 25	"	Id
"	50,000 "	42,488 02	7,511 98	"	7,511 98	"	Id
"	25,957 84	21,124 44	5,279 "	1,554 40	4,855 40	"	Id
"	54,572 65	50,585 90	118 15	5,570 60	5,988 75	"	(a) Loi du 4 juin 1850, art. 4
"	115,000 "	112,147 55	852 45	"	852 45	"	Portion de crédit non employée
"	250 "	240 "	10 "	"	10 "	"	Appoint inutile
"	68,279 "	55,856 68	7,925 62	4,496 70	12,422 52	"	Portion de crédit demeurée sans emploi
"	28,471 22	28,471 22	"	"	"	"	(b) Loi du 4 juin 1850, art. 4
"	65,550 "	55,281 99	7,578 21	869 80	8,248 01	"	Portion de crédit non employée
"	16,500 "	14,865 45	486 55	1,150 "	1,656 55	"	Id
"	76,111 44	76,009 65	101 81	"	101 81	"	(c) Loi du 4 juin 1850, art. 4
"	1,840 "	1,840 "	"	"	"	"	
"	11,692 51	10,520 51	1,572 "	"	1,572 "	"	(d) Loi du 4 juin 1850, art. 4 Portion de crédit non employée
"	80,000 "	80,000 "	"	"	"	"	(e) Loi du 2 avril 1849, <i>Moniteur</i> , n° 91
"	2,000 "	"	2,000 "	"	2,000 "	"	Crédit reste libre par suite de l'ac- tion des travaux projetés
"	7,000 "	4,288 28	1,501 72	1,210 "	2,711 72	"	Portion de crédit demeurée sans emploi
"	20,000 "	8,726 48	11,275 52	"	11,275 52	"	Id
"	1,500 "	"	1,500 "	"	1,500 "	"	Crédit resté libre
"	151,150 "	150,560 70	"	789 24	789 24	2,910 76	
"	54,955 55	21,227 90	15,705 45	"	15,705 45	"	Portion de crédit non employée
"	87,685 96	87,685 96	"	"	"	"	
"	1,000 "	909 "	91 "	"	91 "	"	
(f) 49,445 16	558,425 84	558,425 84	"	"	"	"	(f) Loi du 4 juin 1850, art. 5
"	584,527 15	584,527 15	"	"	"	"	(g) Id., art. 4
"	12,000 "	7,765 "	4,255 "	"	4,255 "	"	Portion de crédit non employée
49,445 16	5,204,828 72	4,965,974 28	125,242 47	115,614 97	258,854 44	2,942 11	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — COMPTE

INDICES	SERVICES.	CRÉDITS.					
		OUVERTS par la loi du Budget du 22 avril 1849.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1848. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1840.)	TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
CHAPITRE III.							
Chemin de fer.							
SECTION 1re. — Chemin de fer en exploitation.							
45	Personnel. Service général, direction.....	219,680 »	»	(a) 52,069 43	»	271,749 43	
46	Id. Entretien des routes et des stations.....	141,400 »	»	(b) 64,221 15	»	205,621 15	
45	Id. Locomotion et entretien du matériel.....	109,400 »	»	»	»	109,400 »	
46	Id. Transports et perception.....	387,450 »	»	(d) 56,204 22	»	625,654 22	
47	Id. Primes à accorder aux fonctionnaires.....	140,000 »	»	»	»	140,000 »	
48	Id. Traitements de disponibilité.....	»	74,879 »	»	»	74,879 »	
49	Salaire. Service général, direction.....	16,400 »	»	»	»	16,400 »	
50	Id. Entretien des routes et des stations.....	1,180,000 »	»	»	»	1,180,000 »	
51	Id. Locomotion et entretien du matériel.....	1,461,150 »	»	»	»	1,461,150 »	
52	Id. Fours à coke.....	95,000 »	»	»	»	95,000 »	
53	Id. Transports et perception.....	615,600 »	»	»	»	615,600 »	
54	Travaux et fournitures. Service général, direction.....	118,744 »	»	(g) 4,546 76	»	123,090 76	
55	Id. Entretien des routes et des stations.....	262,000 »	127,000 »	»	»	389,000 »	
56	Id. Billes et fers des voies.....	530,000 »	446,000 »	»	»	976,000 »	
57	Id. Locomotion et entretien du matériel.....	2,492,510 »	»	»	»	2,492,510 »	
58	Id. Renouvellement du matériel.....	100,000 »	200,000 »	»	»	300,000 »	
59	Id. Transports et perception.....	190,000 »	»	(h) 20,640 58	»	210,640 58	
SECTION 2. — Direction de la régie.							
60	Personnel.....	56,500 »	»	»	»	56,500 »	
61	Matériel.....	5,500 »	»	»	»	5,500 »	
TOTAUX.....		8,269,094 »	847,879 »	186,482 14	»	9,505,455 14	
CHAPITRE IV.							
Postes.							
62	Personnel.....	1,015,000 »	20,000 »	»	»	1,035,000 »	
63	Matériel.....	467,000 »	»	»	»	467,000 »	
64	Construction et entretien des voitures.....	20,000 »	»	»	»	20,000 »	
65	Frais de premier établissement des timbres d'affranchissement.....	»	16,000 »	»	»	16,000 »	
TOTAUX.....		1,502,000 »	36,000 »	»	»	1,538,000 »	

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base ou règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	TOTAL.		
•	271,749 45	271,742 45	7 »	»	7 »	»	(a) Loi du 4 juin 1850, art. 4.
•	205,621 15	205,621 15	•	»	»	»	(b) Id., art. 4.
(c) 18,657 47	90,762 55	90,762 55	»	»	»	»	(c) Id., art. 5.
•	023,654 22	023,654 22	»	»	»	»	(d) Id., art. 4.
(e) 89,829 89	50,170 11	50,170 11	»	»	»	»	(e) Id., art. 5.
(f) 74,879 00	»	»	»	»	»	»	(f) Id., art. 5.
•	16,400 »	14,745 50	1,656 50	»	1,656 50	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
•	1,180,000 »	1,155,761 75	46,258 27	»	46,258 27	»	Id.
•	1,461,150 »	1,457,952 54	5,177 66	»	5,177 66	»	Id.
•	95,000 »	16,006 95	78,995 05	»	78,995 05	»	Id.
•	615,600 »	572,095 85	45,506 15	»	45,506 15	»	Id.
•	125,090 76	125,050 26	60 50	»	60 50	»	(y) Loi du 4 juin 1850, art. 4.
•	589,000 »	588,532 90	78 46	588 64	667 10	»	
•	946,000 »	852,854 06	64,115 87	49,052 07	115,145 94	»	Portion de crédit non employée.
•	2,402,510 »	1,887,215 79	558,665 81	66,428 40	605,004 21	»	Id.
•	500,000 »	228,941 14	48,245 05	22,815 81	71,038 86	»	Id.
•	219,640 58	219,550 29	90 29	»	90 29	»	(h) Loi du 4 juin 1850, art. 4.
(i) 100 »	56,400 »	56,400 »	»	»	»	»	(i) Id., art. 5.
•	5,500 »	5,499 67	» 55	»	» 55	»	Appoint inutile.
185,446 56	9,120,008 78	8,156,512 92	824,852 94	158,862 92	965,695 86	»	
•	1,055,000 »	1,032,995 10	6 90	»	6 90	»	Appoint inutile.
•	467,000 »	460,859 16	160 84	»	160 84	»	Portion de crédit non employée.
•	20,000 »	18,295 94	1,704 06	»	1,704 06	»	Id.
•	16,000 »	15,965 68	56 52	»	56 52	»	Id.
•	1,550,000 »	1,554,091 88	1,908 12	»	1,908 12	»	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — COMPTE

Articles ou BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS.					TOTAL.
		OUVERTS par la loi du Budget du 22 avril 1849		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1848. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE V.						
	Mines.						
66	Personnel du conseil des mines.....	»	28,000 »	(a) 11,500 »	»	»	59,500 »
66 ^a	Frais de déplacement id.....	»	»	(c) 600 »	»	»	600 »
66 ^b	Matériel id.....	»	»	(d) 2,000 »	»	»	2,000 »
67	Subsides aux caisses de prévoyance.....	43,000 »	»	»	»	»	43,000 »
68	Impressions, achat de livres, etc.....	7,000 »	»	»	»	»	7,000 »
69	Traitements, etc., du personnel du corps des mines.....	142,400 »	3,367 »	»	»	»	150,967 »
70	Jurys d'examen et voyages des élèves de l'école des mines.....	6,000 »	»	»	»	»	6,000 »
	TOTAUX.....	200,400 »	56,567 »	14,100 »	»	»	251,067 »
	CHAPITRE VI.						
71	Pensions.....	85,000 »	»	(f) 9,800 »	»	»	92,800 »
	CHAPITRE VII.						
72	Secours.....	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
	CHAPITRE VIII.						
75	Dépenses imprévues.....	18,000 »	»	(g) 53,917 48	»	»	53,917 48
	RÉCAPITULATION.						
I	Administration centrale.....	319,500 »	8,000 »	»	»	»	527,500 »
II	Ponts et chaussées, bâtiments civils, ca- naux, etc.....	4,299,594 89	801,979 24	132,897 73	»	»	5,234,471 88
III	Chemin de fer.....	8,269,094 »	847,879 »	186,432 14	»	»	9,503,435 14
IV	Postes.....	1,500,000 »	56,000 »	»	»	»	1,556,000 »
V	Mines.....	200,400 »	56,567 »	14,100 »	»	»	251,067 »
VI	Pensions.....	85,000 »	»	9,800 »	»	»	92,800 »
VII	Secours.....	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
VIII	Dépenses imprévues.....	18,000 »	»	53,917 48	»	»	53,917 48
	TOTAUX.....	14,604,588 89	1,750,425 24	599,197 57	»	»	16,824,011 50

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1849.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base ou règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses. à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à trans- férer à l'exer- cice suivant. (Art. 30 de la loi du 13 mai 1846.)	TOTAL.		
(a) 5,100 »	56,400 »	56,200 »	200 »	»	200 »	»	(a) Loi du 16 juillet 1849, art. 1er.
»	600 »	600 »	»	»	»	»	(b) Loi du 4 juin 1850, art. 5.
»	2,000 »	1,999 69	» 51	»	» 51	»	(c) Loi du 16 juillet 1849, art. 1er.
»	45,000 »	45,000 »	»	»	»	»	(d) Id., id.
»	7,000 »	4,802 85	2,197 15	»	2,197 15	»	Portion de crédit non employée.
(d) 5,518 »	145,649 »	145,649 »	»	»	»	»	(e) Loi du 4 juin 1850, art. 5.
»	6,000 »	702 »	5,298 »	»	5,298 »	»	Portion de crédit non employée.
8,418 »	242,649 »	244,955 54	7,695 46	»	7,695 46	»	
»	92,800 »	92,800 »	»	»	»	»	(f) Loi du 4 juin 1850, art. 4.
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	
»	55,917 48	55,917 48	»	»	»	»	(a) Loi du 4 juin 1850, art. 4.
65,789 85	265,710 15	258,119 62	8,590 53	»	8,590 55	»	
49,445 16	5,204,828 72	4,965,974 28	928,242 47	115,611 97	258,854 44	»	
185,446 56	9,120,008 78	8,156,512 92	824,852 94	158,862 92	965,695 86	»	
»	1,556,000 »	1,554,091 88	1,908 12	»	1,908 12	»	
8,418 »	242,649 »	254,955 54	7,695 46	»	7,695 46	»	
»	92,800 »	92,800 »	»	»	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	
»	55,917 48	55,917 48	»	»	»	»	
303,097 57	16,518,914 15	15,298,169 72	968,269 52	252,474 89	1,220,744 41	»	

Certifié exact et conforme aux écritures de la comptabilité.

Bruxelles, le 20 mars 1851.

Le Ministre des Travaux Publics,

E. VAN HOOREBEKE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMpte DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

PENDANT L'EXERCICE 1849.

LIVRE ou subsidies des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.																																																																																																																		
	<p>CHAPITRE PREMIER.</p> <p>ADMINISTRATION CENTRALE.</p> <p>ARTICLE PREMIER.</p>																																																																																																																				
»	Traitement du Ministre.....	21,000 »	Crédit fr. 21,000 » Dépenses 21,000 »																																																																																																																		
	TOTAL DE L'ART. 1 ^{er}	21,000 »	Excédant de crédit fr. » »																																																																																																																		
	<p>ART. 2.</p> <p><i>Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. — Rémunération de travaux extraordinaires.</i></p>																																																																																																																				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th colspan="2">TRAITEMENT</th> <th colspan="2">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>ANUEL.</th> <th></th> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>INDÉCISÉS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Cabinet du Ministre. 2</td> <td rowspan="2">{</td> <td>Commis secrétaire</td> <td>1</td> <td>2,600</td> <td>2,600 04</td> <td>»</td> <td rowspan="2" style="text-align: right;">5,600 »</td> </tr> <tr> <td>Commis de 3^e classe</td> <td>1</td> <td>1,000</td> <td>999 96</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Secrétariat général. 22</td> <td rowspan="3">{</td> <td>Secrétaire général</td> <td>1</td> <td>8,400</td> <td>8,400 »</td> <td>»</td> <td rowspan="3" style="text-align: right;">53,026 92</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>2</td> <td>2,500 à 3,000</td> <td>5,799 96</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Employés de tout grade . . .</td> <td>19</td> <td>600 à 2,200</td> <td>17,199 96</td> <td>3,627 »</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">1^{re} division. Routes. 5</td> <td rowspan="3">{</td> <td>Chef de division</td> <td>1</td> <td>6,000</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td rowspan="3" style="text-align: right;">11,799 96</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>1</td> <td>3,000</td> <td>3,000 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Employés de tout grade . . .</td> <td>3</td> <td>600 à 1,200</td> <td>2,799 96</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">2^e division. Chemins de fer . . . 12</td> <td rowspan="3">{</td> <td>Chef de division</td> <td>1</td> <td>6,000</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td rowspan="3" style="text-align: right;">27,700 20</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>3</td> <td>3,000 à 3,800</td> <td>10,000 08</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Employés de tout grade . . .</td> <td>8</td> <td>1,100 à 1,700</td> <td>11,700 12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">3^e division. Rives 3</td> <td rowspan="3">{</td> <td>Chef de division</td> <td>1</td> <td>6,000</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td rowspan="3" style="text-align: right;">11,199 96</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>1</td> <td>3,600</td> <td>3,600 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Employés de tout grade . . .</td> <td>1</td> <td>1,600</td> <td>1,599 96</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">4^e division. Postes 15</td> <td rowspan="3">{</td> <td>Chef de division</td> <td>1</td> <td>6,000</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td rowspan="3" style="text-align: right;">35,300 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>3</td> <td>3,000 à 3,300</td> <td>9,300 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Employés de tout grade . . .</td> <td>11</td> <td>900 à 2,400</td> <td>18,000 »</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENT		MONTANT DE LA DÉPENSE.			ANUEL.		TRAITEMENTS.	INDÉCISÉS.	Cabinet du Ministre. 2	{	Commis secrétaire	1	2,600	2,600 04	»	5,600 »	Commis de 3 ^e classe	1	1,000	999 96	»	Secrétariat général. 22	{	Secrétaire général	1	8,400	8,400 »	»	53,026 92	Chefs de bureau	2	2,500 à 3,000	5,799 96	»	Employés de tout grade . . .	19	600 à 2,200	17,199 96	3,627 »	1 ^{re} division. Routes. 5	{	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	11,799 96	Chef de bureau	1	3,000	3,000 »	»	Employés de tout grade . . .	3	600 à 1,200	2,799 96	»	2 ^e division. Chemins de fer . . . 12	{	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	27,700 20	Chefs de bureau	3	3,000 à 3,800	10,000 08	»	Employés de tout grade . . .	8	1,100 à 1,700	11,700 12	»	3 ^e division. Rives 3	{	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	11,199 96	Chef de bureau	1	3,600	3,600 »	»	Employés de tout grade . . .	1	1,600	1,599 96	»	4 ^e division. Postes 15	{	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	35,300 »	Chefs de bureau	3	3,000 à 3,300	9,300 »	»	Employés de tout grade . . .	11	900 à 2,400	18,000 »	»		
	NOMBRE D'AGENTS.			TRAITEMENT		MONTANT DE LA DÉPENSE.																																																																																																															
		ANUEL.		TRAITEMENTS.	INDÉCISÉS.																																																																																																																
Cabinet du Ministre. 2	{	Commis secrétaire	1	2,600	2,600 04	»	5,600 »																																																																																																														
		Commis de 3 ^e classe	1	1,000	999 96	»																																																																																																															
Secrétariat général. 22	{	Secrétaire général	1	8,400	8,400 »	»	53,026 92																																																																																																														
		Chefs de bureau	2	2,500 à 3,000	5,799 96	»																																																																																																															
		Employés de tout grade . . .	19	600 à 2,200	17,199 96	3,627 »																																																																																																															
1 ^{re} division. Routes. 5	{	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	11,799 96																																																																																																														
		Chef de bureau	1	3,000	3,000 »	»																																																																																																															
		Employés de tout grade . . .	3	600 à 1,200	2,799 96	»																																																																																																															
2 ^e division. Chemins de fer . . . 12	{	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	27,700 20																																																																																																														
		Chefs de bureau	3	3,000 à 3,800	10,000 08	»																																																																																																															
		Employés de tout grade . . .	8	1,100 à 1,700	11,700 12	»																																																																																																															
3 ^e division. Rives 3	{	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	11,199 96																																																																																																														
		Chef de bureau	1	3,600	3,600 »	»																																																																																																															
		Employés de tout grade . . .	1	1,600	1,599 96	»																																																																																																															
4 ^e division. Postes 15	{	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	35,300 »																																																																																																														
		Chefs de bureau	3	3,000 à 3,300	9,300 »	»																																																																																																															
		Employés de tout grade . . .	11	900 à 2,400	18,000 »	»																																																																																																															

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA ou soubstantifs des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.																																																			
CHAPITRE PREMIER (suite).																																																						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT ANNUEL.</th> <th colspan="2">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> <tr> <th>Traitements.</th> <th>Indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">5^e division. Personnel et comptabilité. 15</td> <td>1</td> <td>6,000</td> <td>6,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>3,400 à 4,400</td> <td>7,399 92</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>600 à 2,400</td> <td>16,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">6^e division. Travaux hydrauliques et chemins de fer concedés 6</td> <td>1</td> <td>6,000</td> <td>6,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,200</td> <td>3,200 04</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>600 à 2,200</td> <td>4,800</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Huissiers, gens de service, etc. 18</td> <td>2</td> <td>1,000 à 1,200</td> <td>2,199 96</td> <td>100 "</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>1,300 à 1,600</td> <td>4,399 92</td> <td>150 "</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>584 à 1,200</td> <td>19,899 59</td> <td>285 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">98</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		Traitements.	Indemnités.	5 ^e division. Personnel et comptabilité. 15	1	6,000	6,000	"	2	3,400 à 4,400	7,399 92	"	12	600 à 2,400	16,500	"	6 ^e division. Travaux hydrauliques et chemins de fer concedés 6	1	6,000	6,000	"	1	3,200	3,200 04	"	4	600 à 2,200	4,800	"	Huissiers, gens de service, etc. 18	2	1,000 à 1,200	2,199 96	100 "	3	1,300 à 1,600	4,399 92	150 "	13	584 à 1,200	19,899 59	285 "		98				20,899 92	
	NOMBRE D'AGENTS.				TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																																
		Traitements.	Indemnités.																																																			
5 ^e division. Personnel et comptabilité. 15	1	6,000	6,000	"																																																		
	2	3,400 à 4,400	7,399 92	"																																																		
	12	600 à 2,400	16,500	"																																																		
6 ^e division. Travaux hydrauliques et chemins de fer concedés 6	1	6,000	6,000	"																																																		
	1	3,200	3,200 04	"																																																		
	4	600 à 2,200	4,800	"																																																		
Huissiers, gens de service, etc. 18	2	1,000 à 1,200	2,199 96	100 "																																																		
	3	1,300 à 1,600	4,399 92	150 "																																																		
	13	584 à 1,200	19,899 59	285 "																																																		
	98																																																					
	TOTAL DE L'ART. 2.....	184,561 47	Crédit fr. 185,219 15 Dépenses 184,561 47 Excédant de crédit fr. 648 68																																																			
	ART. 5.																																																					
	<i>Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.</i>																																																					
	<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;">du Ministre.....</td> <td style="text-align: right;">1,954 06</td> </tr> <tr> <td>du secrétaire général.....</td> <td style="text-align: right;">1,900 15</td> </tr> <tr> <td>du secrétariat général.....</td> <td style="text-align: right;">558 60</td> </tr> <tr> <td>de la division des chemins de fer...</td> <td style="text-align: right;">408 40</td> </tr> <tr> <td>de la division des postes.....</td> <td style="text-align: right;">117 20</td> </tr> </table>	du Ministre.....	1,954 06	du secrétaire général.....	1,900 15	du secrétariat général.....	558 60	de la division des chemins de fer...	408 40	de la division des postes.....	117 20	4,958 59																																										
du Ministre.....	1,954 06																																																					
du secrétaire général.....	1,900 15																																																					
du secrétariat général.....	558 60																																																					
de la division des chemins de fer...	408 40																																																					
de la division des postes.....	117 20																																																					
	TOTAL DE L'ART. 5.....	4,958 59	Crédit fr. 8,000 " Dépenses 1,938 39 Excédant de crédit fr. 3,061 61																																																			
	ART. 4.																																																					
	<i>Matériel.</i>																																																					
A.	Papier et impressions, frais de reliure.....	7,021 50																																																				
B.	Fournitures de bureau, abonnements, journaux, livres et ouvrages.....	4,776 51																																																				
C.	Chauffage.....	4,717 60																																																				
D.	Eclairage.....	2,406 60	42,500 "																																																			
E.	Menues dépenses.....	651 55																																																				
F.	Entretien et réparation des meubles, ustensiles de l'hôtel du Ministère, achat de meubles, fournitures diverses.....	22,946 44																																																				
	TOTAL DE L'ART. 4.....	42,500 "	Crédit fr. 42,500 " Dépenses 42,500 " Excédant de crédit fr. "																																																			

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA OU subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE PREMIER (suite).		
	<i>Commission des Annales des Travaux Publics.</i>		
	ART. 5.		
»	Frais de route et de séjour des membres de la commission.	797 »	
	TOTAL DE L'ART. 5.	797 »	Crédit fr. 1,100 » Dépenses 797 » Excédant de crédit fr. 403 »
	ART. 6.		
»	Publication du recueil. — Frais de bureau, etc.	1,060 76	
	TOTAL DE L'ART. 6.	1,060 76	Crédit fr. 3,900 » Dépenses 1,060 76 Excédant de crédit fr. 2,839 24
	ART. 7.		
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>		
»	Frais de route et de séjour des membres de la commission.	112 »	
	TOTAL DE L'ART. 7.	112 »	Crédit fr. 600 » Dépenses 112 » Excédant de crédit fr. 488 »
	ART. 8.		
»	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	150 »	
	TOTAL DE L'ART. 8.	150 »	Crédit fr. 1,400 » Dépenses 150 » Excédant de crédit fr. 1,250 »
	CHAPITRE II.		
	PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS. — CANAUX, RIVIÈRES ET POLDRES. — PORTS ET COTES. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES.		
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Ponts et chaussées.</i>		
	ART. 9.		
A.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants.	4,427,267 79	
B.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; indem- nités pour des terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements, etc.	227,589 85	
C.	Études de projets, frais de levées de plans, achats d'instruments, matériel et impression.	6,187 52	
D.	Travaux d'amélioration et construction de routes.		
	Le litt. D se subdivise de la manière suivante :		
	1 ^o Travaux de construction de routes.	586,732 78	} 954,214 26
	2 ^o Subsidés accordés aux provinces, etc., pour les aider dans les frais de construction de routes.	182,422 59	
	3 ^o Emprises de terrains incorporés dans les con- structions de routes nouvelles.	165,059 09	
	TOTAL DE L'ART. 9.	2,898,259 40	Crédit fr. 2,618,600 » Dépenses 2,595,259 40 Excédant de crédit fr. 23,340 60 A déduire : Portions de crédits à transfé- rer à l'exercice 1850. (Art. 30 de la loi du 16 mai 1846). 23,382 76 A annuler définitivement. fr. 957 84

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEIRA OU SUBLINÉES DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE II (suite).			
ART. 10.			
<i>Plantations des routes.</i>			
A.	Travaux de plantations.....	32,416 28	
B.	Frais d'inspection.....	1,695 88	
C.	Pépinière de l'État, à Lacken. Frais d'entretien et achat de jeunes plants.....	1,509 70	
D.	Loyer de la pépinière de l'État.....	1,200 »	
	TOTAL DE L'ART. 10.....	56,821 55	
SECTION 2. — Bâtimens civils.			
ART. 11.			
A.	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État.....	42,556 10	
B.	Chaufferie de la nouvelle salle du Sénat; placement de calorifères, de tuyaux en poterie, etc.....	25,259 73	
C.	Portion de crédit affecté à la construction de l'hôtel de la poste, rue de la Montagne.....	9,661 27	
	TOTAL DE L'ART. 11.....	77,477 10	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
ART. 12.			
<i>Canal de Gand au Sas de Gand.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire.....	7,241 90	
B.	Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale.....	7,650 »	
C.	Travaux de restauration et de renforcement des bords.....	10,089 »	
	TOTAL DE L'ART. 12.....	24,980 90	
ART. 13.			
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire.....	12,385 »	
B.	Travaux de dévasement.....	15,000 »	
C.	Travaux de démolition du pont levé de Meehelen et son remplacement par un pont tournant (continuation des travaux).....	8,537 55	
D.	Remplacement du pont levé de Bilsen par un pont tournant.....	16,245 51	
E.	Travaux de plantation.....	2,015 »	
F.	Travaux d'amélioration.....	514 12	
	TOTAL DE L'ART. 13.....	54,697 10	
			<p>Crédit fr. 41,200 »</p> <p>Dépenses 36,521 53</p> <p>Excédant de crédit fr. 4,678 47</p> <p>A déduire :</p> <p>Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. (Loi du 15 mai 1846) 1,785 52</p> <p>Excédant de crédit à annuler définitivement fr. 2,892 95</p>
			<p>Crédit fr. 77,000 »</p> <p>Dépenses 75,237 10</p> <p>Excédant de crédit fr. 1,762 90</p> <p>A déduire :</p> <p>Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850, pour des dépenses concernant la chaufferie du Sénat. 1,755 »</p> <p>Excédant de crédit à annuler définitivement fr. 7 90</p>
			<p>Crédit fr. 29,348 »</p> <p>Dépenses 24,980 90</p> <p>Excédant de crédit fr. 4,367 10</p>
			<p>Crédit fr. 73,000 »</p> <p>Dépenses 51,715 16</p> <p>Excédant de crédit fr. 21,284 84</p> <p>A déduire :</p> <p>Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850 1,398 33</p> <p>Excédant de crédit à annuler définitivement fr. 19,886 51</p>

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

ARTICLES OU SUBVENS DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE II (suite).			
ART. 14.			
<i>Canal de Pommerœul à Antoing,</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire.....	24,000 »	} 95,252 87
B.	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration; alimentation par machines à vapeur.....	69,252 87	
TOTAL DE L'ART. 14.....		95,252 87	
ART. 15.			
<i>Sambre canalisée.</i>			
»	Travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter à la Sambre et à ses dépendances, dans les provinces de Hainaut et de Namur.....	97,755 02	} 97,755 02
TOTAL DE L'ART. 15.....		97,755 02	
ART. 16.			
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire.....	41,691 58	} 85,691 58
B.	Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage.....	10,000 »	
C.	A la famille Gilmont, de Senefte, et consorts, à titre d'indemnité pour la dépréciation que leur moulin a éprouvée par suite des travaux d'alimentation.....	34,000 »	
TOTAL DE L'ART. 16.....		85,691 58	
ART. 17.			
<i>Service de l'Escaut.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale et le Hainaut.....	16,510 62	} 18,648 »
B.	Construction de ponts de halage sur des ruisseaux affluents de l'Escaut, dans la Flandre orientale, etc.....	2,557 58	
TOTAL DE L'ART. 17.....		18,648 »	
ART. 18.			
<i>Service de la Lys.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire dans les Flandres.....	23,404 60	} 30,593 61
B.	Travaux d'amélioration.....	7,189 01	
TOTAL DE L'ART. 18.....		30,593 61	
			Crédit fr. 96,489 »
			Dépenses 93,232 87
			Excédant de crédit fr. 3,256 13
			Crédit fr. 106,412 »
			Dépenses 97,735 02
			Excédant de crédit fr. 8,676 98
			A déduire :
			Somme à transférer à l'exercice 1850 8,676 98
			A annuler définitivement. fr. » »
			Crédit primitif fr. 81,900 »
			Crédit supplémentaire alloué par la loi du 4 juin 1850, article 4. 4,000 »
			Ensemble fr. 85,900 »
			Dépenses 85,691 38
			Excédant de crédit fr. 208 62
			Crédit fr. 18,648 »
			Dépenses 18,648 »
			Excédant de crédit fr. » »
			Crédit fr. 48,200 »
			Dépenses 30,593 61
			Excédant de crédit fr. 17,606 39
			A déduire :
			Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. 9,204 13
			Risic à annuler définitivement 8,402 26

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTE RA OU S UB DI SS I O N S D E S A R T I C L E S D U B U D G E T.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE II (suite).			
ART. 19.			
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
A.	Travaux d'entretien dans les deux provinces.....	7,077 68	
B.	Travaux d'amélioration.....	6,773 05	
C.	Travaux de plantation entre Halstière et Waulsort.....	1,069 27	
D.	Travaux d'établissement d'une passe artificielle à Burnot et à Rivière.....	31,059 79	
E.	Travaux d'établissement d'une passe artificielle à Loyable, au dessous de Huy.....	18,845 15	
F.	Travaux d'établissement de deux passes artificielles à Waulsort. . .	41,933 43	145,610 75
G.	Établissement d'un pont sur l'emplacement du Jeu-de-Balles, à Dinant.....	15,201 »	
H.	Établissement d'un pont et d'un chemin de halage à Andenelle. . .	12,536 28	
I.	Établissement d'un chemin de halage sur la rive gauche de la Meuse, à Engis.....	4,857 62	
J.	Établissement d'un chemin de halage aux Awirs.....	4,423 50	
	TOTAL DE L'ART. 19.....	145,610 75	Crédit fr. 220,000 » Dépenses 143,610 75 Excédant de crédit . . . fr. 76,389 25 A déduire: Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. (Loi du 15 mai 1846). 54,468 51 Reste à annuler définitivement 21,920 74
ART. 20.			
<i>Service de la Meuse dans la province de Limbourg.</i>			
»	Travaux d'entretien du chemin de halage de la rive gauche, et réparations éventuelles aux rives.....	42,488 02	
	TOTAL DE L'ART. 20.....	42,488 02	Crédit fr. 50,000 » Dépenses 42,488 02 Excédant de crédit . . . fr. 7,511 98
ART. 21.			
<i>Service de la Dendre.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire dans les provinces de la Flandre orientale et du Hainaut.....	9,858 »	
B.	Travaux de dévasement.....	5,799 »	
C.	Construction d'une maison pour le préposé à la manœuvre de l'écluse de Termonde.....	6,217 60	21,124 44
D.	Indemnités pour la manœuvre du moulin de Grammont.....	1,269 84	
	TOTAL DE L'ART. 21.....	21,124 44	Crédit fr. 25,957 84 Dépenses 21,124 44 Excédant de crédit . . . fr. 4,833 40 A déduire: Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850 1,554 40 Reste à annuler définitivement. 3,279 »
ART. 22.			
<i>Service du Rupel.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire.....	11,129 40	
B.	Travaux d'amélioration.....	19,254 50	30,383 90
	TOTAL DE L'ART. 22.....	50,383 90	Crédit primitif fr. 30,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 4 juin 1850, article 4. 4,372 63 Ensemble . . . fr. 34,372 63 Dépenses 30,383 90 Excédant de crédit . . . fr. 3,988 73 A retrancher: Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850 3,870 60 Excédant libre à annuler. . . fr. 118 13

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA OU INDICATION des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatés, liquidés et ordonnés dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE II (suite).			
ART. 23.			
<i>Service de la Dyle et du Démer.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire.....	18,120 26	
B.	Travaux d'amélioration.....	7,627 41	
C.	Travaux exécutés aux ventileries et aux abords du siphon de la dérivation de la Dyle, à Malines.....	21,737 63	112,147 53
D.	Continuation des travaux de rectification du cours du Démer entre Aerschot et Werchter.....	40,435 25	
E.	Première partie des travaux d'un barrage sur la Dyle, à Malines..	24,200 »	
	TOTAL DE L'ART. 23.....	112,147 53	Crédit fr. 113,000 » Dépenses 112,147 53 Excédant de crédit fr. 852 45
ART. 24.			
<i>Service de la Senne.</i>			
"	Loyer d'une maison occupée par l'éclusier préposé à la manœuvre des ventileries, à Vilvorde.....	240 »	
	TOTAL DE L'ART. 24.....	240 »	Crédit fr. 250 » Dépenses 240 » Excédant de crédit fr. 10 »
ART. 25.			
<i>Service des canaux de Gand à Ostende.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire dans les provinces de la Flandre occidentale et orientale.....	24,806 38	
B.	Reconstruction du pont de Lovendeghem.....	7,962 50	
C.	Renforcement et exhaussement des digues, revêtement, en briques, des talus de la partie des canaux comprise entre Bruges et Ostende.....	9,288 »	33,836 68
D.	Renouvellement des ponts des Dominicains et de Paille, à Bruges.	15,800 »	
	TOTAL DE L'ART. 25.....	53,836 68	Crédit fr. 66,279 » Dépenses 55,856 68 Excédant de crédit fr. 12,422 32 A retrancher : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850 4,496 70 Reste libre à annuler définitivement fr. 7,925 62
ART. 26.			
<i>Service du canal de Mons à Condé.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire.....	10,000 »	
B.	Travaux d'entretien extraordinaire.....	18,471 22	28,471 22
	TOTAL DE L'ART. 26.....	28,471 22	Crédit primitif fr. 28,281 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 4 juin 1850, article 4. 187 22 Ensemble. fr. 28,471 22 Dépenses 28,471 22 Excédant de crédit fr. » »
ART. 27.			
<i>Service du canal de la Campine.</i>			
A.	Entretien des terrassements et des ouvrages d'art des 1 ^{re} et 2 ^e sections.....	45,784 20	
B.	Travaux d'amélioration.....	6,018 59	53,281 99
C.	Plantations.....	5,479 20	
	TOTAL DE L'ART. 27.....	53,231 99	Crédit fr. 63,530 » Dépenses 55,281 99 Excédant de crédit 8,248 01 A retrancher : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. 569 80 Reste libre à annuler fr. 7,678 21

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENT DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE II (suite).			
ART. 28.			
<i>Service du canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire, terrassements, etc.....	10,265 45	Crédit fr. 16,500 » Dépenses 14,865 45 Excédant de crédit . . . fr. 1,636 55 A retrancher : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. 1,150 » Reste à annuler définitivement. 486 55
B.	Plantations.....	4,600 »	
TOTAL DE L'ART. 28.....		14,865 45	
ART. 29.			
<i>Service de la Petite-Nèthe canalisée.</i>			
A.	4 ^e annuité payée à la province d'Anvers, pour la reprise par l'Etat de la Petite-Nèthe canalisée.....	50,000 »	Crédit primitif fr. 69,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 4 juin 1850, ar- ticle 4. 7,111 44 Ensemble . . . fr. 76,111 44 Dépenses 76,009 63 Excédant de crédit . . . fr. 101 81
B.	Travaux d'entretien ordinaire.....	16,465 40	
C.	Travaux de restauration et de consolidation du barrage déversoir n° 5, sous Grobbendonck.....	9,544 25	
TOTAL DE L'ART. 29.....		76,009 63	
ART. 50.			
<i>Service du Moervaert.</i>			
»	Travaux d'entretien ordinaire.....	1,849 »	Crédit fr. 1,849 » Dépenses 1,849 » Excédant de crédit . . . fr. » »
TOTAL DE L'ART. 50.....		1,849 »	
ART. 51.			
<i>Ouvrages établis pour améliorer le régime des eaux du Sud de Bruges.</i>			
»	Travaux d'entretien et d'amélioration.....	10,520 51	Crédit primitif fr. 9,860 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 4 juin 1850, ar- ticle 4. 1,632 51 Ensemble . . . fr. 11,692 51 Dépenses 10,320 51 Excédant de crédit . . . fr. 1,372 »
TOTAL DE L'ART. 51.....		10,520 51	
ART. 51 a.			
<i>Amélioration du régime des eaux du Sud de Bruges.</i>			
»	Complément de crédit pour les travaux extraordinaires de construction d'un canal et de ses ouvrages d'art, partie comprise entre Moerbrugge et le canal de Zelzaete.....	80,000 »	Crédit supplémentaire alloué par la loi du 2 avril 1849. (<i>Moniteur</i> , n° 94). fr. 80,000 » Dépenses 80,000 » Excédant de crédit . . . fr. » »
TOTAL DE L'ART. 51 a.....		80,000 »	
ART. 52.			
<i>Service du canal de Deynze à Schipdonck.</i>			
»	Travaux d'entretien ordinaire.....	»	Crédit fr. 2,000 » Dépenses » » Excédant de crédit . . . fr. 2,000 »

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA OU SÉRIATION des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	Observations.
CHAPITRE II (suite).			
ART. 55.			
<i>Voies navigables de second ordre.</i>			
A.	Frais d'études de divers projets.....	2,288 28	Crédit fr. 7,000 » Dépenses 4,288 28 Excédant de crédit . . . fr. 2,711 72 A retrancher : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1890 1,210 » Reste à annuler définitivement. 1,501 72
B.	1 ^{re} partie du montant de la souscription à 12 exemplaires de la Carte de la Belgique.....	2,000 »	
TOTAL DE L'ART. 55.....		4,288 28	
ART. 54.			
<i>Service des bacs et bateaux de passage.</i>			
	Entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage établis sur l'Escaut, le Rupel, la Durme et la Meuse.....	8,726 48	Crédit fr. 20,000 » Dépenses 8,726 48 Excédant de crédit . . . fr. 11,273 52
TOTAL DE L'ART. 54.....		8,726 48	
ART. 53.			
<i>Service des polders.</i>			
	Subsidie à allouer à la direction du polder de Lillo.....	»	Crédit fr. 1,500 » Dépenses » » Excédant de crédit . . . fr. 1,500 »
SECTION 4. — Ports et côtes.			
ART. 56.			
<i>Port d'Ostende.</i>			
A.	Entretien de l'avant-port.....	59,500 »	Crédit fr. 131,150 » Dépenses 130,360 76 Excédant de crédit . . . fr. 789 24 A retrancher : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1890. 789 24 A annuler définitivement fr. » »
B.	Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens.....	5,700 »	
C.	Travaux d'amélioration.....	2,078 42	
D.	Construction d'une écluse de décharge des eaux de wateringues de Vladsloo et de Camerlincks (1 ^{re} moitié).....	82,852 54	
E.	Renouvellement du pont des Piétons de la place d'Ostende.....	2,780 »	
TOTAL DE L'ART. 56.....		150,560 76	
ART. 57.			
<i>Port de Nieuport.</i>			
A.	Travaux d'entretien ordinaire.....	18,355 53	Crédit fr. 34,933 33 Dépenses 21,227 90 Excédant de crédit . . . fr. 13,705 43
B.	Travaux de dévasement et exhaussement de la digue gauche, et réparation des talus.....	5,894 87	
TOTAL DE L'ART. 57.....		21,227 90	
ART. 58.			
<i>Côte de Blankenberghe.</i>			
A.	Travaux d'entretien des ouvrages de défense.....	79,900 »	Crédit fr. 87,685 96 Dépenses 87,683 96 Excédant de crédit . . . fr. » »
B.	Prolongement en mer de la jetée n° 5 de la 2 ^e section.....	7,783 96	
TOTAL DE L'ART. 58.....		87,685 96	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRE ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.																																																																																																																																																																																															
CHAPITRE II (suite).																																																																																																																																																																																																		
ART. 39.																																																																																																																																																																																																		
<i>Phares et fanaux.</i>																																																																																																																																																																																																		
	Travaux d'entretien des phares et fanaux de la côte de Flandre.....	909 »																																																																																																																																																																																																
	TOTAL DE L'ART. 39.....	909 »	Crédit fr. 1,900 » Dépenses 909 » Excédant de crédit fr. 91 »																																																																																																																																																																																															
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.																																																																																																																																																																																																		
ART. 40.																																																																																																																																																																																																		
<i>Traitement des ingénieurs et conducteurs du corps des ponts et chaussées et des ingénieurs et conducteurs adjoints à ce corps. — Frais de bureau et de déplacements.</i>																																																																																																																																																																																																		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT ANNUEL.</th> <th colspan="4">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> <tr> <th>Traitement fixe.</th> <th>Traitement supplémentaire.</th> <th>Frais de bureau.</th> <th>Frais de déplacements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A. Membres du corps, en activité.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">12,000 »</td> <td style="text-align: right;">12,000 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">680 »</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur divisionnaire . . .</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">8,400 »</td> <td style="text-align: right;">25,200 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> <td style="text-align: right;">3,760 »</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef de 1^{re} classe.</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">6,300 »</td> <td style="text-align: right;">35,600 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">3,600 »</td> <td style="text-align: right;">5,496 »</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef de 2^e classe.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,200 »</td> <td style="text-align: right;">19,499 92</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,350 »</td> <td style="text-align: right;">3,012 »</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur ordinaire de 1^{re} cl.</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">3,800 »</td> <td style="text-align: right;">26,600 »</td> <td style="text-align: right;">1,866 67</td> <td style="text-align: right;">2,625 »</td> <td style="text-align: right;">5,124 »</td> </tr> <tr> <td>Id. 2^e cl.</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">41,600 12</td> <td style="text-align: right;">416 67</td> <td style="text-align: right;">3,450 »</td> <td style="text-align: right;">10,244 »</td> </tr> <tr> <td>Id. 3^e cl.</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">16,800 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,300 »</td> <td style="text-align: right;">3,720 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-ingénieur</td> <td style="text-align: center;">17</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">34,000 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,017 »</td> <td style="text-align: right;">11,160 »</td> </tr> <tr> <td>Conducteur de 1^{re} classe. . . .</td> <td style="text-align: center;">26</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">59,800 »</td> <td style="text-align: right;">630 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">3,500 »</td> </tr> <tr> <td>Id. 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">42</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">84,000 16</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,617 »</td> </tr> <tr> <td>Id. 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">46</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">68,750 »</td> <td style="text-align: right;">210 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,015 »</td> </tr> <tr> <td>Aspirant-conducteur</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">6,000 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">950 »</td> </tr> <tr> <td>B. Membres adjoints au corps.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur ordinaire de 2^e cl.</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">6,400 04</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">450 »</td> <td style="text-align: right;">1,696 »</td> </tr> <tr> <td>Id. 3^e cl.</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">4,800 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">217 »</td> <td style="text-align: right;">784 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-ingénieur</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">4,000 04</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">350 »</td> <td style="text-align: right;">912 »</td> </tr> <tr> <td>Conducteur de 3^e classe. . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">4,687 50</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">200 »</td> </tr> <tr> <td>Aspirant-conducteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">999 96</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">250 »</td> </tr> <tr> <td>C. Membres du corps en disponibilité.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef de 2^e classe.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1/2 solde</td> <td style="text-align: right;">2,678 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur ordinaire de 1^{re} cl.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,957 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Conducteur de 3^e classe. . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">788 78</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">193</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL DE L'ART. 40.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">558,425 84</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Crédit fr. 538,423 84 Dépenses 538,423 84 Excédant de crédit fr. » »</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.				Traitement fixe.	Traitement supplémentaire.	Frais de bureau.	Frais de déplacements.	A. Membres du corps, en activité.							Inspecteur général.	1	12,000 »	12,000 »	»	800 »	680 »	Inspecteur divisionnaire . . .	3	8,400 »	25,200 »	»	1,200 »	3,760 »	Ingénieur en chef de 1 ^{re} classe.	6	6,300 »	35,600 »	»	3,600 »	5,496 »	Ingénieur en chef de 2 ^e classe.	5	5,200 »	19,499 92	»	2,350 »	3,012 »	Ingénieur ordinaire de 1 ^{re} cl.	7	3,800 »	26,600 »	1,866 67	2,625 »	5,124 »	Id. 2 ^e cl.	13	3,200 »	41,600 12	416 67	3,450 »	10,244 »	Id. 3 ^e cl.	7	2,400 »	16,800 »	»	1,300 »	3,720 »	Sous-ingénieur	17	2,000 »	34,000 »	»	4,017 »	11,160 »	Conducteur de 1 ^{re} classe. . . .	26	2,400 »	59,800 »	630 »	»	3,500 »	Id. 2 ^e classe	42	2,000 »	84,000 16	500 »	»	2,617 »	Id. 3 ^e classe	46	1,500 »	68,750 »	210 »	»	4,015 »	Aspirant-conducteur	6	1,000 »	6,000 »	»	»	950 »	B. Membres adjoints au corps.							Ingénieur ordinaire de 2 ^e cl.	2	3,200 »	6,400 04	»	450 »	1,696 »	Id. 3 ^e cl.	2	2,400 »	4,800 »	»	217 »	784 »	Sous-ingénieur	2	2,000 »	4,000 04	»	350 »	912 »	Conducteur de 3 ^e classe. . . .	4	1,500 »	4,687 50	»	»	200 »	Aspirant-conducteur	1	1,000 »	999 96	»	»	250 »	C. Membres du corps en disponibilité.							Ingénieur en chef de 2 ^e classe.	1	1/2 solde	2,678 »	»	»	»	Ingénieur ordinaire de 1 ^{re} cl.	1	»	1,957 »	»	»	»	Conducteur de 3 ^e classe. . . .	1	»	788 78	»	»	»		193							TOTAL DE L'ART. 40.....					558,425 84							Crédit fr. 538,423 84 Dépenses 538,423 84 Excédant de crédit fr. » »
	Nombre d'agents.				TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																																																																																																																																																																												
		Traitement fixe.	Traitement supplémentaire.	Frais de bureau.		Frais de déplacements.																																																																																																																																																																																												
A. Membres du corps, en activité.																																																																																																																																																																																																		
Inspecteur général.	1	12,000 »	12,000 »	»	800 »	680 »																																																																																																																																																																																												
Inspecteur divisionnaire . . .	3	8,400 »	25,200 »	»	1,200 »	3,760 »																																																																																																																																																																																												
Ingénieur en chef de 1 ^{re} classe.	6	6,300 »	35,600 »	»	3,600 »	5,496 »																																																																																																																																																																																												
Ingénieur en chef de 2 ^e classe.	5	5,200 »	19,499 92	»	2,350 »	3,012 »																																																																																																																																																																																												
Ingénieur ordinaire de 1 ^{re} cl.	7	3,800 »	26,600 »	1,866 67	2,625 »	5,124 »																																																																																																																																																																																												
Id. 2 ^e cl.	13	3,200 »	41,600 12	416 67	3,450 »	10,244 »																																																																																																																																																																																												
Id. 3 ^e cl.	7	2,400 »	16,800 »	»	1,300 »	3,720 »																																																																																																																																																																																												
Sous-ingénieur	17	2,000 »	34,000 »	»	4,017 »	11,160 »																																																																																																																																																																																												
Conducteur de 1 ^{re} classe. . . .	26	2,400 »	59,800 »	630 »	»	3,500 »																																																																																																																																																																																												
Id. 2 ^e classe	42	2,000 »	84,000 16	500 »	»	2,617 »																																																																																																																																																																																												
Id. 3 ^e classe	46	1,500 »	68,750 »	210 »	»	4,015 »																																																																																																																																																																																												
Aspirant-conducteur	6	1,000 »	6,000 »	»	»	950 »																																																																																																																																																																																												
B. Membres adjoints au corps.																																																																																																																																																																																																		
Ingénieur ordinaire de 2 ^e cl.	2	3,200 »	6,400 04	»	450 »	1,696 »																																																																																																																																																																																												
Id. 3 ^e cl.	2	2,400 »	4,800 »	»	217 »	784 »																																																																																																																																																																																												
Sous-ingénieur	2	2,000 »	4,000 04	»	350 »	912 »																																																																																																																																																																																												
Conducteur de 3 ^e classe. . . .	4	1,500 »	4,687 50	»	»	200 »																																																																																																																																																																																												
Aspirant-conducteur	1	1,000 »	999 96	»	»	250 »																																																																																																																																																																																												
C. Membres du corps en disponibilité.																																																																																																																																																																																																		
Ingénieur en chef de 2 ^e classe.	1	1/2 solde	2,678 »	»	»	»																																																																																																																																																																																												
Ingénieur ordinaire de 1 ^{re} cl.	1	»	1,957 »	»	»	»																																																																																																																																																																																												
Conducteur de 3 ^e classe. . . .	1	»	788 78	»	»	»																																																																																																																																																																																												
	193																																																																																																																																																																																																	
	TOTAL DE L'ART. 40.....					558,425 84																																																																																																																																																																																												
						Crédit fr. 538,423 84 Dépenses 538,423 84 Excédant de crédit fr. » »																																																																																																																																																																																												

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA ou subdivisions des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.					Observations.		
CHAPITRE II (suite).									
ART. 41.									
<i>Traitement et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées, surveillants, gardes ponts à bascules, pontonniers, éclusiers, etc.</i>									
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.					
				Traitement.	Frais de route et de séjour.	Indemnités.			
A.	Services gé- néral.	37	Bureau de l'inspecteur générale. Chemins de fer concédés de la 1 ^{re} division Chemins de fer concédés de la 2 ^{de} division Chemins de fer concédés de la 3 ^{de} division Construction d'une salle pour le Sénat	7 8 14 6 2	500 à 2,200 700 à 1,800 900 à 4,000 600 à 2,600 1,200 à 2,400	6,916 70 9,499 96 22,015 08 9,460 08 3,600 »	» » » » »	150 950 1,200 500 »	54,291 82
B.	Services spé- cial.	83	Surveillance des bâtiments ci- vils Entretien des canaux de la Campine Construction du canal latéral à la Meuse Service de la Meuse limbour- geoise Service de la Campine 1 ^{er} sect. Id. 2 ^o sect. Service du canal de Turnhout. Service de la Petite-Nèthe can- naliste	5 3 3 6 13 29 11 13	510 à 2,100 800 à 1,200 1,500 à 1,800 450 à 1,277 50 300 à 1,000 300 à 500 300 à 500 120 à 1,800	5,639 68 2,800 » 5,100 » 3,527 52 5,425 » 11,350 » 3,950 » 9,660 »	» » » » » » » »	450 » 250 » » 250 » »	49,002 40
C.	Trésorerie d'Anvers.	18	Surveillance des routes Service du Ripel Service de la Dyle et du Démer Service de l'entrepôt d'Anvers	6 3 8 1	1,000 à 1,800 1,500 à 1,800 300 à 1,277 50 1,500	6,588 » 4,800 » 6,177 52 1,500 »	» » » »	300 » » »	19,565 52
D.	Province de Brabant.	74	Surveillance des routes Manœuvre des ponts à bascule Service du canal de Charleroy. Service de la Senne	5 5 63 1	800 à 1,440 756 à 1,500 400 à 2,200 800	4,840 04 4,180 52 34,394 56 800 »	» » » »	200 » 275 »	44,690 12
E.	Province de la Flandre occident.	78	Surveillance des routes Manœuvre des ponts à bascule Construction du canal de Zel- zact Écluses de Heyst Service du canal de Gand à Ostende Service du port d'Ostende Service du port de Nieuport. Service du canal de Bruges à Ostende Service de la Lys	11 1 4 4 7 20 10 14 7	1,000 à 1,800 756 1,200 à 1,800 700 à 1,000 450 à 1,000 300 à 1,080 333 33 à 725 92 300 à 580 150 à 800	13,007 26 756 » 5,778 » 3,100 » 5,009 52 10,375 » 4,377 20 3,023 34 5,234 »	» » » » » » » » »	400 » » » » » » » »	81,060 32

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA OU SÉRIATION DES ARTICLES DU Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.			Observations.					
CHAPITRE II (suite).										
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.						
				Traitement.	Frais de route et de séjour.	Indemnités.				
F.	Province de la Flandre orientale.	35								
			Surveillance des routes	3	1,200 à 1,460	3,938 04	"	"		
			Manœuvre des ponts à bascule	2	1,000	2,000 "	"	"		
			Construction du canal de Schlipdonck	3	1,200 à 1,800	4,300 "	50 85	"		
			Service de l'Escaut	7	60 à 1,600	3,960 "	"	"	26,264 89	
			Service de la Lys	2	500 à 1,300	1,800 "	"	"		
			Service de la Dendre	8	50 à 500	2,950 "	"	"		
			Service du canal de Gond à Terneuzen	10	480 à 1,200	7,250 "	"	"		
			Bureau de l'ingénieur en chef.	3	540	1,620 "	"	"		
			Surveillance des routes	10	1,000 à 1,800	12,573 34	"	425 "		
			Manœuvre des ponts à bascule	3	756 à 1,200	2,466 32	"	"		
G.	Province de Hainaut.	117								
			Service du canal de Mons à Condé	15	350 à 1,500	10,700 "	"	"	75,261 02	
			Service du canal de Pomme- rœul à Antoing	23	240 à 900	14,554 23	"	"		
			Service de l'Escaut	9	600 à 1,500	7,094 78	"	175 "		
			Service de la Dendre	8	480 à 700	4,150 "	"	"		
			Service de la Sambre canalisée	46	300 à 700	29,272 33	"	300 "		
H.	Province de Liège.	26								
			Surveillance des routes	6	411 48 à 1,278	5,974 48	"	100 "		
			Manœuvre des ponts à bascule	6	432 à 1,500	5,196 "	"	"	21,920 48	
			Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	14	600 à 1,200	10,400 "	"	250 "		
I.	Province de Limbourg.	41								
			Surveillance des routes	6	500 à 1,500	6,709 96	57 70	"		
			Manœuvre des ponts à bascule	1	756	756 "	"	"	21,875 66	
			Canal de Maestricht à Bois-le- Duc	34	300 à 1,500	14,250 "	"	100 "		
J.	Province de Luxembourg.	5								
			Surveillance des routes	5	1,000 à 1,278	5,928 96	"	"	5,928 96	
K.	Province de Namur.	25								
			Surveillance des routes	3	1,000 à 1,278	3,555 96	"	350 "		
			Manœuvre des ponts à bascule.	2	756	1,512 "	"	"	14,667 96	
			Service de la Sambre canalisée	20	250 à 900	9,250 "	"	"		
			539							
			TOTAL DE L'ART. 41							584,527 15
			ART. 42.							
			<i>Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil.</i>							
			Frais de déplacements aux membres des jurys d'examen et indemnités pour missions accordées aux élèves de l'école du génie civil de Gand							7,765 "
			TOTAL DE L'ART. 42							7,765 "
										Crédit fr. 384,327 15
										Dépenses 384,327 15
										Excédant de crédit fr. " "
										Crédit fr. 12,000 "
										Dépenses 7,765 "
										Excédant de crédit fr. 4,235 "

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRA OU RÉDIGES des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatés, liquidés et ordonnés dans le cours de l'exercice.	Observations.	
<p>CHAPITRE III. CHEMIN DE FER. SECTION 1^{re}. — Chemins de fer en exploitation. § 1^{er}. — Personnel. ART. 43. Service général. — Direction.</p>					
	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		
			Traitement.	Supplément	Frais de route. Indemnités.
Directeur	1	12,000	12,000	»	2,250
Inspecteur	2	6,000	12,000	»	3,040
Ingénieur en chef de 1 ^{re} classe	1	10,000	9,990	96	3,080
Id. 2 ^e classe	2	5,200	5,200	»	3,880
Ingénieur ordinaire de 2 ^e classe	1	3,200	3,200	04	»
Id. 3 ^e classe	2	2,400	4,800	»	1,600
Contrôleur de 2 ^e classe	3	3,200 à 3,500	9,900	12	600
Id. 3 ^e classe	1	2,400	2,400	»	600
Vérificateur	4	2,400 à 2,600	9,800	»	4,600
Géomètre	1	3,000	3,000	»	800
Chef de bureau de 1 ^{re} classe	5	2,700 à 3,200	14,000	04	900
Id. 2 ^e classe	3	2,100	5,775	»	600
Conducteur de 1 ^{re} classe	1	2,400	800	»	»
Id. 2 ^e classe	1	2,000	2,000	04	700
Id. 3 ^e classe	1	1,500	1,500	»	500
Chef de station	1	2,100	1,575	»	100
Commis de 1 ^{re} classe	13	1,500 à 2,200	23,122	44	725
Id. 2 ^e classe	39	1,200 à 1,500	47,168	72	2,625
Id. 3 ^e classe	22	900 à 1,080	20,685	»	1,425
Commis-adjoint	18	600 à 720	8,120	»	675
Surveillant de 2 ^e classe	1	1,500	1,500	»	100
Id. 3 ^e classe	2	1,200	2,100	»	100
Dessinateur de 1 ^{re} classe	1	2,000	2,000	04	»
Id. 2 ^e classe	2	1,500	3,000	»	»
Id. 3 ^e classe	3	1,200	3,600	»	250
Surnuméraire	2	»	»	»	270
Gens de service	18	900 à 1,200	16,186	50	»
Travail sur les tarifs - Indemnités	»	»	»	»	11,183
	151				371,742 45
TOTAL DE L'ART. 43.					271,742 45
					Crédit fr. 271,749 45
					Dépenses 271,742 45
					Excédant de crédit fr. 7 »

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEAU ou références des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.				Observations.
CHAPITRE III (suite).							
ART. 44.							
<i>Service de l'entretien des routes et des stations.</i>							
	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.				
			Traitement.	Supplément	Frais de route.	Indemnités.	
Ingenieur de 1 ^{re} classe	1	3,800	3,799 02	1,400 04	1,200 »	»	
Id. 2 ^e classe	2	3,200	3,866 71	600 »	1,400 »	»	
Id. 3 ^e classe	2	2,400	4,513 33	»	2,350 »	»	
Sous-ingenieur	2	2,000	4,000 08	»	1,000 »	»	
Architecte de 1 ^{re} classe	1	3,800	3,800 04	»	2,000 »	»	
Id. 2 ^e classe	2	3,200	6,400 08	»	800 »	»	
Ingenieur civil	1	1,200	1,200 »	»	»	»	
Chef de bureau	1	4,000	2,333 31	»	»	»	
Conducteur de 1 ^{re} classe	4	2,400	9,600 »	»	2,700 »	»	
Id. 2 ^e classe	5	2,000	10,000 18	400 »	2,000 »	150 »	
Id. 3 ^e classe	1	1,500	1,500 »	»	400 »	»	
Conducteur temporaire	1	2,400	2,400 »	»	»	»	
Surveillant principal	6	2,100	12,600 »	»	3,300 »	»	
Surveillant de 1 ^{re} classe	12	1,800	20,030 61	»	1,400 »	300 »	205,621 13
Id. 2 ^e classe	20	1,500	30,000 »	»	300 »	625 »	
Id. 3 ^e classe	25	1,200	28,405 55	»	»	»	
Surveillant à l'essai	2	1,500 à 1,800	3,300 »	»	»	100 »	
Commis de 1 ^{re} classe	2	1,800 à 2,000	3,800 04	»	»	»	
Id. 2 ^e classe	4	1,200 à 1,500	5,400 »	»	»	75 »	
Id. 3 ^e classe	8	900 à 1,080	7,665 »	»	»	175 »	
Commis-adjoint	2	600 à 720	870 »	»	»	»	
Commis expéditionnaire	1	1,500	1,500 »	»	»	»	
Dessinateur de 2 ^e classe	4	1,500	6,000 »	»	»	.75 »	
Id. 3 ^e classe	7	100 à 1,200	8,199 96	»	»	250 »	
Dessinateur à l'essai	1	1,277 50	532 30	»	»	»	
Gens de service	1	900	900 »	»	»	»	
	118						
TOTAL DE L'ART. 44			205,621 13				
			Crédit fr. 205,621 13 Dépenses 205,621 13 Excédant de crédit . . . fr. » »				

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRES ou sécheresses des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.					Observations.					
CHAPITRE III (suite).												
ART. 45.												
<i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>												
		Nombre d'agents.	MONTANT DE LA DÉPENSE.									
		TRAITEMENT annuel.	Traitement.	Supplément.	Frais de route.	Indemnités.						
	Ingenieur de 1 ^{re} classe	2	3,800	7,600 08	»	2,808 »	»					
	Id. 2 ^e classe	1	3,200	3,200 04	600 »	1,400 »	»					
	Id. 3 ^e classe	3	2,400	7,200 »	»	4,400 »	»					
	Sous-ingenieur	1	2,000	2,000 04	»	400 »	»					
	Conducteur de 2 ^e classe	4	2,000	8,000 16	»	1,600 »	150 »					
	Id. 3 ^e classe	4	1,500	5,114 98	»	1,200 »	200 »					
	Contrôleur-conservateur du ma- tériel	1	4,000	1,666 65	»	»	»					
	Conservateur du matériel	1	3,000	1,250 »	»	»	»					
	Chef des ateliers de Malines	1	6,000	6,000 »	»	»	200 »	90,762 53				
	Surveillant principal	2	2,100	4,200 »	»	»	350 »					
	Surveillant de 1 ^{re} classe	5	1,800	8,250 »	»	»	150 »					
	Id. 2 ^e classe	2	1,500	3,000 »	»	»	»					
	Id. 3 ^e classe	6	1,000 à 1,200	4,666 62	»	»	100 »					
	Commis de 2 ^e classe	5	1,200 à 1,500	6,300 »	»	»	300 »					
	Id. 3 ^e classe	4	900 à 1,060	3,105 »	»	»	50 »					
	Commis-adjoint	3	600	1,350 »	»	»	100 »					
	Dessinateur de 3 ^e classe	2	1,000 à 1,200	2,190 96	»	»	150 »					
	Gens de service	2	720 à 780	1,500 »	»	»	»					
		49										
TOTAL DE L'ART. 45								90,762 53				
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">Crédit</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">fr. 90,762 53</td> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">90,762 53</td> </tr> <tr> <td>Excédant de crédit</td> <td style="text-align: right;">» »</td> </tr> </table>							Crédit	fr. 90,762 53	Dépenses	90,762 53	Excédant de crédit	» »
Crédit	fr. 90,762 53											
Dépenses	90,762 53											
Excédant de crédit	» »											

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRE ou rubrication des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.						DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE III (suite).								
ART. 46.								
<i>Service des transports et de perception.</i>								
	Nombre d'agents	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.					
			Traitement.	Supplément.	Frais de route.	Indemnités.		
Contrôleur de 2 ^e classe	2	3,200 à 3,500	6,700 08	"	3,000 "	"		
Id. 3 ^e classe	1	3,250	3,249 96	"	3,180 "	"		
Chef de station	17	2,100 à 3,000	38,249 96	"	"	600 "		
Conducteur de 2 ^e classe	1	2,000	2,000 64	"	"	"		
Sous-chef de station	22	1,200 à 1,800	33,750 "	"	"	1,300 "		
Surveillant principal	1	2,100	2,100 "	"	"	"		
Surveillant de 1 ^{re} classe	2	1,800	3,600 "	"	"	175 "		
Id. 2 ^e classe	3	1,500	4,500 "	"	"	"		
Id. 3 ^e classe	4	1,200	3,651 21	"	"	"		
Commis de 1 ^{re} classe	16	1,500 à 2,100	25,018 50	"	800 "	30 "		
Id. 2 ^e classe	77	1,200 à 1,500	93,359 96	"	"	2,615 "		
Id. 3 ^e classe	45	900 à 1,500	43,020 "	"	"	1,455 "		
Commis-adjoint	29	600 à 720	14,480 "	"	"	1,605 "	623,634 22	
Dessinateur de 3 ^e classe	1	1,200	1,200 "	"	"	"		
Dessinateur à l'essai	1	1,277 50	745 22	"	"	"		
Surnuméraire	2	"	"	"	"	300 "		
Chef de convoi	2	2,000	4,000 08	"	800 "	80 "		
Chef-garde convoi	19	1,800 à 1,920	17,440 "	"	400 "	165 "		
Garde-convoi	166	600 à 1,620	200,465 49	"	"	7,265 "		
Facteur	37	900 à 1,500	40,108 68	"	"	285 "		
Peseur	17	720 à 960	15,660 "	"	"	175 "		
Officier de police	10	1,200	10,900 "	"	"	25 "		
Adjoint de police	17	900 à 960	15,320 "	"	"	140 "		
Gens de service	19	720 à 960	15,210 04	"	"	25 "		
Frais de 2 missions à l'étranger	"	"	"	"	4,484 "	"		
	502							
TOTAL DE L'ART. 46							623,634 22	Crédit fr. 623,634 22 Dépenses 623,634 22 Excédant de crédit fr. " "
ART. 47.								
<i>Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service.</i>								
<i>Primes allouées pour le service des transports pendant l'année 1849</i>							50,170 11	Crédit fr. 50,170 11 Dépenses 50,170 11 Excédant de crédit fr. " "
TOTAL DE L'ART. 47							50,170 11	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRE OU SUBDIVISION DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III (suite).		
	ART. 48.		
»	Traitements de disponibilité.....	»	Crédit fr. 74,879 » Par la loi du 4 juin 1850, art. 5, l'allocation de 74,879 francs est annulée pour couvrir des dépenses se rattachant au budget de 1849.
	TOTAL DE L'ART. 48.....	»	
	§ 2. — Salaires.		
	ART. 49.		
»	Service général. — Direction.....	14,743 30	Crédit fr. 16,400 » Dépenses 14,743 30 Excédant de crédit . . . fr. 1,656 50
	TOTAL DE L'ART. 49.....	14,743 30	
	ART. 50.		
»	Entretien des routes et des stations.....	1,155,761 75	Crédit fr. 1,180,000 » Dépenses 1,133,761 73 Excédant de crédit . . . fr. 46,238 27
	TOTAL DE L'ART. 50.....	1,155,761 73	
	ART. 51.		
	<i>Service de locomotion et entretien du matériel.</i>		
A.	Service des stations.....fr. 1,006,422 19		
B.	Arsenal de Malines..... 411,151 59	1,457,932 54	
C.	Primes pour économies de coke et de parcours régulier..... 40,598 56		
	TOTAL DE L'ART. 51.....	1,457,932 54	Crédit fr. 1,461,130 » Dépenses 1,457,932 54 Excédant de crédit . . . fr. 3,177 66
	ART. 52.		
»	Fours à coke.....	16,006 93	Crédit fr. 95,000 » Dépenses 16,006 95 Excédant de crédit . . . fr. 78,993 05
	TOTAL DE L'ART. 52.....	16,006 93	
	ART. 55.		
»	Service des transports et de perception.....	572,093 85	Crédit fr. 615,600 » Dépenses 572,093 85 Excédant de crédit . . . fr. 43,506 15
	TOTAL DE L'ART. 55.....	572,093 85	
	§ 3. — Travaux et fournitures.		
	ART. 54.		
	<i>Service général. — Direction.</i>		
A.	Fournitures de bureaux et impressions.....fr. 91,131 84		Crédit primitif fr. 118,744 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 4 juin 1850, article 4. 4,346 76 Ensemble fr. 123,090 76
B.	Mobilier. — Entretien et renouvellement..... 580 »	123,030 26	Dépenses 123,030 26
C.	Menues dépenses..... 31,298 42		Excédant de crédit . . . fr. 60 50
	TOTAL DE L'ART. 54.....	123,030 26	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRE ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE III (suite).			
ART. 55.			
<i>Entretien des routes et des stations.</i>			
A.	Travaux d'entretien.....	261,830 48	Crédit fr. 389,000 » Dépenses 388,332 90 Excédant de crédit fr. 667 10 A déduire : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. 588 44 Excédant à annuler définitivement. fr. 78 46
B.	Travaux d'amélioration.....	126,432 42	
TOTAL DE L'ART. 55.....		388,332 90	
ART. 56.			
	Billes et fers des voies.....	852,854 06	Crédit fr. 946,000 » Dépenses 832,854 06 Excédant de crédit fr. 113,145 94 A retrancher : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. 49,032 07 Excédant à annuler définitivement. fr. 64,113 87
TOTAL DE L'ART. 56.....		852,854 06	
ART. 57.			
<i>Locomotion et entretien du matériel.</i>			
A.	Fourniture de houille et de coke.....	788,148 72	1,887,215 79
B.	Id. de bois pour allumer les locomotives.....	18,544 76	
C.	Graissage. — Fourniture d'huile de Gallipoli, suif de bœuf fondu, etc.....	163,014 25	
D.	Nettoyage. — Fourniture d'étoupes, savon, déchets de coton, etc.	58,880 46	
E.	Éclairage. — Fourniture d'huile épurée, falots, chandelles, etc. . .	110,086 23	
F.	Fourniture de cordes, ficelles, chanvre, toiles, etc.....	50,251 27	
G.	Id. de pièces de rechange pour locomotives.....	71,744 76	
H.	Id. id. pour voitures.....	18,001 99	
I.	Id. de tubes en laiton pour locomotives.....	104,051 53	
J.	Id. d'essieux pour locomotives et tenders.....	8,453 06	
K.	Id. id. pour voitures.....	2,007 90	
L.	Id. de bandages de roues pour locomotives et tenders....	69,153 76	
M.	Id. id. pour voitures.....	20,388 »	
N.	Id. de rottings et cerceaux pour paniers à coke.....	16,282 40	
O.	Id. de métaux, cuivre, plomb, étain, fers, etc.....	98,512 89	
P.	Id. de bois divers.....	64,818 46	
Q.	Id. de garnitures de voitures, passementeries, glaces, etc.	54,493 54	
R.	Id. de couleurs, vernis, pinceaux, etc.....	51,470 47	
S.	Id. d'outils et ustensiles.....	62,995 52	
T.	Id. de lanternes, reverbères, objets de ferblanterie, etc.	5,854 91	
U.	Id. de vis à bois, fils de fer et de cuivre, éménil, etc.	18,477 51	
V.	Id. de bâches en cuir.....	4,986 66	
W.	Frais de traction par chevaux.....	6,323 23	
X.	Travaux divers, dépenses diverses et menues dépenses.....	28,308 06	
Y.	Entretien des plans inclinés.....	»	
Z.	Indemnités aux Sociétés concessionnaires du chef de la location de leurs waggons, circulant sur le chemin de fer de l'Etat.....	70,322 15	
AA.	Transport des voyageurs par omnibus de la station du Nord au Midi et vice-versa.....	1,576 »	
TOTAL DE L'ART. 57.....		1,887,215 79	Crédit fr. 2,492,310 » Dépenses 1,887,215 79 Excédant de crédit fr. 605,094 21 A retrancher : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846) 66,428 40 Excédant de crédit à annuler définitivement. fr. 538,665 81

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTEA ou sésérisés des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.																																															
	CHAPITRE III (suite).																																																	
	ART. 58.																																																	
*	Renouvellement du matériel.....	228,941 14	Crédit fr. 300,000 » Dépenses 228,941 14																																															
	TOTAL DE L'ART. 58.....	228,941 14	Excédant de crédit . . . fr. 71,058 86 A retrancher : Portion de crédit à transférer à l'exercice 1850. 22,813 81 Reste à annuler définitivement. 48,245 05																																															
	ART. 59.																																																	
	<i>Transports et perception.</i>																																																	
A.	Indemnités pour pertes et avaries.....	14,148 92																																																
B.	Frais de camionnage et de factage.....	151,115 78																																																
C.	Loyer des locaux.....	6,557 63																																																
D.	Dépenses diverses.....	47,752 96																																																
	TOTAL DE L'ART. 59.....	219,580 29	Crédit primitif fr. 190,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 4 juin 1850, ar- ticle 4. 29,640 58 Ensemble . . . fr. 219,640 58 Dépenses 219,580 29 Excédant de crédit . . . fr. 90 29																																															
	SECTION 2. — Direction de la régie des chemins de fer.																																																	
	ART. 60.																																																	
	<i>Personnel.</i>																																																	
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT ANNUEL.</th> <th colspan="2">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> <tr> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>FRAIS DE SÉJOUR.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur.....</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td style="text-align: right;">8,000 04</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.....</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">3,100</td> <td style="text-align: right;">3,099 96</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau.....</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,800</td> <td style="text-align: right;">5,599 92</td> <td style="text-align: center;">550 »</td> </tr> <tr> <td>Vérificateur.....</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,100</td> <td style="text-align: right;">2,100 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe.....</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,300 à 1,700</td> <td style="text-align: right;">5,200 04</td> <td style="text-align: center;">1,600 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">1,400 à 1,800</td> <td style="text-align: right;">7,700 04</td> <td style="text-align: center;">5,850 »</td> </tr> <tr> <td>Messageur.....</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">900</td> <td style="text-align: right;">900 »</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">13</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		TRAITEMENTS.	FRAIS DE SÉJOUR.	Directeur.....	1	8,000	8,000 04	»	Chef de bureau.....	1	3,100	3,099 96	»	Sous-chef de bureau.....	2	2,800	5,599 92	550 »	Vérificateur.....	1	2,100	2,100 »	»	Commis de 1 ^{re} classe.....	2	1,300 à 1,700	5,200 04	1,600 »	Id. de 2 ^e id.	3	1,400 à 1,800	7,700 04	5,850 »	Messageur.....	1	900	900 »	»		13				56,400 »	
	NOMBRE D'AGENTS.				TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																												
		TRAITEMENTS.	FRAIS DE SÉJOUR.																																															
Directeur.....	1	8,000	8,000 04	»																																														
Chef de bureau.....	1	3,100	3,099 96	»																																														
Sous-chef de bureau.....	2	2,800	5,599 92	550 »																																														
Vérificateur.....	1	2,100	2,100 »	»																																														
Commis de 1 ^{re} classe.....	2	1,300 à 1,700	5,200 04	1,600 »																																														
Id. de 2 ^e id.	3	1,400 à 1,800	7,700 04	5,850 »																																														
Messageur.....	1	900	900 »	»																																														
	13																																																	
	TOTAL DE L'ART. 60.....	56,400 »	Crédit fr. 36,400 » Dépenses 35,400 » Excédant de crédit . . . fr. » »																																															
	ART. 61.																																																	
	<i>Matériel.</i>																																																	
A.	Fourniture d'objets de bureau.....	285 78																																																
B.	Id. de bois de chauffage.....	620 94																																																
C.	Id. diverses.....	157 95																																																
D.	Frais de loyer de la maison occupée par les bureaux de la direction.	1,500 »																																																
E.	Menues dépenses.....	955 »																																																
	TOTAL DE L'ART. 61.....	3,499 67	Crédit fr. 3,500 » Dépenses 3,499 67 Excédant de crédit . . . fr. » 33																																															

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENT DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LIVRES OU SUBLIVRES des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.																																																																																																																																
CHAPITRE IV.																																																																																																																																			
POSTES.																																																																																																																																			
ART. 62.																																																																																																																																			
<i>Personnel. — Traitement des fonctionnaires, employés, facteurs ruraux et messagers-piétons de l'administration des postes. — Rémunération de travaux extraordinaires.</i>																																																																																																																																			
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT annuel.</th> <th colspan="3">MONTANT DE LA DÉPENSE</th> </tr> <tr> <th>Traitement.</th> <th>Indemnités.</th> <th>Remplace- ments.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">2,500 à 7,000</td> <td style="text-align: right;">46,499 64</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: right;">2,700 à 3,300</td> <td style="text-align: right;">31,194 02</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">3,500</td> <td style="text-align: right;">3,499 92</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Percepteur</td> <td style="text-align: center;">133</td> <td style="text-align: right;">900 à 6,000</td> <td style="text-align: right;">172,561 13</td> <td style="text-align: right;">595 70</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> <td style="text-align: right;">15,099 96</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td> Id. 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: right;">2,100</td> <td style="text-align: right;">19,199 88</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td> Id. 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> <td style="text-align: right;">18,360</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td> Id. 4^e classe</td> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">29,630</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Commis-adjoint</td> <td style="text-align: center;">67</td> <td style="text-align: right;">900 à 1,200</td> <td style="text-align: right;">68,959 46</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Surnuméraire</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,286 50</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Distributeur</td> <td style="text-align: center;">65</td> <td style="text-align: right;">400</td> <td style="text-align: right;">26,072 44</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Facteur de ville</td> <td style="text-align: center;">230</td> <td style="text-align: right;">300 à 1,000</td> <td style="text-align: right;">162,100 36</td> <td style="text-align: right;">50</td> <td style="text-align: right;">2,103 06</td> </tr> <tr> <td>Facteur rural</td> <td style="text-align: center;">655</td> <td style="text-align: right;">200 à 700</td> <td style="text-align: right;">365,123 12</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">8,968 90</td> </tr> <tr> <td>Courrier et messenger-piéton</td> <td style="text-align: center;">77</td> <td style="text-align: right;">300 à 1,800</td> <td style="text-align: right;">46,775 40</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">994 95</td> </tr> <tr> <td>Boitier</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">60 à 110</td> <td style="text-align: right;">744 74</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,300</td> <td style="text-align: right;">1,299 96</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Le docteur de l'administration</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">600</td> <td style="text-align: right;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">270</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">1,343</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE			Traitement.	Indemnités.	Remplace- ments.	Inspecteur général	1	12,000	12,000	»	»	Directeur	8	2,500 à 7,000	46,499 64	»	»	Contrôleur	11	2,700 à 3,300	31,194 02	»	»	Sous-chef de bureau	1	3,500	3,499 92	»	»	Percepteur	133	900 à 6,000	172,561 13	595 70	»	Commis de 1 ^{re} classe	0	2,400	15,099 96	»	»	Id. 2 ^e classe	11	2,100	19,199 88	»	»	Id. 3 ^e classe	10	1,800	18,360	»	»	Id. 4 ^e classe	21	1,500	29,630	»	»	Commis-adjoint	67	900 à 1,200	68,959 46	»	»	Surnuméraire	4	»	»	1,286 50	»	Distributeur	65	400	26,072 44	»	»	Facteur de ville	230	300 à 1,000	162,100 36	50	2,103 06	Facteur rural	655	200 à 700	365,123 12	»	8,968 90	Courrier et messenger-piéton	77	300 à 1,800	46,775 40	»	994 95	Boitier	10	60 à 110	744 74	»	»	Concierge	1	1,300	1,299 96	»	»	Le docteur de l'administration	1	600	600	»	»	Expéditionnaire	1	»	»	270	»		1,343					1,032,993 10	
Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.			MONTANT DE LA DÉPENSE																																																																																																																															
		Traitement.	Indemnités.	Remplace- ments.																																																																																																																															
Inspecteur général	1	12,000	12,000	»	»																																																																																																																														
Directeur	8	2,500 à 7,000	46,499 64	»	»																																																																																																																														
Contrôleur	11	2,700 à 3,300	31,194 02	»	»																																																																																																																														
Sous-chef de bureau	1	3,500	3,499 92	»	»																																																																																																																														
Percepteur	133	900 à 6,000	172,561 13	595 70	»																																																																																																																														
Commis de 1 ^{re} classe	0	2,400	15,099 96	»	»																																																																																																																														
Id. 2 ^e classe	11	2,100	19,199 88	»	»																																																																																																																														
Id. 3 ^e classe	10	1,800	18,360	»	»																																																																																																																														
Id. 4 ^e classe	21	1,500	29,630	»	»																																																																																																																														
Commis-adjoint	67	900 à 1,200	68,959 46	»	»																																																																																																																														
Surnuméraire	4	»	»	1,286 50	»																																																																																																																														
Distributeur	65	400	26,072 44	»	»																																																																																																																														
Facteur de ville	230	300 à 1,000	162,100 36	50	2,103 06																																																																																																																														
Facteur rural	655	200 à 700	365,123 12	»	8,968 90																																																																																																																														
Courrier et messenger-piéton	77	300 à 1,800	46,775 40	»	994 95																																																																																																																														
Boitier	10	60 à 110	744 74	»	»																																																																																																																														
Concierge	1	1,300	1,299 96	»	»																																																																																																																														
Le docteur de l'administration	1	600	600	»	»																																																																																																																														
Expéditionnaire	1	»	»	270	»																																																																																																																														
	1,343																																																																																																																																		
	TOTAL DE L'ART. 62.		1,032,993 10																																																																																																																																
	ART. 65.																																																																																																																																		
	<i>Matériel.</i>																																																																																																																																		
A.	Frais de bureau et de loyer	89,122 20																																																																																																																																	
B.	Frais de tournée	15,567 48																																																																																																																																	
C.	Papiers, impressions, etc.	104,632 21	466,859 16																																																																																																																																
D.	Transport de dépêches	257,724 05																																																																																																																																	
E.	Frais éventuels à résulter de la réforme postale	12,658 68																																																																																																																																	
F.	Travaux à la poste aux lettres	7,537 59																																																																																																																																	
	TOTAL DE L'ART. 65.		466,859 16																																																																																																																																
				Crédit fr. 1,033,000 » Dépenses 1,032,993 10 Excédant de crédit fr. 6 90																																																																																																																															
				Crédit fr. 467,000 » Dépenses 466,839 16 Excédant de crédit fr. 160 84																																																																																																																															

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LITTÉRALE OU SÉRIATION DES ARTICLES DU BUDGET.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.																												
	CHAPITRE IV (suite).																														
	ART. 64.																														
"	Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer.....	18,295 94																													
	TOTAL DE L'ART. 64.....	18,295 94	Crédit fr. 20,000 » Dépenses 18,295 94 Excédant de crédit . . . fr. 1,704 06																												
	ART. 65.																														
"	Frais de premier établissement des timbres d'affranchissement décrétés par l'art. 4 de la loi du 24 décembre 1847.....	15,965 68																													
	TOTAL DE L'ART. 65.....	15,965 68	Crédit fr. 16,000 » Dépenses 15,965 68 Excédant de crédit . . . fr. 34 32																												
	CHAPITRE V.																														
	MINES.																														
	ART. 66.																														
	Conseil des mines.																														
	Personnel.																														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 40%; text-align: center;">TRAITEMENT ANUEL.</th> <th style="width: 40%; text-align: center;">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président.....</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: right;">8,000 04</td> </tr> <tr> <td>Conseillers.....</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: right;">24,000 »</td> </tr> <tr> <td>Greffier.....</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: right;">5,000 04</td> </tr> <tr> <td>Employés du greffe.....</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">700 à 1,300</td> <td style="text-align: right;">5,599 96</td> </tr> <tr> <td>Gens de service.....</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">500 à 1,000</td> <td style="text-align: right;">1,209 96</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">11</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENT ANUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	Président.....	1	8,000	8,000 04	Conseillers.....	4	6,000	24,000 »	Greffier.....	1	5,000	5,000 04	Employés du greffe.....	5	700 à 1,300	5,599 96	Gens de service.....	2	500 à 1,000	1,209 96		11			36,200 »	
	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENT ANUEL.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																												
Président.....	1	8,000	8,000 04																												
Conseillers.....	4	6,000	24,000 »																												
Greffier.....	1	5,000	5,000 04																												
Employés du greffe.....	5	700 à 1,300	5,599 96																												
Gens de service.....	2	500 à 1,000	1,209 96																												
	11																														
	TOTAL DE L'ART. 66.....	36,200 »	Crédit fr. 36,400 » Dépenses 36,200 » Excédant de crédit . . . fr. 200 »																												
	ART. 66^a.																														
"	Frais de déplacement.....	600 »																													
	TOTAL DE L'ART. 66 ^a	600 »	Crédit fr. 600 » Dépenses 600 » Excédant de crédit . . . fr. » »																												
	ART. 66^b.																														
	Matériel.																														
A. ^s	Fourniture d'objets de bureau, impression, reliure, livres et ouvrages.....	744 41																													
B.	Fourniture de bois de chauffage et de houille.....	582 »																													
C.	Fournitures diverses.....	245 28																													
D.	Menues dépenses.....	628 »																													
	TOTAL DE L'ART. 66 ^b	1,999 69	Crédit fr. 2,000 » Dépenses 1,999 69 Excédant de crédit . . . fr. » 31																												

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

LISTERA ou subsidies des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
CHAPITRE VIII.			
ART. 75.			
<i>Dépenses imprévues non libellées au budget.</i>			
A.	Travaux d'urgence exécutés pour réparer les dégradations survenues à la nouvelle digue du poldre de Lillo.....	5,574 02	
B.	Renforcement du talus extérieur de la digue du poldre de Kiel...	1,443 21	
C.	Frais de déplacements de postillons et de chevaux pour le service du Roi (voyage au camp de Beverloo, etc.).....	1,536 »	
D.	Indemnité et frais dans une affaire relative à un bateau échoué dans l'Escaut.....	16,407 48	
E.	Travaux d'entretien de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete à la mer du Nord.....	16,730 »	
F.	Indemnité payée à la dame veuve Vancutsem et fils, pour frais de loyer des mois de juillet et d'août, d'une maison située rue de l'Evêque, occupée par la direction des postes.....	3,000 »	53,917 48
G.	Travaux et fourniture au chemin de fer concédé de Louvain à la Sambre (tunnel du Mont-César).....	1,191 85	
H.	Frais de route et de séjour aux membres de la commission instituée en faveur des riverains de la Campine.....	1,593 20	
I.	Honoraires et consultations au sujet de diverses lignes de chemins de fer concédés et frais de procédure en cause de l'Etat, contre la famille Gilmont, le baron de Pret de Catisberg et autres (poldre de Lillo).....	8,464 20	
K.	Travaux effectués au bâtiment affecté à la perception des postes à Beverloo. — Frais d'ameublement à l'usage du bureau de perception et frais d'enregistrement de procès-verbaux de saisie de lettres.....	333 34	
TOTAL DE L'ART. 75.....		53,917 48	
			Crédit primitif fr. 18,000 » A majorer Crédit supplémentaire. (Loi du 4 juin 1850, art. 4) 35,917 48 Ensemble fr. 53,917 48 Dépenses 53,917 48 Excédant de crédit fr. » »

Certifié exact et conforme aux écritures de la comptabilité.

Bruxelles, le 20 mars 1851.

Le Ministre des Travaux Publics,

E. VAN HOOREBEKE.